LE DEVOIR

FAIS CE QUE DOIS

HOTEL La Saprinière
SUMMUM DE L'HOSPITALITÉ AU QUÉBEC
GASTRONOMIE
REPOS
VAL-DAVID: (819) 322-2020
MONTRÉAL: (514) 866-8262

Vol. LXIX - No 253 | Ensoleillé. Maximum de 13. | Montréal, mercredi 1er novembre 1978 | Toussaint | 25 CENTS

La Cour suprême limite le champ de l'enquête Keable

par Alain Duhamel

Dans un jugement unanime rendu public hier, huit juges de la Cour suprême du Canada ont limité le mandat du commissaire Jean Keable dans son enquête sur le comportement des services de sécurité de trois corps de police.

Dans la mesure où ses travaux le conduisent à s'interroger sur le fonctionnement et l'administration de la Gendarmerie royale du Canada (GRC), le commissaire Jean Keable a outrepassé sa compétence constitutionnelle, statue la Cour suprême.

"On ne conteste pas que l'établissement et l'administration de cette police dans le cadre du gouvernement du Canada relèvent de l'autorité du Parlement (fédéral) "écrit le juge Louis-Philippe Pigeon. "Il est donc évident qu'aucune autorité provinciale ne peut s'ingérer dans son administration. Le personnel de la GRC ne jouit d'aucune immunité contre le pouvoir des autorités provinciales appropriées de faire enquête et d'instituer des poursuites en cas d'actes criminels commis par l'un d'eux comme par toute autre personne, mais ces autorités provinciales ne peuvent en prendre prétexte pour faire enquête sur l'administration et la gestion de cette police".

L'enquête publique du commissaire Jean Keable avait débuté en octobre 1977 et avait été complètement interrompue par un jugement de la Cour d'appel en février 1978.

Elle devait faire la lumière sur les circonstances et les procédés employés au cours d'une excursion nocturne en octobre 1972 dans les bureaux de l'Agence de presse libre du Québec (APLQ) par des policiers de la GRC, de la Sûreté du Québec (SQ) et du Service de police de la Communauté urbaine de Montréal (SPCUM). L'enquête a conduit le commissaire à s'intéresser aussi à d'autres actes illégaux reprochés à des policiers de la GRC: le vol de dynamite, l'incendie d'une grange, des méthodes d'interrogatoire douteuses et le vol des listes de membres du Parti québécois.

Dans l'hypothèse où il reprendrait son enquête, le commissaire Jean Keable devra donc s'en tenir aux actes criminels spécifiques et aux personnes membres de la GRC.

Toutefois, la Cour suprême, en examinant les pouvoirs d'un commissaire enquêteur nommé en vertu d'une loi provinciale, en vient à la conclusion qu'il ne peut contraindre le solliciteur général du Canada ou tout autre ministre fédéral à comparaître devant lui pour témoigner ou pour déposer des documents.

Le fait pour un commissaire de détenir certains pouvoirs d'un juge de la Cour supérieure ne le rend pas un tribunal compétent et une loi provinciale ne saurait lui attribuer une compétence queleonque à

Voir page 6: Enquête Keable

Pourra-t-on rouvrir le dossier d'Octobre?

QUEBEC (par Jean-Claude Picard) — Le jugement de la Cour suprême du Canada sur la constitutionalité de la commission Keable compromet sérieusement la tenue d'une enquête publique sur les évènements d'octobre 1970.

Voilà ce qu'a affirmé hier, en conférence de presse, le ministre de la Justice, M. Marc-André Bédard, alors qu'il était appelé à se prononcer sur les conséquences de ce jugement de la Cour suprême rendant inconstitutionnelle toute démarche d'une commission d'enquête provinciale visant à connaître la nature et l'étendue des activités de la Gendarmerie royale du Canada sur le territoire de cette province.

On se souviendra que le ministre de la Justice avait évoqué, la semaine dernière à l'Assemblée Nationale, la possibilité qu'il ordonne la tenue d'une enquête publique sur les évènements d'octobre. M. Bédard venait alors de recevoir la première partie du rapport de l'enquêteur spécial du ministère, Me Jean François Duchaine, qui collige depuis maintenant plus d'un an l'ensemble des renseignements relatifs à ces évènements.

Or, le jugement de la Cour suprême, qui a été rendu public hier à Ottawa,

Voir page 6: Octobre

Trudeau, dans un geste surprise, dépose des propositions de partage des pouvoirs



Durant quelques heures hier après-midi, les Montréalais ont eu la frousse: leurs pompiers ont temporairement quitté leurs casernes pour protester contre la lenteur à renouveler leur contrat de travail expiré depuis près d'un an.
(Photo Jacques Grenier)

par Claude Turcotte

OTTAWA — La conférence fédérale-provinciale sur la constitution a pris un virage spectaculaire et inattendu hier matin, alors que le premier ministre Trudeau a déposé sur la table des propositions concrètes en vue de négociations rapides et intenses du partage du pouvoir selon une liste de priorités par étapes, dont un premier bloc pourrait être adopté dans trois mois, lors d'une autre conférence constitutionnelle prévue pour la fin du mois de janvier 1979.

Les premiers ministres provinciaux — M. René Lévesque mis à part — ont accueilli avec enthousiasme cette nouvelle ouverture fédérale, qui en fait est la première offre globale de négociation du partage des pouvoirs. Le Québec a aussi emboîté le pas, en formulant des réserves, et participera comme tous les autres aux réunions d'un comité sur la constitution composé des ministres des Affaires intergouvernementales et des procureurs généraux.

Ce comité se réunira fréquemment dans les prochaines semaines et régulièrement au cours des mois suivants. Il a notamment pour mission de préparer le terrain aux premiers ministres pour la conférence de janvier prochain.

En ce qui concerne la présente conférence, qui avait démarré péniblement lundi, on peut dire que l'unanimité qui s'est rapidement manifestée à la suite de la déclaration surprise de M. Trudeau a transformé complètement l'ambiance ou l'atmosphère des délibérations. Tout le monde est devenu plus détendu et les blagues ont fusé tout l'après-midi. Est-il besoin d'ajouter que, dans l'entourage de M. Trudeau, c'était l'euphorie. Mais pas encore le triomphe. "Nous craignons toujours les banquises", a dit l'un des conseillers.

MM. Lalonde et Trudeau ont déclaré plusieurs fois depuis "Le temps d'agir" en juin dernier que dans leur esprit tout était négociable, sauf le cadre fédéraliste et les droits fondamentaux. Par la réaction d'hier, les premiers ministres provinciaux ont semblé révéler que dans leur for intérieur ils n'en croyaient rien et qu'il leur fallait une initiative plus tangible, plus formelle et plus compromettante de la part des autorités fédérales.

Ayant refusé depuis la Conférence de Victoria en 1971 de reprendre la discussion sur le partage des pouvoirs, le gouvernement canadien a somme toute simplement indiqué hier qu'il était disposé à négocier, mais il reste à savoir quelle orientation prendront ces négociations.

Le premier ministre de l'Alberta, M. Lougheed, a bien senti qu'il reste de nombreux obstacles à franchir. Pour lui, la conférence s'est simplement entendu hier sur un ordre de priorités quant aux divers aspects à discuter dans le partage du pouvoir. On sait que le Québec a des réserves encore plus sérieuses sur la bonne volonté réelle du gouvernement Trudeau.

En page 5, le texte des propositions déposées par M. Trudeau à la conférence des premiers ministres.

Quoiqu'il en soit, MM. Trudeau et Lalonde se sont présentés à la conférence hier matin avec des documents fort bien préparés, ce qui de toute évidence a impressionné les provinces.

Ce qui frappe beaucoup dans l'approche fédérale, c'est la rapidité avec laquelle on veut progresser. "Chacun de notre côté, nous pourrions faire en sorte que notre Cabinet étudie rapidement les points en litige, meme durant la tenue des réunions ministérielles, afin que le processus décisionnel devienne une question de semaines et non de mois", a dit M. Trudeau.

La méthode suggérée par M. Trudeau a également été acceptée sans réserve par les provinces, à savoir une liste de modifications hautement prioritaires, que l'on espère adopter à la conférence de janvier. Dans cette première liste figurent des points susceptibles de faire rapidement l'accord. (On trouvera à la page 5 le texte intégral de l'intervention de M. Trudeau).

Il s'agit nommément du pouvoir fédéral de dépenser qu'Ottawa est prêt à limiter; en deuxième lieu, Ottawa propose de

Voir page 6: Des propositions

René Lévesque reste sceptique

par Bernard Descôteaux

OTTAWA — Le Québec, même s'il reconnaît volontiers qu'il s'agit d'une première concession de la part du premier ministre Trudeau aux provinces, demeure profondément sceptique quant aux chances de succès du comité ministériel sur le partage des pouvoirs qui sera créé à l'issue de la présente conférence constitutionnelle.

C'est là l'impression qui se dégageait des propos que tenait hier le premier ministre René Lévesque alors qu'il acceptait à la suite des autres premiers ministres provinciaux de faire partie de ce comité. Il s'agit d'une impression que devaient confirmer sans détour d'autres membres de la délégation québécoise, dont le ministre des Affaires intergouvernementales, M. Claude Morin.

Sans hésitations, M. Lévesque devait indiquer hier à M. Trudeau que le Québec serait partie à ce comité dont il venait de proposer la création pour étudier un certain nombre de questions sur le partage des pouvoirs. En cela il était fidèle aux engagements pris non seulement devant l'Assemblée nationale mais aussi devant les autres premiers ministres à l'ouverture de la conférence lundi alors qu'il disait n'être pas là pour refuser sa participation à un consensus allant dans le sens d'un accroissement des pouvoirs du Québec.

Expliquant le sens de la participation du Québec à ce comité, il a souligné que quelque chose semblait bouger enfin, que le Québec était à la présente conférence pour enregistrer le moindre mouvement et prendre ce qui passe. "Il s'agit aussi de défendre les intérêts du Québec et, chaque fois que l'occasion se présente, d'amplifier les pouvoirs du Québec", devait-il encore dire à ses collègues. Ce furent là ses seuls commentaires véritablement positifs à l'endroit de cette proposition. Pour le reste, M. Lévesque a évoqué longuement les réserves qui lui venaient.

Tout d'abord, il rappelle qu'il y a entre le Québec et les autres provinces une distinction fondamentale de langue et de culture qui souvent s'est exprimée en termes de revendications d'un statut particulier pour le Québec. Et à son avis, il n'y a guère d'éléments dans les propositions de M. Trudeau qui puisse tenir compte de cette revendication fondamentale. Le seul élément qui irait dans ce sens, c'est la reconnaissance de principe de M. Trudeau de devoir procéder à un partage de pouvoirs en matière de communications avec le Québec.

C'est dire que le gouvernement de M. Lévesque ne peut escompter des résultats

Voir page 6: René Lévesque

Coup de semonce des pompiers qui désertent leurs casernes

par André Tardif

Les Montréalais auront vécu quelques heures d'angoisse hier après-midi, à la suite d'un débrayage spontané par plus de la moitié de leurs quelque 2,400 pompiers dont la convention collective est échue depuis bientôt un an.

Le débrayage a commencé vers 13 h et s'est rapidement étendu à une vingtaine des 42 casernes disséminées dans la ville. Il a pris fin vers 15 h à la suite d'un appel lancé sur les ondes radiophoniques locales par M. Jean Labbé, président de l'Association des pompiers de Montréal qui s'est dissocié de ce geste. Deux heures plus tard, à peu près tout le monde semblait avoir regagné son poste.

La colère des sapeurs serait attribuable au faux espoir qu'aurait suscité, en tenant une réunion lundi soir, le tribunal d'arbitrage chargé de régler le conflit. On s'attendait à ce qu'une sentence soit rendue hier matin, mais quand elle n'est pas venue, le débrayage a fait boule de neige.

Imposé par le ministre du Travail et de la Main-d'oeuvre, M. Pierre-Marc Johnson, devant l'impasse dans les négociations, le tribunal est présidé par M. André Sylvestre. La partie patronale, en l'occurrence la Ville de Montréal, y est représentée par M. Claude Landry, tandis que M. Mathias Rioux représente les pompiers.

M. Labbé a lancé son appel à l'ordre en apprenant que la sentence serait probablement rendue lundi. Il a ajouté qu'il espérait bien que ses troupes sauraient patienter jusque-là.

"Le renouvellement de la convention, échue depuis le 31 décembre dernier, achoppe uniquement sur les clauses salariales, a-t-il expliqué. Nous demandons

Voir page 6: Les pompiers

L'offensive contre le chah s'intensifie

Une grève paralyse les raffineries en Iran

TEHERAN (d'après AFP et Reuter) — Toutes les exportations de pétrole iranien sont interrompues à la suite de la grève des 37,000 ouvriers des raffineries, qui risque de mettre sérieusement en danger l'économie d'un pays déjà ravagé quotidiennement par des émeutes hostiles au chah.

Le premier ministre iranien, M. Jaafar Sharif-Emani, a lancé un avertissement à "ceux qui incitent les ouvriers des raffineries à se mettre en grève", car "ils devraient savoir que l'arrêt des exportations pétrolières aura des répercutions dangereuses pour tout le pays".

La grève des ouvriers d'Abadan avait déjà ralenti les exportations la semaine dernière. Le mouvement s'est aggravé hier avec un arrêt de travail dans les terminaux automatisés de l'île de Khard, de Bandar-Chahpour et de Bandar-Manchar.

Les exportations de pétrole rapportent annuellement $22 milliards à l'Iran, soit 30 pour cent des revenus extérieurs du pays.

Les ouvriers des raffineries et des terminaux réclament des augmentations de salaire et la levée de la loi martiale ainsi que la comparution en justice de l'ancien chef de la Savak, la police secrète, M. Nematullah Nasiri, qui a récemment démissionné de son poste d'ambassadeur au Pakistan pour regagner l'Iran et y répondre à des accusations de corruption et d'abus de pouvoir portées contre lui.

Le président de l'Iran Oil Co., M. Hushang Ansary, aurait accepté la semaine dernière de répondre favorablement aux demandes d'augmentation de salaires, mais a transmis les revendications de caractère politique au gouvernement.

La suspension des exportations de pétrole porte au régime — et à tout l'Iran — un coup sévère, auquel les observateurs ne voient pas de parade.

Sans être officiellement confirmée, l'interruption du pompage aux puits et de l'écoulement aux terminaux est tenue pour certaine par les milieux informés. Le chah d'Iran s'est d'ailleurs entretenu à ce sujet avec M. Ansari, croit-on savoir dans la capitale iranienne. Les observateurs pensent en outre que le chah a peut-être examiné la situation avec d'autre responsables, dont les chefs militaires, sur la base d'un plan récemment mis au point par le gouvernement pour assurer le fonctionnement des services vitaux du pays.

Mais la nouvelle de l'arrêt des exportations de brut a traumatisé et découragé tous les milieux iraniens. D'une part, fait-on remarquer, les 22 milliards annuels de revenus pétroliers représentent la majeure partie des revenus de l'Etat et l'Iran va donc perdre 60 millions de dollars par jour.

Voir page 6: Les raffineries

Un sixième individu serait impliqué dans l'affaire Cross

par Jean-Claude Picard

QUEBEC — Le ministre de la Justice du Québec, M. Marc-André Bédard, a confirmé hier l'existence d'une enquête policière sur un sixième individu qui aurait participé directement à l'enlèvement et à la détention du diplomate James Richard Cross, au moment de la crise d'octobre de 1970.

Cette enquête policière, de dire M. Bédard au cours d'une conférence de presse, se poursuit depuis un an; les enquêteurs connaissent l'identité de cet individu mais ne disposent pas encore des éléments de preuve nécessaires pour l'inculper formellement de l'enlèvement et de la détention du diplomate britannique, le lundi 3 octobre 1970.

Cette confirmation du ministre fait suite aux informations de première importance publiées par le journaliste Marc Laurendeau dans le numéro de novembre de la revue Actualité.

M. Laurendeau, qui est éditorialiste à Montréal-Matin, est le premier journaliste à révéler l'existence de ce sixième individu. Il puise ses renseignements d'une entrevue que lui ont accordée, de Paris, les époux Jacques et Louise Cossette-Trudelle qui, comme on le sait, sont deux des cinq présumés felquistes

Voir page 6: Un 6e homme

Rôtisserie
Au Poulet Doré
340 est, rue Sainte-Catherine
près de Saint-Denis
288-2441

LOUEZ UNE
1978 Plymouth Sapporo
17.95 PAR JOUR (24 HRES)
MILLAGE ILLIMITÉ
RÉSERVEZ:
Complexe Desjardins 284-9258
5255 Papineau 526-9137
7665 Lacordaire 254-7146
AUTOHOST

Dans le projet du Vélodrome

Drapeau n'acceptait que des optimistes

par Françoy Roberge

Le maire de Montréal, M. Jean Drapeau, ne voulait pas de pessimistes dans le dossier du vélodrome. C'est ce qu'a déclaré hier devant la commission Malouf, M. François Vézina, ingénieur de la firme St-Amant, Vézina, Vinet et Brassard.

Engagé en 1973 par la firme Duranceau pour mettre au point toute la structure d'étaiement temporaire du vélodrome, M. François Vézina exprima dès le début un profond scepticisme, tout comme la firme Duranceau elle-même quant à la possibilité de réaliser le projet dans le temps prévu, soit un échéancier de 18 semaines seulement.

C'est lors d'une réunion préliminaire que M. Vézina exprima ses doutes devant le maire Drapeau qui lui dit: "il ne doit y avoir que des gens optimistes dans ce projet, il n'y a aucune place ici pour les pessimistes."

Ce à quoi M. Vézina répliqua: "vous oubliez une sorte de gens dans votre classement, les réalistes."

La suite prouva évidemment que le projet ne pouvait être réalisé ni en 18 ni en 32 semaines, puisqu'il fallut 75 semaines pour compléter le vélodrome.

La firme St-Amant et Vézina dut mettre au point un concept de soutien totalement nouveau pour permettre la construction du vélodrome. Il fallait ériger des échafaudages métalliques très élevés et de hauteurs variables. Au sommet de ces échafaudages, on plaçait des berceaux sur vérins qui recevaient les lourdes composantes de béton des arcs et des voussoirs.

Mais, les pièces de béton étaient irrégulières, leurs parois étaient arrondies et elles devaient être placées dans une position inclinée jusqu'à ce que l'ensemble soit complété.

Or, rien n'indiquait dans les plans préliminaires comment réaliser le soutènement temporaire du gros oeuvre. Et la firme de M. Vézina ne recevait que quelques rares informations quant à la construction à soutenir. "Comment voulez-vous faire des plans pour soutenir une structure dont vous ignorez totalement la forme exacte", a ajouté M. Vézina.

La firme s'inquiétait donc de ne rien recevoir croyant que tous les plans devaient venir de la firme Trudeau, Gascon, Lalancette, jusqu'au jour où M. Vézina apprit que les plans de base venaient en fait de la firme Europe-Etudes, le consultant de TGL, l'ex-Société Technique d'utilisation de la précontrainte.

Il se rendit alors à Paris où il rencontra notamment MM. Taillibert, Xercavin et Billotey. Il leur signala dès octobre 1973 qu'il faudrait probablement effectuer l'opération de décintrement sur les quatre butées du vélodrome plutôt que trois seulement, et que le sol demandait des travaux importants.

M. Xercavin d'Europe-Etudes nia qu'il soit nécessaire de prévoir une pression variable sur chaque butée lors du décintrement et lui dit qu'il ne comprenait rien, qu'il ne voyait que les détails, etc ...M. Roger Taillibert dit à M. Vézina; "vous vous noyez dans les détails."

Et l'ingénieur aurait répondu: "au Canada ce ne sont pas les ingénieurs qui se noient dans les détails, car les architectes les fournissent eux-mêmes."

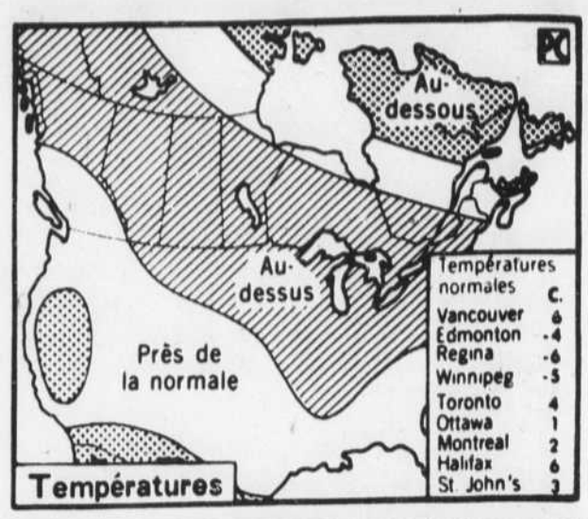
Pour soutenir la structure du vélodrome, il fallut mettre en place un échafaudage extrêmement complexe qui coûta $1.3 millions, et qui contenait "suffisamment d'acier pour fabriquer entièrement tout un toit pour le vélodrome".

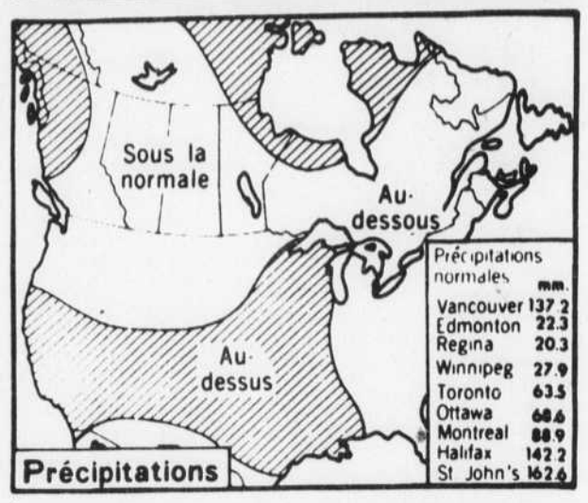
Mais les pièces de béton devaient être soutenues en position inclinée. Il fallait les hisser sur les échafaudages, les maintenir dans leur position finale et les glisser les unes dans les autres. Pour empêcher les pièces de glisser trop considérablement, les ingénieurs proposèrent d'y percer des trous et d'y insérer des tiges métalliques. Cette solution fut rejetée par les représentants de l'architecte parce qu'elle aurait pu tâcher de rouille le béton et le rendre moins esthétique. On fabriqua donc des sabots de béton pour soutenir les voussoirs. Ces sabots au nombre de 570 ou plus coûtèrent près de $800,000 et furent jetés par la suite.

La firme de M. Vézina, quant à elle, estimait que Duranceau avait conclu avec la Ville de Montréal un contrat vide de ses sens hasardeux, et elle n'était nullement pressée de s'engager elle-même contractuellement, voulant limiter les risques au maximum.

"Le climat de toutes manières était très mauvais, rappelle M. Vézina, surtout après la venue de MM. Robert et Ruot à la direction du chantier."

Le 5 mars, à trois mois de l'échéance initiale des travaux du vélodrome, les plans de l'arc central étaient modifiés et l'arc raccourci, ce qui constituait un changement considérable de toute la structure.





Selon le bureau météorologique des États-Unis, le mois de novembre sera fort supportable pour la majorité des Canadiens. Les températures seraient au-dessus de la moyenne tandis que les précipitations (pluie ou neige) au-dessous. Tout cela est sujet à caution, évidemment. (Photolaser CP)

Gérard Niding sera entendu le 9 janvier

C'est le 9 janvier 1979 que la Commission d'enquête sur les coûts de la XXIème olympiade, (Commission Malouf) commencera à entendre les témoins relativement à certaines transactions entourant la construction de la maison de M. Gérard Niding à Bromont, dans l'Estrie.

Comme l'indiquait LE DEVOIR il y a deux semaines, la commission a décidé de reporter en janvier l'étude de ce dossier, qui chevauche deux aspects de l'enquête, celui de la période précédant l'attribution de contrats olympiques et celui des installations de Bromont.

C'est dans la période précédant la construction des installations olympiques que M. Niding a recommandé l'embauche de la firme Régis Trudeau et Associés, qui devait par la suite payer $129,000 pour la construction de sa maison.

Auparavant, un associé de la firme LVLV (Lalonde Valois Lamarre Valois et associés) avait racheté la maison de M. Niding à prix fort pour encaisser une perte quelques mois plus tard, à la revente.

Enfin, M. Niding a conclu de nombreuses transactions avec les entreprises Désourdy de Bromont pour l'achat de terrains dont certains achetés par l'entremise des Désourdy furent revendus par la suite.

Finalement,les récentes perquisitions de la Sûreté du Québec ont permis de découvrir, dans un coffret d'une banque montréalaise loué par M. Niding une somme de $40,000 en billets de $50 et


M. Gérard Niding

$100. Il semble que la police ait de sérieuses indications quant à l'identité de la personne qui aurait retiré les liquidités en possession de M. Niding.

La Commission Malouf quant à elle, enquêtera spécifiquement sur ces sujets en janvier, au moment où elle se penchera sur le dossier de toutes les installations olympiques sises hors du parc olympique, mais surtout sur celles de Bromont où la preuve policière semble le mieux étayée.

Ottawa exigeait "à tout prix" des renseignements

par Patricia Poirier

OTTAWA (PC) — L'ancien commissaire de la GRC, M. William Higgitt a déclaré hier que le gouvernement fédéral exigeait qu'il obtienne certains renseignements sur la sécurité du pays presque à n'importe quel prix.

"Le gouvernement nous a demandé, pas par écrit, mais en termes très clairs, de lui fournir certains renseignements, c'était vital et urgent. Le gouvernement les réclamait", a expliqué hier, l'ancien patron de la GRC alors qu'il témoignait devant la commission McDonald à Ottawa.

M. Higgitt était alors interrogé par le commissaire Donald Rickerd qui cherhait à savoir si les directives du gouvernement à cet effet revenaient à dire "obtenir des renseignements "à tout prix".


Me Pierre Lamontagne

"C'était pas mal ça", a répondu le témoin.

"J'étais parmi les membres du gouvernement et on me disait exactement ce que je devais faire, et je ne serais pas resté en poste bien longtemps si je leur avais dit que ce n'était pas possible. Il fallait trouver un moyen", a-t-il dit.

M. Higgitt a indiqué que c'est justement dans ce contexte qu'il a dû leur dire que la police devait à l'occasion contrevenir à la loi pour mener à bien son mandat.

Hier encore, M. Higgitt a répété que, généralement les ministres avec qui il a eu affaires entre 1969 et 1973, savaient qu'il arrivait, à l'occasion que des agents doivent enfreindre la loi au cours de leurs opérations.

M. Higgitt a commencé par dire qu'il y avait un document qui pouvait appuyer ses dires, puis il s'est ravisé en disant qu'il y en avait deux.

Puis, appelé à se pencher sur une série de documents, M. Higgitt en a identifié un total de six, qui selon lui démontrent que les ministres étaient au courant ou du moins qu'ils savaient que cette question causait certains embêtements à la GRC.

Ces documents n'ont pas encore été dévoilés puisque les avocats du gouvernement s'y opposent, la commission McDonald devrait prendre connaissance des plaidoieries des avocats des parties impliquées lors d'une session à huis clos qui pourrait avoir lieu en après-midi ou jeudi.

D'autre part, Me Pierre Lamontagne l'avocat de la GRC a révélé hier à la reprise des travaux de la commission que


W. L. Higgitt

l'ancien commissaire Higgitt a retrouvé en fin de semaine trois agendas dont il se servait lorsqu'il était encore en poste.

Cependant, il a indiqué que cet agenda ne contient aucune mention de l'opération Bricole, c'est-à-dire du cambriolage des locaux de l'Agence de presse libre du Québec, en octobre 1972.

M. Higgitt a déjà déclaré qu'il serait "inconcevable" qu'il n'ait pas dit à M. Jean-Pierre Goyer qui était alors solliciteur général du Canada, que la GRC avait participé à cette opération. Il a dit qu'il lui en avait probablement parlé au cours d'une réunion le 3 novembre 1972.

Cependant, les notes de M. Higgitt pour cette journée ne font pas mention de cette discussion.

Interrogé au sujet de l'APLQ, M. Higgitt a dû admettre qu'il n'était pas certain d'avoir déjà entendu parler de cet organisme avant le mois d'octobre 1972.

"Lorsque vous avez entendu parler de l'incident de l'APLQ pour la première fois, quelle a été votre réaction", a demandé l'avocat de M. Goyer, Me Yves Fortier.

"C'était un incident inusité", a répondu M. Higgitt.

"C'est tout", a rétorqué Me Fortier.

Finalement, après un interrogatoire assez long, M. Higgitt a admis qu'il n'avait jamais eu connaissance d'une opération "semblable" ou "identique", depuis qu'il était à la GRC, et ce depuis 36 ans.

Me Fortier a rappelé que l'ancien directeur général des services de sécurité, John Starnes avait reconnu dans un télex envoyé aux agents de Montréal qui avaient participé à l'opération que c'était là une opération illégale.

"Je ne sais pas", a dit M. Higgitt.

"Vous ne savez pas?" s'est exclamé l'avocat.

M. Higgitt a alors dit: "Je suppose c'est probablement illégal".

Cependant le témoin a expliqué qu'il n'avait pas tenté de tirer de conclusions, à savoir si ce qui s'était produit dans la nuit du 6 au 7 octobre à Montréal était légal ou non.

"C'est resté comme ça", a-t-il dit.

L'ancien commissaire a déjà fait savoir qu'il croyait que c'était le directeur général du service de sécurité qui devait s'occuper de la discipline, s'il y avait lieu de prendre quelque mesure contre les agents qui avaient participé à l'opération.

M. Higgitt a aussi indiqué que ce n'était pas sa responsabilité non plus de dire quoique ce soit lorsque le ministre de la Justice, M. Jérôme Choquette, avait dit publiquement que ni la GRC, ni la Sûreté du Québec ni la police de Montréal était responsable du cambriolage de l'APLQ.

M. Higgitt a dit qu'il ne voulait pas s'ingérer dans ce qui ne le regardait pas, mais a soutenu qu'il aurait collaboré avec la police de Montréal qui faisait une enquête sur cette affaire.

Cependant cette coopération n'allait pas jusqu'à "offrir" certains renseignements sans qu'ils ne soient demandés.

Beaucoup de Québécois ignorent l'existence de l'ombudsman

QUEBEC (PC) — Dix ans après sa création, le poste de Protecteur du citoyen demeure plutôt méconnu de la population, et les gens qui ont recours à ses services sont majoritairement francophones et issus des grands centres de Montréal et Québec.

C'est ce qu'a indiqué hier l'ombudsman du Québec, Me Luce Patenaude, devant les membres de la commission parlementaire de l'Assemblée nationale qui se penchaient sur les activités du Protecteur du citoyen. La moyenne effectuée à partir des demandes acheminées à l'ombudsman pour les années 1973, 1974 et 1975 établit en effet que 73% d'entre elles provenaient de résidents de Montréal et de Québec. Selon ces mêmes statistiques, il n'y a guère plus de 20% des clients du Protecteur du citoyen qui font usage de l'anglais dans leurs communications avec l'ombudsman.

"Il y a des lacunes sur le plan de la publicité, a admis Me Patenaude. Mais, avec les effectifs que nous avons présentement, il nous serait impossible de satisfaire à l'accroissement qui résulterait d'une telle publicité". Le budget alloué annuellement au Protecteur du citoyen et à sa trentaine d'employés est de $798,000.

Quant aux demandes examinées chaque année, elles sont environ au nombre de 6,000.

Me Patenaude s'est défendue du reproche que certains lui ont déjà fait de faire peu parler d'elle dans la presse. "Il ne m'appartient pas de lancer des polémiques dans les journaux, a-t-elle soutenu hier. Tout ce que j'ai a dire est contenu dans le rapport annuel du Protecteur du citoyen".

Me Patenaude a fait savoir que peu d'anglophones figurent au nombre des plaignants qui s'adressent à elle. "Et, aussi étonnant que cela puisse sembler, la loi 101 n'est pas du nombre des sources de plaintes rapportées chez nous. J'ignore pourquoi".

Le député libéral de Mont-Royal M. John Ciaccia, a suggéré que cette situation résulte sans doute en partie du fait que la majorité des plaintes envoyées à l'ombudsman en 1976, à propos des tests linguistiques prévus par la loi 101, avaient été rejetées. En effet, 986 des 1,100 plaintes formulées auprès du Protecteur du citoyen par des immigrants québécois avaient été jugées non fondées. Me Patenaude a répliqué que les anglophones, en particulier d'origine italienne, s'adressent pourtant à ses services sur d'autre sujets, notamment sur leurs relations avec la Commission des accidents du travail.

D'autre part, Me Patenaude a assuré les membres de la Commission que la collaboration est grande de la part des ministères et organismes gouvernementaux dont elle est chargée de surveiller la bonne conduite dans leurs relations avec les administrés. Le rapport annuel de 1976 notait à cet égard que, sur 4,234 recommandations faites par le Protecteur du citoyen aux ministères et organismes de l'Etat, non moins de 4,116 avaient été suivies.



21 et 22 novembre '78, 20h.30
SALLE WILFRID-PELLETIER
PLACE DES ARTS
Montréal (Québec) H2X 1Z9
Guichets: du lundi au samedi inclusivement, de midi à 21 heures. Pas de réservations téléphoniques.
Renseignements: 842-2112

CERTIFICATS
10* 1/2% 5 ans
1/4% 3-4 ans
PLACEMENT ET INTÉRÊTS GARANTIS
AUCUNS FRAIS
*Taux sujets à changement sans préavis. Les certificats émis n'en sont jamais affectés.
D'autres options à des taux forts sont offerts. Renseignez-vous auprès des Fiduciaires ou à l'un des 108 comptoirs de la Banque d'Epargne.
UN ATOUT DANS VOTRE VIE
Fiduciaires
LE TRUST DE LA BANQUE D'ÉPARGNE
1253, avenue McGill College, Montréal, Tél.: 878-3351
401, boulevard Labelle, Place Rosemère, Tél.: 621-0715
6633 est, rue Sherbrooke, Montréal, Tél.: 253-1720

Payé par la (C.S.N.)
ON BARRE CADBURY!

Pour l'EUROPE
Réservez vos billets d'avion au prix économique
à partir de $319 Durée de séjour de 14 à 60 jours
Vous choisissez vous-même les dates de départ et retour
LOUEZ votre Renault, Simca, Citroen, etc . . .
ACHAT ET RACHAT
chez le spécialiste et le pionnier de la location
SERVICE EUROPÉEN DE TOURISME AUTOMOBILE
1176, rue Drummond, Mtl — 861-0200-3906
(TOURING CLUB DE FRANCE)
Permis 73868252-0280

Québecair regrette les inconvénients qui pourraient être occasionnés par certains changements mineurs apportés à son horaire suite à des circonstances particulières.
Nous remercions nos passagers pour leur compréhension durant cette période et exprimons notre appréciation envers nos employés qui doivent présentement accomplir un travail supplémentaire.
QUEBECAIR

PIERRE O'NEILL



Les fed's espionnent Claude Ryan

M. Claude Ryan est probablement le leader politique de la scène québécoise le plus étroitement surveillé. Quelque part à Québec ou à Ottawa, il se trouve toujours quelqu'un qui analyse les interventions publiques du chef du PLQ, qui scrute à la loupe ses moindres déclarations.

Il y a d'abord les militants libéraux provinciaux qui ont élu Claude Ryan à la tête du parti le 15 avril et qui commencent à montrer des signes d'impatience dans l'attente de performances qui tardent à venir. Dans l'entourage du chef du PLQ, chez les cadres supérieurs du parti, et au sein du caucus des députés, ils sont de plus en plus nombreux ceux qui s'interrogent sur le style de leadership de M. Ryan. On lui reproche essentiellement de ne pas s'être départi de son ton d'éditorialiste et de donner des cours d'éducation politique là où les envolées oratoires d'un tribun seraient probablement plus efficaces et réussiraient mieux à fouetter l'ardeur des troupes. Son colistier dans la course au leadership, Raymond Garneau, ne manque d'ailleurs jamais une occasion de profiter de l'absence de M. Ryan à l'Assemblée nationale et au caucus pour éveiller ses collègues aux maladresses publiques du nouveau chef.

Il y a par ailleurs les partisans et stratèges des autres partis politiques qui ont l'oeil sur le chef du PLQ. Plus que n'importe qui, les péquistes savent bien que l'avenir du mouvement indépendantiste dépend, en bonne partie, de la performance de Claude Ryan.

Le Parti québécois est empressé de savoir si le leader des libéraux provinciaux est capable de livrer la marchandise et de prendre la tête des troupes fédéralistes vers le référendum et les prochaines élections.

Il y a enfin les libéraux fédéraux que la démarche de Claude Ryan intéresse au plus haut point. Depuis l'élection du nouveau chef du PLQ, les rapports entre libéraux fédéraux et provinciaux sont imprégnés de méfiance. Mieux vaut prévenir que guérir, se sont dit les anges-gardiens de M. Trudeau qui ont donc décidé d'établir rien de moins qu'un service d'espionnage. Dans l'entourage immédiat de M. Ryan, il y a en effet une personne qui informe à l'avance et systématiquement les libéraux fédéraux des moindres intentions politiques du chef du PLQ. Plus encore, cette personne transmet régulièrement au ministre fédéral des Affaires fédérales-provinciales, M. Marc Lalonde, des photocopies de projets de déclarations publiques, de prises de positions du chef du PLQ, des dossiers confidentiels et plans de travail.

Le système de surveillance des libéraux fédéraux a d'ailleurs déjà donné des résultats. En juin dernier, par exemple, M. Ryan avait préparé un brouillon de texte pour commenter les propositions constitutionnelles du premier ministre Trudeau. Aussitôt prévenu de la critique sévère que le chef du PLQ se préparait à publier, M. Lalonde a alarmé quelques ténors du caucus libéral provincial qui ont forcé M. Ryan à modifier sensiblement le texte de sa déclaration.

■ Le PC de Samson changera de nom

Sur la scène fédérale comme au plan provincial, les créditistes ont mérité la réputation d'anti-conformistes de la politique, d'originaux. Il n'y a plus personne qui s'étonnera de leur comportement excentrique mais il semble bien qu'ils continueront de faire tout ce qu'un parti politique ne doit pas faire. Maintes fois déchiré par des crises de leadership et des querelles internes, le Parti créditiste provincial vivait depuis quelque temps des moments de profonde sérénité. Etouffé par l'ennui, le chef du parti, Camil Samson a décidé de réveiller ses troupes et de leur faire une petite surprise. A l'occasion d'un congrès qu'il a convoqué pour les 11 et 12 novembre à l'école Marguerite de la Jemmerais à Montréal, M. Samson proposera à ses militants de changer le nom du parti, de modifier les statuts et d'élire un nouvel exécutif. Le but ultime de ce congrès dit "du renouveau" est le regroupement des forces de droite.

■ Deux députés en disgrâce

En régime démocratique, c'est le peuple qui exerce la souveraineté. Que des députés de l'Assemblée nationale l'aient oublié, il ne faut pas s'en étonner. Depuis quelques semaines, dans les comtés de Jacques-Cartier et de Laurier, on assiste, ici et là, à des réunions de conscientisation et d'autocritique, à des séances de défoulement. Bref, les militants libéraux ont amorcé le processus d'éviction. Ils entendent s'assurer que Noël Saint-Germain et André Marchand ne porteront pas la bannière du Parti libéral aux prochaines élections générales. Mais voilà que ces deux obscurs députés de banquettes arrière, jusqu'ici muets comme des carpes, se sont découvert des allures de parlementaires avec l'arrivée en Chambre des caméras de télévision. Ils ont sans doute senti la soupe chaude et ils comptent sur la magie du petit écran pour les racheter auprès de leurs commettants.

■ Goyer-Pépin-Taylor

En annonçant son intention d'abandonner la vie politique, le ministre fédéral, M. Jean-Pierre Goyer, a déclenché une course pour la candidature libérale dans le comté de Dollard. Après tant d'années de fidèles services au parti, M. Goyer estime avoir droit de regard sur le choix de son successeur. Il a d'abord songé à Bryce Mackasey qui est allé mordre la poussière dans le comté d'Ottawa-Centre. Aujourd'hui, M. Goyer se tourne vers l'ex-ministre, ex-député de Drummond, Jean-Luc Pépin, président de la Commission Pépin-Robarts. Mais la voie n'est pas libre. Loin de là. Deux militants libéraux connus du comté mènent depuis avril une intense campagne de sollicitation au sein de l'association libérale de Dollard et ils ont recruté 8,000 nouveaux membres susceptibles d'appuyer leur candidature à la convention. M. Réal Tardif était l'organisateur de Jean-Pierre Goyer tandis que Mme Yolande Taylor, ex-présidente de la commission politique du PLQ, est professeur agrégé d'administration hospitalière depuis 1964 à l'université de Montréal. Tous se retrouveront autour de la même table, le soir du 8 novembre, lorsque le premier ministre Trudeau rendra hommage à Jean-Pierre Goyer.

■ Une hypothèse

C'est avec une certaine méfiance que les libéraux observent le débat qui se déroule au sein du Parti québécois entre les inconditionnels souverainistes et les mordus de l'association. On soupçonne le premier ministre Lévesque d'encourager les manifestations d'une aile radicale qui donne une image de modération, de tolérance et de souplesse aux velléités nationalistes de son gouvernement.

Témoignant au procès des Valence

René Chalifoux ne savait pas qu'il participait à l'enlèvement de Marion

S'il avait su qu'il allait participer à un enlèvement, en l'occurrence celui de M. Charles Marion, René Chalifoux, un opérateur de machinerie lourde, n'aurait jamais accepté de se mêler à une telle affaire.

C'est ce qu'a soutenu hier cet employé de la construction, devant le juge Marc Beauregard, qui préside au procès de Jeanne et Claude Valence, accusés en rapport avec cette affaire.

Chalifoux a expliqué que, vers la fin de l'été 1977, il avait rencontré Valence au lac Aylmer près de Disraéli, et que celui-ci l'avait invité à prendre une marche. Chalifoux apprit de Valence qu'on avait besoin de ses services pour aller chercher un "paquet".

Chalifoux demanda si ce "paquet" était relié à une banque, une caisse populaire ou à la drogue. Valence lui aurait répondu que c'était "l'équivalent".

Chalifoux crut alors qu'il pouvait s'agir de cigarettes ou d'alcool, surtout quand Valence lui expliqua qu'il devait agir comme escorte sur une distance de 22 milles, cette distance menant à proximité de la frontière américaine. S'il acceptait, Chalifoux devait repartir sans mot dire et, au bout de trois jours, il toucherait $50,000. Après quoi, on ne devrait pas entendre parler de lui.

Chalifoux, qui incidemment connaissait Valence par le biais de sa belle-soeur, puisque celle-ci était son amie, prit une journée complète pour réfléchir sur le service demandé.

Puis ayant donné une réponse affirmative, Valence organisa chez lui une rencontre avec un dénommé Pierre, que le témoin a identifié plus tard comme étant Michel de Varennes.

On fit alors des répétitions générales quant aux routes à suivre pour se rendre tant à Gould, tant à Stoke, où M. Marion avait son chalet.

Puis à Chalifoux qui s'inquiétait s'il y avait lieu d'être armé, Pierre aurait dit: pas nécessairement.

Une première fois, on se rendit au chalet de Stoke, en passant dans un bois où des armes étaient cachées. Pierre aurait expliqué à Chalifoux que s'ils étaient pris à coucher dans le bois avec le "paquet", il valait donc mieux être armé.

On fit le tour du chalet mais il n'y avait personne. Selon le témoin, Pierre aurait dit dans un CB "Pinson, Rossignol, Code 4". Chalifoux se fit expliquer que ça voulait dire que l'opération ne marchait pas. Une heure plus tard environ, il vit apparaître Valence, qui s'excusait d'être un peu en retard, ayant eu à reconduire le "boss"...

Une semaine plus tard, on fit une nouvelle visite sur place mais en apercevant qu'il y avait une tente à l'extérieur, on en conclut qu'il y avait des visiteurs et on laissa tomber.

Puis vint une troisième visite. C'était un samedi soir et Pierre glissa à l'oreille de Chalifoux: "On va l'avoir le paquet".

Chalifoux raconte à son tour tout ce qui s'était passé au moment de l'enlèvement de M. Marion, y compris le voyage dans la camionnette et la remise de vêtements chauds à l'otage. Puis le même soir, il était rentré chez lui. Ce n'est que trois jours après, a-t-il confié à la Cour, qu'il a vraiment su ce qui se passait en lisant les journaux.

Par la suite, il a revu Valence deux ou trois fois par mois en s'intéressant au sort de M. Marion. "J'espère que vous ne le maltraitez pas", aurait-il dit.

Puis, lorsqu'il fut question de la remise de la rançon, il a téléphoné une fois au journaliste Normand Maltais et deux fois au fils de l'otage, M. Pierre Marion. La Sûreté du Québec ayant enregistré les trois conversations, Chalifoux a reconnu leur authenticité hier, après qu'on les lui ait fait entendre.

Quant à savoir s'il avait été récompensé pour ses services, Chalifoux a admis que trois ou quatre jours après le versement de la rançon, il avait reçu $500 de Valence et que, durant quatre autres semaines, il avait régulièrement touché des sommes de $500, pour un grand total de $2,500.

En contre-interrogatoire, Chalifoux a soutenu qu'on ne lui avait jamais promis qu'il retrouverait sa liberté provisoire après son enquête préliminaire, pas plus qu'on lui avait fait de promesse quant à une sentence, advenant qu'il soit reconnu coupable de quelque chose en rapport avec l'affaire Marion.

Puis quand on lui a demandé s'il savait qui était le "boss", dont Valence lui avait parlé, alors qu'il se trouvait avec Pierre à Stoke, Chalifoux a déclaré ignorer qui c'était et qu'il n'avait jamais voulu le savoir.

N'ayant aucun casier judiciaire, il a conclu en disant qu'il avait agi librement pour le service demandé par Valence.

La "publicité sympathique"

La CECO réussit à décourager une entreprise de Brossard

C'est en cernant de quelle façon les entreprises de "publicité sympathique" s'y prennent pour solliciter "frauduleusement" des dons au nom de différents organismes que la Commission d'enquête sur le crime organisé a réussi à décourager les "Promotions Publicitaires Belmont Inc.", de Brossard, de continuer ce genre d'activités.

Cette victoire de la CECO, présidée par le juge Denys Dionne, n'a pas été remportée sans difficultés hier, mais après un interrogatoire serré du propriétaire de l'entreprise, M. Robert Bergeron, qui a finalement décidé de rendre les armes, après avoir été confondu dans ses témoignages par l'écoute d'enregistrements téléphoniques, notamment.

Cet interrogatoire a été mené de main de maître par le procureur en chef de la CECO, Me Fernand Côté, et l'industriel de 47 ans, aussi propriétaire de "L'imprimerie Empress Inc.", imprimant les contrats obtenus par la société Belmont, a décidé de faire amende honorable à l'invitation du président de la CECO.

Il n'en a pas été cependant de même lors de l'interrogatoire du vice-président de "Les promotions Gaber Inc.", l'une des maisons de "publicité sympathique" les plus importantes de Montréal.

M. Raymond Carle, autrefois gérant de l'entreprise de M. Robert Bergeron, a démontré une mauvaise foi évidente en réponse aux questions du procureur adjoint de la Commission, Me Serge Authier.

Au cours de son témoignage d'une heure, il a été rappelé à l'ordre à plusieurs reprises par le président visiblement exaspéré par les pertes de mémoire du "client".

Grâce à l'écoute des bandes téléphoniques, on a ainsi appris qu'une conversation entre M. Carle et un dénommé Léo Gauthier, "collecteur" à l'emploi de la société Belmont qui a suivi le gérant dans son nouvel emploi à la compagnie montréalaise, a bien failli se terminer au tragique.

Pour une histoire de T-4 qu'il ne voulait pas régler en passant par les "Italiens" et que menaçait de lui faire parvenir son ancien employeur de Brossard, M. Gauthier, au cours d'une conversation enregistrée le 28 janvier 1978, a déclaré à M. Carle qu'il désirait se rendre à cet endroit avec un "partner, avec le morceau tout au complet", pour régler le problème.

Carle a reconnu que "le morceau" c'était le terme employé pour une arme à feu dans le milieu, que cette conversation n'était pas significative puisque son interlocuteur était "paqueté" et que, de toute manière, c'était de cette façon dont Gauthier s'exprimait habituellement.

Mais une autre conversation enregistrée le 29 janvier 1978 entre Raymond Carle et Raymond Soucy, également de "Gaber" devait en révéler plus long sur les intentions de celui-ci envers son ancien patron, qu'il a quitté il y a un an, après des discussions salariales pas très "amicales".

Carle a invité Soucy à ne pas accompagner Gauthier comme "partner" dans une éventuelle visite de ce dernier à Bergeron et pour les motifs suivants:

Toutefois concernant la menace de l'envoi de T-4, Carle a dit à son collègue: "Si yé pas content de la réponse, Gauthier y va sortir le morceau. Autrement dit, si t'es là, y l'feras peut-être pas. Fait que j'aime autant que tu le laisses aller tout seul, tu comprends. Là c'est Robert Bergeron qui va commencer à avoir peur. Pis Toé, tu seras pas incriminé dedans; moé, je serai pas incriminé dedans."

Le président de la CECO, le juge Dionne, est alors intervenu pour faire remarquer à Carle qu'il lui semblait bien que c'était "une planification d'une démarche à distance" pour régler ses problèmes.

"Vous êtes de bien curieux individus pour faire de la sollicitation pour des oeuvres ou des associations de bienfaisance", a souligné le juge Dionne.

Par ailleurs, il a été admis clairement que les sollicitations au téléphone auprès des entreprises se faisaient sous de fausses représentations, ce qui constitue dans l'esprit des commissaires enquêteurs qu'il s'agit là d'une "fraude" dans tout le sens légal du mot.

Ainsi, toutes les agences de "publicité sympathique", a noté Bergeron, em-

Voir page 6: La CECO

SESSION D'INFORMATION
SUR
LE LIVRE BLANC
SUR LA SÉCURITÉ ET L'HYGIÈNE
À L'INTENTION DES ENTREPRISES

Date: lundi, 6 novembre 78
Heure: 14h15 à 17h
Endroit: Hôtel Château Champlain

Le ministre
PIERRE MAROIS
et ses collègues expliqueront le Livre blanc et répondront aux questions des participants.

Pour information et inscription:
Tél.: 288-5161
Frais de participation de $10.00 sur place.

AUJOURD'HUI

L'hôtel de ville de Montréal et la Cour municipale sont fermés aujourd'hui en raison du congé de la Toussaint. Par contre, les marchés publics sont ouverts et l'enlèvement des ordures s'effectuera comme à l'accoutumée.

■

A 13 h 30 au forum des citoyens âgés de Montréal, boul. Dorchester, débat sur les problèmes de logement à Montréal.

■

A 17 h à l'amphithéâtre H-0245 du pavillon Lionel-Groulx de l'Université de Montréal, conférence de M. Mario Soares, secrétaire général du Parti socialiste portugais et ex-premier ministre du Portugal, sur "l'eurosocialisme et la crise économique".

■

A 19 h à l'amphithéâtre F-2245 du pavillon Lionel-Groulx de l'Université de Montréal, conférence de la sociologue Maria-Antonietta Macciochi, maitre de conférence à l'Université de Paris-Vincennes, sur "Gramsci et la politique".

■

A 19 h à l'auditorium Lafontaine de l'Université du Québec à Montréal, conférence sur l'enfance inadaptée par Lucien Oziol, président de l'Association nationale des handicapés mentaux de France.

A 19 h 30 à l'hôtel Reine Elizabeth, M. Pierre Dansereau, homme de science et humaniste, est conférencier au banquet du 98ème anniversaire de l'Ordre des comptables agréés du Québec.

■

A 20 h à l'école secondaire de West Hill, avenur Somerled, M. Jean Drapeau, maire sortant de Montréal et candidat du Parti civique, s'adresse aux électeurs anglophones des districts 46, 47, 48 et 49.

■

A 20 h à l'amphithéâtre A-2285 du pavillon Lionel-Groulx de l'Université de Montréal, conférence de Mme Natacha Kolesar-Laska, sur les "lois qui dirigent la matière" et la "constitution matérielle et spirituelle de l'homme".

■

A 20 h au sanctuaire Marie Reine-des-Coeurs, l'équipe des Montfortains invite le public à la découverte du vrai contact avec Dieu. Sujet: Le Christ en direct avec l'eau".

■

Cliniques de la Croix-Rouge, à **Shawinigan**, au manège militaire, de 13 h 30 à 21 h; à **Montréal-Nord**, au Collège Marie-Victorin, de 9 h 30 à 11 h 30 et de 13 h à 16 h 30; à **Montréal**, au Collège Sir George Williams, de 10 h à 18 h.

LE CENTRE D'ÉTUDES ET DE DOCUMENTATION EUROPÉENNES
DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
organise une Conférence publique
LE MERCREDI 1er NOVEMBRE 1978 À 17HRS
avec
MARIO SOARES
Secrétaire général du Parti socialiste portugais
Ancien Premier Ministre
sur le thème
EUROSOCIALISME ET CRISE ÉCONOMIQUE
Université de Montréal, Pavillon Lionel Groulx (Sciences sociales)
Amphithéâtre A-2285
3200 rue Jean-Brillant (2e étage)
Entrée libre
Renseignements: 343-7870

Le ministre promet de maintenir la gratuité

QUEBEC (PC) — Quelle que soit la tournure des négociations entre le gouvernement et les dentistes, il y aura maintien de la gratuité des services dentaires pour ceux qui en jouissent déjà.

C'est ce qu'a promis hier le ministre des Affaires sociales, M. Denis Lazure, en réponse aux questions de l'opposition à l'Assemblée nationale.

M. Lazure a promis que cette gratuité allait être maintenue pour les enfants âgées de 14 ans et moins, et pour les assistés sociaux.

Le ministre n'a pas encore décidé cependant de quelle façon il entend procéder pour maintenir cette gratuité en dépit du désengagement des 1,600 dentistes du régime d'assurance-maladie.

Le sujet sera abordé demain matin, lors de la réunion hebdomadaire du conseil des ministres, a indiqué M. Lazure.

Les négociations se poursuivent de façon intense depuis vendredi entre les représentants du ministère des Affaires sociales et l'Association des chirurgiens-dentistes du Québec.

M. Lazure a rappelé que la dernière proposition gouvernementale prévoyait des augmentations de 7% dans le taux payé aux dentistes pour les actes professionnels qu'ils posaient, sauf en ce qui concerne trois actes précis de prévention.

Le ministre a cependant refusé de donner plus de détails sur les pourparlers qui se poursuivent, afin de ne pas nuire à leur bonne marche. Il estime cependant qu'il y a eu "une évolution dans les négociations" depuis vendredi.

PELLETIER et PELLETIER
Optométristes
84, NOTRE-DAME OUEST, 4e ÉTAGE
• optométrie générale
• lunetterie
• lentilles de contact
Rendez-vous:
845-2987
Jean Pelletier, B.A., L.Sc.O.
Michel A. Pelletier, B.A., L.Sc.O.

CONGRÈS CDE 1978
"LA REVALORISATION DU DIRIGEANT D'ENTREPRISE DANS LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE"

Le thème choisi par le CDE reflète le défi imposant qui se présente aux hommes d'affaires du Québec. Les interventions fréquentes des gouvernements, les pressions syndicales et même l'orientation de notre culture ont influencé la façon dont l'homme d'affaires est perçu dans certains milieux.

Le CDE invite les dirigeants d'entreprise québécois à examiner la stratégie requise pour modifier cette perception. Pendant une journée, les congressistes pourront participer à des ateliers de travail et échanger leurs opinions avec des leaders reconnus des milieux économique, politique, éducationnel et des médias, tels:

Michel Bélanger, président, Banque Provinciale du Canada.
Daniel Johnson, vice-président et secrétaire, Power Corporation.
Bernard Landry, ministre d'État au Développement Économique.
Pierre Laurin, directeur, École des Hautes Études Commerciales.
Bertin F. Nadeau, président, Société Nadeau et ses filiales.
Michel Roy, rédacteur en chef, Le Devoir.
Claude Ryan, chef du Parti Libéral du Québec.

LE CONGRÈS AURA LIEU
à l'hôtel REGENCE HYATT, 777 rue University, Montréal
le Samedi 11 novembre 1978

FRAIS D'INSCRIPTION:
Membres du CDE $75.00 par pers. $110.00 accompagné
Non-membres $100.00 par pers. $135.00 accompagné

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTION: (de préférence réserver par téléphone)
CENTRE DES DIRIGEANTS D'ENTREPRISE
822 est rue Sherbrooke Bureau 300
MONTRÉAL (Québec) H2L 1K4 TÉLÉPHONE: (514) 526-2874

LA SCIENCE AU SERVICE DE QUI?

En hommage à Fernand Séguin, Prix Kalinga 1977
Débat public:
La science au service de qui?

Mercredi, le 8 novembre 1978 à 20 heures
Université du Québec à Montréal
Auditorium du pavillon Lafontaine
1301 est, rue Sherbrooke
Montréal

Avec la participation de Fernand Séguin et de représentants de milieux universitaires, populaires et syndicaux
Guy Bourgeault,
Hélène David,
Jean-Guy Frenette,
Jean-Guy Lague,
Jean-Claude Leclerc,
Camille Limoge,
Donna Mergler,
Marcel Pépin,
Michel Pichette.

Ce débat est organisé par l'Institut canadien d'éducation des adultes, la faculté d'éducation permanente de l'Université de Montréal et le service d'éducation permanente de l'Université du Québec à Montréal.

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910

Rédacteur en chef: Michel Roy

Directeurs de l'information: Jean Francoeur, Pierre Loignon

Trésorier: Bernard Larocque

Montréal, mercredi 1er novembre 1978 ■ 4

Les vrais problèmes restent posés

La Cour suprême vient de clarifier dans le jugement unanime qu'elle a rendu dans la cause de l'enquête Keable plusieurs questions juridiques importantes, mais sa décision laisse malheureusement entier l'un des problèmes les plus graves soulevés par les activités policières fédérales au Canada. Il est vrai qu'en s'aventurant dans l'examen des manuels, des méthodes et des procédures du service de sécurité de la GRC le commissaire Keable se trouvait par la force des choses à enquêter sur "l'administration" d'un organisme fédéral, enquête qu'il n'est pas permis à une province de faire, ainsi que l'avait déjà décidé la Cour d'appel du Québec.

Jugeant strictement sur les "faits allégués" par les autorités fédérales, la Cour suprême n'a pas pris la peine de consulter les notes sténographiques de l'enquête Keable non plus que les documents "secrets" de la Gendarmerie royale du Canada. Si elle l'avait fait, comme un tribunal saisi non pas seulement d'une procédure incidente mais du fond de l'affaire l'aurait fait, elle en serait peut-être venue aux mêmes conclusions. Mais au moins elle aurait eu à trancher le vrai problème: le ministre de la Justice peut-il s'en prendre à des organisations criminelles installées dans la GRC s'il en est, et y oeuvrant à l'ombre de la loi sur les secrets officiels, et des autres dispositions, confirmées par la Cour suprême, empêchant la justice d'avoir accès aux preuves?

■

Déçu de ce jugement, le ministre québécois de la Justice ne paraissait guère enthousiaste hier à l'idée de reprendre l'enquête Keable, pour toute la partie de son mandat qui a été, malgré tout, tenu pour valide par la Cour suprême. Avant de céder au pessimisme, Me Marc-André Bédard serait bien inspiré d'étudier attentivement la marge de manoeuvre qui n'a pas été déclarée inconstitutionnelle par le jugement d'hier. Il devrait en particulier examiner avec les procureurs au dossier et le commissaire Jean Keable lui-même quels autres moyens d'enquête encore valables pourraient être mis en oeuvre pour faire toute la lumière sur les agissements répréhensibles des forces de "sécurité" au Québec.

Le ministre de la Justice est certes dans une position difficile. La Cour suprême, en somme, l'invite à faire devant les tribunaux réguliers ce qu'elle lui interdit de faire par une simple commission d'enquête. La police municipale ou provinciale, ainsi que l'appelle le tribunal, ne pourra guère mieux préparer ses causes devant les cours criminelles si, pas plus que le commissaire Keable, elle ne peut avoir accès aux documents qui, à Ottawa, sont de nature à prouver que non seulement des actes répréhensibles ont été commis, mais que des "programmes" illégaux ont été autorisés (ou réalisés sans autorisation) — question redoutable qui n'a été encore élucidée ni à l'enquête Keable ni par la commission que préside le juge Macdonald sur la même Gendarmerie.

A première vue, il apparaît que la commission Keable devrait reprendre ses travaux. La GRC ne fut pas seule en cause dans ces activités illégales. Des policiers de Montréal et de la Sûreté du Québec y ont été mêlés. Il importe de tirer au clair toute cette partie encore cachée des initiatives policières en question. De plus, la commission Keable peut encore poursuivre son enquête sur les actes commis par des agents ou des officiers de la GRC. Il est nécessaire, avant de porter des accusations criminelles devant les tribunaux, que toute la preuve possible soit recueillie. Or cette preuve ne peut décemment être rassemblée ni par la police de Montréal ni par la SQ, encore moins par la GRC. Dès lors, si la justice doit être la même pour les policiers et pour les citoyens, une autre force de l'ordre doit entrer en action. Ce ne peut qu'être un commissaire enquêteur.

Autrement, en s'en remettant simplement aux tribunaux comme on l'a fait dans l'affaire des trois officiers de la GRC, de la SQ et de Montréal impliqués dans le saccage de l'Agence de presse libre du Québec, on livre un juge crédule à la manipulation d'une police passée maître dans ce genre de cover-up. Or il importe que l'éducation du public et des magistrats continue en matière de police et surtout de service de sécurité et de renseignement. Cela ne peut se faire sans la poursuite implacable, minutieuse et intelligente de tous les faits, sans la révélation de ce qui à ce jour est resté caché dans les archives et de ce qui, surtout, n'a pas été couché par écrit par nos experts des "opérations spéciales".

Sans la détermination affichée par le Québec dans ce scandale policier sans précédent au Canada, jamais le parlement fédéral n'aurait osé réclamer une enquête; et ce n'est pas le gouvernement fédéral qui va empêcher ses services de sécurité de préparer d'autres "programmes" douteux à l'adresse du Québec "separatist/terrorist". Il ne faut pas relâcher la pression; il importe au contraire de l'accroître.

■

Entre-temps, une question capitale reste entière. La Cour suprême n'avait pas à juger si le gouvernement fédéral a le pouvoir de constituer une police parallèle à celle que la constitution permet aux provinces d'instituer. Son jugement fait donc comme si la GRC était une institution fédérale parfaitement légitime. Or si l'administration de la Justice relève de la compétence exclusive des provinces, on peut se demander ce que viennent faire la GRC et ses services d'enquêtes criminelles et d'action anti-subversive. Que l'armée et la GRC s'amusent dans les domaines du contre-espionnage, de la prévention du "terrorisme international", et de la sécurité interne aux institutions fédérales, voilà qui ne soulève guère de problème juridique. Mais pour le reste, il faudra bien un jour tirer là aussi, suivant l'expression de la Cour suprême, cette "ligne de démarcation toujours difficile à tracer".

Bref, le temps ne devrait pas être au défaitisme et à la morosité. Il est plus difficile d'établir un contrôle démocratique sur la police que de refaire une constitution (ou de mener à bout une indépendance avec ou sans trait d'union!) Pareille difficulté, loin d'inciter à l'abandon, souligne l'importance vitale et primordiale d'en avoir le coeur net. Autrement, les services de sécurité et leurs maîtres auront réussi à faire jurisprudence contre les libertés de tous. Tôt ou tard, tous les pays passent par là. Les Etats-Unis ont appris à commencer de s'en sortir. Le Canada s'aligne plutôt sur des exemples moins courageux. Le Québec ne doit pas le suivre dans cette voie.

Jean-Claude LECLERC

Un déblocage réel

Soigneusement préparé, le second lever de rideau de la conférence fédérale-provinciale des premiers ministres a nettement allégé l'atmosphère hier à Ottawa. Les "quelques notes" que M. Trudeau a sorti de sa poche à point nommé pour offrir enfin aux provinces un plan et des mécanismes de discussion du partage des pouvoirs ont eu l'effet inévitable, après les tiraillements de la veille, d'un déblocage.

Il s'agit d'un déblocage réel. Moins à cause de la liste des pouvoirs mis en débat, qui reste courte, de formulation encore fort imprécise et assez peu novatrice. Mais parce que M. Trudeau semble se résigner enfin, après des années de sourde oreille, à accepter que le rapatriement de la constitution soit lié à des progrès en matière de division des pouvoirs dans une constitution nouvelle ou renouvelée.

Il y a déjà quelques années que plusieurs dirigeants des provinces de langue anglaise ont fait leur relecture de la conférence constitutionnelle de 1971 à Victoria et reconnu implicitement que le Québec avait eu alors la seule attitude logique, en refusant qu'on ne ramène au pays un document constitutionnel qui ne lui donnait pas de garanties solides quant à ses compétences dans des domaines cruciaux, dont le plus débattu alors était celui des affaires sociales. A Toronto en 1976, à Regina l'été dernier, d'autres premiers ministres inquiets de l'érosion de leurs pouvoirs, ou désireux de les élargir, ont épousé à leur tour cette problématique.

Encore hier matin, aux premières minutes de la rencontre, le premier ministre fédéral a tenté d'agiter la fibre nationaliste et d'inviter ses collègues à "décoloniser" le Canada en faisant du rapatriement une opération indépendante du reste. Tant MM. Davis que Blakeney ont opposé une fin de non-recevoir assez brutale à cette grossière exagération de la situation constitutionnelle du pays. Il faut espérer que les provinces s'en tiendront à leur logique aussi longtemps qu'il le faudra, et qu'elles ne céderont pas à une nouvelle tentative de rapatriement dès que le nouveau "comité sur la constitution" aura avancé de quelques pas.

Car l'analyse des propositions fédérales contenues dans le "programme de réformes" dévoilé hier rend l'évaluation prudente quant à l'ampleur de la conversion. Même si la "liste" reste ouverte, bon nombre des accords de principe suggérés pour le moment étaient déjà contenus dans les documents de travail fédéraux déposés à la conférence de 1971.

Tel est le cas des propositions d'imposition de limites au pouvoir fédéral de dépenser, des obligations quant à la péréquation, des limites au pouvoir déclaratoire d'Ottawa, de la remise aux provinces de pouvoirs "officiels" de taxation indirecte. Cette fois le texte est moins précis, et la possibilité de l'amender semble donc plus réelle. Mais il s'agit moins de concessions, de véritable "partage" que d'une modernisation des textes pour qu'ils se conforment à la pratique. Le pouvoir fédéral de dépenser "pour fins de versements aux autres gouvernements" est devenu moins séduisant en ces années où l'austérité succède à l'expansion effrénée. Le pouvoir déclaratoire est de moins en moins utilisé et de moins en moins nécessaire sauf cas incongrus, comme le reconnaissait lui-même hier M. Trudeau. Et les provinces ont déjà, de façon détournée, quelque pouvoir de taxation indirecte.

Plus intéressantes sont les ouvertures pour une "clarification des pouvoirs respectifs" en matière de gestion et de taxation des ressources naturelles, et de communications. Dans le premier cas les provinces devront etre très prudentes avant d'accepter de modifier une disposition constitutionnelle qui leur donne déjà théoriquement une compétence exclusive. Mais les récentes décisions des tribunaux, comme l'a démontré éloquemment le dossier fourni par M. Blakeney, justifie qu'elles s'inquiètent là d'une sérieuse limitation pratique de leurs pouvoirs. Dans le second cas, la formulation encore très floue de la proposition fédérale, qui ne présage certes pas de transfert massif, ne permet pas de prédire si le Québec, tout au moins, aura la moindre chance d'obtenir la compétence prépondérante dont il a besoin.

En prenant connaissance de la liste des priorités fédérales hier, on s'est scandalisé à droite et à gauche, de ce que chaque proposition soit accompagnée de "caveat" protégeant des compétences fédérales.

Il est certes plus souvent question de "partage" que de "transfert" de pouvoirs et Ottawa semble décidé à asseoir plus solidement son rôle dans le domaine du commerce interprovincial et international, de même que son rôle de "redistribuer" des fruits des richesses traditionnelles ou plus récentes. De nouvelle humeur décentralisatrice et autonomiste, les provinces ont tendance à percevoir là quelque hérésie. A moins qu'elles ne partagent les vues souverainistes du gouvernement québécois, il faudra bien qu'elles en viennent à un arrangement, malgré leur méfiance à l'égard de M. Trudeau. Il y a quelque chose d'inquiétant à constater qu'il ne reste guère que les voix de M. Hatfield, ou hors de la conférence, du leader du Nouveau parti démocratique, M. Broadbent, pour s'inquiéter du sort des provinces les plus faibles, les moins dotées en ressources, donc les moins capables de tirer profit des nouveaux accords s'il s'en produit.

Quoi qu'il en soit, le dossier ne se refermera pas inachevé comme à Victoria et les mécanismes dont on conviendra sans doute aujourd'hui permettront de le laisser ouvert, peu importe les fortunes politiques de l'actuel gouvernement fédéral. Ce sera sans doute le meilleur acquis de cette rencontre.

En se conduisant en observateur passif, le Québec n'empêche pas d'avancer. Tout indique qu'il sera aussi passif au nouveau comité constitutionnel où il annonce sa présence. Mais on ne fera désormais croire à personne que cette position de repli, même s'il était vigilant, en est une de "défense du dossier historique" des revendications du Québec. Cela aura été une périphrase pour exprimer l'inconfort entre un mandat de parti et un mandat de gouvernement, rien de plus.

Lise BISSONNETTE

ACTUALITÉ

Femme et pornographie

par Micheline Carrier

Avec le viol, la prostitution et la violence envers les femmes, la pornographie est parmi les dossiers "chauds" de la condition féminine. Par dossiers "chauds", entendez ceux que les femmes se contentent généralement d'effleurer, quand elles osent en parler, et ceux dont les hommes plaisantent. On notera que tous ces sujets mettent en situation la femme-objet sexuel.

Un rapport de la Commission présidentielle sur l'obscénité et la pornographie aux Etats-Unis traçait, en 1970, le portrait-type du consommateur de pornographie: il s'agit d'un homme blanc, de classe moyenne, dans la quarantaine, marié. C'est ce que nous apprend, entre autres choses, "Pour les Québécoises: égalité et indépendance", le rapport du Conseil du statut de la femme sur la condition féminine au Québec. Il n'existe pas de motif sérieux de penser que le portrait-robot du consommateur canadien ou québécois diffère beaucoup de celui du consommateur américain.

Les profits annuels de l'industrie pornographique atteindraient, selon Lorenne Clark, $12 millions au Canada et $60 millions aux Etats-Unis. La rentabilité de cette entreprise explique-t-elle la tolérance dont fait preuve l'Etat à l'égard de cette forme d'exploitation des femmes et l'absence d'études qui auraient pu étoffer le très sommaire exposé du CSF?

Au Canada, un article du Code criminel relativement à l'obscénité contrôle ou prétend contrôler la pornographie. "Est réputée obscène, dit le Code, toute publication dont une caractéristique dominante est l'exploitation indue des choses sexuelles et de l'un quelconque ou plusieurs sujets suivants: le crime, l'horreur, la cruauté ou la violence". En mai 1978, le projet de loi C-51 a modifié cette définition. Désormais, le Code considère obscène "toute dégradation indue de la personne humaine". Le moins que l'on puisse dire c'est que cette définition est vague et générale et, comme le signale le CSF, ne nous renseigne guère sur le sens du terme "obscène". L'interprétation de la loi est laissée à la discrétion d'un juge, dit le Conseil. Sans doute veut-il dire que cette interprétation est sujette à l'arbitraire, un juge, comme tout être humain, étant influencé par la culture, le milieu, et porteur de préjugés. On peut aussi se demander s'il existe des circonstances où la dégradation des personnes est légitime et justifiée, puisqu'on parle de "dégradation *indue*". Un juge pourrait-il statuer, par exemple, que présenter les femmes comme objets sexuels n'est pas de la "dégradation indue"?

Le CSF s'inquiète notamment de la violence et de l'utilisation d'enfants dans la pornographie. Journaux, magazines, films présentent des femmes enchaînées, battues, violées, torturées, et suggèrent que les femmes sont masochistes, dit le Conseil. Il recommande que l'on diffuse de l'information à caractère féministe pour contrecarrer la propagande pornographique et de mener, en collaboration avec le ministère de la Justice, une recherche sur la pornographie au Québec. Le CSF pourrait lui-même inscrire une telle recherche à son programme puisqu'il dispose de budgets à des fins de recherches. Comme il l'a fait pour "La condition économique des femmes au Québec", il pourrait commander une étude à des spécialistes en sociologie, en psychologie sociale et en droit. La pornographie est un phénomène social et il faudrait peut-être diversifier les sources d'interprétation de ce phénomène plutôt de laisser les seuls juristes donner leur explication.

Le CSF demande que le Bureau de surveillance du cinéma interdise systématiquement la publicité des films pornographiques dans les médias, notamment dans l'affichage et les journaux. Ce serait là une forme de censure, même si le Conseil se défend de vouloir l'accroître. Mais toute loi n'est-elle pas en soi une forme de censure? Quand il faut offrir des balises aux comportements humains pour que soit respecté le droit à l'intégrité physique et morale des personnes — sur le plan collectif comme sur le plan individuel — de grâce, laissons de côté les scrupules. Le problème qui se pose dans ce cas, c'est de définir ce qu'est la pornographie. Où commence ce que le Code qualifie d'obscénité? Où commence "la dégradation indue des personnes"? Tout le problème réside dans cette définition, semble-t-il, et dans les valeurs que se donnent une société.

Selon le CSF, les femmes considèrent la pornographie comme "le prolongement du pouvoir que les hommes s'arrogent sur elles" et comme le reflet de la violence que la société pratique à leur endroit. Il est douteux que la majorité des femmes aient une telle conception. Plusieurs considèrent la pornographie comme un mal nécessaire (à quoi?), d'autres sont indifférentes, d'autres y voient une manifestation d'une société "libérale". On a rarement entendu des groupes de femmes dénoncer explicitement la pornographie en général comme une forme d'exploitation des femmes. Dans son numéro de septembre 1978, F Magazine situe le problème dans son contexte social réel: "Les femmes qui passent et qui regardent, passives et indifférentes, l'étalage de ces turpitudes, s'interrogent-elles assez sur la relation qui peut exister entre l'évolution des moeurs et la prolifération de ce type de presse? L'antique morale, si restrictive et contraignante pour les femmes, renonce difficilement à la notion de punition dès qu'il s'agit de libération sexuelle féminine. C'est pourquoi, sans jamais le dire ouverte-

Voir page 6: Femme

■ Rectificatif

Deux erreurs de frappe se sont glissées dans l'article que signait hier dans cette page M. Benoît Lauzière, directeur général du Collège de Maisonneuve. L'auteur avait numéroté les paragraphes de son exposé. A la quinzième ligne du 5e paragraphe, il fallait lire "ajout" et non pas "atout". A la 12e ligne du paragraphe 11, il eût fallu lire "caractère" plutôt que "ministère". Enfin, l'auteur fait observer que le titre, choisi par lui, aurait dû être suivi d'un point d'interrogation.

LETTRES AU DEVOIR

■ *Quel sera le vote anglophone au printemps?*

En tant que nationaliste québécois, il est certain que j'ai tout lieu de me réjouir des résultats de ce qui fut reconnu comme la mini-élection du 16 octobre dernier.

D'abord parce qu'elle fut une défaite personnelle pour le Premier Ministre Pierre Trudeau partout sauf ici, au Québec. Le balayage conservateur dans le Toronto métropolitain n'est certes pas de bon augure pour les troupes libérales fédérales en vue du scrutin général du printemps prochain. Cette performance d'ailleurs, entraînera probablement une remise en question du leadership que Pierre Trudeau détient depuis dix ans, par tous les militants libéraux, sauf, bien sûr, par ceux du Québec.

Mais aussi et surtout je me réjouis parce que la carte électorale au Canada semble maintenant, de façon très claire, découpée en deux blocs ethniques distincts, reflétant les deux solitudes, les deux nations. Il est acquis qu'à présent, les anglophones canadiens, de quelque région que ce soit, ne peuvent plus souscrire à un Parti libéral fatigué, bourré de scandales, de remaniements et de démissions trop fréquentes, et surtout à un chef québécois impopulaire sauf chez lui, incapable de répondre aux aspirations, de faire face à la situation économique actuelle. En ce sens, le profil de "unique sauveur possible de la nation" que le chef libéral ne cessait d'entretenir durant la dernière année (en particulier en Ontario) ne s'avère plus un argument qui peut effrayer la population anglophone du pays. Bien que la tendance à la polarisation des deux blocs, ne puisse déplaire au Parti québécois quant à la future campagne référendaire, il y a lieu d'examiner le résultat des trois partielles québécoises.

Certes, le désappointement le plus amer de toute la soirée pour M. Trudeau, aura été le vote dans Lotbinière, où les Libéraux escomptaient, à tout le moins, une course serrée qui n'a pas eu lieu dans un comte demeure, somme toute, ruralement créditiste. En revanche, le gain de Saint-Hyacinthe, confirma la popularité personnelle du Sénateur Claude Wagner, accusé il y a à peine une semaine, de "traître et de vendu" par le député Roch Lasalle, ce qui a certainement nui au travail du candidat conservateur. Mais de toutes les circonscriptions, celle qui reste la plus intéressante pour nous, indépendantistes, est Westmount. Même si stratégiquement il serait plus sain pour le climat d'une éventuelle négociation suivant un vote favorable au référendum québécois, que le Canada soit représenté par un gouvernement anglophone conservateur, il demeure important que les électeurs anglais dans Westmount aient reconnu cette "little difference" qui les empêchait d'emboîter le pas de leurs confrères hors Québec.

Il va de soi que le P.Q. ne saurait s'attendre à un quelconque appui pour sa thèse souverainiste, de la part du citadin anglophone québécois; cependant, lorsque le moment crucial de la dite séparation des pouvoirs sera venu, la réaction de ces mêmes citoyens anglophones sera un indicatif très important pour la position que le reste du Canada devra tenir; spécialement si la négociation s'avère longue et échelonnée sur plusieurs semaines, voire sur plusieurs mois comme c'est fort probable. Ainsi le choix des électeurs de Westmount de réélire le Libéral, malgré la dévastatrice vague de protestation courante et confirmée dans le reste du pays, ne démontre-t-il point, en même temps le piège et la vision que ce groupe a compris alors qu'il ne pouvait faire autrement dans l'intérêt de leur cause nationale à eux? Mais tout de suite, le candidat conservateur défait, M. Bernard Finestone, que j'ai rencontré le soir du vote à son quartier général de la rue Sainte-Catherine ouest, aura tôt fait de réfuter cette hypothèse en me rappelant le vieil adage que tous répétaient dans son entourage,: "Quebec always understands last" (Le Québec est toujours dernier à suivre); et que tout comme en 1957-1958, lors de la célèbre "tornade Deifenbaker", les prochaines batailles du printemps révéleront la vraie force du Parti conservateur au Québec. En ce qui concerne le détail du résultat, la question sur toutes les lèvres, autant chez les libéraux que chez les conservateurs, était la très faible participation (à peine 40%); que laissait-elle entrevoir? Une forte population votante aurait favorisé lequel des deux candidats? Est-ce que le vote conservateur est vraiment sorti?

De toute manière, le mystère demeurera entier jusqu'à la prochaine fois.

Ainsi, Pierre Trudeau n'a que six mois pour renverser la vapeur et sauver son vieux rêve fatigué d'un Canada bilingue for all; et cela avant que noir sur blanc, les prochaines élections fédérales ne prouvent une fois de plus, que ce pays fait deux sur tous les plans imaginables, la politique incluse, et que pire, les anglophones au Québec sont mêmes différents de ceux du reste du pays et qu'en ce sens, devant le fait accompli de l'indépendance, ils s'avéreraient un précieux groupe écho qu'un René Lévesque saurait rapidement utiliser en sa faveur durant les futures négociations.

Yves SENECAL

Montréal, le 16 octobre 1978

■ *Sur un billet d'Albert Brie*

Il y a deux façons de réagir aux propos d'Albert Brie, dans le Billet du 25 octobre dernier intitulé "Un coup de maîtresse", et dans lequel il croit traiter avec humour du rapport récemment présenté au gouvernement sur une politique globale de la condition féminine.

Une première façon serait de tourner la page et de classer le tout au rayon de la misogynie primaire et indécrottable. La deuxième façon est d'accepter de perdre temps et énergie pour interroger LE DEVOIR sur sa pratique éthique du journalisme, qui permet à tel triste sire d'exercer d'exécrable manière une plume méprisante, bête et insipide.

En effet, passe encore que ce Rapport féministe ne jouisse pas du traitement de faveur généralement réservé aux problèmes constitutionnels, au conflit postal ou aux accords du Camp David, mais ne passe plus l'affirmation tranquille de la dérision et du mépris des femmes, de la condition féminine et de son rapport à la société.

Il ne s'agit en aucune façon de dénier à ce personnage le droit à la liberté d'expression, mais plutôt d'indiquer les limites dans lesquelles doit s'exercer le métier de journaliste, ainsi que la responsabilité sociale que comporte la liberté d'expression d'un journal, en particulier quand ce journal prétend souscrire à des objectifs d'honnêteté, de respect et d'objectivité. Quand Albert Brie écrit, ce n'est pas un auguste inconnu qui écrit, c'est LE DEVOIR qui s'exprime. Et c'est à cet égard, que sont dévolus au DEVOIR certains devoirs sociaux auxquels il ne saurait se soustraire sans atteindre à sa propre intégrité.

Albert Brie pour sa part, fait montre d'un infantilisme malsain, d'un paternalisme éprouvant, d'une subjectivité scandaleuse et d'un intellectualisme douteux.

Si l'on devait en douter, qu'il suffise de rappeler ce Billet d'une quarantaine de lignes, où il "s'inquiète de voir René Lévesque glisser vers le transsexualisme" (terme dont il semble manifestement ignorer le sens) "connaissant la solide normalité" du premier ministre. (Je cherche encore le rapport avec le sujet traité).

Qu'il suffise de rappeler encore le lien incohérent entre l'allusion paternaliste à la "reconnaissance" que devrait manifester les femmes au premier ministre "pâmé d'admiration", et la blague superusée du "livre rose".

Faut-il rappeler aussi le coup bas qu'il assène de main de maître en nommant "coup de maîtresse" le renvoi aux "leçons de méthologie, d'écriture, d'intelligence et de synthèse" que ce "maître livre" donne aux "barbouilleurs" professionnels.

Faut-il enfin qualifier ce papier dans son ensemble et l'attitude du journal qui en a autorisé la publication?

Je ne crois pas! C'est par trop évident...

Cecilia RANCOURT CINQ-MARS

Montréal, le 26 octobre

■ *À quand les services essentiels?*

En ces récentes années, les pouvoirs publics notamment le Fédéral et le Provincial sont revenus souvent à la charge, afin de déterminer ce que l'on devait entendre par services essentiels.

Beaucoup d'encre et de salive ont été dépensées depuis sans pour autant qu'on se soit finalement entendu. Pourtant, il y a des services qui sont facilement identifiables dans une société même démocratique du type de celle que l'on se plaît à reconnaître au Québec et au Canada.

Qu'il soit permis d'en mentionner quelques-uns tels: les services d'incendie, de pompiers, d'aqueduc, d'électricité, de gaz, de transport en commun, hospitaliers, des postes et autres du même genre qui, en somme, sont nécessaires à la vie des citoyens et aux activités essentielles qui, faute d'être poursuivies normalement, viennent perturber la bonne marche des entreprises et de la nation.

Le jour où les gouvernements définiront clairement quels sont les services essentiels; que les mécanismes d'information auront fait connaître à toute la population la nature et les objectifs envisagés par les services reconnus comme essentiels, les personnes qui entreprennent de travailler à l'intérieur de tels services devraient se rendre compte qu'elles travaillent dans un service ou domaine qui ne peut s'arrêter car la vie même des personnes et des activités en dépend.

Des "fins fins" diront oui, c'est vrai, mais les employeurs de ces services ambitionneront et pourront aller aussi loin que "tenir en otage" ces catégories d'employés. Eh bien, si l'ensemble de la population est consciente que dans une civilisation bien organisée des services sont essentiels, les employeurs à qui on faisait allusion auront la décence de traiter leurs employés en regard des fonctions essentielles qu'ils accomplissent.

Mais quand — O tempora! O mores! la population saura-t-elle quels sont véritablement les services essentiels?

Camille FLEURY

Giffard, octobre 1978.

■ *Au sujet de Jérusalem*

Ces quelques statistiques concernant Jérusalem pourraient intéresser vos lecteurs. L'Encyclopédie britannique de 1853-60 décrit comme suit la population de Jérusalem en 1844: Juifs 7120; Musulmans 5000; Chrétiens 3390 pour un total de 15510. Toujours dans le même ordre, le Frère Liévin de Hamme en 1887 donne les chiffres suivants: 28000; 7560; 7070 = 42630. Vital Cuinet dans sa Géographie Administrative en 1895: 30794; 10000; 10206 = 51000. Le Frère Liévin de Hamme à nouveau, en 1898: 55000; 7660; 7890 = 70550. Le Père Barnabé Meistermann O.F.M. en 1907: 45000; 8000; 8850 = 61850. Le fameux voyageur Karl Baedeker en 1912: 45000; 10000; 15000 = 70000.

Terre Sainte" publié à Montréal par J. Chapleau et Fils en 1884, M. L'Abbé J.M. Emard a ces mots intéressants, parlant des Juifs de Jérusalem "Ils ne perdent pas l'espoir de reconquérir, ou même d'acheter la cité sainte... Aujourd'hui, quand le sultan de Constantinople vient à mourir, le grand rabbin doit remettre au pacha de Jérusalem les clefs de la même porte de Jaffa; ce qui constitue les Juifs captifs jusqu'à ce que, par l'ordre du nouveau sultan, ces clefs leur soient rendues".

Assez étrange n'est-ce pas, pour des gens prétendus absents pendant 2000 ans.

Léon GRAUB

St-Laurent, octobre 1978

Les lettres adressées à cette rubrique doivent être signées et comporter de manière lisible, les noms, adresse et numéro de téléphone de l'auteur. Toutefois, l'adresse et le numéro de téléphone ne sont pas destinés à la publication. LE DEVOIR ne peut s'engager à publier toutes les lettres et, en raison des contraintes d'espace, se réserve le droit de les abréger. Les correspondants sont invités à dactylographier leurs textes à double interligne.

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'imprimerie Dumont incorporée dont les ateliers sont situés à 9130, rue Boivin, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne: $60 par année; six mois $33; trois mois $21. À l'étranger: $65 par année; six mois $36; trois mois $24. Éditions du samedi: $19 par année. Édition quotidienne livrée à domicile par porteur: $1.50 par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

TÉLÉPHONE: 844-3361

(lignes groupées)

Propositions concrètes sur le partage des pouvoirs

Comme la conférence des premiers ministres abordait hier la question traitant du partage des pouvoirs, M. Pierre Trudeau a fait sur ce point une intervention qui a suscité un vif intérêt et provoqué une certaine surprise. Pour la première fois, en effet, le chef du gouvernement fédéral formulait des propositions concrètes quant à une nouvelle répartition des compétences législatives. Voici le texte de l'intervention de M. Trudeau:

Comme je l'ai dit au début de la Conférence et comme l'ont souligné plusieurs des premiers ministres provinciaux, il est urgent de prouver à nos concitoyens et de nous prouver à nous-mêmes que des progrès rapides peuvent être accomplis sur des questions constitutionnelles d'importance. M. Lalonde vient tout juste de le montrer, le renouvellement de la Constitution est une tâche extrêmement complexe, tant par le nombre de sujets à discuter que par la multitude de facteurs dont il faut tenir compte. La tâche qui nous attend est donc ambitieuse et c'est avec le plus grand intérêt que je prendrai connaissance de vos opinions sur la meilleure façon d'organiser notre travail.

Il me semble, pour ma part, qu'il nous faudra mettre en place certains mécanismes spéciaux qui nous permettront de coordonner efficacement nos efforts pour progresser le plus rapidement possible au cours des quelques prochaines années. Si nous voulons rapidement aller de l'avant, il me paraît également essentiel de dresser une liste de questions prioritaires qui puisse nous servir de guide et d'objectif au cours des quelques prochains mois. C'est dans cette optique que je vous soumets un projet de mécanisme de travail et un "programme de réformes".

Un mécanisme de travail

Nous pourrions créer un Comité sur la Constitution qui se réunirait fréquemment dans les prochaines semaines et régulièrement au cours des mois suivants. Ce comité pourrait se composer des ministres des Affaires intergouvernementales et des procureurs généraux, assistés de fonctionnaires. Ces ministres pourraient s'adjoindre, au besoin, divers collègues, au moment où ils étudieraient certains pouvoirs particuliers. Chacun de notre côté, nous pourrions faire en sorte que notre Cabinet étudie rapidement les points en litige, même durant la tenue des réunions ministérielles, afin que le processus décisionnel devienne une question de semaine et non de mois.

Un programme de réformes

Au cours de cette Conférence, nous pourrions tenter d'en venir à un accord de principe sur un certain nombre de modifications hautement prioritaires dans le domaine de la répartition des pouvoirs. Le Comité sur la Constitution pourrait ensuite procéder à un examen intensif de ces questions afin d'élaborer des propositions détaillées auxquelles nos ministres responsables auraient éventuellement souscrit, et sur lesquelles nous pourrions nous pencher et nous prononcer au cours de notre prochaine Conférence constitutionnelle, disons au mois de janvier 1979. Nous pourrions aussi établir une deuxième liste de questions prioritaires ou demander au Comité sur la Constitution d'en dresser une, afin que des travaux soient entrepris sur les nombreux points que nous voudrons examiner ensemble. Nous ne demandons qu'une chose en retour: que vous et vos gouvernements vous engagiez à accomplir des progrès rapides sur les autres aspects du renouvellement de la Constitution dont nous discuterons plus tard, et à parvenir dans une large mesure à une entente avec nous dans ces autres domaines.

Pour confirmer notre engagement et pour aider à établir la liste de questions prioritaires dont je viens de faire mention, je désire pour ma part présenter des propositions précises à l'assemblée. Ces propositions ont été préparées à partir des listes que vous-mêmes m'avez transmises par l'entremise des premiers ministres Lougheed et Blakeney dans les lettres qu'ils m'envoyèrent respectivement en octobre 1976 et en août 1978. Le choix de ces propositions a également été influencé par les opinions — et j'ajouterais dans la plupart des cas par les opinions bien arrêtées — que certains d'entre vous m'ont personnellement exprimées par écrit. Enfin, parmi les réformes que vous avez mises de l'avant, j'ai surtout retenu les changements qui, de l'avis du gouvernement fédéral, sont non seulement souhaitables mais susceptibles d'être réalisés au cours des prochains mois.



Premièrement

Je propose qu'au cours de cette Conférence, nous convenions en principe de rechercher une méthode appropriée pour limiter l'usage du *pouvoir de dépenser* du gouvernement fédéral. Les gouvernements provinciaux ont soutenu depuis des années que l'usage illimité de ce pouvoir par le gouvernement fédéral créait des difficultés pour les provinces. Le gouvernement fédéral a admis il y a déjà dix ans qu'il serait conforme à l'esprit du fédéralisme canadien de restreindre ce pouvoir. En outre, nos récentes difficultés budgétaires nous ont rappelé une fois de plus que l'absence de restrictions constitutionnelles au pouvoir de dépenser n'a pas toujours comporté que des avantages. Je vous rappelle donc que dans ce domaine, comme dans d'autres, le temps est venu d'agir. Sous réserve de votre accord, je suis disposé à demander aux représentants du gouvernement fédéral au Comité sur la Constitution d'élaborer, de concert avec vos représentants, des restrictions pertinentes à l'utilisation par les autorités fédérales du pouvoir de dépenser pour fins de versements aux autres gouvernements, ainsi qu'aux institutions et aux particuliers, lorsque ces versements sont susceptibles de toucher de façon significative aux affaires des gouvernements provinciaux. Je présume que les gouvernements provinciaux voudront bien eux aussi envisager une restriction comparable de leur propre pouvoir de dépenser, lorsque l'utilisation de ce dernier affecte notablement la conduite des affaires fédérales.

La seule mise en garde que j'apporterai à cette proposition est qu'à notre avis toute restriction imposée au pouvoir de dépenser du gouvernement fédéral ne devrait pas nous priver de moyens efficaces pour réaliser des objectifs nationaux comme celui d'asssurer une égalité de traitement à tous les Canadiens, quel que soit leur lieu de résidence, ou celui d'atténuer les disparités entre les provinces et les régions.

Deuxièmement

Je propose donc qu'au cours de cette Conference nous convenions en principe de préciser davantage les obligations constitutionnelles du Parlement fédéral concernant la *péréquation et l'expansion régionale* pour qu'elles soient, en fait, mieux définies que dans nos propositions de juin dernier. C'est là une préoccupation qu'expriment depuis longtemps les provinces moins bien nanties, surtout celles de la région de l'Atlantique. J'ai noté avec satisfaction que les provinces plus riches ont appuyé, explicitement ou implicitement, l'idée d'un partage général des bénéfices par l'entremise du Gouvernement fédéral. Les provinces voudront peut-être aussi envisager les meilleurs moyens d'ordre constitutionnel de s'acquitter de leurs responsabilités touchant l'atténuation des disparités entre leurs régions et leurs municipalités.

Troisièmement

Je propose que nous convenions en principe d'élaborer une disposition constitutionnelle qui répondrait aux préoccupations des provinces quant à l'abus que le *gouvernement fédéral* peut faire du *pouvoir déclaratoire*. Nous connaissons l'opinion exprimée par les premiers ministres dans leur "concensus de 1976", et aussi votre nouvelle proposition à cet égard, M. Bennett. Je suggère que nous donnions à nos représentants au sein du Comité sur la Constitution instruction d'établir une procédure que nous pourrions tous accepter. En disant cela, cependant, je tiens à préciser qu'à mon avis il faut prévoir des moyens de protéger les intérêts de tous les Canadiens, au cas où un gouvernement provincial agirait éventuellement d'une façon tout à fait contraire aux intérêts de l'ensemble du pays. Nous devons en ce sens envisager des possibilités qui ne sont à souhaiter ni au niveau provincial, ni au niveau fédéral.

Quatrièmement

Je propose que nous convenions en principe de reprendre la proposition faite en 1969 par le gouvernement fédéral selon laquelle les assemblées provinciales seraient autorisées, sous certaines réserves, *à lever des impôts aussi bien indirects que directs*. A Regina, vous avez affirmé d'un commun accord que la question de "l'accès officiel des provinces au domaine de l'impôt indirect devrait être examinée sans tarder" et je suis prêt à admettre que le temps est venu d'agir. L'unique condition que je me dois de poser, comme premier ministre de l'ensemble de la Fédération, c'est, d'une part, que la disposition pertinente de la Constitution soit rédigée de manière que l'impôt provincial ne puisse entraver ni le commerce interprovincial ni le commerce international et que, d'autre part, sa rédaction fasse en sorte que le fardeau fiscal d'une province soit essentiellement supporté par les citoyens de cette province.

Cinquièmement

Je propose que nous convenions en principe de *clarifier les pouvoirs respectifs* des autorités fédérales et provinciales en ce qui a trait

— à la réglementation, la gestion et la taxation des *ressources naturelles*;

— à l'administration et la réglementation en matière de commerce *interprovincial et international*.

Le but, évidemment, est de veiller à ce que les deux ordres de gouvernement puissent s'acquitter efficacement de leurs responsabilités, et à ce qu'une juste part des bénéfices tirés des ressources naturelles revienne aux citoyens de la province où celles-ci sont exploitées, sans que les autres Canadiens ne soient privés d'une part raisonnable de ces mêmes bénéfices. C'est là un des aspects de la question de la répartition des pouvoirs sur lequel vous avez des vues bien arrêtées, M. Blakeney, et vous aussi, M. Lougheed. Je propose donc qu'avec nos collègues, nous convenions non seulement de discuter de la question mais aussi que nous nous efforcions, de toute urgence, d'en arriver à une solution.

Sixièmement

Je propose que nous convenions en principe de supprimer les obstacles constitutionnels à l'*unification du droit de la famille sous juridiction provinciale*. Voilà une question de politique sociale qui intéresse vivement votre gouvernement, M. Lévesque, et le vôtre aussi, M. Davis. En outre, la plupart des procureurs généraux qui se sont efforcés de moderniser et de réformer nos idées sur le droit de la famille et notre façon de l'envisager, se sont heurtés à des difficultés qu'il n'est pas facile de surmonter dans le contexte constitutionnel actuel. Pour faciliter, au niveau provincial, ces changements si nécessaires, le gouvernement fédéral est disposé à envisager de modifier considérablement les pouvoirs qu'il détient en matière de mariage et de divorce.

Septièmement

Je propose que nous convenions en principe du fait que les communications constituent un des domaines dans lesquels les deux ordres de gouvernement ont des intérêts légitimes et raisonnables. La Constitution en vigueur, telle que nos plus hauts tribunaux l'ont interprétée depuis des années, semble attribuer presque tout ce champ de juridiction au Parlement du Canada. Nous croyons toutefois que la réalité contemporaine et l'avenir tel que nous pouvons le prévoir exigent une réponse plus nuancée.

Plusieurs aspects de ce domaine semblent clairement d'envergure nationale. D'autres sont de nature plus locale. Nous croyons qu'une Constitution renouvelée devrait en tenir compte, et que nous devrions tenter d'élaborer ensemble de nouveaux accords constitutionnels qui satisferaient les deux ordres de gouvernement.

En raison du caractère complexe de ce domaine et de sa rapide évolution technique, il nous sera vraisemblablement difficile d'en arriver, dans les prochaines mois, à des conclusions définitives sur la forme que devrait prendre dans l'ensemble une nouvelle disposition constitutionnelle. Nous estimons cependant qu'il y a sans doute certains aspects de la question sur lesquels nous pourrons nous entendre rapidement. Je propose donc d'ajouter la question des communications à la liste des sujets prioritaires qui réclament un examen urgent.

Je suggère de mettre le plus tôt possible ces positions à l'ordre du jour du Comité sur la Constitution, et comme les importantes questions que soulève le projet de loi C-60, notamment celle des droits et libertés et celle de la Cour suprême. En fait, j'espère que le comité pourra examiner toutes ces questions de même que la procédure d'amendement de la constitution d'ici notre prochaine Conférence. Un travail beaucoup plus poussé reste à faire sur ces divers aspects de la réforme constitutionnelle que sont les droits, les pouvoirs et les institutions. La combinaison d'éléments que je viens de proposer a été choisie parce que j'ai la conviction qu'elle pourra, si toutes les parties font montre de bonne volonté, servir à démontrer aux Canadiens que la réforme constitutionnelle peut véritablement être mise en oeuvre.

Enfin, je tiens à souligner que les propositions que je viens de faire n'épuisent pas les vues du gouvernement fédéral en ce qui a trait à la répartition des pouvoirs. Pour permettre aux provinces de mieux servir la population, nous sommes disposés à envisager éventuellement de nouveaux arrangements dans un grand nombre de secteurs. Dans d'autres, nous demanderons d'envisager la revision des compétences du Parlement fédéral de manière qu'il puisse, à son tour, mieux défendre les intérêts de tous les Canadiens et assurer leur bien-être. Le gouvernement fédéral espère que des points relevant des deux catégories figureront sur la deuxième liste de questions prioritaires que j'ai proposé de dresser ensemble. Comme je l'ai dit à maintes reprises, tout peut se discuter et se négocier, pourvu qu'il s'agisse d'arrangements qui conviennent à une véritable fédération.

C'est donc avec un grand intérêt que je m'apprête maintenant à entendre vos propres propositions et à prendre connaissance de vos réactions aux propositions que je viens de faire.

Sur les droits de l'homme au Vietnam

par Nguyen Quang Thai

Attaché à l'ambassade de la République socialiste du Vietnam au Canada, l'auteur se fait ici le porte-parole de son gouvernement.

■

Nous voudrions vous faire savoir que l'article de l'envoyé spécial du journal Le Monde, publié par LE DEVOIR dans son édition du 11 octobre, article portant sur les droits de l'homme au Vietnam, a provoqué une grande indignation parmi le peuple vietnamien.

Tout le monde sait que, après trente années de lutte continue contre les forces d'agression étrangères, le peuple vietnamien a totalement libéré le territoire de son pays. Dès lors, il a concentré toutes ses forces en vue de panser rapidement les très graves blessures de guerre, de rétablir et de développer son économie ainsi que sa culture. En même temps, le gouvernement vietnamien a intensifié une politique extérieure d'indépendance, de paix, d'amitié, de solidarité et de coopération internationale. Avec le ferme soutien de l'opinion publique mondiale, les efforts que le peuple vietnamien a fournis depuis les trois dernières années ont abouti à des résultats très appréciables dans les domaines de l'économie, de la production, du niveau de vie et des relations avec les autres pays du monde.

Mais la perspective d'un Vietnam de plus en plus prospère, inspirant de la confiance à travers le monde, ne manque pas de susciter de la haine et de l'inquiétude aux impérialistes et aux forces réactionnaires internationales. C'est pourquoi depuis trois ans, ils ne cessent de lancer des allégations dans le but de déformer la vérité sur la situation au Vietnam, de le calomnier pour ternir son image et créer des difficultés dans son oeuvre de reconstruction. N'a-t-on pas répété ces allégations à satiété: "il y aura un bain de sang quand les communistes auront conquis le Sud Vietnam", "tous ceux qui ayant appartenu au Gouvernement Révolutionnaire Provisoire de la République du Sud Vietnam ont été écartés du pouvoir", "plusieurs personnalités de la 3e force ont été emprisonnées", "le Vietnam persécute et abolit les religions, notamment la religion catholique", "les nouvelles zones économiques ont été établies au Vietnam pour concentrer, emprisonner les personnes sus-mentionnées", etc.?

Mais cette propagande mensongère a fait faillite devant la juste politique du gouvernement et du peuple vietnamiens, ainsi que devant les faits rapportés par les visiteurs et les délégations provenant de nombreux pays, dont le Canada.

Après la libération du Sud Vietnam, non seulement n'y a-t-il pas eu de bain de sang ni aucune représailles ou vengeance, mais au contraire, le gouvernement et le peuple vietnamiens ont fait preuve de magnanimité envers ceux qui avaient servi dans l'appareil militaire et administratif de l'ancien régime de Saigon. Aujourd'hui, des prêtres et des religieuses participent activement et en grand nombre aux oeuvres sociales et économiques du pays; et dans les nouvelles zones économiques, le développement de la production et l'amélioration de la qualité de vie sont autant de preuves qui réfutent les allégations mensongères déjà citées.

Loin d'accepter leur échec et de renoncer à leurs sombres desseins envers le Vietnam, les impérialistes et les forces réactionnaires internationales lancent encore cette fois-ci l'allégation selon laquelle "le Vietnam a violé les droits de l'homme, emprisonné, torturé et maltraité 800,000 personnes". L'article de l'envoyé spécial du journal Le Monde sur les droits de l'homme au Vietnam se situe dans ce schéma. Basé en grande partie sur des documents mensongers fabriqués de toute pièce par Doan Van Toai — un individu ayant servi très efficacement l'impérialisme américain et le régime réactionnaire Nguyen Van thieu, détenu pour ses crimes pendant un certain temps après la libération du Sud Vietnam, puis relâché et autorisé à rejoindre son épouse française d'origine vietnamienne —, l'article paru le 11 octobre a présenté une image complètement tendancieuse du Vietnam. Le seul chiffre de 800,000 "prisonniers politiques" cité dans l'article prouve jusqu'à quel point ces "documents" sont grossiers et ridicules. Les lecteurs du DEVOIR ont droit à des informations objectives et exactes. Cette lettre se veut une contribution au rétablissement de la vérité concernant les droits de l'homme au Vietnam, droits pour lesquels notre peuple a lutté sans cesse et continue de lutter encore aujourd'hui.

placements en
OBLIGATIONS
avec rendement
défiant toute concurrence

1 à 4 ans 10%

5 à 10 ans 10¼%

Les intérêts sont payables semi-annuellement

LÉVESQUE, BEAUBIEN INC.

Pour plus d'informations, veuillez communiquer avec nous

Montréal	879-2222	St-Hyacinthe	774-5354
Ottawa	232-9681	Victoriaville	758-3131
Sherbrooke	569-5583	Joliette	759-0160
Trois-Rivières	379-0000	Rivière du Loup	862-9341
Moncton	855-9926	St-Jean	348-4720
Rouyn-Noranda	762-4347	Valleyfield	371-0368
Québec	529-1771	Granby	372-3177
Chicoutimi	549-8888	Bedford	248-2531
Ste-Adèle	229-4000	Val d'Or	824-3687



ASDEQ
L'Association des économistes québécois
Section de Québec

Déjeuner-conférence

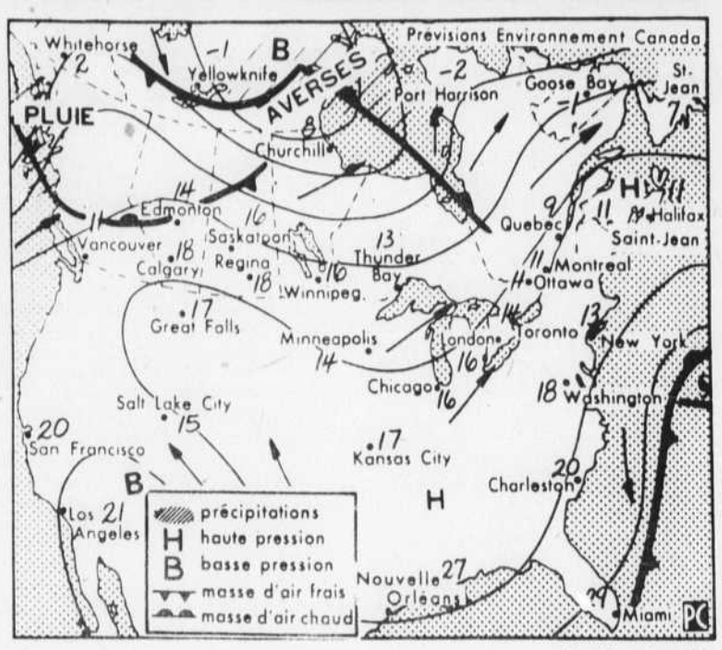
Jeudi, le 2 novembre 1978



Monsieur
RODRIGUE TREMBLAY
Ministre de l'Industrie
et du Commerce
"Une nouvelle stratégie industrielle pour le Québec"
12:15 h
Auberge des Gouverneurs
Place Hauteville (Québec)
Salon Jonquière
Billets à l'entrée
Membres: $7.50
Non-membres: $8.50



LA MÉTÉO



A midi, aujourd'hui

Pontiac-Témiscamingue, Laurentides, Outaouais, Montréal: ensoleillé. Maximum 11 à 13. Aperçu pour jeudi: ensoleillé et doux.

■

Abitibi, Chibougamau: passages nuageux. Maximum 7 à 9. Aperçu pour jeudi: beau.

■

Haute Mauricie, Cantons de l'Est, Québec, Trois-Rivières: ensoleillé. Maximum 9 à 11. Aperçu pour jeudi: ensoleillé et doux.

■

Saguenay-Lac Saint-Jean, Baie Comeau, Sept-Iles, Rimouski, Gaspésie: ensoleillé avec passages nuageux. Maximum 5 à 8. Aperçu pour jeudi: beau.

■

Nouveau-Brunswick: ensoleillé. Maximum 5 à 8. Aperçu pour jeudi: ensoleillé.

SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

◆ René Lévesque

de nature à modifier substantiellement la situation constitutionnelle présente et le cours des revendications "historiques" du Québec, cela même si le comité ministériel devait néanmoins produire des résultats positifs, expliquent en privé des membres de la délégation québécoise. Les sujets qui seront inscrits à l'ordre du jour de ce comité ne peuvent laisser un tel espoir. En ce sens M. Lévesque dira d'ailleurs à ses collègues premiers ministres non sans un sourire en coin qu'ils n'ont pas le "droit de se prendre pour de nouveaux pères de la fédération".

Même si, selon Québec, le comité ne peut modifier les choses en profondeur — il pourrait par des résultats positifs et rapides engager un processus de révision de la constitution auquel le gouvernement Lévesque pourrait difficilement échapper. Et, à cet égard, on est dans la délégation québécoise convaincu qu'il n'y a aucun "danger" car on tient pour improbable que le comité ministériel puisse donner des résultats positifs.

A la table de la conférence, M. Lévesque a fait part de ses doutes à cet égard en soulignant que M. Trudeau avait apporté beaucoup de nuances en présentant sa proposition et également fait des mises en garde.

Il y a aussi l'évocation par M. Marc Lalonde d'une contrepartie de la part des provinces qui, en soi, est de nature à nourrir les doutes de M. Lévesque. Celui-ci d'ailleurs avertit bien clairement que le Québec n'est nullement d'accord pour laisser aller certaines compétences au fédéral. Au début de la journée, à l'invitation du premier ministre de l'Ontario qui lui demandait certaines précisions, il avait d'ailleurs indiqué clairement à M. Lalonde qu'il n'était pas à la présente conférence constitutionnelle pour faire un commerce quelconque des droits du Québec. A une exception près, aucun premier ministre du Québec ne l'a fait et il n'a pas l'intention de déroger à cette pratique, a-t-il lancé.

Cette contrepartie posée par M. Lalonde amènera plus tard au cours de la journée le ministre des Affaires intergouvernementales à comparer M. Lalonde à un frein qui ralentit le moteur qui semblait vouloir prendre une certaine vitesse.

M. Claude Morin retient plus particulièrement une phrase du texte de M. Lalonde qui, en début de journée, avait parlé de partage de pouvoirs. Celui-ci avait indiqué que le gouvernement fédéral voulait étudier "les champs de compétence du gouvernement fédéral et des provinces, et dans certains cas les limites à imposer à l'action autonome des provinces dans ces domaines et peut-être dans d'autres secteurs importants".

Une telle indication quant aux limites des compétences des provinces que souhaiterait Ottawa ne peut qu'être un handicap au succès des travaux du comité. Comme si cela ne constituait pas une indication suffisante, M. Morin renvoie aux propositions même de M. Trudeau.

Parmi les sept sujets proposés à l'ordre du jour du comité, le ministre souligne que seulement trois de ces sujets n'ont jamais fait l'objet de propositions du gouvernement par le passé. Il s'agit des pouvoirs qui touchent les ressources naturelles, les communications et le droit de la famille. Très sceptique quant à la nature des propositions qui seront faites aux provinces, il pense que déjà on peut lire entre les lignes que, le moment venu, Ottawa ne proposera rien de vraiment substantiel.

La seule proposition qui intéresse vraiment le Québec touche les communications. C'est un dossier qui a fait l'objet de vifs débats entre Québec et Ottawa tant sous le gouvernement Bourassa que sous le gouvernement Lévesque, jusqu'au moment où la Cour suprême a tranché et attribué ce champ de juridiction au gouvernement fédéral.

Le premier ministre Trudeau reconnaît en principe que les deux ordres de gouvernement y ont des "intérêts légitimes et raisonnables", et qu'une constitution renouvellée devrait en tenir compte.

En raison du caractère complexe de ce dossier, il ne pense pas possible d'arriver rapidement à une entente sur une nouvelle disposition constitutionnelle, sinon sur certains aspects.

Selon M. Morin, qui s'appuie sur une vieille habitude de la prose fédérale, il serait surprenant qu'Ottawa propose plus que ce que le ministre fédéral des Communications a déjà proposé, soit une délégation de pouvoirs.

Tous ces aspects nourrissent le scepticisme de la délégation québécoise face aux chances de succès des travaux du comité. M. Morin pense qu'en outre le fait que la liste des sujets d'étude du comité se soit déjà allongée en cours d'après-midi alors qu'on ajoutait le Sénat et la Cour suprême ne sera pas d'un grand concours. Il pense qu'en cours de route l'ordre du jour ne fera que s'allonger.

La participation du Québec aux travaux du comité, dira aussi M. Morin n'engagera en rien le gouvernement Lévesque quant à son propre échéancier et à la tenue du référendum. Là-dessus, M. Morin est on ne peut plus affirmatif à cet égard. En début de journée d'ailleurs, M. Lévesque devait dire que si des progrès concrets se dégageaient de la présente conférence, les Québécois pourraient juger de ces progrès lors du référendum.

Il faut noter que tout ce débat sur le partage des pouvoirs qui a eu lieu hier semble être le seul qui vraiment intéresse le Québec. C'est uniquement dans le cadre de ce débat que le premier ministre québécois est intervenu, s'absentant de la table de la conférence une bonne partie de l'après-midi alors qu'on discutait de la réforme du Sénat, de la Cour suprême et de la monarchie. Ce fut une absence remarquée par les journalistes anglophones particulièrement. On expliqua simplement qu'il se trouvait dans la suite réservée au Québec. Seul M. Morin était présent à la table et il n'intervint qu'une seule fois à propos de la Cour suprême pour expliquer une étude faite à Québec sur les jugements de ce tribunal, étude qui a démontrée que la composition de celui-ci n'était pas en cause puisqu'il ne faisait qu'interpréter des textes constitutionnels déjà centralisateurs.

On peut présumer que la délégation québécoise sera plus active ce matin alors qu'on reviendra sur cette question du partage des pouvoirs pour discuter en détail du processus de travail.

◆ Des propositions

mieux définir les obligations constitutionnelles du Parlement fédéral concernant la péréquation et l'expansion régionale; puis il y a l'encadrement du pouvoir déclaratoire du gouvernement fédéral.

M. Trudeau a suggéré aussi que l'on reprenne une proposition de 1969 au sujet de la compétence des provinces à lever des impôts indirects, ce que les provinces ont accepté bien sûr tout comme l'objectif de clarifier les pouvoirs respectifs des deux paliers de gouvernement en ce qui a trait à la réglementation, la gestion et la taxation des ressources naturelles, ainsi que la réglementation et l'administration en matière de commerce interprovincial et international.

Dans cette première liste prioritaire, on retrouve en outre l'élimination des obstacles constitutionnels à l'unification du droit de la famille sous juridiction provinciale. Le septième et dernier point mis de l'avant par M. Trudeau concerne les communications.

A cette première liste prioritaire, les premiers ministres ont ajouté d'autres sujets comme les pêcheries, le Sénat, la Cour suprême et la monarchie.

Tout ce qui concerne le partage des pouvoirs et qui ne figure pas dans la première liste pourra entrer dans une seconde liste de questions prioritaires à définir par les premiers ministres eux-mêmes ou par le comité sur la constitution. En somme, M. Trudeau a répété que pour le partage des pouvoirs comme pour le reste, tout est négociable.

Dans une déclaration qui a précédé celle de M. Trudeau, le ministre des Relations fédérales provinciales, M. Marc Lalonde, avait déjà suscité un vif intérêt chez les premiers ministres provinciaux en donnant une vision beaucoup plus globale ou intellectuelle de ce que pourrait être une négociation du partage des pouvoirs.

Il a énoncé d'abord "quelques notions importantes" dont il faudrait sans doute tenir compte: accorder au gouvernement fédéral un rôle de promotion et de défense des intérêts du Canada dans tous les aspects des relations extérieures; accorder aux provinces un rôle adans le progrès et le soutien du bien-être social, ainsi que de la diversité et de l'enrichissement culturel; accorder au gouvernement fédéral un rôle dans la redistribution des revenus entre les régions, dans la réglementation des activités interprovinciales et internationales dans le maintien au Canada d'une économie nationale dynamique pour rivaliser avec les concurrents.

M. Lalonde a de plus reconnu un rôle pour les provinces dans la gestion des ressources naturelles, dans la formation et le déploiement de la main-d'oeuvre, dans la planification de l'expansion industrielle à l'intérieur des provinces.

Puis le ministre fédéral des Relations fédérales-provinciales a fait état d'autres facteurs plus subjectifs, dont il faudra tenir compte également: le genre de pays recherché et la façon de l'exprimer à l'échelle nationale et régionale: un siècle d'existance, d'histoire commune, "de gouvernement efficace car nous ne devrions pas écarter à la légère la pratique et l'expérience constitutionnelle des 111 dernières années": les opinions et les préférences des citoyens exprimées notamment devant le groupe de travail Pepin-Robarts et finalement la poursuite de relations harmonieuses entre les gouvernements, "car ce sur quoi nous nous entendrons devrait coller au réel et constituer une base susceptible d'améliorer les relations fédérales-provinciales."

Ce qui a plu particulièrement aux provinces dans l'intervention de M. Lalonde, c'est qu'il a tenu compte des doléances manifestées à la suite de la conférence interprovinciale de Regina l'été dernier. Dans le seul domaine du partage des pouvoirs, les provinces revendiquent une quinzaine de sujets. Pour sa part, le gouvernement fédéral a fait état de son intention de demander des pouvoirs accrus sur une dizaine de points qui sont les suivants: les pouvoirs d'urgence dans le domaine économique; les barrières non tarifaires au commerce interprovincial et international: la compétence dans le domaine des affaires étrangères; la réglementation de la concurence: le trafic interprovincial dans le domaine du téléphone et des télécommunications.

Il y a aussi, a poursuivi M. Lalonde, la question du mouvement interprovincial et international de l'électricité, du pétrole, du gaz et d'autres minéraux, y compris celle des droits de passage: le problème de la compétence en matière de salaire minimum: les offices de commercialisation; la réglementation de l'industrie canadienne des valeurs mobilières; le droit ou l'obligation d'engager des dépenses pour réduire les disparités régionales.

Bref, cette entreprise de négocier le partage des pouvoirs représente une somme immense de travail, au moins deux ans de travail, peut-être davantage, selon M. Lalonde.

Car au vaste secteur du partage des pouvoirs, il faut ajouter le bill C-60 et la formule d'amendement qui comme tout le reste sont négociables.

Dans l'esprit du gouvernement fédéral il s'agit de démontrer aux citoyens que la réforme constitutionnelle peut véritablement être mise en oeuvre.

Comme on l'a déjà noté, les premiers ministres provinciaux ont fort bien réagi à l'initiative fédérale. Le premier ministre ontarien, William Davis, s'est même permis de dire qu'avec un tel déblocage la conférence aurait pu être écourtée d'une journée s'il était venu lundi. M. Hatfield a parlé d'une percée et d'un "long chemin depuis Kingston", c'est-à-dire cette réunion des premiers ministres conservateurs avec M. Joe Clark.

La Nouvelle-Ecosse et Terre-Neuve, tout de suite d'accord, ont voulu sur le champ ajouter à la liste prioritaire les pêcheries et les droits miniers sous-marins. De l'ouest, M. Blakeney et Lougheed se sont dits très encouragés, mais prudents. "On saura vraiment ce que ça représente à la prochaine conférence de janvier", a précisé le premier ministre albertain.

M. Lyon, du Manitoba, a marché sur son esprit partisan pour dire "Si cette attitude est un indice de souplesse vis-à-vis du bill C-60 alors on doit vous féliciter. M. Lévesque a eu lui aussi des commentaires élogieux pour le travail fédéral.

Au cours de la séance de l'après-midi, les divergences d'opinions sur l'avenir de la Cour suprême et du Sénat ont été nombreuses, mais les premiers ministres ont pris les choses en philosophes en donnant nettement l'impression qu'après avoir bien digéré le plat de résistance en matinée, ils pouvaient bien se permettre de faire la moue devant des hors-d'oeuvre.

◆ Un 6e homme

impliqués officiellement dans l'affaire Cross.

Selon ce journaliste, cet individu, qu'il prénomme M. X dans son article, serait un enseignant marié et père d'un enfant. Connu de la police depuis le tout début des événements, il serait celui qui se serait procuré à la pharmacie les médicaments dont M. Cross avait besoin pour contrôler l'hypertension dont il souffrait.

Toujours selon M. Laurendeau, qui dit avoir vérifié ses renseignements auprès de Me Jean-François Duchaine, enquêteur spécial du ministère de la Justice pour ce qui a trait aux événements d'octobre, ce Monsieur X vivrait encore au Québec et n'aurait jamais été inquiété par la police.

Après avoir participé aux évènements entourant l'enlèvement et la détention de M. Cross, il devait s'occuper plus spécifiquement de la réorganisation du Front de libération du Québec, aux lendemains de l'arrestation des membres de la cellule Libération et Chénier, cette dernière ayant été reconnue responsable de l'enlèvement et de l'exécution du ministre libéral Pierre Laporte.

Hier, en conférence de presse, le ministre Bédard a évidemment refusé de commenter l'ensemble de ces informations. Il s'est contenté de dire que ce sixième personnage existait et qu'il était actuellement l'objet d'une enquête policière. Il n'a toutefois voulu donner aucune indication quant à la nature de son identité.

Selon les informations qu'il a toutefois consenti à transmettre aux journalistes, les policiers l'ont informé, il y a bientôt un an, de l'existence de ce sixième individu. Il aurait aussitôt demandé le déclenchement d'une enquête policière afin de découvrir les preuves de la participation effective de ce M. X à l'enlèvement et à la détention de M. Cross.

Ce seraient les policiers de la Communauté urbaine de Montréal qui lui auraient transmis ces renseignements mais M. Bédard affirme qu'il lui semble plausible que les autorités policières de la Sûreté du Québec et de la Gendarmerie royale du Canada aient également été au courant de ce fait.

Toutefois, le ministre ne peut affirmer avec précision depuis quand les autorités policières connaissaient l'existence de ce sixième individu pas plus qu'il ne peut dire si les autorités politiques de l'époque, tant fédérales que provinciales, ont été informées de son existence.

Aussi, il ne sait pas comment il se fait que ce mystérieux personnage ait pu jusqu'ici échapper aux mailles de la police et pourquoi il ne faisait pas partie du groupe des cinq individus qui ont négocié leur exil du Québec en échange de la libération du diplomate britannique.

Ces cinq individus, d'abord exilés à Cuba mais qui ont par la suite gagné la France sont, outre Jacques et Louise Cossette Trudelle (Louise Lanctôt), Marc Carbonneau, Jacques Lanctôt et Yves Langlois alias Pierre Seguin.

Jusqu'ici la version officielle les ont identifiés comme les seuls membres de la cellule Libération, responsable de l'affaire Cross. Ils n'ont jamais vraiment été inquiétés par la justice québécoise, ayant préféré l'exil politique.

La révélation de l'existence d'un sixième membre de cette cellule bouleverse cette version officielle mais pose, pour l'instant, plus de questions qu'elle ne propose de réponses.

Au nombre de ces questions, l'hypothèse la plus répandue hier dans les couloirs de l'Assemblée nationale voulait que ce Monsieur X soit en réalité un indicateur de police et que ce soit là la raison expliquant le fait qu'il n'ait jamais été inquiété par les forces de l'ordre.

Cette hypothèse, que M. Bédard a bien sûr refusé de confirmer, soulève une autre question, non moins importante: s'il est vrai que les autorités policières avaient un indicateur au sein de la cellule Libération et s'il est vrai également, comme l'indique l'article de Marc Laurendeau, que les cellules Libération et Chénier aient été en contact permanent durant toute la crise, pourquoi alors la police a-t-elle laissé filer les évènements?

En second lieu, pourquoi les forces policières n'ont-elles informé que l'an passé, sept ans après les évènements, le ministre de la Justice de l'existence de ce sixième individu?

Enfin, qu'attend M. Bédard pour porter une accusation contre ce personnage s'il est exact que des témoignages de partipants reconnus aux événements (les époux Cossette-Trudelle) l'impliquent formellement?

Pour l'heure, le ministre de la Justice refuse de répondre à toutes ces questions. Tout ce qu'il dit, c'est que des accusations seront portées si les enquêteurs obtiennent une preuve suffisante. Il laisse finalement tomber, à la toute fin de la conférence de presse, que, selon lui, pareille enquête aurait dû être instituée il y a déjà plusieurs années.

◆ Octobre

le rend maintenant aceptique quant aux chances de succès de pareille enquête.

"A quoi servira, a-t-il dit hier, de tenir une enquête publique sur les évènements d'octobre si les enquêteurs ne peuvent s'interesser au rôle joué par le GRC et les politiciens fédéraux tout au long de la crise? Ce ne serait alors qu'une demi-enquête qui ne pourrait guère éclairer le public sur la nature même de ces événements."

Quoi qu'il en soit, M. Bédard n'a pas encore pris de décision définitive à ce sujet et attend toujours que les autorités fédérales lui transmettent les renseignements demandés il y a quelques mois par l'enquêteur Duchaine. Ces renseignements, qu'Ottawa a officieusement promis de fournir, ont trait au rôle joué par les policiers fédéraux lors de la crise d'octobre ainsi qu'aux motifs qui ont amené les autorités politiques du Canada à décréter la loi sur les mesures de guerre.

Toutefois, dans l'hypothèse où le ministre n'ordonnerait pas la tenue d'une enquête publique, il semble clair qu'il publiera au moins en partie le contenu du rapport de Me Duchaine.

Ce rapport, qui compte environ 1,400 pages, a été complété à partir des renseignements dont disposait encore le ministère de la Justice et le cabinet du premier ministre au 15 novembre 1976 et d'entrevues réalisés auprès des principaux acteurs de la crise.

◆ Enquête Keable

l'égard de la couronne fédérale.

Au cours de l'enquête, le solliciteur général du Canada a fait usage du privilège de la couronne au nom de la sécurité nationale. La Cour suprême a estimé que la Loi de la Cour fédérale s'appliquait non seulement aux tribunaux réguliers, mais aussi "à tout fonctionnaire investi des pouvoirs d'un tribunal pour la production de documents".

Il n'appartient pas non plus au commissaire de débattre la validité d'un affidavit invoquant le secret d'Etat. "Le commissaire doit donc accepter l'affidavit tel que soumis à moins qu'il ne soit écarté par un tribunal compétent".

Tout comme la Cour d'appel l'avait fait, la Cour suprême laisse entendre que le commissaire Jean Keable et les policiers provinciaux et municipaux ont pu contrevenir à la loi sur les secrets officiels en transmettant des documents de la GRC classés secrets et parvenus dans les archives de la SQ et du SPCUM dans le cadre d'opérations conjointes.

Les premières réactions au jugement de la Cour suprême n'ont pas tardé à surgir? A Québec, le ministre de la Justice, M. Marc-André Bédard, a manifesté sa déception: "Le jugement de la Cour suprême indique clairement que le cadre constitutionnel actuel ne peut répondre aux exigences d'une saine administration de la justice ...Les politiciens fédéraux ont empêché la commission Keable de faire la lumière sur les activités de la GRC."

M. Bédard entend faire un examen détaillé du jugement avant de décider avec le commissaire Jean Keable s'il y a lieu de poursuivre l'enquête dans de telles conditions. Le commissaire Keable et ses procureurs n'ont pas voulu commenter le jugement se réservant eux aussi un temps de réflexion.

A Ottawa, le solliciteur général du Canada, M. Jean-Jacques Blais, a indiqué que ce jugement soutenait la position que lui et son prédécesseur, M. Francis Fox, avaient toujours défendue. Son avocat, Me Michel Robert, qui représente aussi le solliciteur général à la commission Macdonald, a précisé que le jugement confirmait la position constitutionnelle du gouvernement fédéral dans cette affaire.

De part et d'autre, on paraît admettre que ce jugement constitue une importante victoire constitutionnelle du gouvernement fédéral sur les provinces de plus en plus désireuses d'accroitre leur pouvoir de contrôle et de surveillance sur la GRC. Outre le gouvernement québécois, les gouvernements de l'Ontario, du Nouveau-Brunswick, du Manitoba, de la Colombie-Britannique, de la Saskatchewan et de l'Alberta avaient plaidé en faveur des pouvoirs provinciaux en matière d'administration de la justice devant la Cour suprême.

◆ Les pompiers

une participation à la production nationale brute qui est de 3,9%, ainsi qu'une indexation au coût de la vie que nous évaluons à 9% pour 1978, soit une augmentation totale de 13%".

M. Labbé ajoute que ce contrat n'étant que d'une durée d'un an, les délais apportés à son règlement retardent d'autant le début des négociations pour celui qui entrera en vigueur le 1er janvier.

Le débrayage d'hier a fait surgir dans l'esprit des Montréalais le spectre du "week-end rouge" de novembre 1974, quand les pompiers, exaspérés, avaient fait une grève illégale de trois jours. Seule l'intervention du premier ministre d'alors, M. Robert Bourassa, avait permis de régler le conflit par l'indexation des salaires au rythme de l'inflation.

Durant trois jours, le centre-ville avait été particulièrement éprouvé par plusieurs incendies que seuls combattaient les cadres du service des incendies de la métropole, aidés par quelques chefs de villes de banlieue. Un hôtel avait été complètement rasé ainsi que plusieurs maisons et commerces du centre-sud, laissant quelques 175 personnes sur le pavé. Plusieurs pièces d'équipement avaient également été sabotées dans les casernes.

Une enquête avait révélé que le travail de ceux qui combattaient les incendies avait été entravé par des spectateurs qui leur lançaient des pierres et des briques. Deux chefs de pompiers avaient même été blessés et hospitalisés.

L'identité des agresseurs ne fut jamais établie, non plus que la responsabilité de l'Association des pompiers dans le vandalisme survenu aux casernes.

Par la suite, M. Labbé avait suggéré une modification au Code du travail rendant l'arbitrage obligatoire comme seul moyen d'empêcher des grèves semblables. Un rapport du Commissariat aux incendies avait par contre recommandé qu'en cas d'une nouvelle grève, les pompiers soient privés de leur droit d'association, la loi leur interdisant tout débrayage.

Aucune alerte majeure n'est survenue hier après-midi en l'absence des pompiers. Les quelques alertes signalées ont été maîtrisées par les cadres et les enquêteurs du service des incendies.

◆ Les raffineries

D'autre part, la nature politique de la grève dans le bassin du Khouzistan, à la raffinerie d'Abadan et au terminal de l'île de Khark, ne permet pas d'envisager de remède simple, tel qu'une augmentation de salaire.

Selon la presse, les grévistes ont assuré qu'une unité fonctionnerait pour couvrir les besoins intérieurs. En effet, une radicalisation du mouvement pénaliserait gravement la population, estiment les milieux proches du régime, qui comparent cette grève à "une sorte de suicide national".

Les coups portés au capital économique de l'Iran "atteignent la substance même de la nation", a déclaré au Madjliss le premier ministre Sharif-Emami, qui n'a cependant pas indiqué comment le gouvernement entendait reprendre les exportations de brut. L'armée semble impuissante et le recours à des spécialistes étrangers ne semble pas réalisable.

Les porte-parole de l'opposition n'ont pas encore réagi à cette grève, que les observateurs rattachent à la vaste fermentation provoquée en Iran par les appels enflammés de l'ayatollah Khomeiny contre le régime.

D'ailleurs on relève qu'une nouvelle phase de l'épreuve de force entre le régime et ses opposants a apparemment commencé en Iran, où la situation en province est jugée "terrifiante" par une majorité d'observateurs.

Depuis une semaine, chaque jour accentue le climat d'anarchie dans cet immense pays où, si l'on exclut les cinq grandes villes, Téhéran, Tabriz, Ispahan, Chiraz et Abadan, l'autorité de l'Etat ne semble plus s'exercer et celle de l'armée est battue en brèche.

L'impression recueillie dans la capitale est que chaque jour, une dizaine de villes sont ravagées, certaines retombant plus souvent que d'autres dans la tourmente.

Le nombre quotidien des morts ne cesse de croitre. Pour ces dernières vingt-quatre heures, le bilan semble pouvoir être établi aux alentours de cinquante morts, d'un nombre indéterminé de blessés et de destructions incalculables.

Dix-huit personnes ont été tuées lundi à Paveh, non loin de l'Irak, où deux mille partisans du régime, venus à cheval et à bord de 118 camions, ont attaqué des manifestants anti-gouvernementaux.

Une attaque similaire de cinq cents personnes, repoussée par cinq mille habitants de la ville, a fait huit morts à Sanandadj. Sept personnes ont été tuées à Ghasr-E Chirine et Some-E Sara. Deux autres ont été tuées à Yazd, où des incendies ont éclaté, de même qu'à Chah-E Kord.

Deux cent vingt mille personnes ont, selon la presse, défilé à travers Machhah lundi, la grande ville de l'Est, et cent mille hier matin. Des marches contre le régime ont rassemblé 70,000 habitants près de Racht et 30,000 à Kermanchah. Selon le "front national", la troupe a cerné hier le domicile de l'ayatollah Chariat-Madari à Dom. A Amol, sur les bords de la mer caspienne, la sécurité n'est plus assuré que par "des jeunes".

Dans le même temps, l'agitation des étudiants à l'intérieur des universités et des lycées s'est poursuivie lundi et hier.

Le Majlis a voté hier la confiance au gouvernement iranien de "réconciliation nationale". Formé il y a deux mois et demi sous la direction de M. Sharif-Emami, par 176 voix contre 35 et 7 abstentions.

◆ La CECO Suite de la page 3

ploient la même méthode de sollicitation, c'est-à-dire en n'identifiant jamais la compagnie en question mais en se servant des oeuvres pour lesquelles des contrats ont été établis.

Avec les frais d'administration, il a été démontré que ces oeuvres de bienfaisance, quand elles n'étaient pas fictives, recevaient au maximum 10% des montants versés par les souscripteurs.

◆ Femme Suite de la page 4

ment, la presse pornographique et des sous-produits plus ou moins avoués, tout comme les films X, sont toujours profondément misogynes. Il serait naïf de croire que ce sont tout simplement... des histoires de fesses".

Enfin, le Conseil du statut de la femme croit que de profonds changements s'imposent dans les rapports entre les hommes et les femmes pour enrayer les progrès de la pornographie et que lutter contre cette exploitation des femmes est une responsabilité collective. Il faut être réaliste. Quand a-t-on vu les bénéficiaires d'une entreprise (clients, vendeurs, ou percepteurs de taxes) la saborder sans y être contraints par de fortes pressions? Ce sont les femmes d'abord — et le CSF en tête — qui doivent exercer ces pressions. On est tenté de paraphraser le Conseil en disant: "Pour commencer, parlons-en", sans gêne ni détour, sans restriction mentale non plus.

Lorenne Clark est professeur-adjoint au centre de criminologie et au département de philosophie de l'Université de Toronto, et co-auteur, avec Debra J. Lewis, de l'ouvrage *Rape: The Price of coercive sexuality*, The Women's Press Toronto, 1977.

DÉCÈS

GRIMARD, Joseph Henri. — Subitement à Chicoutimi, le 30 octobre 1978 à l'âge de 62 ans, est décédé, M. Joseph Henri Grimard époux de Dame Gabrielle Bilodeau, 259 boul. St-Sacrement à Chicoutimi. Outre son épouse, il laisse ses enfants: Claire (Jean Rochefort), Jean (Marie Talbot), Paul (Christiane Gagnon), Hélène (Sylvio Gallizzi), Dorio (Nicole Perreault), Laval (Donna Carlson), Gilbert (Jennifer Michaud), Jacques (Denise Morin), son beau-fils, Guy O'Reilly et de nombreux petits-enfants. Il était le président-fondateur de la Maison Grimard Electrique Inc., chevalier de Colomb 4e degré, président du Club Richelieu de Chicoutimi, directeur de l'Association des entrepreneurs en construction du Québec. Les funérailles auront lieu jeudi le 2 novembre. Le convoi funèbre partira de la maison funéraire Aubin, avenue du Séminaire à Chicoutimi à 13:45 heures, pour se rendre à l'église de la Cathédrale où le service sera célébré à 14:00 heures, et de là au cimetière de Chicoutimi lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Prière de ne pas envoyer de fleurs, faire parvenir les dons à la Fondation canadienne des Maladies du coeur, C.P. 261, Chicoutimi.

NÉCROLOGIE



Mlle Jacqueline Côté

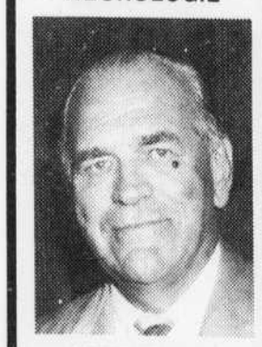
Subitement à Montréal, le 29 octobre 1978 à l'âge de 44 ans, est décédée Jacqueline Côté fille de feu Ubald Côté et de Dame Marie Anna Duquette. Elle laisse dans le deuil, outre sa mère, ses soeurs et frère: Louiselle Côté, Jacques, Pierrette Côté-Larose, Noëlla Côté-Jolicoeur et 3 nièces et 1 neveu.

Les funérailles auront lieu le jeudi 2 novembre. Le convoi funèbre partira du Salon Urgel Bourgie Ltée, 4955 rue Adam, pour se rendre à l'église St-Clément de Viauville où le service sera célébré à 2:00 heures. Et de là au cimetière de l'Est pour incinération.

Elle fut au service du Journal LE DEVOIR durant 25 ans, elle prenait sa retraite en avril 1976.

La Direction et le personnel du Devoir offrent à la famille leurs plus sincères condoléances.

NÉCROLOGIE



JARRY (Fernand)

A Laval-sur-le-Lac, le 30 octobre 1978, à l'âge de 70 ans, est décédé M. Fernand Jarry, industriel, fondateur et président de Jarry Hydraulique et de Jarry Automobile Inc., époux de Pierrette Bélanger. Il laisse aussi dans le deuil ses enfants: André époux de Andrée Gervais, Francine, Robert, avocat, époux de Micheline Sasseville, avocate, Marc époux de Monique St-Clément, Luc époux de Louise Brotherton, ainsi que plusieurs petits-enfants. Il était le frère de Mme Simone Roy et de Mme Aline Vinet.

Les funérailles auront lieu, vendredi, le 3 novembre. Le convoi funèbre partira des salons J.M.D. Cyr Enrg., 3845 ouest, boul. St-Martin (coin Curé Labelle) à 9:30 hres pour se rendre à l'église St-Jean Gualbert de Laval-sur-le-Lac où le service sera célébré à 11:00 hres et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'assister sans autre invitation.

Des dons à la Société du Cancer seraient appréciés.

La restauration de logements, priorité pour le GAM et le RCM

par Rodolphe Morissette

La situation du logement est à ce point détériorée à Montréal, que sans une intervention politique immédiate, trois des cinq secteurs de la ville deviendront d'ici cinq ans des zones taudis similaires aux ghettos américains de Harlem et de Brooklyn.

Tel est le constat préliminaire que faisaient hier la direction du Groupe d'action municipale (GAM) et son candidat à la mairie de Montréal, M. Serge Joyal, qui rendaient publique la tranche de leur programme qui porte sur l'habitation. L'autre parti d'opposition, le Rassemblement des citoyens de Montréal (RCM), qui a lancé l'ensemble de son programme il y a quelques semaines, constate le même état de fait: le stock d'habitations locatives à Montréal a atteint un état lamentable. Les logements du centre de la ville sont démolis, ils sont dévastés ou risquent de l'être par des incendies, ils sont exploités par des spéculateurs sans scrupules, qui généralement ne résident pas à Montréal.

Le GAM produit une étude fort documentée sur l'état de la situation. Au mois d'août, par exemple, le Service d'habitation de la ville estimait à 110,000 (25%) le nombre de logements à rénover à Montréal. En outre, 40% des logements à rénover au Canada se retrouvent à Montréal.

Les deux partis d'opposition constatent qu'il est de plus en plus difficile d'accéder à la propriété à Montréal, où 80,9% des habitants sont des locataires (chiffre de 1971), ce qui dépasse largement la moyenne canadienne (39,7%) et la moyenne québécoise (52,6%). Et comme le prix des logements augmente en flèche et que ceux-ci se détériorent désespérément, les locataires finissent par les fuir.

Le GAM et le RCM estiment que l'administration Drapeau-Niding n'a pas su être à la hauteur de la tâche: sa politique d'habitation, note le président du GAM, M. Robert Petrelli, est celle que pratiquaient les Etats-Unis au cours des années 30.

Les deux partis font de la restauration de logements une priorité immédiate. Elle doit s'accompagner de mesures visant à contrôler les démolitions, à prévenir les incendies et à construire des logements publics.

Dans le premier cas, le GAM propose d'entreprendre la rénovation de 5,000 logements en 1979 et ce, grâce à l'appui financier de Québec (dans le cadre du programme Opération solidarité économique ou OSE) et d'Ottawa (via la Société canadienne d'hypothèques et de logement). Le GAM veut également favoriser le développement et la participation de coopératives d'habitation et d'associations sans but lucratif dans cet effort, à la fois pour restaurer le stock de logements et pour corriger la triste proportion des locataires et propriétaires à Montréal.

De plus, le GAM veut utiliser tous les pouvoirs que possède la Ville pour forcer les grandes corporations et les grands propriétaires, par l'expropriation s'il le faut, à effectuer les réparations qui s'imposent aux logements qu'ils administrent.

En gros, le RCM met de l'avant des propositions similaires. Il propose de plus que s'applique aux immeubles restaurés la disposition de la Charte de Montréal qui permet de geler pour cinq ans l'évaluation municipale. L'objectif prioritaire du parti est en cette matière de démocratiser la gestion des logements et le contrôle du sol urbain "par le biais de coopératives, de regroupements de locataires et de conseils de quartiers".

De son côté, le président du GAM estime que la loi québécoise qui réglemente la copropriété, un phénomène qui s'amplifie singulièrement, est d'application trop difficile et il dit que si son parti sortait majoritaire de l'élection il ferait modifier cette loi.

Aux personnes démunies, aux handicapés, assistés sociaux et gens âgés, le GAM et le RCM veulent offrir plus de logements publics. Le GAM propose d'en construire 8,000 au cours des quatre prochaines années. Comme le RCM, le GAM veut quant à lui développer au maximum la cogestion dans les HLM.

Les deux formations recommandent également de resserrer à tous égards les mesures de protection contre les incendies. Pas moins de 3,051 incendies de bâtiments ont été allumés en 1977, qui ont entraîné des pertes matérielles de plus de $27 millions.



M. Serge Joyal

LES MUNICIPALES

St-Léonard: la 4e formation

Le candidat à la mairie de Saint-Léonard pour le parti Citoyen en progrès, M. François De Marco, a fait connaître cette semaine les 12 candidats de sa formation aux postes de conseiller, de même que son programme électoral.

Son équipe reflète la proportion de francophones et d'italophones de la ville (respectivement 55% et 45%). Quatre femmes en font partie: Johanne Larouche, Linda Nardi, Anna Zanetti et Amy Colantony, dont trois sont encore dans la vingtaine. Les autres candidats sont Daniel Gangeaunian, Gérald Lalonde, Mike Salerno, Gérard Thifault, Pierre Bally, Marcel Boivin, Don Giustino Forlini et, dans le district no 11, le colistier de M. De Marco, Sylvi Dulac.

Le groupe De Marco, le quatrième dans cette course électorale, promet de faire lever la tutelle de Saint-Léonard, de doter la municipalité d'un code de déontologie pour les élus, d'informer davantage les citoyens de la gestion municipale, etc. En matière de zonage, les citoyens visés par un nouveau règlement en seraient informés au préalable par courrier.

Élection à Saint-Lambert

Sur la rive-sud de Montréal, il y aura élection dimanche à tous les postes de maire et de conseiller des villes de Brossard, Boucherville et Greenfield Park. Il en sera de même pour Longueuil le dimanche suivant, où trois équipes complètes se font la lutte.

Saint-Lambert est la seule municipalité de ce secteur à avoir élu un conseiller sans adversaire dimanche dernier. Il s'agit de M. Robert Taylor, conseiller sortant.

Si les deux candidats à la mairie, MM. André Bourbeau et Roger Beaulieu, se sont présentés au départ sans équipe, des groupes d'aspirants conseillers se sont formés autour d'eux depuis quelques semaines.

Outre M. Robert Taylor, le conseiller sortant Hugh Langshur s'est allié à M. Bourbeau et avec eux des candidats aux quatre autres postes de conseillers. Il s'agit de Michel Gratton, Louis Miquelon, Dawn Attwood-Boulanger et Conrad Galipeau, tous de nouveaux visages.

Trois aspirants conseillers appuient en revanche M. Roger Beaulieu: Jean Forté, Robert Bélanger et Gaston Lambert, conseiller sortant, qui avait rêvé de se présenter à la mairie il y a plusieurs mois, mais n'avait pas pu trouver les appuis nécessaires.

Enfin, deux candidats conseillers se présentent comme indépendants: Michel Lanctôt et June McGarr.

Jean Drapeau et les journalistes

Avant d'annoncer dimanche qu'il aurait "du nouveau" dans son programme électoral de cette année, soit un projet de réforme fiscale pour Montréal, le maire sortant de Montréal, M. Jean Drapeau, disait qu'en effet, "il n'avait pas de cachettes avec les journalistes et ils le savent bien..."

L'affirmation mérite d'être complétée par cette autre de M. Drapeau. L'un de ses amis lui demandait l'an dernier: "Pourquoi ne parlez-vous pas aux journalistes?" Et le maire de répliquer: "Tu leur parles, toi, et tu vois ce que ça donne!"

— Rodolphe Morissette

Les SPE font appel

Les Services de protection de l'environnement du Québec (SPE) ont interjeté appel d'un jugement de la Cour supérieure leur refusant une injonction contre la Société du parc industriel du Centre du Québec (SPICQ).

En inscrivant leur requête à la Cour d'appel à Québec, les SPE ont aussi demandé d'être entendus dans les meilleurs délais afin que le jugement ait encore une portée.

En effet, les travaux de remblayage d'une digue sur les berges du Saint-Laurent à Bécancour, entrepris par la SPICQ sans autorisation des SPE, devraient se terminer dans quelques semaines.

Rappelons que le juge Jacques Lacoursière, de la Cour supérieure des Trois-Rivières, rejetait le 19 octobre dernier une requête en injonction des SPE visant à interrompre des travaux de construction du port de la SPICQ. Bien que le tribunal ait reconnu l'autorité du directeur des SPE, le jugement n'y faisait pas droit en s'appuyant sur la loi constitutive de la SPICQ et sur des arrêtés en conseil l'autorisant à construire un port.

Aux yeux du tribunal, la destruction de l'environnement à Bécancour découlait de la volonté même du législateur exprimée par la création de la SPICQ, par l'approbation de ses plans et par leur financement.

LESAGE LAMOTHE COSSETTE
OPTICIENS D'ORDONNANCES

ASSOCIÉS JACQUES LAMOTHE O.O.D.
MARC COSSETTE B.A.O.O.D.
PRESCRIPTIONS DE LUNETTES
LENTILLES CORNÉENNES SOUPLES OU RIGIDES
LENTILLES PROGRESSIVES

MONTRÉAL
• 3425 rue St-Denis (Métro Sherbrooke)
• POLYCLINIQUE DE MONTRÉAL
12245 rue Grenet (Cartierville)
• 5000 Boul. St-Laurent (Boul. St-Joseph)

LAVAL
• POLYCLINIQUE MÉDICALE CONCORDE
300 est Boul. de la CONCORDE (Duvernay)

UN SEUL NUMÉRO DE TÉLÉPHONE
845-4221

Les coûts de l'usine Des-Baillets

Des vérifications sont en cours, écrit Lévesque

(par Rodolphe Morissette) — Un premier examen des faits qui ont enrouté la croissance surprenante des coût de construction de l'usine de filtration Charles-Des-Baillets à Montréal a commandé au gouvernement de dépêcher des inspecteurs auprès de l'administration municipale de Montréal afin de procéder à des vérifications.

C'est ce que M. René Lévesque, premier ministre du Québec a écrit le 18 octobre à deux conseillers sortants du Rassemblement des citoyens de Montréal, MM. Michael Fainstat et Jean Roy, qui lui avaient demandé de décréter une enquête au sens de la Loi des commission d'enquête au sujet des coûts de construction de l'usine, qui sont passés de $34 millions en 1972 à quelque $200 millions cette année.

Le RCM avait attiré l'attention du public sur cette question le 5 octobre dernier et laissé à entendre que "l'aventure" Charles-Des-Baillets était parallèle et similaire à celle des Jeux olympiques.

La Commission municipale du Québec n'a pas encore été saisie du dossier, comme nous le confiait cette semaine son président, le juge Richard Beaulieu. Cependant, M. René Lévesque précise dans sa lettre au RCM que la Commission sera appelée à faire enquête si le rapport des inspecteurs-vérificateurs envoyés à Montréal en indique la nécessité. Mais le premier ministre n'écarte pas l'hypothèse d'une commission d'enquête ni celle de "toute autre voie qui pourrait lui paraître plus appropriée".

Le candidat du RCM à la mairie, M. Guy Duquette, s'est réjoui de ce que le gouvernement admettre que des "faits troublants" entourent cette affaire. Il s'agit essentiellement de modifications de contrats entre la Ville de Montréal et Janin Construction, d'une part, et, de l'autre, entre la Ville et la firme d'ingénieurs conseils Lalonde, Lamarre, Valois & Associés.

M. Duquette a également pressé le gouvernement québécois de faire vite, puisque l'administration du maire sortant, M. Jean Drapeau, demande un renouvellement de mandat le 12 novembre. M. Duquette a rappelé que le ministère des Affaires municipales avait été saisi de ce dossier en mai dernier. L'usine de filtration a été inaugurée il y a un mois.

M. Lévesque écrit dans sa lettre que "depuis quelques mois, le ministre des Affaires municipales a demandé à ses fonctionnaires de reconstituer le dossier de la construction de cette usine".

Liaison avec les groupes ethniques

Au cours d'un déjeuner du Parti québécois de la région Montreal-Centre et de Ville-Marie, le premier ministre du Québec a annoncé la formation d'un "comité national de liaison avec les groupes ethniques". Ce comité de cinq membres est formé de Mme Francine Lahaie, du député Pierre de Bellefeuille et de MM. Michel Beaubien, désigné par l'exécutif national, Yvon Côté et Jean Marie Caron.

Ce comité a surtout comme tâche de se tenir en contact avec les groupes ethniques pour les informer "sur la problématique québécoise et sur les objectifs du Parti québécois".

SOLIDARITÉ AVEC LE PEUPLE LIBANAIS

Nous condamnons les atrocités perpétrées contre le peuple libanais. Aucun Canadien ne peut rester indifférent à l'égard de ces crimes contre l'humanité. Nous demandons instamment aux autorités canadiennes de prendre d'urgence toutes les mesures possibles pour sauver la vie des innocents et leur apporter l'aide humanitaire nécessaire.

Le 27 octobre 1978.

Monsieur Pierre-Elliott Trudeau
Premier Ministre du Canada
Colline Parlementaire
Ottawa.

Monsieur le Premier Ministre,

Nous avons l'honneur de vous adresser une pétition de solidarité avec le peuple libanais, signée par 1802 personnes de Québec, et dont le texte paraîtra au quotidien Le Devoir.

Nous sommes confiants que votre gouvernement saura exprimer la vive préoccupation des canadiens à l'égard des souffrances subies par le peuple libanais en posant les gestes concrets qui s'imposent.

En vous remerciant d'avance pour l'attention que vous allez porter à cette requête, veuillez agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de notre haute considération.

Pour le Comité de solidarité avec le peuple libanais

Elie Chalhoub
3478, Carré Rochon
Ste-Foy, P.Québec.

Le 27 octobre 1978.

Monsieur Joe Clark
Chef de l'Opposition
Colline Parlementaire
Ottawa.

Monsieur le Chef de l'Opposition,

Nous avons l'honneur de vous faire part d'une pétition de solidarité avec le peuple libanais, signée par 1802 personnes de Québec, et adressée au Premier Ministre Trudeau. Le texte de cette pétition paraîtra au quotidien Le Devoir.

Nous sommes certains que le parti que vous présidez ne saura demeurer indifférent aux souffrances subies par le peuple libanais, dont se préoccupent les canadiens. Nous sommes confiants aussi que vous voudrez bien prendre les mesures nécessaires afin que les gestes concrets qui s'imposent soient posés.

En vous remerciant d'avance pour l'attention que vous porterez à cette requête, veuillez agréer, Monsieur le Chef de l'Opposition, l'expression de notre haute considération.

Pour le Comité de solidarité avec le peuple libanais

Elie Chalhoub
3478, Carré Rochon
Ste-Foy, P. Québec.

UNIVERSITÉ LAVAL

Jean-Guy Paquet, recteur
André Dufour, vice-recteur
Fernand Gingras, Vice-recteur
Yves M. Giroux, vice-recteur adjoint
Danielle Garcia, adjoint au recteur
Marc Boucher, registraire
Louis M. Babineau, secrétaire général
Claude LeBon, doyen Sciences de l'administration
Lucien Huot, doyen Sciences
Renaud Santerre, doyen Sciences sociales
Pierre Gaudette, doyen Théologie
Claude Belleau, doyen Droit
Lorne Laforge, doyen Lettres
André Van Neste, vice-doyen Mines et Nétallurgie
G. B. Martin, vice-doyen Agriculture et Alimentation
Réginald Dugré, vice-doyen Sciences de l'administration
Jean-Marie Gagnon, vice-doyen Sciences de l'administration
Jean-Claude Royer, vice-doyen Droit
Maurice Tancelin, vice-doyen Droit
Gisèle Côté-Harper, vice-Doyen Droit
P. Thibault, vice-doyen Sciences de l'éducation
André C. Côté, secrétaire Droit
Marcel Lévesque, secrétaire Foresterie et Géodésie
Jean-Claude Moisan, secrétaire Lettres
Magdy Mohanna, secrétaire Sciences de l'éducation
Louis Ph. Blanchard, président Comm. Ass. Étud.
Jean-Louis Lavoie, directeur Biochimie
André Boudreau, directeur Langues et Linguistique
J. Léonard, directeur Chimie
Claude St-Pierre, directeur Physique
Paul Y. Denis, directeur géographie
Jean-Louis Poulin, directeur Catéchèse
Patrice Turcotte, directeur Sciences de l'éducation
Gérard A. Pelletier, directeur Service d'Accueil
Raymond Wayland, directeur Reprographie
Yves Rouleau, directeur Organisation et Méthodes
Émile Descôteaux, directeur Audiovisuel
Lorenzo Roy, directeur Recherche
Mathieu Leclerc, directeur Service des Finances
Guy Leclerc, directeur Personnel
Rémy Bergeron, directeur Vie Étudiante
Louis P.A. Robichaud, directeur C.T.I.
André Dubuque, directeur Informatique
Céline Cartier, directeur Bibliothèque
Roland Ouellet, directeur Administration et Politique scolaires
Jacques Parent, directeur S.P.U.
Monique Raymond, directeur Diététique
Claude Frémont, directeur général Presses
Françoise Poirier, Directeur École de réadaptation
François X. Desrosiers, directeur Psychologie
Anicet Gréco, directeur Extension de l'Enseignement
J.C. Pechere, directeur Médecine

UNIVERSITÉ LAVAL - Professeurs

Christian Côté
Guy Bilodeau
Germain Fortier
Marcelle Laforest
Jacques Vachon
Lise D. Fournier
Francine Ouellet-Dubé
Simone Paré
Alice Home
Céline Bédard
Georgette St-Arnaud
Jocelyn Lindsay
Nancy Schmitz
Jean-Jacques Chalifoux
S. Genest
Ellen Corin
Paul Charest
Claude Bariteau
Marie F. Labrecque
Yvan Simonis
Lise Pilon-Lê
B. Saladin d'Anglure
Chantal Collard
Yvan Breton
Pierre Durand
Huguette Dagenais
Eric Schwimmer
François Trudel
Gustave Tardif
Pierre Jalbert
John V. Petrof
Guy Montalin
James Pottier
Lin Gingras
Nabil Khoury
Doris Tremblay
Jean-Claude Cosset
Alfred Houle
René Darmon
W.L. Price
G.E. Paradis
C.R. Goldrich
J. Saint-Pierre
Ernest Caparros
Alain Prujiner
Jacques Guay
Pierre Chenard
Victor Nabhan
M. Deschênes
Ls. Belleau
Paul Genest
F.J. Hould
Alonzo Leblanc
Denis St-Jacques
Louise Milot
André Gaulin
Elzéar Lavoie
Fernand de St-Martin
Claude Bergeron
David Karel
Claude Galarneau
Rodrigue Lavoie
Paul Warren
Georges A. Parent
Gilles Dorion
Louis Francoeur
Fernando Lambert
Lucien Hudon
Denis Asselin
Albert Whilhelmy
J. Vallerand
Daniel Pascot
Fernand Sylvain
Gilles d'Avignon
Jean M. Martel
J. Dumas
Georges V. Tordion
A. Cardou
J. Odgers
A. Schlader
P. Bélanger
H. Gérardin
J. Dickinson
F. Nguyen
Lloyd Paquin
Claude Autin
Michel Truchon
H.C. Rousseau
Bernard Fortin
B. Decaluwe
Roger Dehem
J.T. Bernard
Guy Gosselin
L. Balthazar
Albert Legault
R. Pelletier
R. Hudon
J. Zylberberg
A. Baccigalupo
Vincent Lemieux
G. Hervouet
G. Bergeron
Paul Pilisi
Micheline Leclerc
Armelle Spain
Raymonde Bujold
Régis Langelier
Eddy Slater
Yves Poisson
Danielle R. Simard
Marcel Monette
Madeleine Baillargeon
Pierre Garon
Line Ross
Pierre Beausoleil
Gilles Willett
Claude Lagacé
Jean-Noël Pontbriand
Maurice Lemire
J.A. Reisner
Hans-Jurgen Greif
Raymonde Joly
Gilles Maloney
Benoît Bernier
Jiri Prochazka
Jean Hamelin
J. Mathieu
Marie L. Lavoie
Nive Voisine
Marc Vallières
Tran Tam Tinh V.
André Gaudreault
Roland Bourneuf
Jeanne Lapointe
Clément Moisan
Monqieu Benoit
Marc Dugas
Gilles Marchand
Yvon Sirois
Aimée Leduc
G. Scallon
Richard Girard
Henri St-Pierre
Louis Dubé
Marcel Robert
Geo.-André Nadeau
Paul Goulet
Robert Brien
Pierre Pelletier
Cécile Touzin St-Pierre
Dollard Beaudoin
Laurence Matte
Charles Bujild
Henri Richard
R. Duval
Bruno Richard
Jean-Charles Lessard
Gilles Deshaies
P. Fahmy-Pomerleau
Gilles Noiseux
Louis-H. Boivin
Jean-Réal Nadeau
J.C. Cadieux
Nicole Duplé
Hubert Reid
Ivan Bernier
Pierre Verge
Henri-Louis Fortin
K. Delaney-Beausoleil
Robert Demers
François Frenette
Antoine Manganas
Jean-Guy Belley
Guy Tremblay
J. Maurice Arbour
Denis Ferland
Thérèse Rousseau-Houle
Claude Ferron
Louise Poudrier-LeBel
Marcel Morin
Roger de la Garde
Yves Gagnon
Jean-Gabriel Migneron
Douglas Wren
Denise Piché
Raymond Levesque
Pierre Jampen
Ricardo Castro
Alexis Ligougne
C. Piette-Samson
Jean Des Gagniers
C. Dolan-Leclerc
Jacques Dagneau
Philippe Sylvain
Léopold Migeotte
François Baby
Fernando Lambert
Jacques Blais
Benoit Beaulieu
Ernest Pascal
Jean-Paul Mauranges
Claude Girard
M. Parent
R. Ste-Marie
B. Duchesne
Janet Yensen
Evode Beauchamp
Jean Fournier
Michel Gervais
Marcel Gagnon
Marcel Jean
Pierre Hamelin
Paul Lacroix
Ana Usheff
Adrienne Rhéaume
Pauline Saint-Hilaire
Serge Lortie
H. Cyr
A. Dumas
Jean-Luc Dehours
Jean-Paul Rouleau
Yvon Roy
Jacqueline Cloutier
Raymond Lemieux
Michèle Rousseau
Roland Poulin
Émile Jutras
R. Taillefer
Marcel Emond
Paul Cadrin
Elise P. Tousignant
Serge Laflamme
Pierre Osterrath
T. Gros
Arthur Aron
Paul Stryckman
Hermann Giguère
Réginald Richard
Pauline Gosselin
Bernard Jasmin
Richard Mill
Michel Philippon
Georges Bogardi
M. Rivard
J. Landry
Jean-Paul Despins

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

Gilles Boulet, président
François Loriot, secrétaire général

CEGEP GARNEAU

Alexandre Prévost, directeur général
Richard Gauthier, secrétaire général et directeur
Denis Cayer, adjoint au D.S.P.
Jean-Guy Gaulin, directeur
Réal Rauni, directeur
Bruce Poliquin, adjoint au D.S.P.
Jean-Paul Guérette, D.S.P.
Gilles Pomerleau, directeur

PROFESSEURS

Sylvie de Grandmont-Michaud
Louise Guité
J. Rondeau
Justin Bédard
Daniel Rochette
Simone Leblanc
André Lavoie
C. Marchand
Andrée Pérusse
Jean-Pierre Labadie
Robert Rousseau
Denis Blondin
Pierrette Pageau-
Jean-Paul Breton
Louise Saintonge
Jean Labrecque
J.Y. Fréchette
C. Charbonneau-Tissot
Pauline Michaud
Rachel Chouinard
Richard Wildi
Réal Demers
Mario Moisan
Charles Latour
J. Claude Paré
Claude Doré
Carole Côté
Denis Boily
Louise Savard
Martin Lévesque
Hélène Séguin
Paule Racine
Lucien Guimond
Rachel Gagnon
Russel Boulay
Bernard Drouin
D. Longpré-Rancourt
Benoit Beaulieu
Jean-Marie Jacob
Richard Naud
Christian Aubert
Denys Fournier
Lucien Villeneuve
Jean Labrecque
Jean Salmon
Yvette Chabot
Denys Lelièvre
Blanche Courcy
Clermont Doyon
Laurier Veilleux
Paulette Cluis
Bertrand Gagnon
Jean-P. Picard
Michelle Thériault
Mario Labrie
Jacques Ayotte
Normand Fournier
Jacques Racine
Robert Chiasson
Rachel Pomerleau
Pierrette Legris
Michel Leclerc
Yvan Roy
Yvon Fortin
Michel Bergeron
Jean Lacombe
Denis Lemay
D. Jean-Leroux
G.F. Racine
Laurent Plante
Louise Letendre
Louis MarieRobitaille
G. Normand-Dubé
Jean Daoust
Jean Brabant
Gaétan Boily
A. Arcand
Jean-Marie Rousseau
Nicole Guilbeault
Réal Bouchard
Hélène Bédard
Gabriel Lavallée
Lucie Lajoie
Richard Mailhot
Richard Dubé
René Champagne
Bernard Parent
Camil Bérubé
Lise Roy
Francine Boily
Shirley Roy
Elisabeth Roy
Patrick Brown
Roméo Côté
André Simard
B. Lindfelt
Carlos Manzi
Nguyen Van H.
Damien Plaisance
Bruno Dufour
J. Valois
Pierre Guilbault
C. Ragnsich
Claudette Trottier
Sylvain Cayer
Yvan Gagnon
A. Fernandez
Richard Atkinson
Serge Renaud
C.E. Lessard
Marc Ragnsich

CEGEP STE-FOY

Guy Bouchard, directeur du personnel

PROFESSEURS

Bill Kinahan
Éliane Guay
Louis Deschambault
Francine Brodeur
François Vallée
Lucie Constant
Gilles Guérard
Rémi Harnois
Gervais Michaud
André Dugas
André Bariteau
J.P. Sabourin
Jules Cantin
Françoise de Launière
Nicole Cloutier
Pierre Cochaux
Paul Guy
Bernard Lévesque
Claire Desmarais
Réjean Bouthot
Suzanne Grenier
Pierre André Nault
Maurice Carignan
Claude Roy
Denise Saito
Jean-Paul Lévesque
Jules Fontaine
Louise Blanchette
Jean Beaudoin
Angèle Pothier
André Breton
Pierre Bonneau
Lucien Bérubé
Gaston Beaudoin
Carol Ouellet
Marc Cimon
Colette D. St-Pierre

CEGEP Limoilou-professeurs

Monique Drolet
Norma Bélanger
Raynald Nadeau
Mario Gentelletti

1344 autres personnes, représentant divers secteurs de la société à Québec, ont également signé cette pétition de solidarité.

Cet espace a été retenu et payé par le Groupement des Libanais à Québec (Action Liban) Chapitre Québec

TORONTO

Chute des pétroles

De lourdes pertes à New York se sont répercutées sur le marché torontois des valeurs mobilières qui est tombé à son point le plus bas depuis deux mois au terme d'un marché animé. L'indice composé, qui avait gagné quatre points au cours de la journée, a fini par dégringoler de 4.83 et affiche à présent 1,215.84.

Au sein des quatre compartiments les plus importants, les pétroles tombent de 19.66 à 1,469.57, les mines de 5.07 à 1,079.75 et les finances de 3.61 à 1,143.71. Les industries montent d'un rien: de 0.1 à 1,012.74.

Signalons une perte de plus de 27 points dans le compartiment des aurifères et celui de l'immobilier.

Les pertes sont plus nombreuses que les gains, soit 239 contre 200 et 229 autres valeurs sont stables. En tout, 3.7 millions d'actions ont changé de mains et, au marché des options 1,025 contrats ont été négociés.

Parmi les titres industriels qui ont été traités dans la journée de mardi, Dome Petroleum perd 2.75 à 69.25, Photo Engravers 2 à 34, McLaughlin Associates 1 5-8 à 7.75, Pacific Petroleums 1.25 à 36.75 et Husky Oil à 34.25.

Inland National Gas monte de 5-8 à 11 5-8, Doman Industries de 5-8 à 7 7-8, Bralorne Resources de 1-2 à 7.50, Unicorp Financial de 15 cents à $1.90 et Brascan A de 1-8 à 16.

Dans le secteur minier, Camflo Mines tombe de 3-4 à 14.75, United Keno Hill de 5-8 à 10 1-8, Liberian Iron Ore de 1-2 à 7.50, Hollinger Mines A progresse de 1.50 à 40.50 et Roman Corp. de 1-2 à 27.

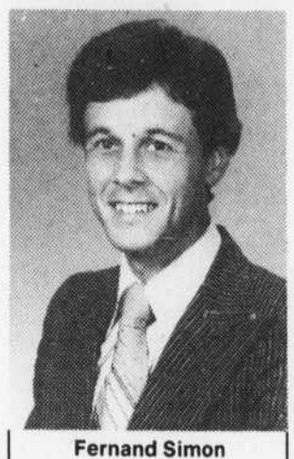
Enfin, parmi les pétroles, Chieftain Development descend de 1 5-8 à 19 3-4, Bonanza de 1 5-8 à 27.25 et Numac Oil de 7-8 à 22.25. Superior Oil avance de 1.75 à 60.75 et Voyager Petroleum de 5-8 à 15.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
A.G.F.M	5000	245	245	245	+10
Abacus	4100	485	475	475	−10
Aby Gln w	2200	315	315	315	+10
Abitibi	42100	$17	16	16⅜	− ¼
Abitbi 7½p	550	$48¾	48⅜	48¾	
Abitbi 10	470	$55¾	55¼	55¾	+ ¼
Acklands	100	$13⅞	13⅞	13⅞	+ ⅜
Acklnd 2p	400	$14⅛	14⅛	14⅛	+ ⅛
Action Trd	1100	107	107	107	− 3
Adanac M	7200	40	40	40	
Advocate	400	288	275	288	+13
Afton Min	3500	$13⅛	12¾	12¾	− ½
Agnico E	22400	$6½	6	6⅛	
Agra Ind A	2500	$6⅝	6¼	6⅝	+ ⅛
Albany	16000	51	48	48	− 2
Alt Energy	1870	$16	15¾	16	
Alta Gas A	57950	$15⅛	14⅞	15⅛	
Alta G F	300	$27⅜	27⅜	27⅜	
Alta G 9.76	1235	$27¼	27	27¼	+ ¼
Alta G 7.60	850	$25⅞	25⅞	25⅞	
Alta Nat	136	$44	44	44	
Alcan	35065	$38⅞	37⅞	38	− ⅛
Alcan pr	z5	$29	29	29	
Algo Cent	300	$19	18¾	18¾	− ¼
Algoma St	1757	$25	24⅞	24⅞	+ ⅛
All-Can B	100	490	490	490	− 5
Allarco Dv	500	$32¼	32¼	32¼	
Alumin 4 pr	z50	$16⅛	16⅛	16⅛	
Almin 4½ p	z45	$38⅜	38⅜	38⅜	
Am Bonza	26350	$29⅜	27¼	27¼	−1⅝
Am Larder	8000	37	34	35	− 2
Am Eagle	13700	225	210	210	− 5
Am Leduc	8500	25	25	25	
Andres W	2060	$21¼	20	20	− ½
Ang U Dev	10520	355	345	345	− 5
Aquitaine	13494	$18⅞	18½	18½	− ¼
Argosy	8000	17	17	17	+ 2
Argus B pr	540	$34¼	34¼	34¼	− ¼
Argus C pr	700	$15¾	15¾	15¾	
Asamera	85053	$15⅞	14⅞	14⅞	− ⅜
Asbestos	2300	$45	45	45	
Ashland C	900	$32⅞	32⅞	32⅞	
Asoc Porc	11761	150	130	130	−24
Atco A	4400	$15	14⅝	14⅝	− ⅛
Ato Hard A	z50	$20	20	20	
BC Sugar A	1055	$28⅛	28	28	− ½
BP Can	1795	$17⅝	17½	17½	
BP Can p	z1	$65	65	65	
Banister C	8950	$9⅛	8¾	8¾	
Bank BC	1260	$38	37⅞	38	+ ⅛
Bank Mtl	22158	$24	23¾	23¾	− ⅜
Bank N S	33305	$22	21⅝	21⅞	− ⅛
Bankeno	3800	215	211	212	
B Cdn Nat	820	$17	16¾	17	+ ⅜
Barex	17000	9	8½	8½	
Becker B p	300	$6¼	6⅛	6⅛	
Bell Canad	26296	$61¼	60⅞	61	
Bell A pr	z9	$60¼	60¼	60¼	
Bell C pr	150	$30¾	30¾	30¾	+ ¾
Bell D pr	200	$61	60¾	61	− ¼
Bell 2.28	445	$31	31	31	
Bell 1.80	520	$23¾	23⅜	23¾	+ ⅛
Bell 1.96	12115	$26⅞	26¾	26⅞	+ ⅛
Black P A	4400	$13⅜	13⅜	13⅜	
Block Bros	200	$7¼	7¼	7¼	
Border C	1100	300	300	300	
Bovis Cor	7700	69	68	69	+ 3
Bow Valy	25795	$16⅛	15⅝	15¾	− ½
Bralor Res	9930	$7½	7¼	7½	+ ⅛
Bramalea	400	$12⅛	12⅛	12⅛	− ⅛
Brameda	7000	145	140	145	+ 3
Brascan A	56364	$16⅜	15⅞	16	+ ⅛
Brscn 8½	500	$27¼	27	27	− ¼
Brenda M	1750	$13⅜	13⅜	13⅜	
Brdg Tank	100	420	420	420	+20
Brdg Tnk p	z25	$42	42	42	
Brinco	1400	$6	6	6	− ¼
BCFP	1040	$18¾	18¼	18¼	− ¼
BC Pack B	z50	$80	80	80	
BC Phone	7862	$16⅜	16⅛	16⅜	+ ⅛
BCPh 4½ p	z20	$56¾	56¾	56¾	
BCPh 4¾ p	z25	$58¾	58¾	58¾	
BCPh 6 pr	z11	$76½	76½	76½	
BCPh 6.80	100	$22	22	22	
BCP 7.04 p	100	$23½	23½	23½	+ ½
BCP 10.16 p	z40	$29⅛	29	29⅛	
Broul Reef	800	34	34	34	− 2
Brunswk	2065	495	480	495	+10
Budd Auto	2050	$8¾	8¼	8¾	+ ½
Budd A w	500	175	175	175	+15
Burns Fds	7600	$17½	17½	17½	
CC Yachts	300	265	265	265	
CAE A	575	$17½	17¼	17½	+ ¼
Cad Frv	7500	$9⅛	8¾	8¾	− ⅛
Cad Frv A	327	$10	10	10	
Cal Pow A	3669	$38½	38	38⅛	+ ⅛
Cal P 4 p	z20	$55¼	55¼	55¼	
Cal P 10 p	50	$112¼	112¼	112¼	− ¾
Cal P 9.80	225	$112½	112½	112½	−1½
Cal P 9.75	15	$110	110	110	− 1
Cal P 2.36	100	$29⅛	29⅜	29⅜	+ ¼
Calmor IB	1000	101	101	101	+ 1
Calvert	10900	50	46	46	− 4
Cam Mine	2000	31	31	31	+ 1
Camflo	15100	$15⅜	14½	14¾	− ¾
C Chib A	2350	$5⅞	5¾	5¾	
Camp RL	770	$40½	39⅛	39⅛	−2⅛
Can Cem A	2640	$12¼	12½	12½	− ¼
CCe C p	112	$17	17	17	
CDC pr B	587	$105½	105	105	− ½
Can Malt A	480	$30½	30½	30½	− ½
C Nor West	11875	$8½	8⅛	8⅛	− ⅜
C Pakrs C	300	$23½	22¾	23½	+ ¾
Can Perm	1540	$18½	18¼	18¼	
C Perm 6¾	200	$25⅝	25⅝	25⅝	
CS Pete	21540	$5¼	5	5	− ⅛
Can Trust A	460	$24¾	24⅜	24¾	− ¼
C Trust 7¼	950	$21	20¾	20¾	+ ¼
C Tung	1800	$22	21½	21¾	+ ¼
CCablesy A	2450	$16⅜	16⅛	16⅜	+ ⅛
C Cable w	2010	54	54	54	− 2
Cdn Cel	400	$7¾	7¾	7¾	
C Curtis	2050	73	73	73	− 2
C Formost	375	$5⅝	5⅜	5⅜	
CG Invest	473	$21⅜	21⅜	21⅜	
C Hidrogas	4550	395	395	395	
C Homestd	3800	$8⅜	8	8	− ⅜
C Hydro	670	$11½	11½	11½	+ ¼
CI Bk Com	9332	$29⅜	29⅛	29¼	+ ⅛
CIL	500	$22	21⅝	22	+ ⅜
CIL pr	z25	$44¾	44⅜	44⅜	
CLI Pete	2000	83	83	83	+ 3
C Manoir A	500	$5¾	5⅝	5⅝	− ¼
C Marconi	1270	$7	6⅞	6⅞	
CNat R	5700	360	350	350	
CP Inve	5050	$22½	21½	21½	− ⅛
CP Ltd	47553	$22⅞	22¼	22⅜	− ⅛
CPL A p	1010	$10⅝	10⅝	10⅝	+ ⅛
C Reserve	1000	$10¼	9¾	9¾	
Cdn Sup O	3623	$61¼	60¾	60¾	+1¾
Cdn Tire A	3341	$26	25¾	25¾	− ¼
C Utilties	7800	$16¾	16⅜	16½	+ ⅛
C Util 4¼ p	z20	$55¾	55¾	55¾	
C Util 5 pr	z6	$63½	63½	63½	
C Util 6 pr	100	$78½	78½	78½	
CU 10¼	715	$28½	28½	28½	− ¼
C Util 9.24	600	$27¾	27½	27¾	+ ¼
C Vickers	4017	$49	48	48½	+11
CWN G 4 pr	150	$10¼	10¼	10¼	
CWN 5½ p	z10	$13¾	13¾	13¾	
Canbra	1500	410	410	410	
Candel Oil	431	$20½	20⅜	20½	+ ¼
Canray	81412	165	140	165	+10
Canron A	200	$27	27	27	+ ¼
Cara	305	$21	21	21	
Carl OK	5750	425	420	420	
Carl A p	100	$26¾	26¾	26¾	+ ¼
Carl B p	100	$32¼	32¼	32¼	
Carma A	440	$15¾	15¾	15¾	
Cassiar	11415	$9⅛	8⅞	9	
Cassidy L	100	$5⅜	5⅜	5⅜	
Celanese	1900	375	375	375	+ 5
Celanes 1 p	z50	$11½	11½	11½	
Celan 175 p	100	$18⅝	18⅝	18⅝	+ ⅛
Ctl Est A	653	$12¾	12½	12¾	+ ¾
Cent Pat	500	120	120	120	+ 5
Charter Ol	z3	200	200	200	
Chib Kay	2000	8	8	8	
Chieftan D	7400	$21¾	19½	19¾	−1⅜
Chieftain p	420	$81	80	80	− ½
Chimo	1200	122	120	120	− 5
Chrysler	3258	$12⅛	11⅞	11⅞	− ⅛
CHUM B	100	$12	12	12	− ¼
Coch Will	1000	65	65	65	+ 1
Coch Will r	58000	5	4½	5	− 1
Cockfield	100	425	425	425	+15
Coin Lake	1000	10	10	10	− 2
Comb Met	46000	31	27	29	− 2
Cominco	3328	$32⅝	32⅜	32⅜	
Cominco A	z40	$28¼	28¼	28¼	
Com Cap	2301	$7¼	7⅛	7¼	
C Holiday I	7200	$7¼	7	7	− ¼
Computel	100	$6⅝	6⅝	6⅝	−1⅜
Coniagas	500	75	75	75	
Con Bath A	2225	$35¾	35¼	35¼	− ½
Con Bath p	2225	$19⅛	19⅛	19⅛	+ ⅛
C Bath 68 w	500	$15¼	15¼	15¼	+ ¼
Con Bldg	3800	400	400	400	
Con Fardy	3100	270	265	265	+ 4
C Durm	137400	123	109	121	+11
C Morisn	5000	151	150	151	+11
Cons Prof	4000	28	28	28	− 2
C Rexspar	6000	65	63	65	− 3
Con Textle	1500	340	340	340	
Con Distrb	14700	$16¼	15⅜	15¾	− ¼
Cons Gas	6033	$17⅜	17½	17⅜	− ⅛
Con Gas A	100	$80	80	80	+ 4
Con Gas B	132	$80	80	80	
Control F	825	$5	475	475	−37
Conwest	200	480	480	480	−10
Cop Fields	4400	365	350	350	
Corby vt	100	$26	26	26	− ½
Coseka R	21900	$5¼	495	5	− ⅛
Costain Ltd	1800	$11½	11⅜	11⅜	
Courvan	9000	17	16½	17	+ ½
Craigmt	4600	$6	5¾	5¾	− ⅛
Crain R L	1400	$11⅜	11¼	11¼	− ⅛
Crestbrk	1600	$9⅝	9½	9½	+ ¼
Crwn Life	z51	$58	58	58	
Crwn Trst	100	$38	38	38	
Crush Intl	3800	$12½	12½	12½	− ¼
Cygnus A	z20	$8	8	8	
Cygnus B	z60	$8	8	8	
Cyprus	2600	$9¾	9⅜	9⅜	− ⅜
Czar Res	5950	$7	6¾	6¾	− ¼
DRG Ltd A	200	$6⅛	6⅛	6⅛	
Dalmy C	200	$6⅜	6⅜	6⅜	+ ⅛
Daon Dev	8200	$12⅜	12⅛	12⅜	− ¼
Daon A	500	$7	7	7	
D Eldona	12000	98	97	97	− 1
Denison	6208	$72	71½	71½	
Dicknsn	11240	$6½	6⅛	6⅛	− ½
Discovry	100	113	113	113	+13
Dist Tr A	200	$9¾	9¾	9¾	
Doman I	8750	$8	7¾	7⅞	+ ⅜
Dome Mine	985	$91	87	87	
Dome Pete	32405	$74½	69	69¼	−2¾
D Bridge	1230	$28¼	27¾	28	+ ½
D Citrs A	100	$10¾	10¾	10¾	− ¼
DExplor	7800	22	21	21	− 1
Dofasco A	2820	$29¾	29⅝	29⅜	+ ⅛
Dofasco p	z20	$70	70	70	
Dom Store	3900	$16¾	16¼	16½	+ ¼
D Textie A	7900	$11⅞	11⅜	11⅜	+ ⅛
Domtar	8235	$22⅞	22⅜	22⅜	+ ¼
Domtar pr	1500	$12¾	12½	12½	− ⅛
Douglas L	2000	$5⅛	5⅛	5⅛	
Dr Mc C A	100	$18	18	18	+ ⅜
Dunde Pal	z333	29	29	29	
Dunraie	z17	26	26	26	
Du Pont	803	$15¼	15¼	15¼	
Dylex Ltd	100	$12¾	12¾	12¾	− ¼
Dynamar	14200	133	128	129	− 1
E-L Fin	2500	$11½	11¼	11¼	− ¾
E-L Fin w	5760	60	45	45	− 5
East Mal	2600	330	315	315	−20
East Sul A	1100	215	215	215	+ 3
Estn Prov	1000	475	475	475	−25
Econ Inv	350	$16½	16½	16½	
Ego Res	37175	$7¼	7	7	− ⅛
Electro A	950	450	435	435	
Elks Stors	z75	$11⅛	11⅛	11⅛	
Emco	z40	$7	7	7	
Emco w	200	190	190	190	− 5
EquiTrust	172	55	5	5	+35
Extndcar	1300	$13⅜	13¼	13¼	− ⅜
Extd wt	450	$6¼	6¼	6¼	− ¼
Falcon C	6750	$6⅞	6⅝	6¾	+ ⅛
Fibrg Nik A	2931	$33⅞	33½	33½	+ ¾
Fed Ind A	525	$5¼	5¼	5¼	
Fidelity Tr	1500	450	450	450	
Finning T	z50	$22¼	22¼	22¼	

FIDUCIE PRÊT ET REVENU

NOMINATION



Fernand Simon

Fiducie Prêt et Revenu annonce la nomination de M. Fernand Simon au poste de directeur Services des Prêts hypothécaires au Siège régional de Montréal, 225 ouest St-Jacques.

M. Simon a acquis son expérience auprès de la Société Centrale d'hypothèque et de logement. Il est bachelier ès arts et détenteur d'une maîtrise en sciences commerciales de l'université de Sherbrooke.

Fiducie Prêt et Revenu fait parti du Groupe Prêt et Revenu qui célèbre cette année son cinquantième anniversaire.

Home B	40050	$37⅝	37½	37½	− ½
Horne Pit	200	$14	14	14	+ ¼
Howdn DH	200	$10¼	10¼	10¼	
Hud Bay A	48860	$23	22½	22½	
H Bay Co	9432	$20⅞	20⅜	20⅝	
HB Oil Gas	3497	$41	40½	40½	+ ⅜
Husky Oil	6225	$35½	34¼	34¼	− 1
Husky E w	500	$17¾	17¾	17¾	− ¼
Hydra Ex	11100	48	45	45	− 1
Hy's Ltd	2000	300	300	300	
IAC	2700	$18¾	18⅝	18⅝	− ⅛
ITL Ind	1100	330	320	330	− 5
IU Intl	7500	$13	12¾	12⅞	+ ⅛
Imasco A	2000	$35⅜	35⅜	35⅜	+ ⅛
Imasco A p	z20	360	360	360	
Imasco 5 p	200	$35¾	35¾	35¾	+1⅛
Imp Gen	2600	$22¼	22¼	22¼	
Imp Oil A	30236	$21⅜	20¾	21⅛	+ ⅛
INCO A	48411	$20¼	19⅝	19⅜	− ⅛
Inco 7.85	419	$24¾	24¾	24¾	
Indal	2850	$14⅛	13⅞	14	− ⅛
Indusmin	200	$14¾	14¾	14¾	+ ¼
In Gas	102640	$11⅞	11¼	11⅜	+ ⅜
Inlnd G 10p	400	$29	29	29	
Inter-City	18750	$7¾	7⅜	7⅜	
Inter C A p	100	$17	17	17	− 1
Inter C B p	600	$19¾	19¼	19¾	+ ½
Inter C B w	2700	$5¼	480	480	+ 5
Int Div	1300	250	250	250	
IBM	53	$314	313	313	− 2
Int Mogul	511	$5	5	5	+40
Int Pipe A	7365	$17¼	17⅛	17¼	+ ⅛
Ipsco	1970	$18½	18¼	18¼	− ⅛
Irwin T A	1100	420	405	420	+10
Island Tel	125	$15¼	15¼	15¼	+ ¼
ISO	5300	182	180	180	− 2
Ivaco A	2300	$10½	10⅜	10½	+ ⅛
Ivaco 8.85	528	$51	51	51	
Jannock A	2570	$18⅜	18	18	− ⅜
Jannock B	100	$18	18	18	− 1
Jannock 8	1600	$14⅞	14⅝	14⅞	
Jorex Ltd	28500	35	33	35	+ 2
Joutel	4000	7	6	6	− ½
Kaiser Re	8755	$15¾	15½	15½	− ¼
Kam Kotia	5000	325	315	325	
Kaps Tran	9525	139	135	135	− 1
Keen Ind	1175	44	44	44	+ 2
Kelsey H	500	$22⅛	22	22	+ ½
Kerr A A	3500	$11¼	11	11⅛	
La Vrndr	300	$10	10	10	
Labatt A	1355	$20¼	20	20¼	+ ¼
Lab Min	z35	$38⅞	38⅞	38⅞	
Lacana	6300	$6	5¾	5¾	− ¼
Lacana w	100	430	430	430	−20
Laidlaw A	4080	$15	14⅝	15	+ ⅜
LOnt Cem	1100	$5	5	5	− ⅛
L Shore	1000	330	330	330	−10
Lambd M	400	280	280	280	
Lasitr Km	2500	65	63	63	+ 3
Laurasia	7500	25	25	25	− 1
Lau Fin	800	$7⅞	7⅞	7⅞	
Leigh Inst	2800	$7⅞	7⅜	7⅜	− ⅛
Leons Frn	2300	$14⅜	14	14	− ¼
Liberian	4200	$8	7½	7½	− ½
LL Lac	2066	290	290	290	
Livingsto	39085	$34½	34½	34½	
Lob Co B	451	445	435	435	−10
Lob Co pr	235	$29	29	29	+ ½
Lob Ltd Ap	740	$18⅜	18¼	18⅜	
Lochiel	6700	260	250	250	−15
MICC	16700	$10⅛	10	10	
MICC A	100	$26¼	26¼	26¼	+ ¼
MICC 8⅜	500	$25	25	25	
MTS Inter	2000	20	20	20	
Maclarn A	1350	$53¾	53¾	53¾	− ¼
Mclan H A	13800	$16⅜	16	16⅜	+ ⅜
MB Ltd	25287	$24⅜	22⅞	23	− ¼
Madeline	1000	73	73	73	+ 3
Madsen	z200	75	75	75	
Magna Int	500	$38	38	38	− ½
Magnetcs	3600	160	155	156	
Majstc Wil	500	259	255	259	+ 4
Malartic	1500	87	87	87	
M Lf Mills	225	$18½	18½	18½	+ ⅜
Maplex M	1000	$7¾	7¾	7¾	+ ¼
Maritime	431	$23⅞	23¾	23¾	
Martim A p	100	$10	10	10	
Mar T 860	z48	$10¼	10¼	10¼	
Markel F	200	$5¾	5½	5¾	+ ½
Mass Fer	18807	$11½	11¼	11⅜	− ¼
Mas F A	1340	$18½	18⅜	18½	+ ⅜
Mas F B	610	$18⅜	18⅛	18¼	
Matchan	7000	20	18	18	− 4
Matgmi A	3530	$12	11¾	12	+ ¼
McGraw H	500	$8⅛	8⅛	8⅛	− ⅛
Mc Intyre	530	$25½	24¼	24¼	− 1
McLaghln	10620	$8⅞	7¾	7¾	−1⅝
McLghl 9 p	100	$20	20	20	+ ¼
McLghl w	2850	390	350	350	−80
Melcor	900	$11	11	11	+ ¼
Mentor	900	280	280	280	−10
Mercantil	5907	$13⅛	13	13⅛	+ ¼
Merland E	6900	$7⅞	7⅜	7½	− ⅜
Met Stors p	100	$15¾	15¾	15¾	− ¼
Minrl Res	3000	200	195	200	+ 5
Moffat A	400	$9½	9⅜	9⅜	
Molson A	4699	$22¼	21⅞	22¼	+ ½
Molson B	800	$20½	20⅛	20¼	− ¼
Molson C	100	$20	20	20	
Monarc W	300	105	105	105	
Monenco A	625	$11¾	11¾	11¾	+ ¼
Moneta P	2000	30	30	30	+ 5
Mtl Trust	350	$20	19¾	19¾	− ¼
Moore	16530	$35	34¾	34¾	− ¼
Mt Wright	11187	18	18	18	− ½
Multi Acc	200	490	490	490	
Muncpi S L	200	$7¾	7¾	7¾	+ ¼
Murphy	2800	$10¼	9¾	10	+ ⅛
N B Cook	1300	160	160	160	+10
NBU Mine	4800	102	98	98	− 6
NaChrs I	13000	62	62	62	
Nat Drug	1000	$11½	11½	11½	+ ¼
Nat Drug p	150	$11	11	11	−1¼
N Hees Ent	500	305	305	305	
Nat Pete	6000	70	66	66	− 1
Nat Sea A	350	$50	50	50	+ ¼
Nat Trust	800	$19½	19¼	19¼	− ¾
Nemco	11700	245	235	240	+ 5
Neomar	5200	145	140	140	
NB Tel	1083	$22¼	22	22	− ¼
NB Tel A p	250	$19½	19½	19½	
N Goldvue	15762	14½	13½	13½	+ ½
N Kelore	5000	15	15	15	−2½
N Provid D	14500	42	41	41	− 1
N Que Ragl	600	145	141	141	− 4
N Senator	14500	11	10	10	− 1
N York Oil	400	228	225	225	
Nfld LP A	400	$17⅛	17⅛	17⅛	
Nfld Tel	3490	$10¼	10	10⅛	
Nfld Te 9?5	100	$22	22	22	+ ⅜
Nfld Te 885	300	$21¾	21¾	21¾	− ¼
Newnor	z200	9	9	9	
Noma A	500	$9	8¾	9	+ ⅛
Noranda A	14130	$34¾	33⅞	34	− ½
Norbaska	z250	33	33	33	
Norcen	22685	$15⅞	15½	15½	− ⅛
Norcen A	z50	$24½	24½	24½	
Norcn 150	300	$25	25	25	
Normick P	1000	490	490	490	
NC Oils	5300	$9⅛	8¾	8¾	
Nor Ct 260p	z50	$33½	33½	33½	
Nor Ct 785p	200	$25¾	25¾	25¾	− ¼
Nor Tel	6331	$35	34¼	35	+ ⅜
N Tecm B w	6000	$14	13½	13⅜	− ⅛
Northgat	10300	$5⅝	5½	5⅝	
Northld	6500	14½	14½	14½	
Nowsco W	7450	$18¼	17¾	17¾	+ ¾
Nu-West A	7993	$19⅜	19¼	19¼	
Nu-West B	1010	$19	18⅞	18⅞	− ⅛
Nufort Res	1066	18	18	18	
Numac	31330	$23⅛	22½	22¼	− ⅛
OPI A	200	$16¼	16¼	16¾	+ ¼
Oakwood P	6692	415	385	385	−15
Obrien	10200	160	145	150	
Occdntl Pt	z25	$17⅞	17⅞	17⅞	
Ocelot B	6550	$13	12	12	− ½
Orchan A	10700	$5¼	495	495	−17
Oshawa A	4316	$6⅛	6½	6½	
Oxford A	8800	$16½	16⅛	16½	+ ⅜
Pac Coper	3800	185	166	166	−19
Pac Nth 6¾	z30	$18¾	18¾	18¾	
Pac Pete	27600	$38½	36¾	36¾	−1¼
Page Pet	4900	$6⅞	6⅜	6½	− ⅜
Page Pet 7	300	$11	10⅝	10⅝	− ½
Paloma P	200	$5½	5½	5½	
Pamour A	6700	$7¾	7¼	7¼	− ½
PanCan P	171	$33¾	33¾	33¾	+ ½
Pango Gld	1000	50	50	50	
Patino N V	346	$20⅛	20⅛	20⅛	
Pe Ben O	100	225	225	225	
Peerless	6350	$5⅛	475	475	−37
Pembina	3397	$6¾	6½	6½	
Pennant	51667	96	88	88	− 2
P Dept S	200	$5½	5½	5½	+ ½
P Jewl A	1000	$12	12	12	− ¼
Petrol	1500	375	370	375	− 5
Peyto Oils	2825	$7⅞	7¾	7¾	− ⅛
Photo Eng

L'AFL-CIO rejette le plan Carter et demande un contrôle autoritaire

La tension s'atténue mais l'inquiétude demeure sur les marchés

par Danielle Deruy

PARIS (AFP) — Le vent de panique qui a soufflé lundi au début de la séance de Wall Street illustre le profond sentiment d'inquiétude ressenti par l'ensemble des milieux internationaux face à la chute accélérée du dollar, même si la tension parait hier s'être quelque peu atténuée sur les places financières.

Les bourses, notamment Wall Street, se sont apaisées et le dollar, après avoir sensiblement fléchi à Tokyo à 176 yens, s'est légèrement redressé en Europe. Mais cette reprise est d'ordre purement technique (les opérateurs, dit-on, ne voulant pas garder trop de positions à la baisse à la veille de la fermeture des marchés pour les fêtes de la Toussaint) et personne n'ose aujourd'hui prédire quand le creux de la vague sera atteint.

En 15 jours à Wall Street, la dégringolade des cours a fait perdre plus de 100 milliards de dollars au marché boursier qui ne croit plus ni à la volonté ni à la capacité du président Carter de contrôler les dérapages de l'économie américaine (hausse des prix à un rythme annuel de 9.6%, déficit extérieur de 22.7 milliards de dollars pour les 9 premiers mois de l'année, contre 17.9 pour la période correspondante de 1977.

Pour contrecarrer ces dérapages, les autorités monétaires américaines ne jouent que sur les taux d'intérêt qui atteignent des niveaux inconnus depuis 4 ans. Cette arme est à double tranchant, car elle fait peser non seulement une menace de stagnation sur l'économie américaine — le coût des crédits devenant trop élevé — mais également sur les autres économies occidentales.

La hausse des taux d'intérêt pourrait se généraliser, surtout dans les pays à monnaie faible et compromettre la reprise de leur économie. Dans les pays à monnaie forte, les risques de contagion sont d'un autre ordre, mais tout aussi importants. Pour éviter une trop forte réévaluation de leur monnaie par rapport au dollar, la RFA et le Japon ont dû engranger des centaines de millions de dollars, ce qui accroit d'autant leur masse monétaire et pourrait relancer l'inflation. La sous-évaluation du dollar entraîne de plus une concurrence internationale accrue au profit des Américains.

Autre menace, l'éventualité d'une hausse des prix du pétrole: les pays de l'O.P.E.P. estiment que la baisse du dollar (monnaie de règlement du brut), alliée à l'inflation mondiale, leur a fait perdre les deux tiers de leurs revenus depuis 1974. La chute du dollar ces derniers jours rend à peu près certain un relèvement des prix du brut en décembre à Abou Dhabi.

Sur le plan monétaire l'écart entre les monnaies fortes (deutsche mark, franc belge, florin néerlandais) et les monnaies faibles de la CEE (lire italienne, livre anglaise et dans une moindre mesure le franc français) risque de se creuser. Ce qui peut avoir des répercussions sur le plan agricole où les montants compensatoires qui sont déjà la "plaie" de l'Europe verte pourraient être sensiblement majorés. Sur le plan industriel, le déficit de l'Europe des "Neuf" envers les Etats-Unis pourrait bien se creuser et enfin sur le plan de l'énergie, l'Europe des "neuf" largement dépendante du pétrole importé, pourrait bien faire les frais d'une hausse des prix du brut.

Les milieux européens sont également soucieux au sujet de la mise en place du système monétaire européen toujours prévu pour le 1er janvier prochain.

Une période d'agitation et de trouble sur les marchés des changes notent les observateurs ne facilite évidemment pas le démarrage d'une nouvelle Europe monétaire. De plus elle renforce le clan des durs et des rigoristes qui veulent un système monétaire très strict avec des disciplines rigoureuses des participants ce qui risque de laisser à l'écart des pays comme la Grande-Bretagne et l'Italie partisans d'un système flexible et souple.

La situation générale devient alarmante, mais les risques qu'elle présente sont-ils inéluctables? La balle est en grande partie dans le camp des Américains. Le président Carter a pour l'instant choisi, en présentant un programme anti-inflation sans grand contenu, le parti de ses intérêts politiques internes. Mais une fois les élections au congrès passées, il aura sans doute les mains plus libres pour imposer une politique plus autoritaire et plus conforme au rôle international des Etats-Unis.

D'ailleurs, la Centrale syndicale américaine AFL-CIO, par la voix de son président, M. George Meany, a rejeté hier le plan Carter et a demandé l'instauration d'un contrôle autoritaire des prix et des salaires aux Etats-Unis.

M. Meany estime qu'il est temps que le gouvernement contrôle effectivement tous les leviers de l'économie afin d'éviter "une nouvelle récession et un chômage massif". Tout en précisant que l'AFL-CIO n'était pas favorable à une intervention excessive du gouvernement fédéral, il a déclaré qu'elle était désormais rendue indispensable. L'administration Carter en a d'ailleurs déjà pris le chemin, mais "sans grande rigueur", a-t-il fait remarquer. Aussi, "l'Amérique pourrait très bien s'engager carrément dans cette voie, et tout de suite". M. Meany a demandé au président Carter de convoquer le congrès en session spéciale à ce sujet.

On estime généralement que, sans le soutien de l'AFL-CIO, le plan du président Carter a peu de chances d'être couronné de succès.

Ainsi, dans ce contexte, le renversement de tendance du dollar peut encore se faire attendre, mais il peut être brutal. En 1973, le dollar n'a-t-il pas rattrapé durant le second semestre ses énormes pertes du premier semestre? En outre, il existe actuellement en R.F.A. des signes tangibles de reprise de l'activité qui; si les marchés des changes se calment, pourront réellement réamorcer la machine économique ouest-allemande. Pour les autres pays européens, ce serait une véritable aubaine.



Wall Street n'a pas réussi hier à soutenir son effort de stabilisation amorcé lundi après-midi. La bourse a perdu plus de dix-neuf points hier pour clôturer sous la barre des 800 points. (Photolaser AP)

Hausse du "prime rate" et forte baisse à Wall Street

NEW YORK (AFP) — Les cours ont terminé en forte baisse hier à Wall Street et pour la première fois depuis le 14 avril dernier, l'indice des industrielles clôture en deçà du seuil des 800 points à 792.44.

Une vague d'achats, encouragée par des facteurs techniques et une certaine stabilisation du dollar à l'étranger comme à New York, n'a pu résister lorsqu'il est apparu clairement que la Réserve fédérale poursuivrait sa politique de resserrement du crédit.

Juste avant la clôture, les investisseurs ont appris qu'une première banque "la Chemical Bank de New York) augmentait son prime rate de 10¼ à 10½ pour cent, un niveau sans précédent.

Il s'agit de la onzième hausse du prime rate depuis le début de l'année, elle intervient juste après la généralisation de la hausse des taux d'intérêt privigiés des banques de 10 à 10¼ pour cent, dans le courant de la semaine dernière.

Plus tard en soirée, la Chase Manhattan Bank, troisième banque américaine, s'est alignée sur l'initiative de la Chemical Bank. Cette nouvelle hausse du taux d'intérêt que les banques réservent à leurs meilleurs clients devrait se généraliser d'ici les prochains jours aux Etats-Unis.

Après le rétablissement de dernière minute qui avait calmé la bourrasque de lundi matin, Wall Street est retombée dans la dépression des deux dernières semaines.

En fin de journée, le dollar avait de nouveau cédé un peu de terrain sur le marché des changes de New York: à la clôture, le dollar cotait 1.74 40/60 marks contre 1.7525/50 à midi, 1.4910/40 francs suisses contre 1.4950/5000 et 178.80 yen contre 179.00/40.

En Europe, le dollar a effacé une grande partie de ses pertes de la veille, grâce aux interventions de diverses banques centrales et à l'incidence de facteurs techniques (échéances de fin de mois et fermeture de diverses places européennes aujourd'hui, 1er novembre, notamment).

L'or a ainsi été éprouvé par une vague de prises de bénéfices qui a ramené le cours du lingot de 245.125 la veille à 242.125 dollars.

La reprise du dollar a aussi été favorisée par une forte hausse de l'intérêt de l'eurodollar qui s'est élevé de 11 à 11.635% pour les opérations à trois mois, le plus haut niveau enregistré depuis quatre ans, avant de clôturer à 11.375%.

Tourisme social et tourisme économique s'affrontent à Sherbrooke

par Marie-Agnès Thellier

SHERBROOKE — Les cinquante-six participants de la conférence socio-économique sur le tourisme vont s'affronter toute la journée en séance plénière pour essayer de relancer ensemble, rapidement et pour de bon, une industrie touristique québécoise encore pleine de doutes sur ses forces propres.

Il n'est pas sûr que les consensus obtenus, dans un atelier de travail, sur une réforme de la taxe sur les repas et de la taxe foncière, la détaxation du vin vendu aux restaurateurs et la limitation du salaire minimum, surtout pour les employés à pourboires, soient entérinés par l'ensemble des participants au sixième mini-sommet sectoriel, à Sherbrooke.

Tant à la séance d'ouverture du mini-sommet lundi que dans les ateliers mardi, plusieurs voix divergentes se sont fait entendre sur les priorités de relance et sur la notion même de "Québec touristique". Mais dès le départ, la Chambre de commerce de la province de Québec donnait le ton d'une collaboration très franche avec un gouvernement décidé, selon le ministre du tourisme Yvon Duhaime, à concilier les avantages concurrentiels du Québec, en particulier sa culture et son patrimoine, avec les nouvelles tendances du marché, c'est-à-dire l'évolution des goûts des touristes québécois, canadiens et étrangers.

La quadrature du cercle selon certains participants. Les hôteliers s'étaient notamment très bien préparés à présenter leurs revendications dans les neuf ateliers de travail réunissant 145 personnes. Plusieurs hôteliers ont défendu un tourisme fondé sur les congrès, les Américains et presque exclusivement limité à Montréal et Québec, sans pourtant proposer véritablement de moyens d'attirer à nouveau des Américains que, ni la dévaluation du dollar canadien, ni la suppression de la taxe provinciale sur les chambres d'hôtel, auront réussi à ramener au Québec, comme le prouvent les statistiques estivales. Pour ces hôteliers, il suffit de baisser les taxes et de geler les salaires pour que leur "produit" redevienne concurrentiel et que les Américains reviennent.

Dans un des ateliers de travail, portant sur les coûts et les prix, le représentant des hoteliers du Grand Montréal Fernand Roberge a obtenu le consensus des quinze participants sur quelques propositions qui ne plairont sans doute pas aux représentants de la FTQ et de la CSN, aujourd'hui, en séance plénière. Il propose de geler le salaire minimum pendant un an, de contrôler prudemment les futures augmentations et surtout de bloquer pendant quelques années le salaire minimum des employés à pourboire, jusqu'à ce que celui-ci ne représente plus que 50% du salaire minimum des employés sans pourboires. Le salarié à pourboire gagne actuellement $2.80 de l'heure contre $3.37 pour le salarié sans pourboire. Pour M. Roberge, les pourboires font indument multiplier par six ou sept le revenu réel de ces salariés.

La taxation, autre cheval de bataille traditionnel des hoteliers et des restaurateurs, sera encore discutée âprement avec le gouvernement. Un atelier présentera un "consensus" sur une proposition de l'association des restaurateurs du Québec visant à réduire à 4% la taxe sur les repas mais à l'imposer sur tous les repas (même le simple hamburger) afin de limiter la concurrence des "fast food" envers une restauration québécoise qui doit évoluer vers une véritable personnalité.

La conception du gouvernement québécois, présentée par les ministres Landry, Duhaime et Vaugeois lundi soir et Laurin mardi soir, donne la priorité à un tourisme fondé sur la culture québécoise, sur une meilleure utilisation du patrimoine et sur la clientèle québécoise d'abord. "On se gargarise trop facilement de la beauté du Québec", a notamment dit le ministre des Affaires Culturelles Denis Vaugeois qui a présenté un éventail d'actions pour rendre à la province son originalité des 350 années passées.

"Y a-t-il pour les touristes une raison de visiter le Québec? Les agents touristiques québécois mettent-ils suffisamment en valeur le patrimoine original du Québec?", demandait au préalable le ministre aux participants.

Cette conception d'un tourisme fondé sur les particularités réelles du Québec est bien acceuillie dans les régions québécoises, quand les ténors montréalais boudent actuellement, une transformation qu'il leur arrive de soutenir "à long terme". A côté des associations touristiques régionales, les associations de tourisme social comme Vacances Familles ainsi que les Caisses d'Entraide Economique semblent soutenir cette transformation du tourisme québécois. L'association touristique de la Beauce demande par exemple une décentralisation, seule capable de réussir le rajeunissement des équipements locaux, l'accueil quasi-familial des touristes "nouveau style" et d'imaginer des formules inédites. L'alliance des régions et du gouvernement pourra-t-elle s'inscrire rapidement dans les actions d'éclat qui laissent les ténors du tourisme traditionnel rêveurs, telle est la question qu'on se pose dans les coulisses du mini-sommet.

Plusieurs participants au sommet, et notamment l'association de consommateurs, ont demandé que les touristes aient le choix entre un éventail plus large de possibilités, notamment les forfaits aux familles, les sections familiales dans les hôtels surtout en basse saison et les chambres avec cuisinettes. "Il faut plus d'imagination que d'investissements massifs", déclarait notamment le représentant de l'association touristique de la Gaspésie qui propose sa région comme territoire-pilote pour développer le tourisme social grâce à des nouvelles auberges, et pour donner avec l'aide technique du Ministère un cachet vraiment gaspésien aux nouvelles architectures commerciales.

Les problèmes du financement ont à nouveau été abordés dans les ateliers de travail. Tandis que de nombreux professionnels recommandent la création d'un "crédit touristique ou hôtelier" qui, à l'instar du crédit agricole, accorderait des meilleurs taux aux prêts, les institutions financières réclament de continuer à prêter pour le tourisme, quitte à ce que l'état ajoute une nouvelle formule, genre Société de Développement Industriel, pour participer à l'investissement en capital des entreprises touristiques. Le gouvernement aura bientôt à trancher puisque la modernisation des équipements et le développement de nouvelles activités de loisirs sont des priorités pour le HTC. On a entendu suggérer en atelier que les hôteliers créent leur propre fonds d'investissements pour se soutenir mutuellement dans leurs expansions ou rénovations.

S'il est facile de s'entendre sur de nouvelles signalisations routières qui permettraient à tous les visiteurs de ne pas "se perdre en dehors des grandes routes" comme le craignaient tous les visiteurs interrogés cet été dans la Beauce, il est plus difficile de s'entendre sur les modalités d'un "tourisme social". Pour la plupart des représentants, venant de l'entreprise privée, le tourisme social est à bannir au profit d'une aide personnelle aux 30% de Québécois (au moins) qui ne partent jamais en vacance. Un organisme comme Vacances-familles propose, une modalité proprement québécoise de tourisme social qui semble réussir à intéresser tant les hôtels classiques que les associations régionales et les organismes délégués.

Dans une intervention fort remarquée, à l'ouverture du mini-sommet, le président de la chambre de commerce provinciale, M. Poitras recommandait, outre un changement d'attitude des professionnels et une meilleure cohérence des actions gouvernementales, de fonder au Québec un casino, très attirant pour les congressistes, et de transformer en table permanente la "conférence du tourisme du Québec créée dès 1974. De toutes façons, les participants au mini-sommet seront aujourd'hui à la recherche d'une formule de concertation permanente qui leur permettra de jouer chacun leur rôle dans la relance.

La chambre de commerce provinciale a d'autres ambitions, comme celle de devenir grossiste en séjours de voyages au Québec. La place encore chaude de Tourbec est à prendre. Les syndicats et les associations de consommateurs ainsi que le directeur de Tourbec sauront rappeler aujourd'hui au gouvernement que l'agence de voyages Tourbec n'est pas morte, même si un grand silence enveloppait ses derniers sursauts de vie dans les ateliers et aux portes du mini sommet de Sherbrooke.

La vente de vin dans les épiceries plus forte que prévu

par Renée Rowan

"Alors que la plupart des experts plafonnaient à $25 millions la vente du vin dans les épiceries, tout laisse prévoir que ce nouveau marché totalisera, dès la première année, plus de $50 millions."

C'est ce qu'a déclaré, hier, le président et directeur général de la maison Hudon et Deaudelin Limitée, M. Jean-Guy Deaudelin, fournisseur en gros de 500 points de vente.

La vente de vin chez les épiciers détaillants obtient un succès au-delà de tout ce qu'on avait pu imaginer. Depuis le 14 septembre, date à laquelle on a commencé de vendre du vin dans les épiceries et dépanneurs, il se vend dans plusieurs des magasins de la chaîne IGA/Boniprix 100 bouteilles de vin contre une bouteille de cidre. Alors que la vente du cidre a connu un très mauvais départ, situation que l'on tente actuellement de corriger, la vente du vin connaît un succès immédiat chez les consommateurs.

La conférence de presse d'hier a été convoquée, a tenu à préciser M. Deaudelin, pour "dénoncer certains articles et interviews qui ne reflètent pas l'image de l'épicier détaillant indépendant québécois affilié". On y accusait, entre autres, les épiciers de vendre du vin à un prix exagéré, se basant en cela sur l'expérience d'un épicier style dépanneur.

"Ce personnage, a affirmé le président de Deaudelin, ne reflète pas l'image de notre épicier professionnel." Ce dernier prend une marge de profit brut de 15%.

Les dépanneurs qui restent ouverts de longues heures et sept jours par semaine prennent une marge de profit plus élevée, reconnaît M. Deaudelin, mais dit-il, nous n'avons aucun contrôle sur eux.

"Il est difficile d'admettre qu'on s'intéresse à des exceptions négatives alors que dans la seule région de Montréal il existe plus de 2,000 détaillants en alimentation qui ont du personnel qualifié."

Il est par ailleurs faux de dire comme certaines personnes l'ont fait que l'approvisionnement en vin est incertain, a poursuivi M. Deaudelin. Si quelques épiciers manquent de vin, précise-t-il, ce n'est pas la Société des alcools qui est en cause, mais bien le ou les grossistes qui desservent ces épiciers car ils n'avaient pas prévu une aussi forte demande.

Il faut également tenir compte du fait que du jour au lendemain, ou presque, la SAQ a dû faire face à 8,000 nouveaux clients et replanifier toutes ses opérations lorsqu'en dernière minute les grossistes se sont vu confier le mandat de distribuer le vin. Les lacunes et les rares retards dans ces circonstances sont explicables, a ajouté le président de fournisseur en gros.

Quant à la conservation des vins en magasin, il n'y a aucun problème puisque la rotation est très rapide souligne-t-il. Les épiciers détaillants n'ont pas avantage à stocker du vin; c'est à l'épicier en gros de prévoir à la demande. Chez Hudon et Deaudelin, il y a un inventaire d'un million et quart en vin.

Mentionnons finalement que les deux vins les plus en demande actuellement chez les épiciers détaillants sont Nuit Saint-Jean et Cuvée des patriotes. Les prix de vente suggérés sont de $5.05 pour le premier et $2.75 pour le second. A vous de vérifier chez votre épicier s'il respecte cette directive. Sinon, allez ailleurs!

Provigo part à la conquête du marché US

par François Barbeau

Après avoir connu une expansion extraordinaire au Québec et au Canada au cours des dernières années, la société Provigo se tournera désormais vers le marché américain, qu'elle exploite déjà dans certains Etats depuis l'acquisition de la compagnie Loeb d'Ottawa.

C'est ce qu'a laissé entendre hier le président de Provigo, M. Antoine Turmel, invité à prendre la parole devant les membres de la Chambre de commerce du district de Montréal.

Après bien des consultations, a-t-il déclaré, Provigo est en mesure de révéler que son effort principal d'expansion portera vers les Etats-Unis. "La porte nous est ouverte. Nous rencontrons la une structure de base, solide et efficace. Notre stratégie n'est-elle pas alors d'y foncer avec des formules neuves et diversifiées? L'alternative, impensable, serait d'en rester là. Un regard vraiment continental nous oblige à développer notre présence américaine".

Cette présence américaine se fait déjà sentir dans le district fédéral de Washington, en Virginie, au Maryland et en Californie.

Provigo n'entend pas pour autant négliger le marché québécois, la société y accélérera au contraire sa présence dynamique sur les grands marchés de la province, continuera d'y épauler les commerçants indépendants et les industriels du secteur de l'alimentation.

Par des investissements considérables, nous soutiendrons, a précisé hier M. Turmel, la marche en avant des filiales intégrées dans les autres provinces canadiennes, comme dans les Maritimes, en Ontario, en Alberta et en Colombie-britannique.

La compagnie envisage notamment de consacrer un million à l'agrandissement de son secteur Provi-viande, à Laval, de façon à pouvoir y débiter 85 millions de livres de viande par année. L'usine, avec une capacité éventuelle de 100 millions de livres de viande par année, deviendra le plus grand centre de transformation de la viande au Québec et Provigo prévoit expédier plus de cinq millions de livres de viande au Japon dès l'an prochain.

Avec les seuls marchés Provi-Soir, Provigo prévoit atteindre un marché de cent millions dès 1980. A la fin de l'année en cours, on comptera 130 Provi-Soir au Québec et 200 autres sont à divers stades d'étude. Les compagnies Shell, Esso, Gulf et Fina, entre autres, révèle M. Turmel, y voient la formule de demain.

M. Turmel est confiant que Provigo à lui seul atteindra en 1981 le milliard de dollars de chiffre d'affaires, comme il l'avait d'ailleurs prévu en 1975 devant la Société des analystes financiers de Montréal et de Toronto.

Provigo comprend maintenant une centaine de magasins corporatifs et d'entrepôts libre-service. On compte en plus 850 magasins régis par des indépendants affiliés et des concessionnaires.

Reed Paper enregistre des profits

La société Reed Paper de Toronto a enfin réalisé un bénéfice pour la première fois depuis deux ans de difficultés financières.

Au troisième trimestre, Reed a réalisé un profit de $3.3 millions, au regard d'une perte de $6 millions un an auparavant. Néanmoins, pour les neuf premiers mois, la société a continué de subir un déficit, en enregistrant une perte de $3.4 millions, contre $9.6 millions au cours de la même période de 1977.

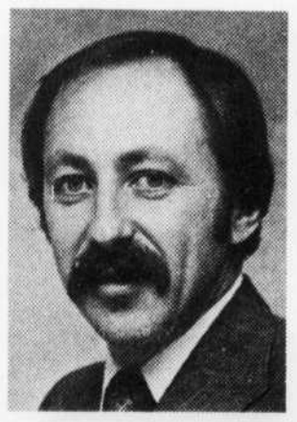
CIL ferme l'usine de Shawinigan

Canadian Industries a annoncé hier la fermeture de son usine de chlore-alcali de Shawinigan à partir du 31 janvier prochain. Trente-six personnes se retrouveront sans emploi.

M. S. Craig, porte-parole de la société, a expliqué que 26 des 89 ouvriers touchés par cette décision ont accepté de travailler à la nouvelle usine de Bécancour, alors que 27 autres pourront prendre leur retraite avec pension.

D'autre part, la CIL étudie présentement la possibilité d'installer une usine de chlorate de sodium sur une partie de l'emplacement actuel. L'usine, qui emploierait environ 30 personnes, produirait quelque 30,000 tonnes de chlorate de sodium par année.

NOMINATION À LA STELCO



RENÉ PÂQUET

Monsieur Guy Laurin, Directeur général - Région de l'Est, The Steel Company of Canada, Limited annonce la nomination de monsieur René Pâquet au poste de Directeur, Personnel et Relations indistrielles - Région de l'Est. Monsieur Pâquet était auparavant Superviseur des Relations indistrielles, Région de l'Est.

La Banque Mercantile du Canada

Assemblée générale annuelle

AVIS est par les présentes donné que l'assemblée générale annuelle des actionnaires de La Banque Mercantile du Canada sera tenue au Château Champlain (Salon Viger), Montréal, le mercredi 13 décembre 1978 à dix heures du matin.

Par ordre du Conseil d'administration

le vice-président et secrétaire
W.T. LIVINGSTONE

Montréal, le 11 octobre 1978

Les employés de CJMS intentent 180 poursuites

par
Louis-Gilles Francoeur

Le syndicat des employés de CJMS (CSN) a intenté 180 poursuites, chacune susceptible d'entraîner une amende de $1,000, contre la direction de Radio-Mutuel parce que cette compagnie aurait outrepassé à de multiples reprises, depuis le 1er avril dernier, une directive de la Commission de radio et de télévision canadienne (CRTC).

Cette pluie de poursuites, intentées devant la Cour des Sessions de la paix à Montréal, est basée sur une ordonnance émise par le CRTC, le 28 février dernier, qui ordonnait à CJMS de limiter à trois heures par semaine la diffusion d'émissions de musique à l'échelle de son réseau. Le CRTC avait été saisi de la méthode de "scabbing électronique" utilisée par Radio-Mutuel pour limiter son personnel en période de conflit par un mémoire présenté l'automne dernier

Le syndicat des employés de CJMS doit connaître ce matin le contenu du contrat de travail qu'édictera le Conseil canadien des relations de travail en vertu des nouvelles dispositions du code fédéral. Le président du syndicat, M. Marc Gilbert, a nié vouloir "jeter de l'huile sur le feu" en intentant des poursuites contre Radio-Mutuel, dont le total des amendes pourrait s'élever à $180,000. "L'employeur, a dit M. Gilbert, est le seul qui a pu défier jusqu'ici impunément la loi et cela parce que l'organisme compétent, le CRTC, est pas assez vite pour mettre ses patins. Il est temps que les lois s'appliquent pour tout le monde".

Quelque 180 personnes ont déjà déposé des plaintes contre Radio-Mutuel devant le CRTC pour transgression de son ordonnance du 28 février.

Ces plaintes, déposées au printemps, n'ont toutefois mérité l'attention des commissaires fédéraux qu'en septembre, alors que le CRTC décidait de reporter à plus tard leur audition. Ce qui a fait dire au président du front commun des employés de Radio-Mutuel que Radio-Mutuel aura pu défier les prescriptions de son permis d'exploitation pendant près de deux ans et demi en toute impunité, "ce qui démontre à quel point le CRTC n'a pas le contrôle de son secteur", a ajouté M. Gilbert.

Le syndicat, devant la lenteur de l'organisme fédéral, a donc décidé de passer à l'action en intentant directement des poursuites au niveau pénal. Cette action survient alors que les tribunaux entendent diverses causes impliquant des syndiqués accusés d'actes répréhensibles. En somme, la guérilla juridique à Radio-Mutuel semble en voie de s'accentuer même si le règlement du conflit de travail survient théoriquement à 10 heures ce matin.

Le président du syndicat des employés de CJMS a précisé d'autre part que les trois syndicats de Montréal, Sherbrooke et Trois-Rivières, affiliés à la CSN, avaient bien l'intention de rentrer au travail même si les grévistes de Québec, affiliés à la FTQ, n'étaient pas visés par l'ordonnance qui sera rendue ce matin par le président du CCRT, M. Marc Lapointe.

"Les gars de Québec sont d'accord avec nous. Ça fait si longtemps que les syndicats tentent de rentrer à Radio-Mutuel qu'il n'est pas question d'en perdre trois pour un quatrième. On sera mieux placé en dedans pour faire la bataille."

Premier indice de cette détermination, le syndicat a demandé officiellement hier au CRTC de retirer le permis d'exploitation-réseau de Radio-Mutuel.

Cette requête adressée au CRTC, à qui l'on demande des audiences publiques prochaines sur cette question, serait justifiée par les nombreuses transgressions des directives de l'organisme fédéral. Même si ses membres seront bientôt de retour au travail, le syndicat des employés de CJMS n'entend pas cesser la bataille sur ce plan. La seule concession à Radio-Mutuel: que le CRTC permette l'utilisation du réseau au diffuseur pour les informations.

Le syndicat se surprend d'autre part que la direction de Radio-Mutuel puisse songer "sérieusement" à acquérir de nouvelles stations en Ontario et au Nouveau-Brunswick, comme l'a fait savoir récemment un porte-parole de la direction. "Cela démontre que quiconque peut non seulement défier ouvertement le CRTC mais songer en plus à lui demander n'importe quoi avec de fortes chances de succès", a dit M. Gilbert.



Pistolet en main, ce jeune homme menace de mettre fin à ses jours dans un stade de football de Hammond (Indiana). Trois policiers et deux prêtres réussiront finalement à convaincre Michael Cuevas, 19 ans, un travailleur d'usine, de renoncer à son geste désespéré. (Photolaser AP)

La direction pense exploiter la loi spéciale, disent les postiers

(par Louis-Gilles Francoeur) — La direction syndicale des postiers montréalais a accusé hier la haute administration des Postes de profiter de certaines dispositions de la loi spéciale adoptée récemment par le Parlement pour court-circuiter la procédure de grief en vigueur dans ce ministère et mettre ainsi au pas les syndiqués en les menaçant de poursuites judiciaires.

Les postiers montréalais ont donné copie aux journalistes d'une partie d'une directive des Postes, qu'ils ont interceptée, il y a quelques jours. Dans ce document, on précise que les moindres incartades individuelles seront désormais interprétées comme des manquements à la loi spéciale, ce qui a pour effet de porter le litige devant les tribunaux et non devant l'arbitre prévu à la convention collective, prolongée par le Parlement jusqu'en 1979.

"Il est à espérer, lit-on dans la directive patronale, que la majorité des employés se conformeront à l'ordre de retour au travail et que peu d'occasions nous seront fournies de recourir à ce triste moyen de transiger avec des employés coupables d'inconduite. Des amendes seront administrées même lors de grèves tournantes susceptibles d'éclater, et ce, jusqu'au 31 octobre 1979. Les employés doivent comprendre qu'ils n'ont pas droit de présenter de griefs relatifs à des poursuites judiciaires; ils doivent se représenter eux-mêmes devant un tribunal et, malheureusement, risquer d'avoir un dossier criminel."

Même si la direction des postes affirme qu'elle n'entend pas jeter d'huile sur le feu par une application trop rigoureuse de la loi, elle suggère à ses administrations locales d'interpréter comme ralentissements de travail — lesquels sont interdits par la loi — toute forme de diminution de la productivité, "le ralentissement de l'effort physique", "prolonger volontairement le temps d'exécution du travail", "retenir volontairement des connaissances normalement utilisées par les employés", "mauvaise manipulation intentionnelle du courrier et sabotage de la propriété et de l'équipement", etc.

Les postiers montréalais ont affirmé que les contremaîtres de plusieurs villes du Québec avaient commencé à menacer les syndiqués de poursuites en vertu de la loi s'ils ne se conformaient pas aux exigences de production. Auparavant, l'employeur aurait pris des sanctions, qui auraient pu être contestées devant un arbitre. Le syndicat des postiers, aussitôt mis au courant de cette disposition, a ordonné un recensement de ces cas à travers tout le pays.

Selon le président du syndicat montréalais des postiers, M. Marcel Perreault, la direction des Postes démontre par cette directive qu'elle cherche moins à rétablir la distribution du courrier qu'à casser les reins des militants syndicaux. La direction syndicale a décidé de réagir par de "multiples mesures" qu'elle n'a pas voulu décrire. On s'est contenté de dire que le syndicat enverrait notamment ses officiers sur les lieux de travail le plus souvent possible, comme le lui permet la convention collective en cours, même si l'employeur aurait décidé de décourager ces visites par des "tracasseries administratives" comme les signatures à l'entrée, etc.

M. Perreault a d'autre part accusé la direction des Postes d'avoir refusé d'autoriser des heures supplémentaires, la fin de semaine dernière, alors que plus de 10 millions de pièces de courrier demeurent empilées dans le seul bureau central de Montréal.

"On croyait que le but de la loi était une reprise des activités aux Postes. Avec le refus d'autoriser du temps supplémentaire, on voit que le gouvernement se moque de ses propres lois et qu'il lui importe peu de faire attendre la population.", a dit M. Perreault.

Alerte à l'évasion au Palais

(par Bernard Morrier) — La salle 3.07 du Palais de justice de Montréal a été convertie en véritable forteresse hier matin, après que la Sûreté du Québec eut été informée que trois dangereux individus, devant comparaître devant le juge John d'Arcy Asselin, avaient conçu le projet de s'évader à cette occasion.

Après que le magistrat eut fait évacuer la salle et que des policiers en nombre eurent pris la situation en main, Pierre Vincent, Jacques Massey et André Chartrand ont été amenés devant le tribunal pour apprendre la date de leur enquête préliminaire, fixée au 17 novembre.

On sait qu'à la suite de leur spectaculaire évasion du pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul, le 11 juillet dernier, ils doivent répondre à une série d'accusations allant de l'enlèvement et la séquestration, au meurtre et à la tentative de meurtre.

Tandis que le greffier Réjean Saulnier et deux avocats avaient pu demeurer dans la salle, les policiers procédaient dans un lieu différent à une fouille complète des trois prévenus et ce n'est qu'après cette formalité qu'on les vit apparaître devant le juge.

Quelques minutes plus tard, l'alerte étant passée, tout est redevenu normal et le magistrat a pu procéder à l'audition des autres causes inscrites sur son rôle.

Soulignons que les trois évadés sont également soupçonnés d'avoir été à l'origine d'un soulèvement de détenus, lors de leur évasion. Ce méfait s'est soldé par la mort du gardien Guy Fournier et par des tentatives de meurtre à l'encontre d'autres gardiens, MM. Roland Richard, Gilles Lamothe et Gaston Langelier.

Au cours de ce même incident, M. Jean Vigneault avait été enlevé et 17 autres personnes, dont neuf femmes, avaient été séquestrées, avant que le trio ne prenne la fuite. Rappelons qu'un autre fuyard, Jean Lachapelle, n'avait réussi qu'à franchir quelques pieds avant d'être tué par un gardien.

Les bébés "boycottent"-ils la purée de poires non sucrée?

par Renée Rowan

En dépit du fait que la vente de purée de poires non sucrée pour bébés ait baissé de façon appréciable depuis que le sucre en a été éliminé, la compagnie Heinz a décidé de poursuivre son programme tout en intensifiant l'éducation du consommateur sur l'alimentation des nourrissons et jeunes enfants.

Est-ce que ce sont les bébés qui refusent de manger la purée de poires non sucrée ou est-ce la mère qui n'en n'aime pas le goût ou prépare-t-elle elle-même une purée avec des poires en conserve riches en sucre? Ces questions restent encore sans réponse pour l'instant, a-t-on souligné hier au symposium organisé par la compagnie Heinz pour tenter de faire le point sur les programmes d'alimentation auxquels participe la compagnie et sur la situation en général dans ce secteur de l'alimentation.

Si les poires sans sucre ont été mal reçues par le consommateur, par contre, l'accueil a été plus favorable pour la compote de pommes dont le sucre a été entièrement éliminé.

L'objectif de la compagnie est de continuer à réduire la valeur calorique provenant du sucre ajouté à un niveau aussi bas que possible. A l'heure actuelle, le sucre est ajouté aux aliments qui seraient autrement trop aigres ou trop acides. Dans la mesure où l'on développera des aliments moins acides, il sera possible, a-t-on mentionné, d'éliminer la petite quantité de sucre encore ajoutée dans ces aliments.

A cette journée qui regroupait une centaine de spécialistes de l'alimentation des bébés et jeunes enfants — diététistes en grande majorité — on avait invité non seulement des porte-parole de la compagnie, mais aussi des experts de l'extérieur, ce qui a permis de se rendre compte que la recherche, dans ce domaine, n'offre pour l'instant rien de concluant et qu'il faut se méfier des affirmations trop catégoriques.

Rappelant que les maladies cardio-vasculaires sont la principale cause de décès au Canada, un des chercheurs de Heinz, le Dr David L. Yeung, a souligné que l'athérosclérose peut commencer tôt dans la vie et que sa gravité s'accroit avec l'âge. Il y a trois facteurs sur lesquels on peut agir tôt dans la petite enfance, a-t-il dit: l'hypertension, l'obésité et le cholestérol.

Bien qu'on ait établi une relation entre le sel et l'hypertension, il n'existe pas de preuve décisive montrant que la quantité de sel absorbée par les bébés présidspose à l'hypertension dans la vie adulte. Toutefois, puisque le sel peut contribuer, parmi d'autres facteurs, à causer l'hypertension chez ceux qui y sont prédisposés du point de vue génétique, l'American Academy of Pediatrics et la Société canadienne de pédiatrie recommandent que l'on donne aux bébés des aliments contenant peu ou pas de sel durant la première année de vie. C'est ce qui a amené Heinz à éliminer l'addition de sel dans tous ses aliments pour enfants.

Après analyse des informations disponibles, la Société canadienne de pédiatrie est d'avis que rien ne permet actuellement de préconiser le contrôle du cholestérol ou l'ingestion de matières grasses chez les enfants normaux avant un an. Il est intéressant de noter que cette même société est contre l'usage du lait de vache écrémé ou partiellement écrémé comme moyen de réduire les quantités de matières grasses consommées par les bébés. Le lait complet n'est pas recommadé avant l'âge de six mois.

On croit généralement que l'obésité pendant la première enfance prédispose l'individu à l'obésité plus tard dans sa vie adulte. Or, des études récentes jettent un doute sur cette théorie qui est actuellement contestée.

Toutefois, un bébé qui est suralimenté se trouve, selon toute probabilité dans des circonstances qui favorisent une telle suralimentation, ainsi qu'une faible activité physique. En d'autres mots, la suralimentation d'un bébé ne se produit pas indépendamment du milieu familial et social.

Si les parents ne peuvent rien contre le facteur de l'hérédité, ils ont par contre un rôle à jouer au niveau du développement de bonnes habitudes alimentaires: ce n'est pas une garantie, mais une sécurité.

Dans la plupart des cas, a souligné le Dr Yeung, ce n'est pas l'alimentation qui affecte le développement de bonnes ou de mauvaises habitudes, c'est la façon dont la nourriture est utilisée. A titre d'exemple, mentionnons l'insistance des parents pour amener le bébé à terminer son biberon.

Débrayage illimité au cégep de Sorel-Tracy

par Paule des Rivières

Les différentes composantes du cégep de Sorel-Tracy ont débrayé hier pour marquer leur opposition à la décision du Conseil du Trésor de réduire les dimensions de leur futur collège, ce qui retarderait l'ouverture de l'établissement, prévue pour 1980.

Le débrayage "illimité" fait suite à la tenue, lundi soir, d'assemblées générales des parents, administrateurs, professeurs, employés de soutien et étudiants du campus Sorel-Tracy.

Le mouvement de protestation fait également suite à une intervention publique de M. Paul Lemire, président du conseil d'administration du collège régional Bourgchemin (comprenant les campus de Drummondville, Saint-Hyacinthe et Sorel-Tracy). M. Lemire déclarait en effet en conférence de presse que les gens de la région concernée n'accepteraient jamais de s'impliquer encore une fois, la troisième, dans un projet de construction d'un cégep, pour lequel le terrain fut acheté il y a huit ans.

Un premier arrêté ministériel autorisait en 1972 la préparation des plans et devis pour un établissement de 1,300 places; un second, promulgué en 1977 rabaissait la clientèle à 800. Cette seconde phase était achevée depuis peu lorsque le gouvernement suspendait le projet. La semaine dernière le Conseil du Trésor approuvait des crédits de $7,4 millions (dollars de 1981) pour une clientèle de 700 étudiants.

La baisse de clientèle prévue, combinée avec les nouvelles normes étudiant-espace adoptées cet été, aura pour effet de réduire la superficie de l'établissement de 147,000 pieds carrés à 92,000 estime le comité de coordination du futur collège.

Ce comité demande donc au gouvernement de réviser la décision du Conseil du Trésor et d'autoriser la construction d'un collège selon les plans et devis déjà prêts. Seule cette attitude convaincra la population de Sorel-Tracy que le gouvernement est sérieux et qu'il ne se paie pas la tête des gens, dit le comité.

Plusieurs personnes du campus comparent amèrement leur histoire à celle du campus de Mingan dans la région de Sept-Îles. Un arrêté ministériel y avait autorisé en 1977-78, la préparation des plans pour un cégep de 700 étudiants, soutenue par des crédits de $9,1 millions.

La révision des normes cet été avait rabaissé les prévisions de cette région à 566 étudiants et il s'ensuivit une coupure de $200,000 mais sans suspension des travaux. On croit que le député de la région, qui est le ministre des Transports, M. Lucien Lessard, ne serait pas étranger au fait que le gouvernement se soit montré mieux disposé dans ce cas.

Quand le dictionnaire Larousse vole au secours de la justice

En recourant au dictionnaire Larousse, le juge Samuel S. Bard, de la Cour supérieure, a pu facilement trancher un débat résultant de l'interprétation à donner à un mot apparaissant dans une convention collective et qui avait donné lieu à la déposition de deux griefs contre la Commission scolaire Taillon.

Celle-ci avait demandé un bref en évocation contre le conseil d'arbitrage, en affirmant que ce dernier avait outrepassé sa juridiction en étudiant les deux griefs en question de façon prématurée.

Consultant le Larousse, le juge Bard a trouvé la définition du mot "délai" comme suit: "temps accordé pour faire une chose". Et à la lumière de ce grand livre, le magistrat a ajouté que le délai dit "de rigueur", comme il le retrouve dans la convention collective, ne fait qu'imposer l'obligation de procéder en dedans du temps prescrit et non pas d'attendre au jour d'expiration.

Le magistrat estime en outre que l'intérêt général exige même que des parties opposées procèdent aussi rapidement que possible, selon l'esprit qui ressort du code de procédure civile et qui veut que les règles facilitent la marché normale des procédures plutôt que de les retarder ou y mettre fin de façon prématurée.

Le juge conclut donc qu'en agissant selon cet esprit, l'arbitre n'avait pas outrepassé sa juridiction et que la requête de la Commission scolaire visant à contester celle-ci doit être rejetée.

Pour éviter les conflits d'intérêt

OTTAWA (PC) — Le président du Conseil privé, M. Allan MacEachen a déposé lundi aux Communes, les règlements qui découlent du projet de loi sur les conflits d'intérêts.

Les articles proposés feront partie du règlement de la Chambre des Communes et du Sénat, lorsque la loi aura été adoptée.

Comme le propose le projet de loi, le règlement interdit aux députés et aux sénateurs de détenir ou d'exercer des fonctions qui paraissent créer ou qui créent des conflits d'intérêts.

Il leur est aussi interdit, selon le projet de loi d'utiliser des renseignements confidentiels pour en tirer un avantage pécuniaire ou de les divulguer à quiconque qui pourrait en bénéficier.

Il sera aussi interdit d'intervenir auprès des autorités gouvernementales au nom d'une société dont il sont dirigeants ou administrateurs ainsi que d'accepter toute forme de compensation pour représenter des clients devant des tribunaux saisis de causes dans lesquelles la Couronne est une des parties.

Les règlements proposés prévoient la création d'un comité permanent qui sera composé de huit membres chargés d'enquêter sur toutes les questions de conflits d'intérêts que lui soumettra la Chambre des Communes.,

SOS-INONDATIONS AU VIETNAM

Un nouveau coup frappe le peuple Vietnamien: de terribles inondations viennent de provoquer des dégâts énormes: Plus de 2.8 millions de tonnes de riz (soit le cinquième de la production nationale en 1977) sont perdus. Quelque 4 millions de personnes ont été touchées. Pour faire face à cette situation, le Vietnam a un besoin urgent de vivres, de médicaments, de semences...

Au Québec, des centrales syndicales, des organismes, et des individus ont formé le COMITÉ D'AIDE AUX VICTIMES D'INONDATION AU VIETNAM. L'objectif de ce comité est d'amasser $400,000. (soit l'équivalent de 2,000 tonnes de riz).

Nous avons besoin de l'aide immédiate des organismes et des individus.

Veuillez faire parvenir vos dons à:

C.A.V.I. — Vietnam
C.P. 91 Succ. "M", Montréal H1V 3L6
Tél.: 735-4561, 382-7670
le soir: 844-4326

Payé par la C.S.N.

ON BARRE CADBURY

Crédit Foncier
FIDUCIE CRÉDIT FONCIER

10 1/2%

Garanti pour 5 ans.

Placements à terme avec intérêt versé annuellement (placement minimum $500).

Téléphonez-nous (frais virés) pour vous renseigner sur l'intérêt mensuel, semi-annuel ou composé. Echéances de 30 jours à 5 ans.

Montréal: 612, rue St-Jacques (514) 282-1880
Québec (418) 681-0277 • Ottawa (613) 232-5309
• Halifax • Toronto • London • Winnipeg • Regina • Saskatoon • Edmonton • Calgary • Vernon • White Rock • Vancouver • Victoria

INSTITUTION INSCRITE: RÉGIE DE L'ASSURANCE-DÉPÔTS DU QUÉBEC
MEMBRE: SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-DÉPÔTS DU CANADA

FONDÉ EN 1880

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

L'ÉTOILE DES PHOTOCOPIEURS
"MITA"
Le choix des graphistes!
La copie est plus claire que l'original et coûte .04¢
Une des plus pratiques!
VENTE–LOCATION • LOCATION
CANADA DACTYLOGRAPHE INC.
7035 av. du Parc, Mtl
270-1141
Stationnement
Ouvert samedi de 9 à 12

Brevets d'invention
MARQUES de COMMERCE
Robic, Robic
ET ASSOCIÉS
1514, avenue McGregor
Montréal H3G 1X5 288-2152

ANNONCEZ DANS LE DEVOIR, QUELQU'UN VOUS LIRA

COMPTABLES AGRÉÉS

BELZIL E, ST-JEAN SPERANO ET ASSOCIÉS
Comptables agréés
ALAIN BELZILE, C.A.
ROBERT ST-JEAN, C.A.
GILLES SPERANO, C.A.
JACQUES BRANCHAUD, C.A.
2345 est, Bélanger
Montréal 729-5226

LUCIEN DAHMÉ, C.A.
Comptables agréés
276 ouest, rue St-Jacques
Suite 110 845-4194

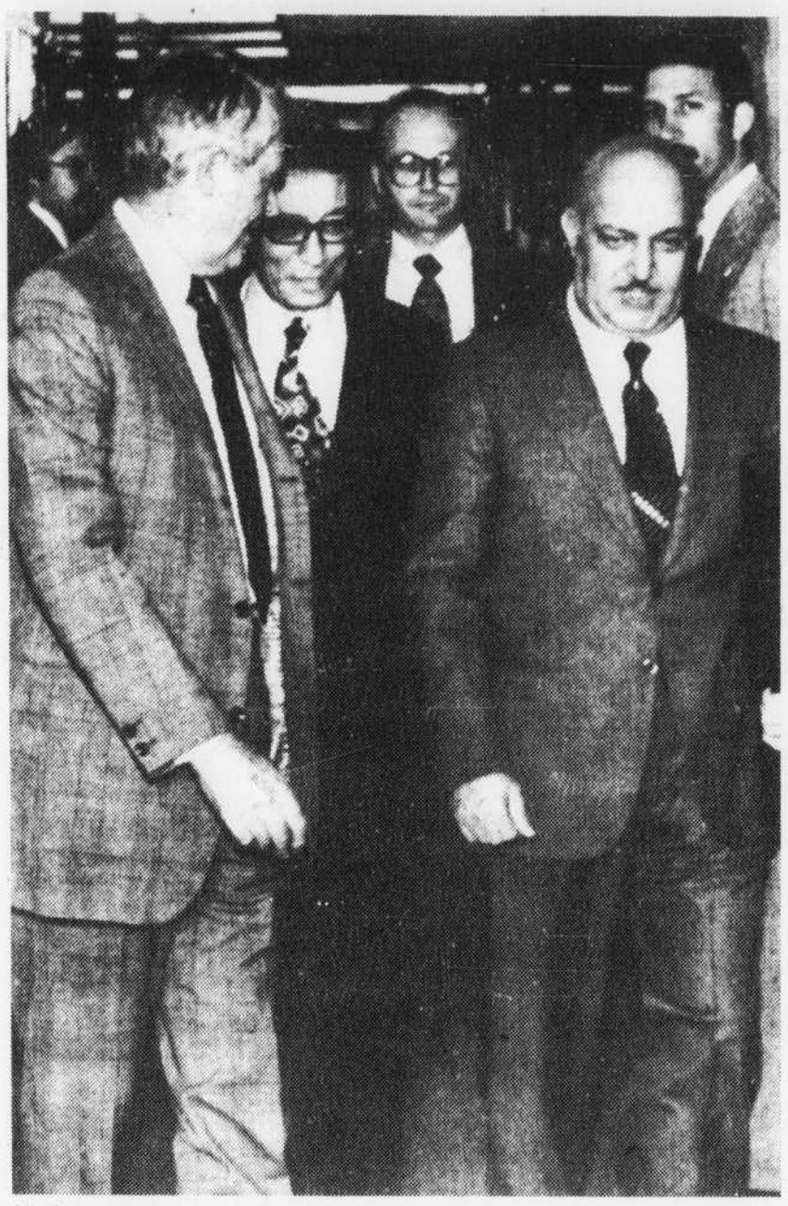
PROVOST, LAVOIE, LAROSE & POIRIER
Comptables Agréés
Jean Provost, C.A.
Jacques Larose, C.A.
Henri Lavoie, C.A.
Raymond Poirier, C.A.
6000 est, Métropolitain
254-7559

samson, bélair & associés
Comptables agréés
MONTRÉAL–QUÉBEC–RIMOUSKI–SHERBROOKE–TROIS-RIVIÈRES
OTTAWA–SEPT-ÎLES–COATICOOK–MATANE

LE DEVOIR

CAHIER 7

Montréal, mercredi 1er novembre 1978



M. Cyrus Vance, à gauche, accompagne dans les couloirs du Secrétariat d'État américain des membres de la délégation égyptienne aux négociations de paix qui se déroulent actuellement à Washington. (Photolaser AP)

Un projet de plan contre les accords de Camp David mis au point à Bagdad

BAGDAD (d'après Reuter et AFP) — Les ministres arabes des Affaires étrangères réunis à Bagdad ont mis au point hier un projet de plan pour une offensive de grande envergure contre les initiatives de paix séparée entre l'Egypte et Israël, apprend-on de sources diplomatiques informées.

Une commission de six membres désignée par les ministres de vingt pays membres de la Ligue arabe et par les délégués de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) a défini, selon ces sources, les grandes lignes d'une action concertée, à la fois politique, économique et militaire, contre les accords de Camp David.

Ce projet de plan concerté devrait être officiellement approuvé aujourd'hui par l'ensemble des ministres des Affaires étrangères. Ils se prononceront au cours de la dernière journée de la conférence sur ce projet qui a été élaboré à l'issue d'une longue séance de discussion. Le plan sera ensuite soumis à la conférence au sommet pan-arabe qui s'ouvre dans l'après-midi dans la capitale irakienne.

La première journée de la conférence des ministres avait permis à chacune des délégations d'exprimer avec clarté son point de vue sur le "cavalier seul" qu'est à leurs yeux le chef de l'Etat égyptien.

En gros, à l'exception du Soudan et du sultanat d'Oman, acquis pratiquement à la démarche du rais, le monde arabe, bien qu'unanime à regretter, voire condamner le contenu des accords de Camp David, était apparu comme scindé en deux blocs: les "modérés" avec à leur tête l'Arabie séoudite et les "durs" représentés par les membres du "sommet de la fermeté" (Syrie, Algérie, Sud-Yémen, Libye, OLP) l'Irak, pays hôte, proche de la tendance dure, s'efforçant pour sa part de conserver une tonalité bienveillante.

Les discussions en séance plénière risquant de dégénérer en d'infinies palabres, les participants se sont rapidement entendus hier matin pour mettre sur pied un "comité de rédaction" de six membres (Syrie, Irak, Jordanie, OLP, Koweit et Tunisie), suffisamment équilibré pour permettre aux deux principaux courants de s'exprimer.

Bien que très peu de détails aient filtré sur le contenu de ces conversations, il semble que le désir de l'Irak de voir se dégager un "minimum acceptable" ait fini par l'emporter. Les six délégations, a-t-on appris de source sûre, se sont en effet pratiquement mis d'accord sur un texte commun dont les détails ne sont pas connus.

La position "dure" affichée par le ministre syrien des Affaires étrangères, M. Abdel Halim Khaddam, qui a demandé une fois encore hier le transfert du Caire du siège de la Ligue arabe, s'expliquerait surtout par le désir de Damas d'obtenir le soutien le plus large possible des riches pays arabes au "front oriental", aujourd'hui seul opérationnel contre "l'ennemi sioniste", après "l'abandon" égyptien.

De source diplomatique arabe, on indique que la Syrie aurait notamment exprimé le désir de voir très sensiblement accrue l'aide financière qui lui reviendrait dans cette perspective.

Brouille entre Jérusalem et Washington

Blair House: nouveau projet de traité

WASHINGTON (d'après AFP et Reuter) — Les Etats-Unis ont présenté un nouveau texte de projet de traité de paix entre Le Caire et Jérusalem lors de la reprise, hier, pour la première fois depuis 13 jours, des négociations égypto-israéliennes en session tripartite à Blair House, annonce-t-on officiellement à Washington.

C'est le troisième projet déposé par les Américains depuis l'ouverture des pourparlers le 12 octobre dernier. Mais, contrairement aux deux premiers, ajoute-t-on, il ne contient aucune idée nouvelle. Il s'agit uniquement d'un document de synthèse, un "mécanisme de travail", reprenant les points d'accords réalisés et mentionnant les divergences qui séparent encore l'Egypte et Israël.

Le porte-parole officiel des trois délégations, M. George Sherman, a indiqué que certains des amendements apportés il y a une semaine par Le Caire et Jérusalem avaient fait l'objet de compromis, mais il s'est refusé à préciser lesquels et leur ampleur.

Malgré toute la prudence mise par M. Sherman pour qualifier les progrès accomplis, il apparaît que des éléments nouveaux, susceptibles de sortir de l'impasse, sont intervenus. Le porte-parole a même indiqué que les travaux de Blair House avaient une "dimension nouvelle".

Après le ralentissement des négociations, imposé par les consultations ayant pris place la semaine dernière entre les délégations et leurs capitales respectives, les pourparlers ont retrouvé une nouvelle impulsion. Les travaux entre les trois équipes de négociateurs se sont poursuivis toute la journée à Blair House.

Après une séance plénière et un déjeuner de travail auxquels participaient les trois chefs de délégations, MM. Cyrus Vance, Kamel Hassan Ali et Moshe Dayan, le secrétaire d'Etat américain a eu, dans l'après-midi, une nouvelle réunion, cette fois en présence des seuls experts légaux égyptiens et israéliens, tandis que son principal adjoint, M. Alfred Atherton, s'entretenait de son côté avec les experts militaires.

Cependant, la délégation israélienne a soulevé de nouvelles difficultés, a rapporté hier soir le correspondant à Washington de l'agence de presse du Moyen-Orient (MEN). Selon l'agence, la délégation israélienne se rendra aujourd'hui à New York où est attendu le premier ministre israélien, M. Menahem Begin, pour le consulter. La partie américaine, précise la MEN, n'apprécie pas "les manoeuvres" de la délégation israélienne qui, ajoute-t-elle, contrastent avec l'accord-cadre de Camp David.

On a noté, en effet que malgré ce surcroît d'activités, les pourparlers de paix restent assombris par la décision de Jérusalem de renforcer les colonies juives de Cisjordanie et de Gaza dans un avenir proche. Conséquence immédiate de ce défi israélien, le président Carter ne rencontrera pas M. Begin qui est attendu en visite privée aux Etats-Unis. Il est probable cependant que M. Vance se rendra à New York vers le milieu ou la fin de la semaine pour s'entretenir avec le premier ministre israélien.

En dépit des dénégations officielles américaines, le déplaisir de la Maison-Blanche s'est aussi manifesté par l'ajournement à une date indéterminée de la visite que devait faire à Jérusalem un haut fonctionnaire du Pentagone, M. David McGiffert. Ce dernier devait examiner les futurs besoins militaires israéliens et le financement des deux aéroports du Néguev que les Etats-Unis ont promis d'établir en remplacement de ceux qui seront abandonnés dans le Sinaï.

Une mission militaire américaine de moindre niveau se rendra pourtant en Israël, la semaine prochaine, mais peu de progrès sont à attendre de cette visite.

De sources proches du ministère israélien des Affaires étrangères, on soulignait d'autre part hier que "dans l'état actuel des négociations, il apparaît de plus en plus que les partenaires américains sont beaucoup plus intransigeants que les Egyptiens dans leur exigence de lier le traité de paix israélo-égyptien à une solution globale du conflit".

Cependant, M. Begin, a exprimé l'espoir que le traité de paix israélo-égyptien pourrait être signé à Oslo le 9 décembre, la veille du jour où il y recevra le prix Nobel de la paix avec le président Anouar Sadate.

Prenant la parole devant la Knesset, il a déclaré que certains problèmes restaient à régler, mais qu'après avoir parlé par téléphone avec la délégation israélienne à Washington, il espérait signer le traité avec MM. Sadate et Carter à la veille de la remise du prix "afin que nous soyons dignes non seulement de l'argent du prix, mais aussi du titre".

Le premier ministre israélien avait déclaré dans la nuit de lundi à Haifa qu'il "n'y aura jamais d'Etat palestinien" et que "les forces israéliennes resteront en permanence en Cisjordanie, pour défendre le pays contre toute attaque venant de l'Est".

Vague de grèves en Israël

TEL AVIV (AFP) — Sans radio, sans télévision, sans courrier, sans possibilité de téléphoner à l'étranger et avec la triste perspective de voir leurs enfants privés d'école à partir de la semaine prochaine, les Israéliens, exaspérés, devront faire face à une vague d'agitation sociale qui risque d'envahir tout le secteur public.

Désormais, entre les comités d'action et la centrale syndicale, d'une part, et le trésor, d'autre part, c'est la guerre ouverte. Les premiers tirs sont venus des employés et cadres des PTT: suivront les enseignants, les fonctionnaires, à l'exception des cadres spécialisés. La Histadrouth (centrale syndicale) s'emploie activement à convaincre d'autres secteurs de la fonction publique et des institutions et sociétés d'Etat de débrayer à leur tour.

De son côté, le ministre des Finances, M. Simkha Erlich, est fermement décidé à ne pas céder aux exigences qui portent sur des augmentations de salaire allant au-delà des 15%, dont le principe a déjà été accepté.

Il s'agit d'augmentations de salaires de base, le gouvernement, comme le secteur privé, versant deux fois par an une allocation de vie chère adaptée à la hausse du coût de la vie. La dernière, versée en octobre, a été de l'ordre de 12,5% (imposables).

La hausse du coût de la vie est certes importante (50% en 12 mois), mais le conflit est surtout à la base la confrontation entre deux écoles économiques.

M. Erlich, ainsi que les autres ministres économiques israéliens, sont tous d'anciens industriels et cadres d'entreprises. Champions de la libre entreprise, ils sont partisans d'une gestion rigoureuse des finances publiques, et de l'équilibre budgétaire.

Face à eux, la Histadrouth, conditionnée par 30 ans de pouvoir travailliste, met l'accent sur la nécessité d'assurer aux travailleurs un revenu aussi élevé que possible.

Si la "nouvelle politique économique" du gouvernement a réussi à augmenter les réserves en devises étrangères de la banque centrale et à accroître les exportations, elle a aussi augmenté les bénéfices du secteur privé, alors que la suppression des subventions, progressive pour les produits de base, a augmenté le coût de la vie dans des proportions jamais connues dans le passé.

Il n'en reste pas moins que, compte tenu des énormes charges assumées par le trésor israélien, les 3,5 millions d'Israéliens vivent au-dessus de leurs moyens et ne semblent pas disposés pour le moment à se résigner à de lourds sacrifices.

Fin du Régime
de soins dentaires gratuits

parce que :

- les dentistes du Québec tentent, sans succès, depuis mai 1975, de négocier un nouveau contrat avec le ministère des Affaires sociales;
- le ministère des Affaires sociales offre aux dentistes une augmentation de moins de 2% par année, et ce en diminuant les soins préventifs auxquels vos enfants ont droit;
- le désengagement des dentistes du Régime de soins dentaires gratuits n'a pas réussi à secouer la léthargie du ministère des Affaires sociales.

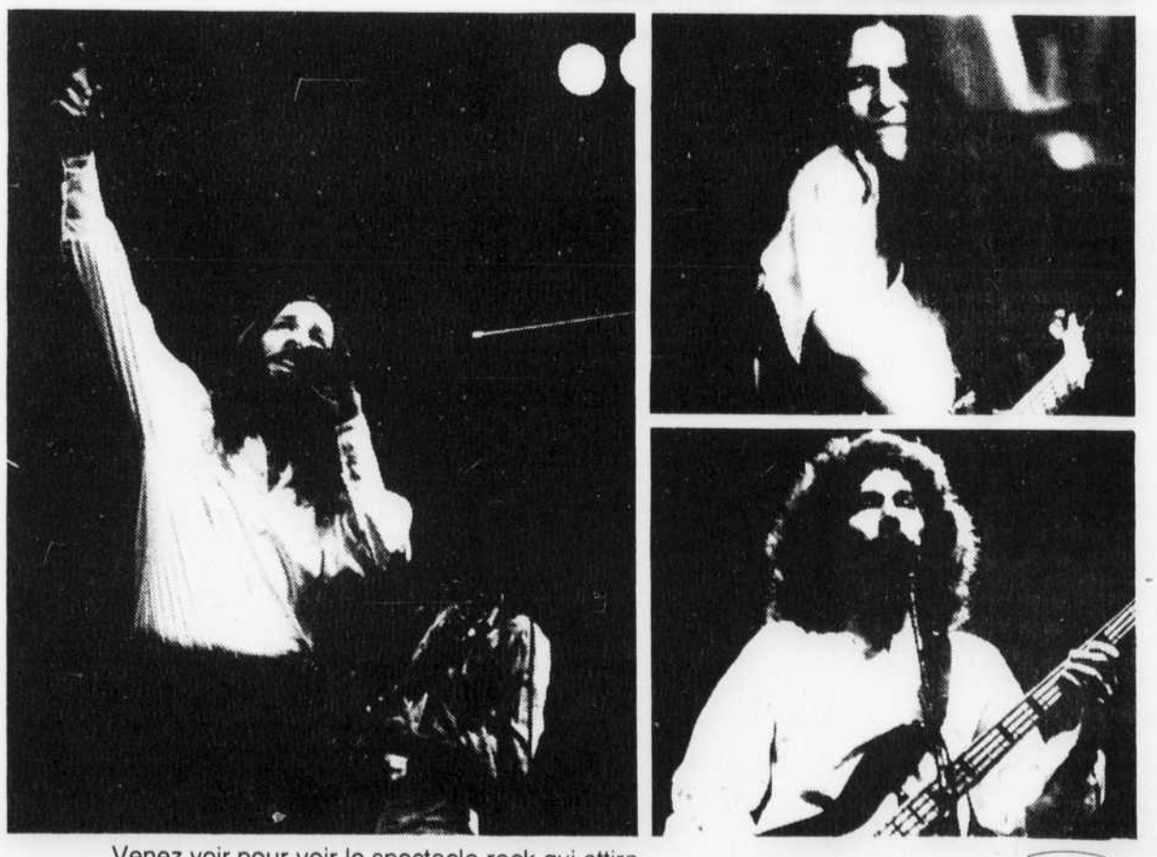
C'est pour cela que, solidairement, nous en sommes à la non-participation.

Cette mesure a de graves répercussions pour vous, puisque, en refusant de participer au Régime de soins dentaires de la Régie de l'Assurance-maladie du Québec, on vous enlève le droit de réclamer auprès de la R.A.M.Q. le remboursement du coût des soins.

Votre dentiste a vainement tenté de vous éviter cela.

Association des chirurgiens dentistes du Québec

SUR LE GAZON, SOUS LES ÉTOILES, EN VILLE.



Venez voir pour voir le spectacle rock qui attira 56,000 Québécois au Parc Jarry en septembre dernier. Deux heures de musique sans interruption, avec **Jocelyn Bérubé, Geneviève Paris, Jim et Bertrand, Raoul Duguay, Zachary Richard, Harmonium, Octobre et Garolou.** A voir et à entendre.

MONTRÉAL 17 ou le câble

À la télévision de Radio-Québec samedi soir à 20 h

RADIO-QUÉBEC

Le mimodrame fait place au théâtre gestuel

par Angèle Dagenais

Le Théâtre national de mime du Québec revient cette année avec une quatrième production en quatre ans d'existence, conçue de façon entièrement différente. *Sublimimage*, est en effet un spectacle théâtral et gestuel complet, d'une durée d'une heure sans entracte, et non pas une série de courts mimodrames tel que le TNMQ présentait auparavant.

De plus, *Sublimimage* a été mis en scène par William Weiss; et c'est la première fois que le duo Elie Oren et Lucie Martel (artistes fondateurs du TNMQ) travaillent avec une tierce personne pour régler la mise en scène de leur spectacle.

"L'expérience a été difficile de part et d'autre", disent les trois producteurs. En effet, pour William Weiss qui est professeur de théâtre à l'Université d'Ottawa, c'est une première mise en scène avec des mimes. Pour Elie Oren et Lucie Martel, c'est la première fois qu'ils acceptent la présence d'un "troisième oeil" dans leur travail. Les deux parties semblent satisfaites de l'expérience que le public pourra évaluer à compter de ce soir au théâtre Centaur, jusqu'à samedi, à 20 h 30.

Le défi de cette aventure était, selon Weiss, de produire une véritable pièce de théâtre gestuel avec une unité dramatique complète traduite par le mouvement et l'expression. *Sublimimage* possède donc tous les éléments d'une pièce de théâtre à laquelle les deux seuls personnages de ce drame sans parole, Eli Oren et Lucie Martel donneront vie. C'est l'histoire d'un rêve dans lequel le showbizz et la réalité s'entremêlent et se superposent; c'est aussi une histoire d'amour tendre et fantaisiste.

Si la pièce présente une unité dramatique conçue selon les règles de l'art, elle ne présente par contre aucune unité spécifique de style. Comme l'explique Elie Oren, cette pièce mettra en valeur six à sept formes de techniques différentes. "Habituellement, un mimodrame utilise une ou deux formes différentes; ici on a cherché à exploiter le maximum des possiblités offertes au mime pour s'exprimer". Le TNMQ, d'ailleurs se refuse à faire un théâtre gestuel "d'école", n'étant rattaché directement ou indirectement à aucune des grandes écoles de pensée européennes.

Selon William Weiss, connu davantage comme théoricien (thèse de maîtrise sur le mime et doctorat sur la formation corporelle de l'acteur) que comme praticien de la scène, le mime à Montréal et au Canada anglais est très jeune; ses créateurs sont fraîchement sortis des écoles et ne se sont pas encore débarassés des techniques de leurs maîtres, que ce soit Decroux ou Lecoq, etc. Il a pu se rendre compte de cet état de choses au Festival de mime qui s'est tenu en juin dernier à Toronto: 36 compagnies au Canada se disent "professionnelles" alors que la très grande majorité d'entre elles, montaient un tout premier spectacle lors de cet événement national. Plusieurs se sont peut-être disloquées depuis ce temps.

Elie Oren et Lucie Martel travaillent ensemble depuis une dizaine d'années mais ce spectacle est une phase entièrement nouvelle de leur activité professionnelle. Après *Cent visages*, *Centre de gravité*, *L'autre dimension* et *Sublimation* (présenté une seule fois au Festival de Toronto), la présence de William Weiss comme metteur en scène a permis aux deux interprètes de "clarifier" leur propos dramatique, de changer de méthode de travail et de faire une synthèse de leur créativité personnelle.

Selon le metteur en scène, le problème fondamental des mimes, est qu'ils travaillent seuls et ont une grande difficulté à dépasser les techniques reconnues pour s'identifier à un style qui leur est propre et spécifique.

Le Théâtre national de mime du Québec bénéficie de subventions des trois paliers de gouvernement, totalisant une somme de $45,000 pour défrayer les coûts d'exploitation de sa salle de spectacle — qui est, en fait, son studio du 4459 boul. Saint-Laurent —, les besoins de la troupe réduite à ses deux âmes dirigeantes, Elie Oren et Lucie Martel, et son école de formation.

Même si le TNMQ se retrouve parmi l'infime minorité de troupes de mimes à recevoir les largesses des gouvernements, il estime se trouver injustement traité par les administrations qui leur imposent les mêmes critères de fonctionnement qu'aux compagnies de théâtre, c'est-à-dire de quatre à cinq productions par année, chose absolument impossible dans cette discipline très différente qu'est la mime.

Les mimodrames, en effet, ne s'échangent pas d'une compagnie à l'autre parce qu'ils sont des créations très personnelles réglées par et pour des artistes spécifiques de sorte que le répertoire d'une troupe de mimes ne peut s'élaborer que très lentement, et le plus souvent, par les interprètes eux-mêmes. De plus, très peu d'écrivains travaillent pour les mimes (Beckett en est un des rares exemples) parce qu'ils connaissent mal les possibilités de cet art. Mais la discipline est très jeune au Canada et au Québec et ses nombreux adeptes trouveront sans doute des moyens de contourner ces difficultés...

Concert historique à la SMCQ

par Gilles Potvin

C'est indiscutablement à l'un des grands soirs, sinon le grand soir de la saison, que le public qui remplissait lundi soir la salle Claude-Champagne a assisté. La société de musique contemporaine du Québec y présentait le deuxième concert de sa 13ième saison et le 109ième depuis sa fondation. Mais un seul nom était sur toutes les lèvres: celui d'Olivier Messiaen, l'éminent compositeur français à qui le concert était entièrement consacré et qui allait le rehausser de sa présence, à la veille de célébrer ses 70 ans. 1978 marque aussi les 50 ans de son activité créatrice, sa première oeuvre publiée, *Banquet céleste* pour orgue, remontant à 1928.

La SMCQ n'avait rien négligé pour faire du concert un événement que l'on pourrait qualifier d'historique. Il y avait d'une part la présence d'Yvonne Loriod, pianiste exceptionnelle, interprète et femme du musicien, qui a participé à tout le programme, jouant trois des *Vingt Regards sur l'Enfant Jésus* en plus d'être soliste dans *Couleurs de la cité céleste* et *Sept Haïkaï*. D'autre part de nombreuses heures de répétition avaient été consacrées à la préparation de ces oeuvres difficiles par Serge Garant et l'Ensemble de la SMCQ afin de présenter au compositeur et au public des exécutions dignes de l'événement.

Il y avait enfin l'élément humain, si l'on peut dire, concrétisé par la remise au compositeur de la médaille du Conseil canadien de la musique par sa présidente Maryvonne Kendergi et la présence dans la salle, et sur scène à la fin du concert, de plusieurs des élèves canadiens du maître venus lui rendre hommage. Venait en tête, alphabétiquement et chronologiquement, l'organiste Françoise Aubut, qui étudia avec Messiaen dès 1938. Elle était suivie de Serge Garant, Steven Gellman, Jacques Hétu, Sylvio Lacharité, Aline Legrand, Roger Matton, Ramon Pelinski, Clermont Pépin, André Prévost et Gilles Tremblay. C'est aux acclamations du public qu'Olivier Messiaen est monté à son tour sur scène donna affectueusement l'accolade à chacun après avoir prononcé quelques mots de remerciement avec la simplicité et la chaleur qui lui sont proverbiales.

Serge Garant avait réuni un effectif instrumental considérable, au sein duquel les bois, cuivres et la percussion se sont particulièrement distingués. *Couleurs de la cité céleste* a été joué ici à deux reprises à la SMCQ par Raul Sosa et Serge Garant. Avec Yvonne Loriod au piano, l'oeuvre revêt une authenticité encore plus grande. L'ornementation pianistique s'isole ou se fond avec les tons chauds des cuivres ou encore dialogue avec les claviers de la percussion. D'imposants chorals aux instruments à vent imposent une architecture grandiose. *Les Sept Haïkaï différent* par une instrumentation encore plus subtile, le piano jouant un rôle plus prépondérant, de même que le xylophone et la marimba. Ces sept morceaux, malgré leur diversité, forment un tout d'une remarquable unité.

Serge Garant et ses musiciens se sont surpassés dans une exécution dont le compositeur a sans doute été des plus satisfaits. La précision des attaques, la justesse, l'éclat sonore, tout contribuait à donner à ces pages toute leur dimansion et leur portée. Infatigable, Yvonne Loriod s'est faite l'interprète de trois *Regards*, "Noël", "Première communion de la Vierge" et "Regard de l'Esprit de joie", avec l'autorité et l'authenticité qu'elle est propablement seule à posséder, sans parler de la virtuosité éblouissante qu'elle démontre et de l'infinie variété de couleurs qu'elle obtient.

ÉCHOS

Après avoir remporté un succès unanime auprès de la presse et du public parisien, le Théâtre du Rideau Vert présentera dès le 16 novembre prochain la pièce de Loleh Bellon, *Les Dames du jeudi*. Cette comédie est la première pièce jouée d'une comédienne de grand talent et déjà, de part et d'autre, on s'accorde à parler de chef-d'oeuvre et de réussite. L'accueil chaleureux réservé à ce nouvel auteur s'explique par la grâce de son écriture, son sens précis de l'observation et par une délicate sensibilité toujours teintée d'humour. Cette comédie sera mise en scène par Danièle J. Suissa et interprétée par Yvette Brind'Amour, Marjolaine Hébert et Janine Sutto. Jérôme Thiberghien et André Lemieux compléteront la distribution. Marcel Dauphinais signera le décor et François Barbeau les costumes.

■

La galerie d'art du manoir Rouville-Campbell présente du 3 novembre au 17 décembre, une prestigieuse collection d'art international. Cette collection a débuté il y a près d'une quarantaine d'années par l'achat de tableaux canadiens, puis s'est enrichie de gravures et de peintures européennes. Nous abordons l'art international par la présentation de gravures de maîtres tels que Picasso, Miro, Léger, Chagall, lesquels influencèrent les plus importants mouvements artistiques européens contemporains. Des peintures de Feito, Marchand, Guitet, Koenig complètent cette partie de la collection. Une large part est réservée à l'art québécois contemporain des années 40 à aujourd'hui, à travers les oeuvres de Borduas, Riopelle, de Tonnancour, Letendre etc.

JEAN-LOUIS TRINTIGNANT
CLAUDE BRASSEUR
MICHEL SERRAULT
CATHERINE DENEUVE
POUR TOUS
8e sem.
L'argent des autres
12:30 2:40
4:50 - 7:00 - 9:10
desjardins 1
BASILAIRE 1 288-3141

Une comédie drôlement sympathique
8e sem.
TOUS
L'HUMANITE
UN FILM DE ROGER COGGIO
la Belle Emmerdeuse
AVEC ROGER COGGIO ELISABETH HUPPERT
Cinéma du COMPLEXE
desjardins 2
BASILAIRE 1 288-3141
1:00 - 3:05 - 5:15
- 7:25 - 9:30

"Il ne faut plus taire le viol".
Un film de YANNICK BELLON
l'amour violé
"L'humiliation, le dégoût, l'impression d'être souillée à jamais"
14 ANS
avec
Nathalie Nell
Alain Fourès
Michèle Simonnet
Pierre Ardit
Cinema du COMPLEXE
desjardins 3
BASILAIRE 1 288-3141
12:35 - 2:45 - 4:55
7:10 - 9:25

"Du grand et du beau cinéma."
"Le plus beau film de Fred Zinneman."
POUR TOUS
JULIA
8e sem.
JANE FONDA VANESSA REDGRAVE
JASON ROBARDS HAL HOLBROOK
VERSION FRANÇAISE
Cinema du COMPLEXE
desjardins 4
BASILAIRE 1 288-3141
12:45 - 2:50 - 5:00
7:15 - 9:20

MEILLEUR FILM DE L'ANNEE
POUR TOUS
8e sem.
"ANNIE HALL"
WOODY ALLEN DIANE KEATON
st-denis 3
1590 RUE ST-DENIS 845-3222
12:40 - 2:25 - 4:10
- 5:50 - 7:35 - 9:20

CONCERTS ET ARTISTES CANADIENS INC.
présente
Un événement exceptionnel
VLADIMIR ASHKENAZY
au double titre de
CHEF D'ORCHESTRE et PIANISTE-SOLISTE avec
L'ENGLISH CHAMBER ORCHESTRA
Variations sur un thème de Frank Bridge — Benjamin BRITTEN
Divertimento pour cordes — BELA BARTOK
Symphonie No. 5 en si bémol majeur — Franz SCHUBERT
M. ASHKENAZY interprétera au piano le Concerto No 19 en fa majeur K.459 de MOZART
Lundi 6 nov. 20 h 30
Billets $15, $12, $10, $8, $6. En vente à la Place des Arts et à Montreal Trust P.V.M.
COMMANDES TÉLÉPHONIQUES
CARTES CHARGEX ET MASTER CHARGE
Téléphonez-nous à 935-0678
SALLE WILFRID-PELLETIER
PLACE DES ARTS, Montréal 129 (Québec) Tél: 842-2112

Dîner symphonique $18.00
Dîner au Tournebroche
Soirée symphonique à la Place des Arts
$18 par personne, pour le dîner et le concert, taxes et pourboires compris.
Venez déguster la symphonie gastronomique en quatre mouvements de notre maître queux, un avant-goût des délices musicaux qui vous attendent à la Place des Arts. Passez une soirée de rêve chez nous d'abord et avec l'OSM ensuite.
Valable les mardi et mercredi. Vous pouvez faire vos réservations jusqu'à 17h, la journée même de la représentation. 878-1688.
CP Hôtels
Le Château Champlain
CP et sont les marques deposées de Canadien Pacifique Limitee

CONCERTS & ARTISTES CANADIENS INC.
présente
SUBLIMIMAGE
THÉATRE NATIONAL DE MIME DU QUEBEC
ELIE OREN LUCIE MARTEL
Mise en scène: William WEISS
Ce soir 20h.30
jusqu'au 4 novembre
Billets $6.50
Étudiants $3.50
En vente au Centaur
Tél.: 288-1229
453, rue St-François-Xavier
Vieux-Montréal
Métro Place d'Armes
Commandes téléphoniques
CARTES CHARGEX ET MASTER CHARGE
Téléphonez-nous à
935-0678
CENTAUR
"Une merveilleuse histoire dont le voyage visuel incite constamment à la découverte."

Que faisiez-vous en 1963?
Frédérique avait 15 ans. Anne 13...
POUR TOUS
Diabolo Menthe
Un film de DIANE KURYS
2e SEM.
Le PARISIEN 4
486 STE-CATHERINE O 866-3856
LAVAL 2
CENTRE LAVAL 688-7776

elysée 1
35 MILTON / 842-6053
— "Courez voir ROBERT ET ROBERT", UN DES MEILLEURS LELOUCH, magistralement interprété par des acteurs de premier ordre...
JOUR DE FRANCE
SEM.: 7.15 - 9.30
POUR TOUS
SOLITUDE RENCONTRE DISCRÉTION MARIAGE
un film de CLAUDE LELOUCH
ROBERT et ROBERT
CHARLES DENNER JACQUES VILLERET
JEAN-CLAUDE BRIALY
elysée 2
35 MILTON / 842-6053
Un film d'une satire impitoyable...
TOUS
SEM. 7.15 - 9.30
Un film à sketches de
ETTORE SCOLA
MARIO MONICELLI
DINO RISI
LES NOUVEAUX MONSTRES
Cet Obscur Objet du Désir
Un film de LUIS BUNUEL
aussi
14 ANS
Simone Signoret
la vie devant soi
Cinéma 7e Art
722 0302
3180 rue BELANGER
VIE: 7.30 DÉSIR: 9.30

LUC DURAND
LE MODE D'EMPLOI
LE PATRIOTE
1474, STE-CATHERINE EST, MONTRÉAL
Du 24 octobre au 12 novembre, à 21h
Le samedi, 20h et 23h
RÉSERVATIONS: 523-1131 RELÂCHE LUNDI

SMC PRESENTE
LES SPECTACLES à l'OUTREMONT
Ven. Sam. 10 et 11 nov. à 8h.30
BARDE
$5. et $6.
GENEVIÈVE PARIS
vendredi 24 nov. à 8h.30
billets $5. $6.
En vente au CINÉMA chez DISCOMANIE, 362 ouest Ste-Catherine
à L'ÉCHANGE, 3706 St-Denis et 3850 Wellington à Verdun
à Radio CIEL-MF, 87 ouest, St-Charles à Longueuil
OUTREMONT
1248 ouest, Bernard. 277-4145 et 277-2001

"EXTRAORDINAIRE! CE FILM MÉRITE UN PRIX!"
Richard Gere
Brooke Adams
DAYS OF HEAVEN
A PARAMOUNT PICTURE
POUR TOUS
1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00 h.
YORK
1487 STE CATHERINE O 937-8978

14 ANS
JAMAIS JE NE T'AI PROMIS UN JARDIN DE ROSES
"Carrefour": 5.30 - 7.30 - 9.30
"Crémazie, Laval, Brossard": 7.15 - 9.15
Carrefour 866-8057 Crémazie 388-4210
Odéon Laval 2 687-5207 Brossard 1 465-5906
Verdun 768-2092 COMPLÉMENT DE PROG. À VERDUN

Une nouvelle manière plus libre, plus heureuse de vivre la sexualité...
Télérama
18 ANS Adultes
Fernand aime Louis, Fernand aime Alexa
Alexa aime Fernand, Alexa aime Louis
Louis aime Alexa, Louis aime Fernand
GILLES BERIAULT présente
pourquoi pas!
UNE SÉLECTION PRIMA FILM
Un film écrit et réalisé par COLINE SERREAU
Cinéma du COMPLEXE
desjardins 1
BASILAIRE 1 288-3141
DÈS VENDREDI

L'important est de ne jamais désespérer
18 ANS
Version Originale sous-titre français à la Place Victoria seulement!
Midnight Express
Un film de ALAN PARKER
Square Décarie 1 341-3190
Place Victoria 878-1451
Place du Canada 861-4595
"P. VICTORIA": 5.00 - 7.15 - 9.30
"P. DU CANADA & DÉCARIE": 7.15 - 9.30.

Le Cooprix Longueuil: emballant, même sans emballages...

LE PANIER À PROVISIONS

Renée Rowan



Je suis allée, ces jours derniers, faire mon marché au Cooprix Longueuil qui ouvrait ses portes il y a une quinzaine.

Avant d'entrer dans les détails, disons tout de suite qu'il s'agit d'un supermarché unique en son genre non seulement en raison de la formule coopérative qui y est appliquée, mais par la diversité des services offerts. Si je vous dis que je suis ressortie du magasin emballée, vous me répondrez que je fais de la publicité gratuite. Tant pis! Je prends ce risque. C'est vaste, aéré, pratique; le choix est complet et l'atmosphère très accueillante. La Coop des consommateurs de Montréal, qui exploite le Cooprix-Longueuil, ne se contente plus d'énoncer des principes: elle les applique dans son magasin.

Au Cooprix-Longueuil, les choses se passent différemment. Dans les trois premiers magasins de la CCM on fermait parfois les yeux si vous n'étiez pas un membre en règle — cela était particulièrement vrai dans les débuts du Cooprix LaSalle. Ici, il faut acheter sa part sociale dès la première visite: $25.00 par famille, payable en un seul versement ou à raison d'un dollar par semaine.

Cette formalité réglée, on va chercher un panier à l'extérieur, on présente sa carte de membre à l'hôtesse d'accueil et on prend un crayon parce que pour plusieurs produits les prix ne sont indiqués que sur les étagères. Il faut donc inscrire le prix soit-même sur chaque article que l'on met dans son panier.

Autre nouveauté assez déroutante pour le consommateur: on emballe soi-même ses achats et on fournit ses sacs ou on achète des sacs permanents, en jute, qui coûtent $2.90 (prix coûtant et taxe comprise). La Coop offre gratuitement le premier sac permanent à chacun des nouveaux membres de Longueuil.

Il faut donc se rappeler, chaque fois que l'on va faire des achats, d'apporter ses sacs avec soi, tout comme cela se pratique en Europe, par exemple. C'est une habitude à prendre. Si vous oubliez votre sac permanent, vous pouvez acheter un sac de papier à 4 cents l'unité (prix coûtant). Ces déboursés, toutefois, sont vite récupérés puisqu'en supprimant emballeurs et emballage traditionnel, le Cooprix Longueuil est alors en mesure de déduire du montant total de vos achats 1% dont un demi-pour cent représente le salaire des emballeurs et l'autre demi-pour cent les sacs en papier.

"Ces derniers, souligne le directeur des communications à la CCM, M. Jean-Charles Goude, sont un facteur de gaspillage d'énergie et de pollution. Ils s'entassent dans nos placards. Des consommateurs tentent de les transformer en sacs à ordures avec des résultats souvent désastreux. C'est notre façon à nous d'aider à protéger l'environnement."

Comme dans les autres Cooprix, les produits, dans la section alimentation, sont présentés du moins cher au plus cher. Fruits et légumes sont étalés par famille de produit. Quant aux produits d'épicerie, on va du plus utile au superflu tandis que les formats les plus économiques sont placés sur les tablettes les plus accessibles, c'est-à-dire celles du centre.

Signalons en outre l'élimination des "spéciaux", la remise aux consommateurs des allocations temporaires des manufacturiers et la suppression des techniques à impulsions ou de relations.

Au comptoir de la viande, il y a du nouveau. On a conservé la coupe inflation de boeuf et la coupe budget de veau qui connaissent beaucoup de succès auprès des membres, mais à cela, on a ajouté la "coupe du Québec" qui est une adaptation de la coupe française.

L'étalage, ici, est particulièrement soigné. On y offre une viande de la même catégorie que celle des comptoirs "servez-vous vous-même", c'est-à-dire A1 et A2, mais la coupe du Québec est une coupe où la viande a subi un dénervage et un dégraissage plus poussés, nécessitant un travail plus long, ce qui, en conséquence en augmente le prix.

"Ce raffinement étant recherché par de nombreux membres, il était donc devenu nécessaire de l'offrir tout en maintenant nos autres coupes", précise Jean-Charles Goude. On trouve à ce comptoir des escalopes de veau, des petits roulés et désossés, du bifteck de boucher (flanc de boeuf), du rôti de veau quasi-noix, etc.

Autre innovation fort appréciée à ce nouveau Cooprix: la poissonnerie avec les services d'un vrai poissonnier suffisamment informé et motivé pour inciter le consommateur à manger du poisson régulièrement et, surtout, à en varier le choix et la préparation.

La CCM s'est engagée à maintenir dans ce comptoir une moyenne de 70% de produits frais — poissons et fruits de mer — comptant pour cela sur la collaboration de la Coopérative des pêcheurs unis du Québec.

Au moment de notre visite, il y avait du pompano, du thon, de la truite de mer et de lac, de la dorade, du doré de mer, du turbot, du flétan, du merlan, et nous en passons — sans oublier, bien sûr, les deux poissons traditionnels au Québec et que l'on retrouve sur toutes les tables: la sole et l'aiglefin.

Les prix sont légèrement plus élevés que dans les grandes poissonneries de la ville, mais cette différence de quelques sous est compensée par le service qui est personnalisé, sans compter l'absence de tohu-bohu qui caractérise la poissonnerie de la rue Roy, pour ne nommer que celle-là.

Autre addition intéressante: le comptoir des charcuteries, produits fins et fromages. A "La terrine", qui emprunte son nom aux jolies terrines en poterie signées Jean Clément, de Laval, le gourmet y trouve son compte: pâtés maison, foie gras, terrines de toutes sortes, saucissons, un grand assortiment de fromages importés mais surtout de fromages fins de chez nous, etc.

"Nous comptons nous engager nous-mêmes, dans un avenir pas trop éloigné, dans la production de produits charcutiers sans colorants et autres artifices", note le coordonnateur de Cooprix Longueuil, M. Edgar Marcoux.

Enfin, dernière innovation et non la moindre, la section des produits vendus en vrac et que l'on a appelée "Retour aux sources". On se croirait dans une épicerie d'autrefois mais où tous les contenants seraient neufs, encore brillants: d'énormes barils contenant des céréales de toutes sortes, du granola, des graines de tournesol, du germe de blé, du sel de mer, différentes variétés de farine, des pâtes alimentaires.

Dans d'autres barils, on trouve un très grand choix de fruits secs et de noix ainsi que toute la variété des fèves sèches, des pois secs, du riz, etc.

Dans ce secteur, on retrouve aussi toutes les épices vendues en vrac et en petits contenants de verre. L'économie entre ces deux formules, assure la CCM, est de 40%. Pendant un certain temps, le Cooprix Longueuil continuera de tenir sur ses tablettes les mêmes épices en vrac et en petits pots de verre afin de "conscientiser" ses membres au problème de l'emballage excessif, de manière à ce que le consommateur opère lui-même, à son propre rythme, des changements dans son mode d'achat. Ceci est en accord avec la formule de la CCM: "Cooprix écoute, informe et laisse choisir."

Ce n'est qu'à la toute fin du marché, dans les dernières allées, que le consommateur trouve boissons gazeuses, croustilles, gâteaux et biscuits. "Nous espérons ainsi, souligne Jean-Charles Goude, que le consommateur aura assez dépensé avant d'arriver à ces produits pour qu'il passe tout droit ou en réduise l'achat."



Comme dans les épiceries d'autrefois, on peut, au nouveau Cooprix Longueuil, acheter en vrac céréales, fruits secs et noix, pâtes alimentaires et riz, épices. "En deux semaines, nous dit le responsable de ce rayon, nous avons vendu plus de 200 livres de granola et 200 livres de riz brun." (Photo Jacques Grenier)

les bons achats

En raison de circonstances indépendantes de notre volonté, les "bons achats" de certains magasins ne sont pas indiqués cette semaine. Nous prions nos lecteurs de nous en excuser. A moins d'indication contraire, les prix donnés sont à la livre.

A & P: côtelettes de porc dans l'épaule ou le soc, $1.49; coupes de boeuf du Canada, cat. A — rôti de boeuf désossé dans l'épaule, côtes courtes ou de palette, $1.56; rôti de porc frais dans l'épaule, 99 cents ou rôti de soc désossé, $1.49; poulets pour rôtir, environ cinq à sept livres, éviscérés, frais, cat. "utilité", 99 cents. Fruits et légumes: pommes "Granny Smith", importées de France, 69 cents; tangerines de Flor., gros. 210, 99 cents la douz.; poires Anjou de la C.-B., gros. 135, 58 cents; oignons jaunes du Qué., cello de cinq livres, 59 cents; navet du Qué., 13 cents la livre.

■

Cooprix (prix réguliers considérés comme de bons achats cette semaine): coupe budget de boeuf, $1.17; coupe budget de veau, 97 cents; bifteck de côte, $2.67; bifteck d'aloyau, $2.67. Fruits et légumes, produits du Qué.: choux verts, 34 cents chacun; choux de Bruxelles, 78 cents la chop.; oignons, 58 cents le sac de 15 livres. Produits importés: pamplemousses blancs, gros. 48, 16 cents chacun; bananes, grosses ou petites, 18 cents; ananas Dole, gros. 14, 68 cents chacun.

■

Dominion: vente de boeuf du Canada, cat. A: rôti de palette, $1.16; rôti de côtes croisées, $1.46; boeuf à ragoût, $1.86; bifteck ou rôti d'aloyau, $2.96; bifteck ou rôti de pointe de surlonge, $2.56; bifteck de surlonge, $2.46; bifteck de haut de ronde, $2.56; bifteck de ronde, $2.26. Fruits et légumes: bananes importées, grosses, 19 cents; tangelos de la Flor., gros. 125, 89 cents la douz.; panets du Qué., sac de deux livres, 29 cents; laitue chinoise du Qué., 39 cents.

■

Hypermarché: rôti de palette, coupe régulière, tendon dorsal enlevé, 97 cents; rôti de côtes croisées, $1.37; boeuf à ragoût, $1.77; bifteck de côte de choix, $2.97; rôti de côte de choix, cinq premières côtes, $2.47; boeuf haché maigre, $1.87; bifteck de palette, $1.07; bifteck de faux filet, $3.97. Poissons: filets de turbot frais, $1.79; aiglefin frais, complet, de trois à quatre livres, $1.19; doré de mer frais, tranché ou en morceau, $2.99. Fruits et légumes: pamplemousses blancs de Flor., gros. 48, six pour 89 cents; raisins Alméria de Cal., 68 cents; brocoli des E.-U., gros. 14, 89 cents le paquet; champignons frais du Canada, $1.49; choux verts du Qué., 33 cents l'unité.

■

IGA/Boniprix: poulet frais, Canada cat. A, de trois à quatre livres, 79 cents; quarts de poulet frais, partie de la cuisse, 99 cents; partie de la poitrine, $1.19; poulet frais, en panier, déjà coupé, 89 cents; jambon désossé, prêt-à-manger, genre "diner", Le Boucan, $2.39; épaule de porc fumé, genre "picnic", Le Boucan, $1.19; foie de boeuf tranché, déjà congelé, 69 cents. Poissons: filets de morue frais, $1.89; huitres fraîches, $2.29 le contenant de huit onces; filets d'aiglefin congelés, Booth, $1.95. Fruits et légumes: pamplemousses blancs de Flor., gros. 48, six pour 89 cents; laitue Iceberg de Cal., gros. 24, 49 cents l'unité; pommes rouges "Délicieuse" de la C.-B., 49 cents; oignons du Qué., sac de cinq livres, 59 cents; échalotes de Cal., 14 cents le paquet.

■

Steinberg: vente de boeuf, Canada cat. A: baisse de 35 à 40 cents la livre sur la plupart des coupes; boeuf haché ordinaire, $1.03, boeuf haché mimaigre, $1.38; boeuf haché maigre, $1.88; bacon Maple Leaf, $1.69; soc de porc fumé, roulé, $2.09. Poisson: turbot surgelé, en tranche, $1.49. Fruits et légumes: pamplemousses blancs, gros. 48, huit pour 98 cents; brocoli, gros. 14, 78 cents le paquet; pommes de terre lavées du Qué., sac de 20 livres, $1.38; échalotes de Cal., 19 cents le paquet; avocat de la Flor., gros. 32, 39 cents l'unité.

Lettre ouverte à Gilles Constantineau

Cher Constantineau,

Merci mille fois pour votre critique me taxant de faiseuse de renommée, je viens enfin de comprendre ce que ressentent ces pauvres artistes frustrés, quand minablement je les cale. Sauf que l'expression faiseur de renommée me laisse un peu perplexe car si elle s'adresse à moi, elle s'adresse également à vous qui vous permettez en deux temps trois mouvements d'accabler Jean-Pierre Ferland et de louanger Francine Marchand; elle s'adresse en fait à tous ceux qui détiennent une tribune et qui ont le pouvoir, ô combien culpabilisant, de nous faire part de la suprématie de leur opinion.

Ceci dit, ce n'est pas la première fois qu'un journaliste du DEVOIR est amené à exprimer son opinion à la radio ou à la télévision sur des sujets qui l'intéressent, le concernent et qui relèvent de sa compétence. La compétence d'un journaliste n'est pas en général un sujet à discuter surtout dans une chronique des ondes, c'est un sujet que l'on devrait en principe régler en famille, disons que c'est une question d'éthique professionnelle. La polyvalence d'un journaliste non plus n'est pas un point que l'on devrait remettre en question puisque le métier de journaliste implique forcément une certaine polyvalence, qu'un journaliste n'a pas besoin de détenir diplômes et doctorats pour avoir une opinion. Souvent sa curiosité, sa compréhension tacite des choses et son intelligence suffisent. D'autant plus que dans le cas d'émissions comme "L'Heure de pointe" ou de "Un samedi comme ça", il ne s'agit pas d'émettre de grandes théories culturelles mais d'apporter un brin d'information sur les différentes manifestations qui se passent en ville.

Maintenant pour votre propre information au sujet de ce fameux Zachary que vous semblez connaître à merveille, vous qui d'ailleurs semblez tout connaître et qui pouvez tremper aussi bien dans la télé, la radio, le showbizz, la musique que l'envolée littéraire, je n'ai jamais mis en doute le talent de Zachary, au contraire. Je faisais référence à ce qu'en bon jargon on appelle un "media-hype", peu importe la compétence ou la non-compétence de la personne concernée. Avant même que *d'innocents spectateurs victimes* connaissent le beau Zachary, celui-ci bénéficiait d'une presse abondante et devenait l'enfant chéri d'une petite clique de communicateurs qui par la suite allaient propager la bonne nouvelle au monde et au grand public. Si la pratique est courante, elle n'est pas systématique. Devrais-je vous rappeler que le groupe Harmonium a vendu en un seul été au-delà de 100,000 disques avant même qu'on sache si Serge Fiori méditait le matin ou pas. Boule Noire est un jour sorti de la brume avec un disque qui a fait tous les palmarès du Québec. Félix Leclerc qui vient à passer ici tous les dix ans n'est pas tout à fait une création des médias, enfin je pourrais ainsi continuer pendant des heures puisque le showbizz reste encore, ne vous en déplaise, ma spécialité, mais faisons un échange. Parlons télévision. Vous me dites comment faire mon métier, cher Constantineau, permettez-moi de vous rendre la pareille. Pour la douzième fois ou à peu près dans la précaire existence de "L'Heure de pointe", vous prenez plaisir à radoter sur l'insignifiance insipide de l'émission, sur l'imbécillité de son animateur, sur l'immaturité crasse de ses chroniqueurs et chroniqueuses (vos confrères, ne l'oubliez pas, puisque la plupart des chroniqueurs sont journalistes au DEVOIR ou ailleurs), vous hallucinez sur la perdition de notre culture populaire, mais je me demande bien pourquoi vous vous donnez tant de peine. Si l'émission est si mauvaise que cela, laissez-la mourir de sa belle mort; après tout, cinq heures ce n'est pas une heure pour moisir devant la télévision, cinq heures, cher Constantineau, c'est l'heure idéale pour aller jouer dans le trafic.

Nathalie PETROWSKI

TÉLÉVISION

2 CBFT

8.55 Ouverture et horaire
9.00 En mouvement
9.15 L'évangile en papier
9.30 Passe-partout
10.00 Tam Tam
10.15 You Hou
10.30 Magazine express: Périnatalité
11.00 Les trouvailles de Clémence
11.30 Les exclus
12.00 Les chevaux du soleil
12.30 Les coqueluches
13.30 Le téléjournal
13.35 Femme d'aujourd'hui: "Changer la mort"
14.30 Le temps de vivre
16.00 Bobino
16.30 Le grenier
17.00 l'heure de pointe
18.00 Ce soir
18.50 Nouvelles du sport
19.00 Tes filles et mes garçons
19.30 La petite patrie
20.00 Race de monde
20.30 Hors série: "Racines" (Drame historique)
21.30 Scénario: "Trois jours de grâce" (Dramatique de F. Tassé)
22.00 Science-réalité: "Le sommeil"
22.30 Le Télejournal
23.10 Nouvelles du sport
23.20 Reflets d'un pays: De Carleton "Élevage et culture de la luzerne"
24.20 Cinéma: "Général Della Rovere" (Drame psychologique — Italien 1959)

10 CFTM

7.50 Horaire CFTM-TV
7.55 Les sports au 10
8.00 Les p'tits bonshommes
8.15 Fanfan Dédé
8.45 Les p'tits bonshommes
9.00 A la bonn'heure
10.30 Bonjour madame
11.15 Saturnin, le petit canard
11.30 Les p'tits bonshommes
11.45 Les satellipopettes
12.00 Les p'tits bonshommes
12.20 Midi nouvelles
12.30 A vous de jouer
13.00 Personnalité
13.30 Ciné-Quiz: "L'amour en 4e vitesse" (Comédie musicale — Américain 1964)
15.30 Services à la communauté
16.00 Le monde de Monsieur Tranquille
16.30 Les Tannants
17.30 Parle, parle, jase, jase
18.30 Le dix vous informe
19.00 La petite maison dans la prairie
20.00 Drôle de monde
20.30 Cinéma: "La justice du Seigneur" (Western — Américain 1974)
22.00 Indiscrétion d'une caméra
22.30 Les nouvelles TVA
23.00 Les sports au 10
23.10 La couleur du temps
23.20 SWATT
24.20 Festival Paul Newman: "Lady L" (Comédie Am. - Fr. - It. 1966)

6 CBMT

9.02 CBC 6 Good Morning
9.15 The Friendly Giant
9.30 Quebec School Telecast
10.30 Mr. Dressup
11.00 Sesame Street
11.58 CBC 6 Good Afternoon
12.02 Coronation Street
12.30 Search for Tomorrow
13.00 CBC News
13.04 The Bob McLean Show
14.30 T.B.A.
15.00 Take 30
15.30 Celebrity Cooks
16.00 Charlie Chaplin
16.30 For Kids by Kids
17.00 Goodies
17.30 All in the Family
18.00 The City at Six
19.00 The Mary Tylor Moore
19.30 The Muppet Show
20.00 A gift to last
21.00 Musicamera
22.00 Rhoda
22.30 The Watson report
23.00 The National
23.27 The City Tonight
23.45 Canada After Dark
24.45 Shades of Green
1.43 Station Closing

12 CFCF

5.30 Sign On
6.00 University of the Air
6.30 Morning Exercices
7.00 Canada A.M.
9.00 Romper Room
9.30 What's Cooking
10.00 Ed Allen
10.30 Definition
11.00 The Community
11.30 Rocket Robinhood
12.00 Flintstones
12.30 Gilligan's Island
13.00 The Mad Dash
13.30 McGowan and Co.
14.00 The Alan Hamel Show
15.00 Another World
16.00 Family Feud
16.30 Pink panther
17.00 The Price is Right
18.00 Pulse
19.00 Love Boat
20.00 Eight is enough
21.00 Charlie's Angels
22.00 Vega
23.00 CTV National
23.21 Pulse
24.00 Cinéma: "For the love of ivy" (Comédie 1968).

CINÉMA

ATWATER I, Place Alexis Nihon (935-4246) "Piranha" 13 h 15, 15 h 20, 17 h 20, 19 h 20, 21 h 20.
ATWATER II, Plaza Alexis Nihon (935-3313) "Boys from Brazil" 19 h 20, 21 h 30.
AVENUE, 1224 Avenue Greene, Westmount (937-2474) "Who is killing the great chiefs of Europe" 19 h 00, 21 h 00.
BEAVER, 5117 Avenue du Parc (844-1932) "Feelings" 12 h 00, 14 h 50, 17 h 40, 20 h 30. "Dirty pool" 13 h 40, 16 h 30, 19 h 20, 22 h 10.
BERRI, 1280 St-Denis (288-2155) "Le convoi" 14 h 30, 18 h 05, 21 h 45 et "Le bison blanc" 12 h 45, 16 h 20, 20 h 00.
BONAVENTURE I, Place Bonaventure (861-2725) National lampoon" 13 h 00, 15 h 00, 17 h 00, 19 h 00, 21 h 00.
BONAVENTURE II, "Big fix" 13 h 10, 15 h 10, 17 h 10, 19 h 10, 21 h 10.
BROSSARD I, Mail Champlain 6600 boul. Taschereau (465-5906) "Jamais je ne t'ai promis un jardin de roses" 19 h 15, 21 h 15.
BROSSARD II, "La femme libre" 21 h 25 "La duchesse et le truand" 19 h 30.
BROSSARD III, "Le convoi" 18 h 00, 21 h 40 et "Le bison blanc" 19 h 55.
CHAMPLAIN I, 1815 est Ste-Catherine (524-1685) "Une femme libre" 13 h 40, 17 h 35, 21 h 40. "La duchesse et le trand" 15 h 45, 19 h 45.
CHAMPLAIN II, "Le tournant de la vie" 12 h 30, 14 h 35, 16 h 50, 19 h 00, 21 h 20.
CARREFOUR, 318 Ste-Catherine E. (866-8057) "Jamais je ne t'ai promis un jardin de roses" 17 h 30, 19 h 30, 21 h 30.
CINEMA 7e ART, 3180 Bélanger (722-0302) "La vie devant soi" 19 h 30 "Cet obscur objet du désir" 21 h 30.
CINEMATHEQUE QUEBECOISE, 1700 St-Denis (844-8734) "Berlin, symphonie d'une grande ville" (de W. Ruttmann — Allemagne 1927) 19 h 30 "On est au coton" (de D. Arcand — Canada 1970) 21 h 30.
CINEMA DE QUARTIER, Centre d'Essai le Conventum 1237 Sanguinet. Relâche.
CLAREMONT, 5038 ouest, Sherbrooke (486-7395) "Death on the Nile" 18 h 35, 21 h 05.
COMPLEXE DESJARDINS I, Complexe Desjardins (288-3141) "L'argent des autres" 12 h 30, 14 h 40, 16 h 50, 19 h 00, 21 h 10.
COMPLEXE DESJARDINS II, "La belle emmerdeuse" 13 h 00, 15 h 05, 17 h 15, 19 h 25, 21 h 30.
COMPLEXE DESJARDINS III, "L'amour violé" 12 h 35, 14 h 45, 16 h 55, 19 h 10, 21 h 25.
COMPLEXE DESJARDINS IV, "Julia" 12 h 45, 14 h 50, 17 h 00, 19 h 15, 21 h 20.
CONSERVATOIRE D'ART CINEMATOGRAPHIQUE, 1455 boul. de Maisonneuve ouest (879-4345) "Underworld" (de J. Von Sternberg - 1927) 20 h 30.
COTE-DES-NEIGES I, 8600 Cote-des-Neiges (735-8528) "Boys from Brazil" 12 h 15, 14 h 30, 16 h 45, 19 h 15, 21 h 30.
COTE-DES-NEIGES II, "Big Fix" 13 h 10, 15 h 10, 17 h 10, 19 h 10, 21 h 10.
CREMAZIE, 8610 St-Denis (388-4210) "Jamais je ne t'ai promis un jardin de roses" 19 h 20, 21 h 20.
DAUPHIN I, 2396 Beaubien est (721-6060) "Nous irons tous au paradis" 19 h 20, 21 h 30.
DAUPHIN II, "La chambre verte" 19 h 30, 21 h 30.
ELYSEE I,34 Milton (842-6043) "Robert et Robert" 19 h 15, 21 h 30.
ELYSEE II, "Les nouveaux monstres" 19 h 15, 21 h 30.
JEAN-TALON, 4225 est Jean-Talon (725-7000) "Le dernier amant romantique" 18 h 33, 22 h 00 et "L'intrépide" 20 h 30.
KENT, 6100 Sherbrooke O. (489-9707) "Revenge of the Pink Panther" 18 h 10, 19 h 45, 21 h 30.
LAVAL I, 3195 boul. St-Martin, (887-5207) "Le convoi" 18 h 00, 21 h 25 et "Le bison blanc" 19 h 45.
LAVAL II, "Jamais je ne t'ai promis un jardin de roses" 19 h 15, 21 h 15.
LOEWS I, 965 ouest Ste-Catherine (861-7437) "Goin' south" 12 h 30, 14 h 45, 16 h 55, 19 h 00, 21 h 10.
LOEWS II, "In praise of older women" 13 h 30, 15 h 30, 17 h 30, 19 h 30, 21h 30.
LOEWS III, "Grease" 12 h 20, 14 h 30, 16 h 40, 18 h 50, 21 h 00.
LOEWS IV, "Blood Brothers" 12 h 30, 14 h 40, 16 h 50, 19 h 00, 21 h 10.
LOEWS V, "Hound of baskerville" 12 h 20, 14 h 10, 16 h 00, 17 h 50, 19 h 40, 21 h 30.
LONGUEUIL, 1 Place Longueuil, Longueuil (667-7933) "Sept hommes à l'aube" 19 h 45, "L'inévitable catastrophe" 21 h 20.
MAJESTIC, 3166 est, Henri-Bourassa (381-6116) "Un cadavre au dessert" 19 h 30, "La rencontre du troisième type" 21 h 15.
MERCIER, 4240 est Ste-Catherine (255-6224) "Sept hommes à l'aube" 18 h 10, 21 h 50 "L'inévitable catastrophe" 20 h 00.
MONKLAND, 5504 Monkland (484-3579) "Up in smoke" 19 h 20, 21 h 10.
OUTREMONT, 1248 ouest Bernard (277-4145) "L'empire des sens" 19 h 15, "Animagerie Européenne" 21h 30.
PALACE, 698 Ste-Catherine O. (866-6991) "Up in Smoke" 13 h 15, 14 h 55, 16 h 35, 18 h 15, 19 h 55, 21 h 35.
PARALLELE, 3682 St-Laurent (843-4725) "The brig" (de J. Mekas - U.S.A. 1964) 19 h 00.
PARISIEN I, 480 Ste-Catherine (866-3856) "Morts suspects..." 14 h 10, 17 h 55, 21 h 40 et "Génération Proteus" 12 h 24, 16 h 10, 20 h 00.
PARISIEN II, "Une amie d'enfance" 12 h 30, 14 h 20, 16 h 10, 18 h 00, 19 h 55, 21 h 45.
PARISIEN III, "Je suis timide, mais je me soigne" 13 h 25, 15 h 25, 17 h 20, 19 h 20, 21 h 20.
PARISIEN IV, "Diabolo Menthe" 13 h 30, 15 h 30, 17 h 30, 19 h 30, 21 h 30.
PARISIEN V, "Ils sont fous ces sorciers" 13 h 15, 15 h 15, 17 h15, 19 h 15, 21 h 10.
PLACE DU CANADA, Place du Canada (861-4595) "Midnight express" 19 h 15, 21 h 30.
PLACE VICTORIA, 878-1451 "Midnight express" (s.-t. Français) 17 h 00, 19 h 15, 21 h 30.
PLACE VILLE-MARIE I, Place Ville-Marie, (866-2644) "Interiors" 13 h 15, 15 h 10, 17 h 05, 19 h 05, 21 h 00.
PLACE VILLE-MARIE II, "Girl Friends" 13 h 00, 14 h 35, 16 h 15, 17 h 50, 19 h 30, 21 h 10.
PUSSYCAT, 4015 St-Laurent (845-5215) "Expose me lovely" 12 h 00, 14 h 50, 17 h 40, 20 h 30, "The Healers" 13 h 30, 16 h 20, 19 h 10, 21 h 50.
SAINT-DENIS II, 1594 St-Denis "Le dernier amant romantique" 13 h 55, 17 h 45, 21 h 30 et "Les 21 heures de Munich" 12 h 10, 15 h 55, 19 h 45.
SAINT-DENIS III, 1590 St-Denis "Annie Hall" 12 h 40, 14 h 25, 16 h 10, 17 h 50, 19 h 35, 21 h 20.
SNOWDON, 5225 Décarie (482-1322) "Who is Killing the Great Chefs of Europe" 19 h 00, 21 h 00.
VAN HORNE, 5150 Côte-des-Neiges (731-8243) "Revenge of the Pink Panther" 19 h 05, 21 h 00.
VERDUN, 3841 Wellington (468-2902) "Le dernier baiser" 18 h 20, 21 h 45 "Jamais je ne t'ai promis un jardin de roses" 20 h 05.
VILLERAY, 8042 St-Denis (388-5577) "Sept hommes à l'aube" 20 h 00, "L'inévitable catastrophe" 18 h 00, 21 h 50.
WESTMOUNT SQUARE, 1 Westmount Square (931-2477) "A Wedding" 12 h 30, 14 h 35, 16 h 45, 18 h 55, 21 h 05.
YORK, 1487 Ste-Catherine ouest, (937-5978) "Days of Heaven" 13 h 00, 15 h 00, 17 h 00, 19 h 00, 21 h 00.

SUR SCÈNE

CENTAUR: 453 St-François-Xavier (280-1229) Pperwheat" création collective, du mardi au samedi: 20 h 00. Dim.: 19 h 00, matinées: mercredi: 13 h 00. Sam.: 14 h 00 et théâtre national de mime du Québec 20 h 30.
CENTRE D'ESSAI LE CONVENTUM, 1237 Sanguinet (284-9352). Musique ancienne avec l'ensemble Marcabru — 20 h 30.
LA CHACONNE, 338 Ontario Est. "Solange" de Jean Barbeau du mercredi au dimanche: 21 h 00.
LA GRANDE PASSE, 411 Ontario E. (844-6284). Relâche.
LA POUDRIERE, Ile Ste-Hélène (526-0821) "Des pommes pour Eve" de Anton Tchékrov, tous les soirs à 20 h 30. Relâche dim. et lundi.
PATRIOTE DE MONTREAL, 1474 Ste-Catherine Est, 523-1131. Luc Durand. Semaine et dim.: 21 h 00 et 23 h 00.
PATRIOTE EN HAUT, "Pourquoi Dracula et pis pas moi" de J.C. Sapre. Tous les soirs: 20 h 00. Relâche: lundi et mardi.
SALLE DE CONCERT POLLACK, 550 Sherbrooke O. (392-8224). Relâche.
SALLE WILFRID PELLETIER, Place des Arts, 175 ouest Ste-Catherine (842-2112). L'Orchestre Symphonique de Montréal au pupitre: Charles Dutoit — 20 h 30.
SOLEIL LEVANT, 286 Ste-Catherine O. (861-0657). Relâche.
THEATRE D'AUJOURD'HUI, 1297 Papineau (523-1211). Relâche.
THEATRE DENISE PELLETIER Salle Fred Barry, 4353 Ste-Catherine E. (523-8974). Relâche.
THEATRE EXPERIMENTAL DE MONTREAL, 320 Notre-Dame Est (879-1306). Relâche.
THEATRE DENISE PELLETIER, (Salle Denise Pelletier "Marie Tudor" de Victor Hugo — 19 h 30.
THEATRE DE LA GRANDE REPLIQUE, 335 Maisonneuve E. (282-6895) "Georges-Etienne Cartier, ou la prise par surprise" de J.G. Sabourin à 20 h 30.
THEATRE DE LA MANUFACTURE, Cinéma parallèle, 3682 St-Laurent "Macbeth" de Shakespeare traduit par Michel Garneau. Tous les soirs: 21 h 00 relâche: lundi.
THEATRE MAISONNEUVE, Place des Arts, 175 Ste-Catherine ouest, (842-2112). André Gagnon, pianiste — 20 h 30.
THEATRE DU NOUVEAU-MONDE, 845 Ste-Catherine O. (861-0563) "Les rustres" de Carlo Goldoni. Tous les soirs: 20 h 00. Samedi: 17 h 00 et 21h 00. Dim.: 19 h 00. Relâche: lundi.
THEATRE PORT-ROYAL, Place des Arts, 175 Ste-Catherine O. (842-2112) "P'pa" de Hugh Leonard — 20 h 30.
THEATRE DE QUAT'SOUS, 100 Avenue des Pins. (844-5277). "Zizi and Co." avec la troupe Mime Omnibus. Tous les soirs: 20 h 30. Relâche: lundi.
THEATRE DU RIDEAU-VERT, 4664 St-Denis (844-1793) — "Le bourgeois gentleman" d'Antonine Maillet. Tous les soirs: 20 h 00. Dim.: 19 h 00. Relâche: lundi.
THEATRE ST-DENIS, 1594 St-Denis (849-4211) "Les ballets de Tahiti" → 20 h 30.

SUCO
par la solidarité des peuples le monde s'organise

Le meilleur portrait de femme du cinéma américain depuis "Annie Hall".
ROBERT BENAYOUN - LE POINT
JILL CLAYBURGH ALAN BATES
MICHAEL MURPHY ... CLIFF GORMAN
14 ANS
un film de PAUL MAZURSKY
2e Film: GOLDIE HAWN - GEORGE SEGAL - "LA DUCHESSE ET LE TRUAND"
la femme libre
AN UNMARRIED WOMAN
CHAMPLAIN 1 — STE-CATHERINE PAPINEAU 524-1685
BROSSARD 2 — BOUL. TASCHEREAU 465-5906 (MAIL CHAMPLAIN)

CENTRE D'ESSAI CONVENTUM
1237 SANGUINET, MÉTRO BERRI, RÉSERVATIONS 284-9352
ATELIERS JONGLERIE ET CLOWN
les 3, 4, 5 novembre (ven. sam. dim.)
pour tous — $15 pour 3 jours
animateur: reynald bouchard
ATELIERS THÉÂTRE POUR ENFANTS
de 7 à 12 ans — début: le 11 novembre
durée: 6 samedis — $5 par session
animatrice: danielle fontenay
PAULINE HARVEY
soirées de poésie
les lundis 6, 13, 20, 27 novembre
20:30 hres
MARCABRU
musique ancienne
ce soir 8h.30
L'E.M.I.M.
l'ensemble de musique improvisée de montréal
les dimanches 5, 12, 19 novembre
TROTBÔ LE MAGNIFIQUE et EN ALLANT VERS..
musique
les 2, 3, 4 novembre
20:30 hres
NÉBU
musique
les 9, 10, 11 novembre
20:30 hres
POUET-POUET BAND
musique
les 16, 17, 18 novembre
20:30 hres

"L'AUTRE" théâtre français
Lectures - Spectacles
8 PIÈCES - 7 AUTEURS
LECTURES
DÉBATS
RENCONTRES
présenté par le Bureau d'Auteurs de l'A.T.A.C. Association Technique pour l'Action Culturelle et le C.E.A.D. Centre d'Essai des Auteurs Dramatiques
MONTRÉAL - Salle Fred-Barry
4353 rue Ste-Catherine est (514) 253-8974
ces lectures-spectacles sont gratuites

le mercredi 1er novembre à 14h: **DÉBAT** "le rôle de l'auteur dans le théâtre contemporain". *Animation: Gilbert David*
à 20h30: **ST-NICOLAS MON BON PATRON** de Anne Perry-Bouquet *lecture dirigée par Pierre-Étienne Heymann*
le jeudi 2 novembre à 20h30: **LA PASSION SELON PIER PAOLO PASOLINI** de René Kalisky *lecture dirigée par Eva Lewinson*
le vendredi 3 novembre à 20h30: **LES VACANCES** de Jean-Claude Grumberg *lecture dirigée par Jean-Pierre Miquel*
le samedi 4 novembre à 14h: **DÉBAT** "Les praticiens de théâtre et l'auteur" *Animation: Lorraine Hébert*
à 20h30: **LA TONNELLE ORANGE** de Jean-Jacques Varoujean *lecture dirigée par Eva Lewinson*
le dimanche 5 novembre à 20h30: **VIOLS** de Daniel Lemahieu *lecture dirigée par Pierre-Étienne Heymann*

Carrières et Professions

Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes

Cherchons

CHIMISTE

pour traduire traité de chimie organique de l'anglais au français, 400 pages.

Veuillez communiquer avec

GUÉRIN Éditeur

4574, rue St-Denis
Montréal
Tél.: (514) 849-9201

Mme Lachapelle

Nous sommes à la recherche d'un

SURINTENDANT ADMINISTRATIF

relations de travail

Fonction:
Planifie et contrôle les activités relatives à la gestion du personnel telles que mouvements de personnel, griefs, application de la convention collective, également les tâches administratives inhérentes au service telles que les budgets, contrôle des coûts, etc.

Exigences:
Baccalauréat ou maîtrise en relations industrielles ou en administration avec concentration en gestion de ressources humaines.
Posséder un minimum de cinq (5) ans d'expérience pertinente.

Rémunération:
Salaire selon la compétence et l'expérience.
Emploi stable et bénéfices marginaux substantiels.

Prière de faire parvenir votre curriculum vitae au:

Surintendant du Personnel
CTCUM
121 ouest, rue St-Antoine
Montréal
H2Z 1H3

SANDWELL

PERSONNEL DEMANDÉ POUR VANCOUVER, MONTRÉAL ET OUTRE-MER

INGÉNIEURS PÂTES ET PAPIER

Des postes de défi dans des activités de design et de construction pour des projets d'usine de pâtes et papier sont offerts à des ingénieurs seniors et intermédiaires en mécanique ou ingénieurs chimiques avec expérience spécifique dans les secteurs suivants:

- — procédés de pâtes et papier et préparation de la marchandise;
- — moulins de pâtes et papier incluant tissus, papier journal et pulpe;
- — installations de chaudières incluant chaudières recouvertes, turbo-génératrices, installations de l'alimentation de l'eau et auxiliaires;
- — préparation du bois et manutention des matériaux.

INGÉNIEURS ET DESIGNERS ÉLECTRICITÉ

Des postes de défi dans des activités de désign et de construction sont offerts à des ingénieurs seniors et intermédiaires en électricité et à des designers seniors avec expérience dans les systèmes électriques pour les usines industrielles lourdes de pâtes et papier ou autres.

OUTRE-MER

Ingénieurs demandés pour des postes de gérants-résidents en construction ou ingénieurs régionaux pour des projets importants outremer dans les pâtes et papier.
Les candidats devront posséder une solide expérience dans la construction d'importants projets d'usine de pâtes et papier.
Ces postes offrent des salaires très intéressants et d'excellentes chances d'avancement, plus bénéfices marginaux et bonnes conditions de travail. Le bilinguisme serait un atout.
Veuillez soumettre par écrit vos candidatures à:

SANDWELL AND COMPANY LIMITED

1550 Alberni Street
Vancouver, B.C. V6G 1A4
Attention: S.G. Phipps

ou

LA SOCIÉTÉ SANDWELL LIMITÉE

1155 rue Metcalfe, Bureau 1717
Montréal, Québec H3B 2X3
Attention: B.C. Beveridge

Avocat(e) demandé(e)

Une étude d'avocats est à la recherche d'un avocat ou d'une avocate dont le rôle sera de contrôler la valeur juridique de traductions.
Il s'agit d'un emploi à temps plein.
Le candidat doit avoir une excellente maîtrise des langues française et anglaise.
Traitement à discuter selon l'expérience et les qualifications.

Les candidats peuvent soumettre leur demande et leur curriculum vitae à l'adresse suivante:

Mme D. Goyer
1, Place Ville Marie
suite 700
Montréal, Qué. H3B 1Z7

FOYER POUR PERSONNES ÂGÉES SAINT-LAURENT INC.

recherche un

CHEF DES RESSOURCES MATÉRIELLES

Poste:
Réaliser ou superviser divers travaux d'aménagement, d'entretien et de rénovation aux édifices. Voir à l'exécution des contrats attribués à des entreprises. Établir, proposer des plans et devis nécessaires à ces travaux et tenir à jour différents documents de contrôles. Assumer l'entretien préventif de même que les programmes de sécurité. Rédiger les rapports et contrats pertinents.

Qualifications:
- — Diplôme d'études collégiales en technologie du bâtiment et/ou des travaux publics.
- — 5 années d'expérience dans la supervision et l'exécution de travaux de toutes natures et dans la direction de personnel.
- — Il devra posséder la maturité personnelle et professionnelle pour assumer d'une façon autonome la fonction.

Traitement:
Selon la politique salariale du Ministère des Affaires sociales.
Faire parvenir "curriculum vitae" avant le 10 novembre 1978; 12:00 heures (midi) à l'attention du:

Directeur Général
Foyer pour Personnes Âgées
Saint-Laurent Inc.
1055 chemin Côte Vertu
Saint-Laurent, Qué. H4L 1Y8

N.B. Vu la grève des postes, il serait avantageux de venir livrer vos documents.

Centre local de services communautaires
175, rue Maple, section Gatineau
Ville de Gatineau J8P 5B9–663–9214

C.L.S.C. LE MOULIN

RECHERCHE

(2ème concours)

Directeur(trice) général(e)

L'ÉTABLISSEMENT
Situé à Gatineau sur un territoire comprenant 39,000 habitants dont une partie habite un milieu rural, le CLSC le Moulin offre sos sorvices è la population de-CLSC le Moulin offre ses services à la population depuis trois ans. L'équipe comprend quarante permanents engagés dans des activités sociales, santé et d'action communautaire. Enfin, le CLSC collabore étroitement avec les groupes du milieu.

LES TÂCHES
Le directeur général **gère** et **coordonne** les activités du CLSC en respect de la loi des Affaires Sociales et en conformité avec les orientations définies par le conseil d'administration.
Il doit notamment:
- — définir les objectifs du CLSC
- — mettre à exécution les décisions du conseil d'administration et du comité administratif.
- — s'assurer de la planification, de l'implantation et de l'évaluation des programmes du CLSC.
- — gérer, en conformité avec le plan d'organisation autorisé par le C.A. les activités du CLSC.
- — s'assurer de la préparation et de la saine gestion du budget.
- — sélectionner, engager et évaluer le personnel du CLSC.
- — former les comités requis pour l'administration du CLSC.
- — maintenir les communications avec la communauté et le réseau des affaires sociales.
- — coordonner le service d'action communautaire.

EXIGENCES
- — formation universitaire de premier cycle en sciences humaines ou administratives ou une expérience exceptionnelle reconnue.
- — l'expérience dans un poste de gestion est essentielle.
- — expérience de travail avec des groupes de citoyens.
- — capacité reconnue à travailler avec une équipe multidisciplinaire.
- — connaissances des services de santé, des services sociaux et de l'action communautaire.
- — connaissances des milieux urbain et rural.

SALAIRE
Selon les normes du Ministère des Affaires Sociales.

Envoyer le curriculum vitae avant le vendredi 17 novembre à 16:30 heures à:

Le président du conseil d'administration
CLSC le Moulin
a/s C.R.S.S.S.O.
4 rue Georges Bilodeau
Hull, Québec J8X 1V2

Indiquez sur l'enveloppe: **"Concours du directeur général".**

COMPTABLE

Compagnie en pleine expansion et opérant comme grossiste-importateur recherche un comptable d'expérience pour prendre charge de son département de la comptabilité.

Fonction:
Coordonner toutes les opérations relatives à la comptabilité, à la paie, à la préparation des états financiers mensuels et des budgets, à l'enregistrement des opérations sur ordinateurs et au crédit.

Qualifications:
Solide formation comptable, bonne expérience de crédit, expérience de l'informatique un atout, aptitudes à diriger du personnel.

Lieu de travail:
Montréal.

Salaire:
Ce poste offert aux hommes et aux femmes, intéressera tout candidat dont le salaire actuel est de $15,000.

Prière d'envoyer curriculum vitae à:

Dossier 3099
Le Devoir
C.P. 6033
Montréal, H3C 3C9

---

groupement des assureurs automobiles

DIRECTEUR DES CENTRES D'ESTIMATION

Le Groupement des assureurs automobiles réunissant les assureurs agréés opérant dans le domaine de l'assurance automobile au Québec a comme mandat d'établir ou d'agréer des centres d'estimation des dommages subis par une automobile.

Fonctions:
1. Assumer la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des centres d'estimation;
2. Informer les exploitants des politiques et normes en matière d'évaluation, de méthodes et de contrôle des coûts et de fonctionnement des centres;
3. Contrôler et évaluer la performance des centres agréés.

Qualifications:
- • Solide expérience (8 à 10 ans) dans les domaines de l'estimation des dommages, des réparations et des règlements de sinistres;
- • Un sens aigu des relations humaines et une compétence marquée au niveau des relations publiques;
- • Bonnes connaissances administratives.

Salaire:
Jusqu'à $30,000.00 auto fournie.

Veuillez envoyer votre curriculum vitae à l'attention de:

M. Yves Breton
Directeur général
Groupement des assureurs automobiles
1010 ouest, de la Gauchetière
Suite 210
Place du Canada
Montréal, P.Q.
H3B 2N2
Téléphone: (514) 866-6334

En cas de grève, veuillez remettre vous-même votre copie de curriculum vitae à l'adresse ci-haut mentionnée.

Hydro-Québec
Bureau d'emploi
C.P. 6106
Montréal, Québec

INGÉNIEURS — ASSURANCE-QUALITÉ

(2 postes)

CONCOURS: 78-0425-10-J-1

Fonctions:
- — Préparer un calendrier des audits (vérifications du programme d'assurance-qualité) à effectuer au chantier où il est affecté.
- — Organiser, préparer et exécuter les audits.
- — Si nécessaire, recommander des mesures correctives et en effectuer le suivi.

Exigences:
- — Détenir un diplôme d'ingénieur et être membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.
- — Posséder une bonne expérience dans la construction, préférablement de centrales.
- — Avoir travaillé dans le contrôle de la qualité dans un chantier et avoir été exposé aux principes et aux techniques de l'assurance-qualité seraient des atouts.

Lieu de travail: Montréal.

CHEF DE DIVISION RADIOPROTECTION

CONCOURS: 78-0436-10-J-1

Fonctions:
- — Assurer la protection des travailleurs contre la radioactivité.
- — Diriger et contrôler les activités de sa division pour assurer la qualité de la radioprotection au niveau projet et exploitation des centrales nucléaires.
- — Diriger et contrôler les activités des laboratoires radiochimie, radiophysique et dosimétrie.

Exigences:
- — Détenir un diplôme universitaire en génie atomique, en génie physique ou l'équivalent. Posséder de l'expérience dans plusieurs des domaines suivants: radioprotection, exploitation et conception de centrales nucléaires, mesure de radioactivité, analyse instrumentale.

Lieu de travail: Gentilly

N.B.: Les candidats (es) intéressés (es) sont priés (es) de nous faire parvenir leur curriculum vitae le plus complet possible en mentionnant leur NUMÉRO D'ASSURANCE SOCIALE ainsi que le numéro du concours avant le 22 novembre 1978.

Voir autres Carrières et Professions, en page 15

CARRIÈRES EN INFORMATIQUE

DIRECTEUR DU LOGICIEL

JUSQU'À $30,000

Notre client requiert immédiatement un directeur capable de prendre charge d'une équipe de 14 spécialistes en logiciel. En plus de posséder une solide expérience technique, la personne recherchée devra diriger un groupe d'informaticiens.

Le candidat choisi aura un diplôme universitaire et devra être familier avec le télétraitement banquaire.

Cette position sera parfaite pour une personne énergique croyant au relations humaines, et qui veut progresser rapidement tant niveau professionnel que financier.

APPELER MICHAEL MARMUR À: (514) 878-3333

eep Electronic Systems Personnel — Suite 770 Place du Canada Montreal (514) 878-3333

DOCUMENTALISTE

Sous la responsabilité du directeur de la recherche, le documentaliste est appelé à:

Développer le centre de documentation actuel afin d'assurer des services à toutes les divisions administratives de l'organisme

Être responsable de la cueillette, de la compilation et de la classification de la documentation.

Faire des recherches bibliographiques, dépouiller et résumer la documentation.

Qualifications:
Diplôme universitaire en bibliothéconomie

Minimum de 2 années d'expérience reliée à la fonction

De plus, la personne recherchée a le sens de l'organisation, un esprit d'initiative et d'innovation, et elle est capable de travailler en équipe.

Rémunération:
Minimum $358.00

Maximum $406.00 (après un an d'emploi)

Faire parvenir curriculum vitae détaillé avant le 10 novembre, 1978, au:

Service du Personnel
Office de la Construction du Québec
3530, rue Jean-Talon ouest,
Montréal, Québec
H3R 2G3

OCQ Office de la construction du Québec

Centre local de services communautaires
175, rue Maple, section Gatineau
Ville de Gatineau J8P 5B9–663–9214

C.L.S.C. LE MOULIN

RECHERCHE **(2ème concours)**

Directeur(trice) Général(e)

L'ÉTABLISSEMENT
Situé à Gatineau sur un territoire comprenant 39,000 habitants dont une partie habite un milieu rural, le CLSC le Moulin offre ses services à la population depuis trois ans. L'équipe comprend quarante permanents engagés dans des activités sociales, santé et d'action communautaire. Enfin, le CLSC collabore étroitement avec les groupes du milieu.

LES TÂCHES
Le directeur général **planifie, coordonne** et **contrôle** les activités du CLSC.
Il doit notamment:
- — définir les objectifs du CLSC
- — mettre à exécution les décisions du conseil d'administration et du comité administratif.
- — s'assurer de la planification, de l'implantation et de l'évaluation des programmes du CLSC.
- — gérer, en conformité avec le plan d'organisation qu'il a défini, les activités du CLSC.
- — s'assurer de la préparation et de la saine gestion du budget.
- — sélectionner, engager et évaluer le personnel du CLSC.
- — former les comités requis pour l'administration du CLSC.
- — maintenir les communications avec la communauté et le réseau des affaires sociales.
- — coordonner le service d'action communautaire.

EXIGENCES
- — formation universitaire de premier cycle en sciences humaines ou administratives ou une expérience exceptionnelle reconnue.
- — l'expérience dans un poste de gestion est essentielle.
- — expérience de travail avec des groupes de citoyens.
- — capacité reconnue à travailler avec une équipe multidisciplinaire.
- — connaissances des services de santé, des services sociaux et de l'action communautaire.
- — connaissances des milieux urbain et rural.

SALAIRE
Selon les normes du Ministère des Affaires Sociales.
Envoyer le curriculum vitae avant le vendredi 17 novembre à 16:30 heures à:

Le président du conseil d'administration
CLSC LE MOULIN
686 Boul. Hurtubise
Gatineau, Québec
J8P 4G7

Indiquez sur l'enveloppe:
"Concours du directeur général".

Carrières et Professions

Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes

Voir autres Carrières et Professions, en page 14

CABLEVISION NATIONALE LTÉE

Programmation locale et communautaire
Coordonnateur aux émissions ethniques

Fonction:
Dans le cadre de sa programmation locale et communautaire présentée sur la Position 9, nous recherchons un candidat qui sera responsable de la recherche, de la conception et de la coordination d'émissions produites avec les communautés ethniques de Montréal. Il intéressera et conseillera les nouveaux groupes à la réalisation d'émissions. Le candidat suivra les activités majeures des diverses communautés ethniques.

Exigences et expériences:
Le candidat sera apte à travailler dans le domaine de la télévision locale et communautaire. Il connaîtra le dossier des ethnies à Montréal. Il s'intéressera aux questions internationales. Il aura un fort sens de l'organisation. Il fera preuve d'initiative et d'esprit de décision. Il animera parfois des émissions. Il aura de l'entregent et représentera la compagnie lors d'événements spéciaux. Il devra parler et écrire au moins en français et en anglais.

Rémunération:
Selon les politiques en vigueur.

Pour ceux qui aiment les défis !

Prière de s'adresser avant 16h00, le 10 novembre 1978 à:

Cablevision Nationale,
Service du Personnel,
90 ouest, rue Beaubien, 5e étage
Montréal, Québec.

FORMATION DES ADULTES EN INDUSTRIE

La Chambre de Commerce de la Province de Québec est à la recherche d'un(une) animateur(trice).

Description:
— Animer en entreprise des sessions de formation pour contremaîtres;
— Préparer des sessions en fonction des besoins;
— Sélectionner du matériel de soutien;
— Réévaluer le contenu du programme après chaque cours.

Exigences:
— 1er cycle universitaire
— 3 ans d'expérience pertinente

Salaire: Environ $15,000.00

ENVOYER CURRICULUM VITAE AVANT LE 15 NOVEMBRE 1978.

à: La Chambre de Commerce de la Province de Québec
500, St-François-Xavier
Montréal, P.Q. H2Y 2T6
Compétence de Marcel Alexander

ADMINISTRATEUR D'IMMEUBLES

SERVICE DU SECRÉTARIAT

Fonction:
Sous la direction du surintendant de la division Administration des immeubles, assiste ce dernier dans les transactions immobilières, les expropriations, la location, les évaluations, etc...

Exigences:
— Degré éducationnel équivalent à une formation universitaire en administration avec concentration en évaluation foncière.
— Être membre en règle de la Corporation des évaluateurs agréés du Québec.

Rémunération:
— Salaire selon la compétence et l'expérience.
— Avantages sociaux substantiels.

Prière de faire parvenir votre curriculum vitae au:

Service du Personnel
121 ouest, rue St-Antoine
Montréal
H2Z 1H3

DIRECTEUR DES SERVICES AU MILIEU TECHNOLOGIQUE

Relevant du directeur général, trois cadres se rapportent à lui: le directeur des stages et du placement, le directeur du perfectionnement et le directeur de la coopération avec les entreprises.

FONCTIONS:
- ○ Assure le développement et coordonne les relations entre l'École et le milieu technologique.
- ○ Initie, propose et oriente le développement des activités de perfectionnement et de coopération technologique avec les entreprises.
- ○ Élabore et propose les stratégies et les mécanismes pour favoriser et évaluer l'intégration des stagiaires et des diplômés ETS dans des fonctions de travail correspondant à leur formation universitaire.

EXIGENCES:
- ○ Formation universitaire reliée aux responsabilités confiées.
- ○ Une bonne connaissance du milieu industriel et technologique.
- ○ Aptitude à fonctionner et à innover efficacement et harmonieusement dans une structure organisationnelle opérant en système.
- ○ Expérience pertinente d'au moins vingt (20) années.

TRAITEMENT:
Selon les qualifications et le programme de rémunération en vigueur à l'ETS.

LIEU DE TRAVAIL: Montréal.

Adresser votre offre de service, accompagnée de votre curriculum vitae avant le 6 novembre 1978, au:

Directeur général
École de technologie supérieure
180 est, rue Ste-Catherine, Montréal, Qué. H2X 1K9

Université du Québec
Ecole de technologie supérieure

DIRECTEUR DES RELATIONS PUBLIQUES ET DE L'INFORMATION

RESPONSABILITES PRINCIPALES

Relevant du directeur général, il est responsable de l'établissement et de l'application des programmes d'information auprès des publics internes et externes, des programmes de publicité et de support au recrutement des clientèles étudiantes; assure la cohérence et la pertinence des différentes opérations de relations publiques soit par l'élaboration de politiques appropriées, ou la réalisation d'activité ou par des conseils auprès des personnels.

EXIGENCES

- Formation universitaire reliée aux responsabilités confiées.
- Expérience pertinente dans le secteur des relations publiques et de l'information.

TRAITEMENT

Selon le programme de rémunération du personnel de cadre en vigueur à l'E.T.S.

LIEU DE TRAVAIL

Montréal

Adresser votre offre de service, accompagnée de votre curriculum vitae, avant le 6 novembre 1978, au:

Directeur général
Ecole de technologie supérieure
180 est, rue Ste-Catherine
Montréal, Qué.
H2X 1K9

Université du Québec
Ecole de technologie supérieure

PROJETS THERMO-ÉLECTRIQUES

INGÉNIEURS TECHNICIENS DESSINATEURS

Le Groupe Lavalin Inc., une importante société canadienne exerçant dans presque toutes les disciplines de l'ingénierie et assurant la gérance tant de projets d'études que de construction, offre des opportunités de carrière pour des ingénieurs, techniciens et dessinateurs, au sein de filiales spécialisées dans les projets thermo-électriques.

GENIE MECANIQUE:

— **Poste de Concepteur Senior** avec expérience dans les systèmes et les équipements de centrales thermo-électriques. Le candidat devra être familier avec l'analyse conceptuelle des systèmes. Ses responsabilités comporteront, outre sa participation aux études d'avant-projet, la direction d'un groupe de travail. Expérience: Dix (10) à quinze (15) ans.

— **Poste Senior en Analyse des Contraintes** avec expérience dans les calculs de conception de tuyauterie et réservoirs sous pression. Une expérience dans l'ingénierie de centrales thermo-électriques ou usines pétrochimiques serait appréciée. Expérience: Cinq (5) à sept (7) ans.

— **Poste de Concepteur Intermédiaire** avec expérience dans les calculs et le choix des systèmes de centrales thermo-électriques. Entre autres, le candidat doit être en mesure de contribuer à établir les critères de conception et effectuer les calculs d'équipements tels que: pompes, échangeurs, compresseurs. Expérience: Cinq (5) à huit (8) ans.

GENIE ELECTRIQUE ET INSTRUMENTATION:

— **Poste de Concepteur Senior en Electricité et en Instrumentation** avec expérience dans les systèmes et les équipements propres à une centrale thermo-électrique. Outre sa participation aux études d'avant-projet, le titulaire assumera la direction d'un groupe de travail. Expérience: Sept (7) à dix (10) ans.

GENIE CHIMIQUE ET METALLURGIQUE

— **Poste en Génie Chimique.** La responsabilité du titulaire sera de fournir l'assurance de l'intégrité des systèmes sur le plan chimique. En plus de son expérience en contrôle chimique du système, le candidat devra être familier avec le fonctionnement des systèmes et procédés d'usines thermiques ou usines pétrochimiques. Expérience: Sept (7) à dix (10) ans.

— **Poste en Génie Métallurgique.** La responsabilité principale du titulaire sera de fournir l'assurance de l'intégrité des systèmes sur le plan de la qualité et de la compatibilité des matériaux. Expérience: Sept (7) à dix (10) ans.

GENIE CIVIL

— **Poste de Coordonnateur Intermédiaire,** ayant déjà oeuvré dans des activités de conception au sein des études d'ingénierie de projets de centrale ou assumé le rôle de coordonnateur dans cette discipline. Expérience: Quatre (4) à sept (7) ans.

INGENIEUR ADMINISTRATIF

— **Responsable, Méthodes et Procédures,** ayant l'intérêt et les qualifications pour l'élaboration et l'implantation de programmes, procédures et standards d'ingénierie. Il assumera certaines tâches administratives de gestion d'un bureau d'études. Le candidat doit être bon communicateur et rédacteur.

DESSINATEURS/TECHNICIENS

— **Poste de Technicien Senior en Tuyauterie,** avec expérience dans les systèmes et réseaux de tuyauterie et services de centrales thermo-électriques ou usines pétrochimiques. Doit déjà avoir dirigé des dessinateurs. Familier avec les normes, codes et exigences pour projets thermo-électriques. Expérience: Sept (7) à dix (10) ans.

— **Poste de Technicien Senior en Electricité,** ou instrumentation avec expérience dans les systèmes et réseaux de distribution électrique ou d'instrumentation et contrôles. Expérience: Sept (7) à dix (10) ans.

Les personnes intéressées sont invitées à faire parvenir leur curriculum vitae, en toute confidence, à Madame Christiane Boulet Dame, au poste 194.

GROUPE LAVALIN
1130 ouest, rue Sherbrooke, 10ième étage
Montréal, Québec
H3A 2R5
Tél.: (514) 288-1740

La saccharine ne serait pas cancérigène

GENEVE (AFP) — Le cyclamate et la saccharine (succédanés du sucre) ne sont pas cancérigènes, ont affirmé des experts réunis à Genève pour un congrès consacré aux édulcorants.

Des expérimentations faites avec des rats ces dernières années avaient abouti à la conclusion que ces succédanés pouvaient entraîner des cancers de la vessie.

Mais, selon les experts du congrès organisé pour le dixième anniversaire de l'Ergob (Groupe européen de recherche en biologie, buccale), la poursuite de ces expériences n'a pas confirmé que le cyclamate produisait des tumeurs. "On ne voit, en conséquence, aucune raison de compter cette matière parmi les substances cancérigènes", indique un communiqué publié par l'Ergob.

Quant à la saccharine, qui est menacée d'interdiction aux Etats-Unis, "il est désormais certain qu'elle ne peut pas être considérée comme une substance cancérigène", ajoute le communiqué.

Avis publics

Voir autres Avis légaux, en pages 16 et 17

André Sayeur, Matagami, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer à Les Entreprises de Nivelage Matagami Inc., Matagami, le permis No M-501860 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 08. Tout intéressé peut s'opposer à cette demande en s'adressant à la Commission dans les 5 jours suivant la troisième parution de cet avis. CHOUINARD & ROY, 1259, Berri, Suite 425, Montréal.
1ère publication: 31 oct. 1978
2ème publication: 01 nov. 1978
3ème publication: 02 nov. 1978

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC
PERMIS SPÉCIAL

La requérante, HERTZ CANADA LTD, détentrice du permis de location portant le numéro M-601001 l'autorisant à faire la location de véhicules de promenade à court terme (automobiles et station-wagons) à 1017, Dominion Square s'adresse à la Commission des transports du Québec afin de pouvoir changer cette adresse pour la suivante: pour le rez-de-chaussée de l'édifice portant les numéros civiques de 1471 à 1487 de la rue Aylmer à Montréal.
La présente demande est faite en vertu des dispositions de l'article 2.74 du règlement 2 (1976) sous les règles de pratique et de régie interne de la Commission des transports du Québec, adopté en vertu de la Loi des Transports (1972) (chapitre 55).
Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial déposée à ladite Commission dans les cinq (5) jours de la troisième parution de cet avis, en s'adressant à la Commission des transports du Québec, 505 est, rue Sherbrooke, Place du Cercle, Montréal, P.Q., H2L 1K2.

SIGNÉ: PAQUETTE, PERREAULT, RIVET & ASSOCIÉS
Par: Adrien R. Paquette, C.R.

1ère publication: lundi, le 30 octobre 1978
2ème publication: mardi, le 31 octobre 1978
3ème publication: mercredi, le 1er novembre 1978

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

No: 500-05-017999-788
CAISSE POPULAIRE NOTRE-DAME DU TRÈS ST-SACREMENT,
demanderesse,
-vs-
FRANK DIMANT,
défendeur,
-et-
LE REGISTRATEUR DE LA DIVISION D'ENREGISTREMENT DE MONTRÉAL,
mis-en-cause.

PAR ORDRE DE LA COUR
Le défendeur, FRANK DIMANT, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 30 jours à compter de la publication.
Une copie du bref d'assignation, de la déclaration et de l'avis a été laissée à la Cour Supérieure de Montréal à son intention.
PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la demanderesse procédera à obtenir contre vous un jugement par défaut.
MONTRÉAL, le 12 octobre 1978.
(S) RONALD CHASSÉ
REGISTRAIRE-ADJOINT
Me Marc Doucet,
4237, rue St-Hubert,
Montréal, P.Q.
Procureur de la demanderesse.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
Chambre de la Famille
(Divorces)

NO: 500/12-080981-784

DAME JOHANNE HOULE, ménagère, résidant et domiciliée au numéro 5305 de la rue Berri, appartement 117 dans les cité et district de Montréal, H2J 3Z8.
Requérante
-vs-
DENIS MORIN, d'adresse inconnue
Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé DENIS MORIN, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de soixante (60) jours de cette publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des DIVORCES à son intention. PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre COMPARUTION ou CONTESTATION dans les délais susdits, la partie requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
MONTRÉAL, le 23 octobre 1978.
ARMAND BEAULIEU
Protonotaire-Adjoint
Mes Poirier, St-Pierre & Carrière,
avocats,
4444 De Laroche,
Montréal, P. Qué. H2J 3J1.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
NO: 500-05-023119-785

AIDE JURIDIQUE

COUR SUPÉRIEURE

DAME ELVINA DESILIEN, épouse en société d'acquets de Alphonse Maurice Philogène, ménagère, domiciliée et résidant au 4001 Mont-Royal est, app. 4, dans les cité et district de Montréal.
Demanderesse
-vs-
ALPHONSE MAURICE PHILOGÈNE,
adresse inconnue
Défendeur

PAR ORDRE DE LA COUR
Le défendeur, ALPHONSE MAURICE PHILOGÈNE, est par la présente requis de comparaître dans un délai de 30 jours à compter de la publication. Une copie du bref d'assignation ainsi que de la requête pour mesures provisoires ont été laissées au greffe de la Cour à son intention.
PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans le délai susdit, la demanderesse procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement.
ST-HUBERT, ce 20 octobre 1978.
A. BEAULIEU
P.A. C.S.M.
COUSINEAU & FERNANDEZ
Avocats,
3629 boul. Taschereau
St-Hubert, Qué.
SERGE FERNANDEZ
Procureur de la demanderesse

Contrat de mariage — séparation de biens
Transfert

Avis est donné que Simone Forget-Boisclair ex-qualité exécuteur testamentaire et/ou légataire universelle s'adressera à la Commission des Transports du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer le ou les permis no. M-502792 D-001 région 06 antérieurement détenu(S) par feu André Boisclair, St-Jérôme, en faveur de la succession Simone Forget-Boisclair laquelle demande également à transférer le ou les permis no. M-502792 D-001 en faveur de Georges Lorrain paysagiste Inc., Lesage, région 06, conformément aux dispositions de l'article 2.59.1 du règlement 2.
Tout intéressé peut y faire opposition dans les 5 jours qui suivent la date de la troisième parution de cet avis.
Luc Boulanger, avocat
1000, De Serigny, suite 530,
Longueuil.
1ère publication: 30 octobre 1978
2ème publication: 31 octobre 1978
3ème publication: 1er novembre 1978

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

No: 500-05-018000-784
CAISSE POPULAIRE NOTRE-DAME DU TRÈS ST-SACREMENT,
demanderesse,
-vs-
FRANK DIMANT,
défendeur,
-et-
LE REGISTRATEUR DE LA DIVISION D'ENREGISTREMENT DE MONTRÉAL,
mis-en-cause.

PAR ORDRE DE LA COUR
Le défendeur, FRANK DIMANT, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 30 jours à compter de la publication.
Une copie du bref d'assignation, de la déclaration et de l'avis a été laissée à la Cour Supérieure de Montréal à son intention.
PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la demanderesse procédera à obtenir contre vous un jugement par défaut.
MONTRÉAL, le 12 octobre 1978.
(S) RONALD CHASSÉ
REGISTRAIRE-ADJOINT
Me Marc Doucet,
4237, rue St-Hubert,
Montréal, P.Q.
Procureur de la demanderesse.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
(Division des divorces)

No: 500-12-081498-788
Greffe des divorces
District de Montréal
Gisèle TREMBLAY, dit Gisèle, ménagère, épouse commune en biens de Léo BEAULIEU,
requérante
-vs-
Léo BEAULIEU, actuellement d'adresse inconnue,
intimé

PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé, Léo BEAULIEU, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de soixante (60) jours à compter de la publication du présent avis.
Une copie de la présente requête en divorce a été laissée à la Division des divorces de Montréal à son intention.
PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce, accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
Montréal, le 20 octobre 1978.
(Signé) Ronald CHASSÉ,
Registraire adjoint des divorces
LORD, TOULET & FOURNIER,
avocats,
1010 est, rue Ste-Catherine, suite 530,
Montréal, P.Q.
N/dossier: 18273-JFP

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

C.T.Q.
PERMIS SPÉCIAL
ART. 2.74 — REG. 2 (1976)

PRENEZ AVIS QUE: TRANSPORT ISAIE BIJEAU ENR. (M. Isaie Bijeau opérant sous le nom de), du 237, 7e avenue, Deux-Montagnes, PQ, détentrice du permis 25786-V s'adressera à la Commission des Transports du Québec, afin d'obtenir l'autorisation de tirer les remorques et semi-remorques vides ou chargées en possession légale de la compagnie: ST-JEAN CARTAGE INC., détentrice du permis 14290-V, et ce, sur la clause a); ladite compagnie, ST-JEAN CARTAGE INC., fait une demande de permis de courtier réciproque.
Les requérants demandent à la Commission des Transports du Québec que la décision devienne exécutoire immédiatement après avoir été rendue, et ce, en vertu de l'article 2.58.1 du règlement 2 (1976).
Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial déposée à ladite Commission, dans les cinq (5) jours de la troisième parution de cet avis, en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 505, rue Sherbrooke, est, Montréal, PQ.
1e publication: 1er novembre 1978
2e publication: 2 novembre 1978
3e publication: 3 novembre 1978
SIGNÉ: PAQUETTE, PERREAULT, RIVET ET ASSOCIÉS
200, St-Jacques, ouest, # 900
Montréal, PQ, H2Y 1M1
PAR: LOUIS LAVOIE, PROCUREUR

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
NO: 500-12-079-745-786

AIDE JURIDIQUE

COUR SUPÉRIEURE
(Division des divorces)

DAME JOCELYNE ROMULUS, ménagère, épouse mariée selon la Loi de New York, à Jean Rosier Henry, domiciliée et résidant au 7800 Mountain Sights, app. 12 dans les cité et district de Montréal.
Requérante
-vs-
JEAN ROSIER HENRY, adresse inconnue
Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé JEAN ROSIER HENRY est par la présente requis de comparaître dans un délai de 60 jours à compter de la publication. Une copie de la requête en divorce et mesures provisoires ont été laissées à la Division des divorces de Montréal à son intention.
PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans le délai susdit, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
ST-HUBERT, ce 5 octobre 1978.
A. BEAULIEU
P.A.C.S.M.
COUSINEAU & FERNANDEZ
Avocats,
3629 boul. Taschereau
St-Hubert, Qué.
SERGE FERNANDEZ
Procureur de la requérante

Avis légaux – Avis publics – Appels d'offres

Voir autres Avis légaux, en pages 15 et 17

NOTRE-DAME-DE-LA-MERCI

Appel d'offres par la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci pour le déneigement des chemins pour la saison 1978-1979. Pour l'obtention du cahier des normes communiquer avec le secrétaire-trésorier de la municipalité en composant 424-2113.
Date limite du dépôt des soumissions le 3 novembre 1978 à 21 hrs. au bureau de la municipalité.
La Municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions ni encourir à aucune obligation ni aucuns frais envers le ou les soumissionnaires.

Municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci
Notre-Dame-de-la-Merci, Co. Montcalm

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE POINTE CLAIRE

AVIS PUBLIC

Avis Public est par les présentes donné que le scrutin est nécessaire pour l'élection maintenant en cours pour la Ville de Pointe Claire pour l'élection de conseillers pour les sièges Nos. 1, 2, 3 et 5 et que ce scrutin sera ouvert en conséquence le cinquième jour de novembre 1978, et de plus que les personnes dûment présentées comme Candidats à cette élection et pour lesquelles seulement les votes seront admis sont:

SIÈGE NO. 1:-
Mme Margaret F. Patterson, Ménagère
155 Avenue Braebrook, Pointe Claire, P.Q.
M. Ted P. Poulin, Directeur des Finances,
124 Avenue Oakridge, Pointe Claire, P.Q.

SIÈGE NO. 2:-
M. Charles E. Tremblay-Legault, Représentant des Ventes
203 Chemin Bord du Lac, Pointe Claire, P.Q.
M. Peter Trépanier, Gérant de Secteur
13 Winston Circle, Pointe Claire, P.Q.

SIÈGE NO. 3:-
M. Marcel G. Legault, Détaillant
116 Avenue Pointe Claire, Pointe Claire, P.Q.
M. Ian C. Soutter, Technicien d'Instrument
163 Avenue Lakeview, Pointe Claire, P.Q.
M. Harry Wainwright, Agent d'Assurance,
138 Embleton Crescent, Pointe Claire, P.Q.
M. Ted Seaman, Gérant des Ventes,
47 Avenue Bras d'Or, Pointe Claire, P.Q.

SIÈGE NO. 5:-
M. Stanley J. Deakin, Ingénieur
86 Avenue Pardo, Pointe Claire, P.Q.
M. Steve Kozinski, Agent d'Immeuble
67 Avenue Pardo, App. 28, Pointe Claire, P.Q.
M. James Robson, Président de Compagnie,
118 Avenue Viking, Pointe Claire, P.Q.

Le comptage des suffrages sera fait après la fermeture des bureaux de scrutin, à 6.00 p.m. le 5 novembre 1978 et la proclamation des candidats élus sera faite le même soir à la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, de Pointe Claire, 451 Boulevard St-Jean, ce dont tous les intéressés sont requis de prendre connaissance et de se conduire en conséquence.
DONNÉ À POINTE CLAIRE, QUÉBEC, SOUS MON SEING, CE 30ième jour d'octobre 1978.

M. Trudeau,
Présidente d'Élection

Le requérant-cédant, M. Oscar Landry, domicilié à Route Rurale, Caplan, Cté Bonaventure, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer à M. Charles E Cyr, domicilié à C.P. 85, Caplan, Cté Bonaventure, l'attestation et ou le permis portant le numéro: Q-506512 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 01, catégorie vrac.

Tout intéressé peut s'opposer à la présente demande en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, dans les cinq jours suivant la date de la troisième parution du présent avis.

1ère publication: 30 octobre 1978
2ème publication: 31 octobre 1978
3ème publication: 1er novembre 1978.

Prenez avis que Location P.L.M. (1976) Inc./ P.L.M. Leasing (1976) Inc., du 52, Grande Carrière, Louiseville, détentrice du permis 699-DYV (Q-600195) et qui se lit ainsi: Location de véhicules de commerce et de livraison (camions, tracteurs, remorques) à long terme (un an et plus). Location à court terme de véhicules de commerce et de livraison (camions, tracteurs, remoarques) au sens du Code de la Route. Et elle s'adresse à la Commission des Transports du Québec, afin d'être autorisée à transférer toutes les clauses de son permis à Location P.L.M. (1978) Inc. / P.L.M. Leasing (1978) Inc., au 50, Grande Carrière, Louiseville. De plus, les requérantes conjointes désirent modifier l'adresse du bureau de location afin de remplacer le 52, Grande Carrière, Louiseville, pour qu'à l'avenir le bureau soit situé au 50, Grande Carrière, Louiseville.
De plus, prenez avis que tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq jours qui suivent la troisième publication de cet avis à la Commission des Transports du Québec, 585 est, Boul. Charest Québec.

VEZINA, POULIOT, L'ECUYER ET MORIN
Procureurs des requérantes.

Première publication: le 30 octobre 1978
Deuxième publication: le 31 octobre 1978
Troisième publication: le 1er novembre 1978

KARABED PILAVOGLU
Avis est donné que KARABED PILAVOGLU, Bijoutier, demeurant au numéro 920 ouest, rue Crémazie, Montréal, s'adressera au Lieutenant Gouverneur en conseil pour le changement du nom en celui de GARABED PILAVIAN, Montréal, le 16 octobre 1978. Awada & Sumbulian, Procureurs du requérant.

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 29 septembre 1978 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à Fashions of Israel (1978) Inc. - Les Modes D'Israël (1978) Inc. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 10ième jour d'octobre 1978, sous le numéro 2918040.
Ce 12ième jour d'octobre, 1978
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-05-016 566-786
IN RE EX PARTE
GÉRARD DAVID, commerçant, domicilié et résidant au 1460 rue Beaumont, app. 7, en la cité de Longueuil et le district de Montréal,
-et -
DAME FEDORA SUZANNE DAVID, son épouse, domiciliée et résidant à la même adresse.
requérants
PRENEZ AVIS que Dame Fedora Gagné domiciliée et résidant au 1460 rue Beaumont app. 7, en la cité de Longueuil et le district de Montréal et Gérard David, commerçant, domicilié et résidant au 1460 rue Beaumont, app. 7, en la cité de Longueuil et le district de Montréal présenteront une requête en homologation du régime matrimonial à un Juge de la Cour Supérieure du District de Montréal, le 20 novembre 1978 à 09:30 heures a.m. en chambre 2.16 du Palais de Justice.
UNTERBERG, BOYER, MAINVILLE, BONIN & ASS.

Le requérant-cédant, M. Roland Auclair, domicilié au 1205, Côte de la Sucrerie, N.-D. des Laurentides, Cté Chauveau, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer à M. Richard Desrochers, domicilié au 2475, Evangéline, #311 Giffard, Cté Chauveau, l'attestation et ou le permis portant le numéro: Q-500548 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 03, catégorie vrac.
Tout intéressé peut s'opposer à la présente demande en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, dans les cinq jours suivant la date de la troisième parution du présent avis.

1ère publication: 30 octobre 1978
2ème publication: 31 octobre 1978
3ème publication: 1e novembre 1978

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
Chambre de la famille
(Divorces)

500
NO: 12 080 865 789
DAME DORIS FRASER,
requérante,
c
WILFRID ROY,
intimé.

PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé Wilfrid Roy est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la publication. Une copie de la reqûte en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera contre vous à obtenir par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
Montréal, le 16 octobre 1978.
(S) A. BEAULIEU
Régistraire
Mes POIRIER ST-PIERRE & CARRIÈRE
4444, rue de Laroche,
Montréal, Qué. H2J 3J1
Procureurs de la requérante

Avis est donné que: Gaston Hébert, 28 St-Alexandre, Verchères, co Verchères, P.Q. détenteur du permis M-503007-001, demande à la Commission des Transports du Québec de lui émettre un permis spécial pour la région 10, pour le transport de neige et de sel, durant la période hivernale 1978-79.
Tout intéressé peut y faire opposition dans les 5 jours qui suivent la troisième parution de cet avis.
SECRÉTARIAT PROFESSIONNEL DES TRANSPORTEURS DU QUÉBEC LTÉE
5205, boul. Métropolitain, Est
St-Léonard, Mtl, P.Q.
Tél: 321-9275
1ère publication le 30 octobre 1978
2ème publication le 31 octobre 1978
3ème publication le 1er novembre 1978

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
Chambre de la Famille
(Divorces)

No: 500-12-081713-780
DAVID LAMBERT,
Requérant
-vs-
DALL MANSLY,
Intimée

PAR ORDRE DE LA COUR
L'Intimée DALL MANSLY, est par les présentes requise de comparaître dans un délai de soixante jours de la dernière publication. Une copie de la Requête en Divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre Comparution ou Contestation dans les délais susdits, le Requérant procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.
MONTRÉAL, le 24 octobre 1978.
(S) JOCELYNE PERROS GUENET,
REGISTRAIRE
Me LAFOREST, BIBEAU & FAUTEUX
4255, rue Wellington # 101
Verdun, Québec H4G 1V9
Tél.: 761-4838
AVOCATS DU REQUÉRANT

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 1er septembre 1978 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à MARIMAC INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 20ième jour de septembre 1978, sous le numéro 2913152. Ce 22ième jour de septembre 1978. LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

Avis est donné que: BERNARD VAILLANCOURT, 2101, boul. Cournoyer, Tracy, P.Q., détenteur du permis M-501135-002 pour la région 6, s'adressera à la Commission des Transports du Québec, dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis en faveur de: André Gamelin, 63, rue Bromont, Sorel, P.Q., région 6, conformément aux dispositions de l'article 2.59.1 du règlement 2C.
Tout intéressé peut y faire opposition dans les 5 jours qui suivent la troisième parution de cet avis.
SECRÉTARIAT PROFESSIONNEL DES TRANSPORTEURS DU QUÉBEC LTÉE
5205, boul. Métropolitain, Est.
St-Léonard, Mtl, P.Q.
Tél: 321-9275.
1ère parution 30 octobre 1978
2ème parution 31 octobre 1978
3ème parution 1er novembre 1978

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

PERMIS SPÉCIAL
ART. 2.74 — REG. 2 (1976)
PRENEZ AVIS QUE TRANSPORT R.L.M. ENRG. (Roger Lévesque, Laurent Turcotte et Marcel Baril) s'adresse à la C.T.Q. afin d'obtenir l'autorisation d'effectuer le service suivant:
TRANSPORT RESTREINT — SERVICE LOCAL — CONTRAT — CITERNE de Montréal à toutes les localités situées dans un rayon de 5 milles des limites de ladite ville, pour le transport d'huile à chauffage par véhicules citernes pour le compte de la compagnie Elf Hydrocarbures du Québec Ltée, et retour avec marchandises refusées ou non livrées.
RESTRICTION:
Maximum: 3,500 gallons.
Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial déposée à ladite Commission, dans les cinq jours de la troisième parution de cet avis, en s'adressant à la C.T.Q., 505 est, rue Sherbrooke — Place du Cercle, Montréal, Québec.
1ière publication: 1er novembre 1978
2ième publication: 2 novembre 1978
3ième publication: 3 novembre 1978
SIGNÉ: Me François Perreault
Paquette, Paquette, Perreault,
Rivest & Groleau
Suite 900
200 ouest, St-Jacques
Montréal, Québec

AVIS DE CHANGEMENT DE NOM
JEAN JACQUES DUBEAU, sans emploi, domicilié et résident au 4554 rue de Brébeuf, apt. 8 à Montréal, district de Montréal, s'adressera au Ministre de la Justice de la Province de Québec, afin d'obtenir un changement d'indication de sexe et de prénom dans les registres de l'état civil. Le nouveau nom sera JACKIE DUBEAU, de sexe féminin.

AVIS DE DEMANDE
D'ABANDON DE CHARTE

Avis est donné qu'en vertu de la première partie de la loi des Compagnies, il sera demandé au Ministre des Institutions Financières, Compagnies et Coopératives d'accepter la demande d'abandon de charte de la compagnie Savrin Inc., constituée par lettres patentes en vertu de la première partie de la loi des compagnies en date du 29 juillet 1965 et par lettres patentes supplémentaires en date du 17 décembre 1965.
St-Laurent, le 19 octobre 1978.
Me Denis Rousseau,
750 boul. Laurentien,
suite 122,
Ville St-Laurent, Qué
H4M 2M4
Procureur pour le demandeur.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
GREFFE DES DIVORCES DU
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
Division des Divorces

NO: 12-081-463-782
BL/1621
ROLANDE DALPÉ,
Requérante
-vs-
PAUL EMILE SWEENEY,
Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé, Paul Emile Sweeney, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours à compter de la dernière publication.
Une copie de la Requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.
PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre Comparution ou Contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce, accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
MONTRÉAL, ce 12 octobre 1978.
ARMAND BEAULIEU, P.A.
Régistraire adj. des Divorces
Mes Lord, Toulet & Fournier,
1010 est, Ste-Catherine, suite 530,
Montréal, P.Q.
Procureurs de la Requérante

CITÉ DE CÔTE SAINT-LUC

PROVINCE DE QUÉBEC

APPEL D'OFFRES

POUR LES SERVICES DE CONCIERGERIE DES ÉDIFICES MUNICIPAUX DANS LA CITÉ DE CÔTE SAINT-LUC, QUÉ.

Des soumissions scellées dans des enveloppes spéciales, et dont le contenu sera clairement indiqué, et adressées à Monsieur M. Uson, Directeur des Achats, au 5490 de l'avenue Westminster, à Côte Saint-Luc, Québec, seront reçues jusqu'à deux heures de l'après-midi, le mercredi 15 novembre 1978.
Les documents relatifs aux soumissions peuvent être obtenus au bureau de l'Acheteur, à Côte Saint-Luc, P.Q.
Chaque soumission doit être accompagnée d'un chèque visé, tiré sur une banque canadienne, payable à la Cité de Côte Saint-Luc, pour un montant égal à 10% du montant total de la soumission.
Les soumissions seront ouvertes publiquement le 15 novembre 1978 à deux heures de l'après-midi, dans la Chambre du Conseil, au numéro 5490 avenue Westminster, à Côte Saint-Luc, P.Q.
La Cité ne s'engage pas à accepter la plus basse ni aucune des soumissions reçues.

J. HABRA (Mme)
Greffier

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE BAIE D'URFÉ
AVIS

Avis public est par le présent donné que le scrutin est nécessaire pour l'élection maintenant pendante pour la Ville de Baie d'Urfé, et que ce scrutin sera ouvert en conséquence le 5 novembre 1978, à 9 heures a.m. et, de plus, que les personnes dûment présentées comme candidats à cette élection, et pour lesquelles seulement les votes seront admits, sont:

Élection des conseillers:
Siège No. 1
COMMON, Ross
SMITH, Alan

L'addition officielle des votes se fera à l'Hôtel de Ville, 20410 chemin Lakeshore, Baie d'Urfé, le soir même du scrutin, au fur et à mesure que les boîtes de scrutin me parviendront.
Ce dont tous les intéressés sont requis de prendre connaissance et de se conduire en conséquence.
Donné sous mon seing, à Baie d'Urfé, ce 30ième jour d'octobre 1978.

Alice Hopgood
Présidente d'élection

Travaux publics Canada · Public Works Canada

APPEL D'OFFRES

LES SOUMISSIONS CACHETÉES, visant les entreprises ou services énumérés ci-après, adressées au Chef, Politique et Administration des marchés, Capitale Nationale, ministère des Travaux publics Canada, L'Esplanade Laurier, tour de l'Est, 16e étage, 140, rue O'Connor, Ottawa (Ontario) K1A 0M3, seront reçues jusqu'à 15 heures, à la date limite déterminée. On peut se procurer les documents de soumission par l'entremise du bureau de distribution des plans, à la même adresse que ci-dessus, numéro de téléphone 992-6433, sur versement du dépôt exigible.

ENTREPRISE

Numéro 77128-2 — Distribution de courant électrique, de système avertisseur d'incendie, de sonorisation d'urgence et lampes de sortie, Imprimerie du Gouvernement Canadien, Hull, Québec.
On peut aussi consulter les documents de soumission aux bureaux des Associations des constructeurs d'Ottawa, Hull, Montréal et Toronto.
Date limite: Mardi, le 21 novembre 1978
Dépôt: 100.00 dollars

INSTRUCTIONS

Le dépôt afférent aux plans et devis doit être sous forme d'un chèque bancaire visé établi à l'ordre du Receveur général du Canada. Il sera remboursé sur retour des documents en bon état dans le mois qui suivra le jour du dépouillement des offres.
Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

AVIS PUBLIC

AVIS AU SCRUTIN

VILLE DE DOLLARD-DES-ORMEAUX

RÉSULTAT DE LA NOMINATION DU DIMANCHE 29 OCTOBRE 1978

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le scrutin est nécessaire pour l'élection maintenant pendante pour la Ville de Dollard-des-Ormeaux et que ce scrutin sera ouvert en conséquence le DIMANCHE CINQ NOVEMBRE 1978 (5 novembre 1978) et, de plus, que les personnes dûment présentées comme candidats à cette élection et pour lesquelles seulement les votes seront admis sont:

ÉLECTION DU MAIRE:

NOM	PROFESSION	ADRESSE
Nelson H. Cheesman	Président	48 Breckenridge
Jean Cournoyer	Avocat	18 Banff
Michel Dubois	Administrateur	33 Alie
Jean Lambert	Notaire	212 Baderwood
Frank A. Quinn	Courtier d'assurances	26 Joseph Paiement

ÉLECTIONS DES CONSEILLERS:

NOM	PROFESSION	ADRESSE
Siège no 1		
Arthur A. Harrison	Président	60 Belcourt
Edward Janiszewski	Comptable agréé	131 Fairview
Siège no 2		
Armand Alie	Conseiller en gestion financière	29 Alie
Angela Hogan	Ménagère	42 Chauret
Frederick (Rick) Leckner	Dirigeant d'entreprise	78 Canterbury
Lionel F. Ulley	Directeur de la commercialisation	45 Sunnydale
Siège no 3		
William E. Jarvah	Retraité	22 Parklane
Jacques F. LaFontaine	Directeur	35 Trottier
Siège no 4		
Louis Kalb	Photographe	72 Windermere
Bernard Kelly	Homme d'affaires	49 Place Dubois
Siège no 5		
Jacques Fortier	Administrateur d'immeubles	159 Leslie
Stephan Grechuk	Conseiller en main d'oeuvre	366 Frontenac
James (Jim) Sheridan	Chef de produits	6 Place Dephoure
Siège no 6		
Robert (Bob) G. Beale	Directeur exécutif	514 Shakespeare
Gerald Weiner	Pharmacien	40 Fredmir

L'élection du maire et des conseillers pour les sièges numéros 1, 2, 3, 4, 5 et 6 aura lieu le DIMANCHE, CINQUIÈME JOUR DE NOVEMBRE, MIL NEUF CENT SOIXANTE-DIX-HUIT (5 novembre 1978). Les bureaux de votation seront ouverts de 9h à 18h aux endroits suivants:

		BUREAUX DE VOTE
Division "A"	École Wilder Penfield 551, avenue Westminster	1 à 11 incl.
Division "B"	Chalet Elm Park 530, avenue Montcalm	12 à 15 incl.
Division "C"	Chalet Fairview 345, Blue Haven Drive	16 à 21 incl.
Division "D"	École Polyvalente des Sources 2900, Lake Road	22 à 50 incl.
Division "E"	École Sunnydale 150, Hyman Drive	51 à 65 incl.
Division "F"	Chalet Coolbrooke 260, chemin Spring Garden	66 à 69 incl.
Division "G"	Chalet Westwood 45, Thornton Drive	70 à 74 incl.

L'ADDITION OFFICIELLE DES VOTES se fera à l'Hôtel de Ville, 12001 boulevard De Salaberry, Dollard-des-Ormeaux, le soir même du scrutin au fur et à mesure que les boîtes de scrutin me parviendront.
Ce dont tous les intéressés sont requis de prendre connaissance et de se conduire en conséquence.
DONNÉ à DOLLARD-DES-ORMEAUX ce VINGT-NEUVIÈME JOUR D'OCTOBRE 1978 (29 octobre 1978).

Le Président d'élection,
Hélène Plouffe
Mme Hélène Plouffe

APPEL D'OFFRES

RÉNOVATION DES MONUMENTS HISTORIQUES

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL, PROPRIÉTAIRE
1430, RUE SAINT-DENIS
MONTRÉAL, QUÉBEC

ARCHITECTES: JODOIN, LAMARRE, PRATTE & DIMITRI DIMAKOPOULOS
1430, RUE SAINT-DENIS
MONTRÉAL, QUÉBEC

L'Université du Québec à Montréal propriétaire, demande des soumissions pour la rénovation des monuments historiques incorporés au Nouveau Campus. Seules sont autorisées à soumissionner pour l'exécution des travaux, les personnes ayant leur principale place d'affaires dans la Province de Québec et ayant au moins cinq ans d'expérience dans ce genre de travail.

Les plans, devis, documents contractuels et autres renseignements pourront être obtenus au bureau du propriétaire, contre un dépôt de ($100.00) cent dollars qui sera remboursé au soumissionnaire s'il remet les plans et devis en bon état, dans les trente jours (30) qui suivent l'ouverture des soumissions.

Les soumissions devront être accompagnées d'un cautionnement de soumission établi au montant de ($60,000.00) soixante mille dollars valide pour une période de soixante jours (60) de la date d'ouverture des soumissions. Cette garantie de soumission devra être échangée à la signature du contrat pour un cautionnement d'exécution et un cautionnement des obligations pour gages, matériaux et services, chacun égal à cinquante pour cent (50%) du montant du contrat.

Les soumissions (l'original et deux copies) dans des enveloppes cachetées et adressées au soussigné, seront reçues au 1430, rue Saint-Denis, Montréal, jusqu'à quinze heures, heure en vigueur localement, le 21 du mois de novembre 1978 pour être ouvertes publiquement au même endroit, le même jour et à la même heure.

Les entrepreneurs soumissionnaires sont responsables du choix des sous-traitants, tant pour leur solvabilité que pour le contenu de leur soumission.

Toutes les soumissions devront être faites conformément aux dispositions de l'arrêté en conseil 2380 en date du 7 décembre 1961.

Le propriétaire ne s'engage pas à accepter la plus basse ou quelqu'autre des soumissions reçues.

Bernard Langlois
Directeur Général

Université du Québec à Montréal

Hydro-Québec

APPELS D'OFFRES

Pour 10h30, heure de Montréal, aux dates indiquées

DST-78-19287
le mardi 21 novembre 1978
Région Saint-Laurent
FOURNITURE ET INSTALLATION DE DEUX SYSTEMES DE FILTRATION D'AIR AU CENTRE DE SERVICE JARRY
Garantie de soumission: $3,000
Principale place d'affaires au Québec

AEP-78-19278
le mardi 21 novembre 1978
SERVICE DE MAIN-D'OEUVRE POUR L'INSTALLATION DE CLOISONS METALLIQUES DANS DIVERS EDIFICES DE L'HYDRO-QUEBEC A MONTREAL ET SES ENVIRONS
Garantie de soumission: $3,000
Principale place d'affaires au Québec

DMA-78-19283
le mardi 21 novembre 1978
Région Matapédia
SERVICE DE NETTOYAGE REGULIER DE BUREAUX ET AUTRES PIECES DANS DIVERS EDIFICES A RIMOUSKI
Garantie de soumission: $8,000
Principale place d'affaires au Québec

AEP-78-19281
SERVICES DE NETTOYAGE, DECAPAGE, REFINITION ET REPARATION DE MEUBLES DE DIVERS EDIFICES D'HYDRO-QUEBEC A MONTREAL ET SES ENVIRONS
Garantie de soumission: $3,000
Principale place d'affaires au Québec

Toutes les conditions de chacun des appels d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu contre un paiement NON REMBOURSABLE de $25 pour chaque exemplaire complet, chèque visé ou mandat payable à l'Hydro-Québec, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 à 16h30 à l'endroit suivant:

HYDRO-QUÉBEC
DIRECTION DES CONTRATS
BUREAU Nº 809
75 OUEST, BOUL. DORCHESTER
MONTRÉAL, QUÉ., CANADA H2Z 1A4

Pour renseignements, tél. (514) 285-1711, poste 1464.
La garantie de soumission susmentionnée doit être, au choix du soumissionnaire soit un chèque visé, soit un bon de garantie de soumission, au montant indiqué.
Lorsqu'il est indiqué ci-haut qu'une soumission partielle est acceptable, la garantie choisie doit être d'un montant égal au multiple de $1,000 le plus près de DIX POUR CENT (10%) de la somme totale de la soumission ou de la proposition la plus élevée, jusqu'à concurrence du montant mentionné ci-dessus.
Seules les personnes, sociétés, et corporations qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement du bureau sus-indiqué sont admises à soumissionner.
L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.
Le secrétaire, M.-A. DEMERS

Avis légaux - Avis publics - Appels d'offres

Voir autres Avis légaux, en pages 15 et 16

AVIS DE CHANGEMENT DE NOM

AVIS est par les présentes donné que BRANISLAVA BLAZIS, fille majeure, institutrice en retraite, résidant au 808 avenue Godin, dans la cité de Verdun, District de Montréal, s'adressera au Lieutenant-Gouverneur en conseil afin d'obtenir un décret changeant son nom en celui de BERTHA BLASES.

MONTRÉAL, le 18 octobre 1978.

RAYMOND A. CARTWRIGHT, C.R.
Procureur de l'applicante

RICHELIEU MILK TANKERS INC. s'adresse à la Commission des Transports du Québec afin d'obtenir la modification suivante aux tarifs pour le transport des produits pétroliers actuellement en vigueur.

Une augmentation de 6.5% sur les tarifs actuellement en vigueur, pour le transport des produits pétroliers, par camions-citernes, selon les échelles tarifaires déposées au dossier.

Tout intéressé peut s'opposer à cette modification dans les 4 jours de la première parution.

1ère publication: 31 octobre 1978
2e publication: 1er novembre 1978
3e publication: 2 novembre 1978

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

(Division des Divorces)

NO: 500-12-081 122-784

DAME RITA GODIN, ménagère, épouse commune en biens de Léo Milot, résidant et domiciliée au 129 rue Quintal, à Laval des Rapides, Laval, district de Montréal,

Requérante

-vs-

LÉO MILOT, de lieux inconnus

Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé LÉO MILOT est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTRÉAL, le 18 octobre 1978.

ARMAND BEAULIEU
Régistraire

Saint-Aubin, Londei, Charbonneau & Lacroix
a/s.
3509, boul. de la Concorde
Suite 207, Duvernay est
Ville de Laval, tél.: 661-9791
Dom. élu: 31 ouest, St-Jacques
Montréal, P.Q.
a/s: M. P.E. Linteau, H.C.S.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
NO: 500-12-080947-785

COUR SUPÉRIEURE

(Division des Divorces)

ÉMILIE CORNEAU, ménagère, épouse séparée de biens de Wilbrod Greensell, résidant et domiciliée au 3750 Rue du Souvenir, App. 1, à Chomedey, Laval, district de Montréal,

Requérante

-vs-

WILBROD GREENSELL, de lieux inconnus

Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé WILBROD GREENSELL est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTRÉAL, le 25 octobre 1978.

RONALD CHASSÉ
Régistraire

Saint-Aubin, Londei, Charbonneau & Lacroix

3509, boul. de la Concorde
Suite 207, Duvernay est
Ville de Laval, tél.: 661-9791
Dom. élu: 31 ouest, St-Jacques
Montréal, P.Q.
a/s: M. P.E. Linteau, H.C.S.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR PROVINCIALE

NO: 500-02-023628-774

RENÉ DESMARAIS, gentilhomme, résidant et domicilié au 390, rue Dubois, à Beloeil, district de Montréal,

Demandeur

-c-

TRU-GUARD RUSTPROOFING LTD, corps politique légalement constitué, aucune adresse connue,

-et-

MAISONNEUVE MERCURY SALES LTD, corps politique légalement constitué ayant sa principale place d'affaires au 12455, rue Sherbrooke est, à Pointe aux Trembles, district de Montréal,

-et-

FORD MOTOR COMPANY OF CANADA LTD, corps politique légalement constitué ayant sa principale place d'affaires au 7800, Trans-Canada Highway à Pointe-Claire, district de Montréal,

Défenderesses

PAR ORDRE DE LA COUR

La défenderesse, Tru-Guard Rustproofing Ltd, est par les présentes requise de comparaître dans un délai de trente (30) jours après la publication de cet avis.

Une copie du bref d'assignation a été laissée au greffe de la Cour Provinciale de Montréal, à son intention.

Avis est de plus donné qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution dans les délais susdits, le demandeur procédera par défaut dans cette cause et un jugement pourra être accordé sans autre avis.

Beloeil, ce 23 octobre 1978.

Bastien & Williams
Avocats du Demandeur

Bastien & Williams
365, boulevard Laurier
Suite 101
Beloeil, PQ
J3G 4T2

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

TRANSFERT
ART. 2.59.1 — REG. 2(1976)

PRENEZ AVIS QUE la mise en cause G. LUSSIER & FILS INC., détentrice des permis numéros M-508124 D-001 et M-508124 D-002, informe la Commission des Transports du Québec du transfert de soixante-cinq (65) actions émises et payées du capital-actions de G. LUSSIER & FILS INC., de la façon suivante:

ACTIONNAIRES ACTUELS:

Gaëtan Lussier	98 actions ordinaires
Simone Lussier	1 action ordinaire
Richard Lussier	1 action ordinaire

NOUVEAUX ACTIONNAIRES:

Gaëtan Lussier	33 actions ordinaires
Jean-Claude Lussier	33 actions ordinaires
Richard Lussier	33 actions ordinaires
Simone Lussier	1 action ordinaire

et demande à la Commission des Transports du Québec à l'occasion de ce transfert, le maintien de ses permis.

La présente demande est faite en vertu des dispositions de l'article 2.59.1 du règlement 2(1976) sous les règles de pratique et de régie interne de la Commission des Transports du Québec, adopté en vertu de la Loi des Transports (1972) (chapitre 55).

Tout intéressé peut contester cette demande de transfert déposée à ladite Commission, dans les cinq (5) jours de la troisième parution de cet avis, en s'adressant à la Commission des Transports du Québec — 505 est, Sherbrooke, Montréal.

1ière publication: 30 octobre 1978
2ème publication: 31 octobre 1978
3ème publication: 1er novembre 1978

SIGNÉ: Me Pierre DULUDE, Procureur
PAQUETTE, PERREAULT, RIVET & ASSOCIÉS
200 St-Jacques, ouest,
suite 900
Montréal, Québec
H2Y 1M1

PRENEZ AVIS QUE M. Camil Descôteaux, Lorrainville, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer à M. Léo Labelle, Béarn, le permis M-503405 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 08. Tout intéressé peut s'opposer à cette demande dans les 5 jours suivant la troisième parution de cet avis. Me LUC BOULANGER, procureur, 1000 De Serigny, suite 530, Longueuil.

1ère publication: 30 octobre 1978
2ème publication: 31 octobre 1978
3ème publication: 1er novembre 1978.

LA CIE DE TRANSPORT A. SCOTTO LTÉE s'adresse à la Commission des Transports du Québec afin d'obtenir la modification suivante aux tarifs pour le transport des produits pétroliers actuellement en vigueur.

Une augmentation de 6.5% sur les tarifs actuellement en vigueur, pour le transport des produits pétroliers, par camions-citernes, selon les échelles tarifaires déposées au dossier.

Tout intéressé peut s'opposer à cette modification dans les 4 jours de la première parution.

1ère publication: 31 octobre 1978
2e publication: 1er novembre 1978
3e publication: 2 novembre 1978

PRENEZ AVIS QUE M. Elzéar Beauchemin, St-Amable, Cté Verchères, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer à M. Evague Robinson, St-Hubert, Cté Taillon, le permis M-50300 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 06. Tout intéressé peut s'opposer à cette demande dans les 5 jours suivant la troisième parution de cet avis. Me LUC BOULANGER, procureur, 1000 De Serigny, suite 530, Longueuil, J4K 5B1.

1ère publication: 30 octobre 1978
2ème publication: 31 octobre 1978
3ème publication: 1er novembre 1978.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

No: 500-05-024259-788

OSCAR BOURGON, menuisier, domicilié et résidant au 1960 rue Villeray, app. 6, Montréal, Province de Québec,

Demandeur

- vs-

SONYA DAVIES TURNER, domiciliée et résidant au 14377 rue Shaw à Pierrefonds,

-et-

CYRIL LINDSAY TURNER, domicilié et résidant au 14377 rue Shaw à Pierrefonds, district de Montréal,

Défendeurs

IL EST ENJOINT À SONYA DAVIES TURNER et CYRIL LINDSAY TURNER, à l'intention desquels une copie de la déclaration et du bref d'assignation a été laissée au Greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 25 octobre 1978.

Me Paula H. Tassé
a/s Robitaille, Dansereau, Trempe, Brunet, Blanchard & Ménard
500 Place d'Armes, suite 1980
Montréal, P.Q.
H2Y 3I9

Procureurs du demandeur

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
GREFFE DES DIVORCES DU DISTRICT DE MONTRÉAL
NO: 500-12-080244-787

(Aide Juridique)

COUR SUPÉRIEURE

(Division des Divorces)

DAME MURIELLE LANGIS, résidant et domiciliée à Longueuil, district de Montréal,

Requérante

-vs-

SERGE MASSE, d'adresse inconnue

Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé SERGE MASSE, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de soixante (60) jours de la publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTRÉAL, le 20 septembre 1978.

RENALD CHASSÉ
Régistraire

Bureau: BENARD, LAPIERRE, LAMARRE & ALIE
1336, rue Ste-Hélène,
Longueuil, P.Q.
J4K 3S6
(Me Richard Lapierre, avocat)

AVIS DE CESSION GÉNÉRALE

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 18 octobre 1978 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à Maurice Parent faisant affaire sous la raison sociale de "O. Parent & Fils Aluminium Enrg." a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Terrebonne le dix-huitième jour d'octobre 1978, sous le numéro 550109.

Ce 24ième jour d'octobre, 1978

LA BANQUE TORONTO-DOMINION

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE BEAUHARNOIS

TRIBUNAL DE LA JEUNESSE

No: 760-43-000040-78
MONSIEUR ET MADAME X.

Requérants

-et-

NORMAND TESSIER.

Intimé

AVIS À: Monsieur ou Madame, adresse inconnue;

PRENEZ AVIS qu'une requête en adoption d'un enfant prénommé: JONATHAN PASCAL né le: 2 juin 1972 sera présentée au Juge en Chef du TRIBUNAL DE LA JEUNESSE de Valleyfield, dans les trente jours du présent avis au 180 rue Salaberry, district de Beauharnois, à Valleyfield.

Vous êtes donc requis de vous présenter en tout temps pour produire au Greffe de l'Adoption de cette même Cour votre comparution.

19 octobre 1978.

CAMPBELL MINC & ASS.
Procureurs des requérants.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
NO: 500-12-081048-781

Division des Divorces

COUR SUPÉRIEURE

CÉCILE LACASSE,

Partie requérante,

-vs-

MARCEL DESORMEAUX,

Partie intimée

PAR ORDRE DE LA COUR

La partie intimée, Marcel Désormeaux est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la division des divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la partie requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

Montréal, ce 17 octobre 1978

RONALD CHASSÉ, R.A.
Registraire-adjoint

Mes: BOISCLAIR, KOZINA, SASSEVILLE, PELLERIN,
4906 est, boulevard Gouin,
Montréal-Nord - 326-6400
dom.élu: 31 St-Jacques, ch. 500

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

PERMIS SPÉCIAL
ART. 2.74 — REG. 2 (1976)

PRENEZ AVIS QUE TRANSPORT R.L.M. ENRG. (Roger Lévesque, Laurent Turcotte et Marcel Baril) s'adresse à la C.T.Q. afin d'obtenir l'autorisation suivante:

TRANSPORT RESTREINT — SERVICE LOCAL — CONTRAT — CITERNE des raffineries de Montréal-est aux plans de Elf Hydrocarbures du Québec Ltée situés à Ville Lemoyne et Ville St-Laurent, pour le transport d'huile à chauffage par véhicules citernes, pour le compte de Elf Hydrocarbures du Québec Ltée, et retour avec marchandises refusées ou avariées.

DROIT ADDITIONNEL:

À l'occasion du service ci-haut mentionné, les requérants pourront tirer les semi-remorques, propriété ou en possession légale de Elf Hydrocarbures du Québec Ltée.

DURÉE: du 15 novembre 1978 au 15 mars 1979.

Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial déposée à ladite Commission, dans les cinq jours de la troisième parution de cet avis, en s'adressant à la C.T.Q., 505 est, rue Sherbrooke — Place du Cercle, Montréal, Québec.

1ière publication: 1er novembre 1978
2ième publication: 2 novembre 1978
3ième publication: 3 novembre 1978

SIGNÉ: Me François Perreault
Paquette, Paquette, Perreault,
Rivet & Groleau
Suite 900
200 ouest, St-Jacques
Montréal, Québec

AVIS DE CHANGEMENT DE NOM

Prenez avis que M. Alexander Szentfulopi-Rack, domicilié et demeurant au 21 Place de Bohême, à Candiac, Province de Québec, a fait la requête au Gouvernement du Québec d'avoir son nom changé pour celui d'Alexander Rack.

Ainsi, les noms de ses enfants, Michael Edward Szentfulopi-Rack et Jennifer Ann Szentfulopi-Rack, domiciliés à la même adresse, seront aussi changés pour Michael Edward Rack et Jennifer Ann Rack.

Le requérant-cédant, M. Joseph Ritchie, domicilié au B.P. 101, New-Richmond, Cté Bonaventure, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer à M. Léopold Vandal Bluteau, domicilié au C.P. 773, Maria, Cté Bonaventure, l'attestation et ou le permis portant le numéro: Q-503829-001 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 01, catégorie vrac.

Tout intéressé peut s'opposer à la présente demande en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, dans les cinq jours suivant la date de la troisième parution du présent avis.

1ère publication: 30 octobre 1978.
2ème publication: 31 octobre 1978
3ème publication: 1er novembre 1978.

Avis est donné que: GIGUÈRE TRANSPORT ENRG., 571, Sylvain, Notre-Dame du Sacré-Coeur, co Laprairie, P.Q., détenteur des permis M-501464-001 et 003, région 6, s'adressera à la Commission des Transports du Québec, dans le but de transférer ses permis en faveur de: LÉO PAUL DESMARAIS INC., 4721, rue Principale, Notre-Dame-de-Lourdes, co Joliette, P.Q., région 6, conformément aux dispositions de l'article 2.59.1 du règlement 2.

Tout intéressé peut y faire opposition dans les 5 jours qui suivent la troisième parution de cet avis.

SECRÉTARIAT PROFESSIONNEL DES TRANSPORTEURS DU QUÉBEC LTÉE
5205, boul. Métropolitain, est,
St-Léonard, MTL, P.Q.
321-9275.

1ère parution le 30 octobre 1978
2ème parution le 31 octobre 1978
3ème parution le 1er novembre 1978

AVIS DE CHANGEMENT DE NOM

Prenez avis que M. Alexander Szentfulopi-Rack, domicilié et demeurant au 21 Place de Bohême, à Candiac, Province de Québec, a fait la requête au Gouvernement du Québec d'avoir son nom changé pour celui d'Alexander Rack.

Ainsi, les noms de ses enfants, Michael Edward Szentfulopi-Rack et Jennifer Ann Szentfulopi-Rack, domiciliés à la même adresse, seront aussi changés pour Michael Edward Rack et Jennifer Ann Rack.

MAGO IMPORTS LTD.
LES IMPORTATIONS MAGO LTÉE
AVIS DE LA DEMANDE
D'ABANDON DE CHARTE

Prenez avis que la compagnie MAGO IMPORTS LTD. — LES IMPORTATIONS MAGO LTÉE demandera au Ministre de Consommation et Corporations Canada la permission d'abandonner sa charte.

LECHTER & MELNIKOFF,
procureurs de ladite compagnie
Daté le 26 octobre 1978.

PRENEZ AVIS QUE M. Rolland Robert, Guigues, Cté Témiscamingue, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer à M. Romuald Gagné, Guigues, Cté Témiscamingue, le permis M-504651 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 08. Tout intéressé peut s'opposer à cette demande dans les 5 jours suivant la troisième parution de cet avis. Me LUC BOULANGER, procureur, 1000 De Serigny, suite 530, Longueuil.

1ère publication: 30 octobre 1978
2ème publication: 31 octobre 1978
3ème publication: 1er novembre 1978

Prenez avis que le requérant-cédant Paul A. Boisvert, 2558, St-Philippe, Trois-Rivières, P.Q., s'adressera à la commission des transports du Québec afin de transférer au requérant cessionnaire Michel Faucher, 758, Notre-Dame, Trois-Rivières, P.Q., son permis portant le numéro Q-503653 D-001 qu'il détient de la commission des transports du Québec pour effectuer du camionnage en vrac pour la région 04.

Toute personne désirant porter opposition à la présente demande doit le faire dans les 5 jours de la troisième publication de cet avis à la commission des transports du Québec au 585, boul. Charest est, Québec, P.Q.

1ère publication: 30 octobre 1978
2ème publication: 31 octobre 1978
3ème publication: 1er novembre 1978

MARC M. DELAGE, PROCUREUR
ST- HILAIRE, DE BLOIS ET ASSOCIÉS
8, cote de la Fabrique
Québec, P.Q.
G1R 3V8

"Avis est par les présentes donné que le contract en date du 16 octobre 1978, par lequel Les Beaux Esprits a transporté et cédé toutes ses dettes de livre présentes et futures à la Banque de Montréal à titre de garantie, a été enregistré au bureau de la Division d'Enregistrement de Montréal le 19 octobre 1978 sous le numéro 2920598.

Banque de Montréal, le 24 octobre 1978

Avis est donné que: Bertrand Morin, 31, 34ème avenue, St-Côme, Cté Joliette, P.Q., détenteur du permis no: M507160-001, région 6, s'adressera à la Commission des Transports du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis en faveur de: Aurèle Morin, 971, Principale, St-Côme, Cté Joliette, P.Q., région 6, conformément aux dispositions de l'article 2.59.1 du règlement 2C.

Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq jours qui suivent la date de la troisième parution.

SECRÉTARIAT PROFESSIONNEL DES TRANSPORTEURS DU QUÉBEC LTÉE
5205, Boul. Métropolitain est
St-Léonard, Mtl, P.Q.
Tél: 321-9275

1ère parution le 30 octobre 1978
2ème parution le 31 octobre 1978
3ème parution le 1er novembre 1978

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
NO: 500-05-001713-781

COUR SUPÉRIEURE

DAME GISÈLE PIQUETTE, domiciliée et résidant à Longueuil, district de Montréal,

Demanderesse

-vs-

GERARD CAMIRAND, d'adresse inconnue,

Défendeur

PAR ORDRE DE LA COUR

La partie défenderesse, GERARD CAMIRAND, est par les présentes, requise de comparaître dans un délai de trente(30) jours suivant la publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée à son intention au Greffe de la Cour.

MONTRÉAL, le 20 septembre 1978.

RENALD CHASSÉ
Protonotaire, C.S.M.

Bureau: Bénard, Lapierre, Lamarre & Alie
1336, rue Ste-Hélène,
Longueuil, P.Q.
J4K 3S6
(Me Richard Lapierre, avocat)

APPEL D'OFFRES
BATEAU D'EXCURSION
LAC ARTIFICIEL DE MACTAQUAC

Le ministère du Tourisme et la Société de Kings Landing recevront des soumissions pour l'établissement d'un service de bateau d'excursion sur le lac artificiel de Mactaquac situé dans le comté de York au Nouveau-Brunswick.

Le bateau d'excursion servira d'attraction touristique et assurera au grand public un moyen de transport sur l'eau entre le Parc provincial de Mactaquac, le Parc provincial Woolastook, le Village historique de Kings Landing et d'autres endroits du lac artificiel.

Ce projet de bateau d'excursion, en tant qu'attraction, donnera droit à une aide financière en vertu du programme des stimulants financiers pour le tourisme.

Pour obtenir des détails complets et les criterès de soumissions, veuillez communiquer avec le directeur exécutif au ministère du Tourisme, C.P. 12345, Fredericton, Nouveau-Brunswick, E3B 5C3.

Les soumissions doivent être soumises au directeur exécutif au ministère du Tourisme au plus tard à 14 hwures le 30 novembre 1978.

Le ministre
M. Leland W. McGaw

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE POINTE CLAIRE

AVIS PUBLIC

Je, soussignée, Présidente d'Élection, pour les Élections d'un Maire et de Conseillers aux Sièges 1, 2, 3, 4, 5 et 6 de la Ville de Pointe Claire pour l'année 1978, déclare que lundi, le 30 octobre 1978, M. Pierre Roy, Barbier, demeurant au 306 Chemin Bord du Lac, Pointe Claire, s'est présenté devant moi et a retiré sa candidature à la Mairie de la Ville de Pointe Claire pour les prochaines élections du 5 novembre 1978 et a signé une déclaration assermentée à cet effet. Comme il reste seulement qu'un seul candidat mis en nomination pour la Mairie de la Ville de Pointe Claire, j'ai proclamé élu par acclamation Maire de la Ville de Pointe Claire, M. David W. Beck, Retiré, 159 Avenue Broadview, Pointe Claire, P.Q.

Donné à Pointe Claire, Québec, ce 30ième jour d'octobre 1978.

M. Trudeau,
Présidente d'Élection

COMMISSION CANADIENNE DES TRANSPORTS
AVIS D'AUDIENCE PUBLIQUE

Le Comité des transports par chemin de fer de la Commission canadienne des transports tiendra une audience publique à Montréal (Québec) le 2 novembre 1978 relativement à:

— La requête présentée par les Chemins de fer nationaux du Canada, pour le compte de la compagnie Lavo Limitée, en vue d'obtenir l'approbation du plan No cc-04.12 daté le 26 mai 1978, lequel montre les détails d'une installation de déchargement de chlore par wagons-citerne au point millaire 9.89 de l'embranchement Longue-Pointe des Chemins de fer nationaux du Canada à Montréal (Québec).,

— L'ordonnance de la Commission datée le 24 octobre 1978 rejetant la requête du CN et ordonnant provisoirement à la compagnie ferroviaire de cesser l'expédition de chlore par wagons-citerne aux installations de la compagnie Lavo Limitée en raison du risque grave que cette activité comporte quant à la sécurité du public.

L'audience s'ouvrira à 10h30 de l'avant-midi le jeudi, 2 novembre au Salon "E" du Holiday Inn situé au 420 ouest, rue Sherbrooke, Montréal, Québec.

Toute personne qui désire témoigner ou soumettre des documents peut adresser la Commission et peut s'attendre à suivre les délibérations de l'audience dans la langue officielle de son choix.

J. O'Hara
pour le Comité
des transports par
chemin de fer
Commission canadienne
des transports
Ottawa K1A 0N9

PROVINCE DE QUÉBEC
CITÉ DE MONTRÉAL-NORD
COMTÉS SAUVÉ ET BOURASSA

AVIS D'ÉLECTION

Avis public est, par la présente, donné qu'à l'expiration du délai fixé pour la présentation des candidats aux charges de maire et de certains conseillers de la Cité de Montréal-Nord, il ne s'est trouvé que le nombre voulu de candidats pour être mis en nomination. En conséquence, les candidats suivants ont été élus par acclamation:

Élection du maire

M. Yves Ryan, journaliste — **11621 rue Lamoureux**

Élection des conseillers

QUARTIER OUEST

Siège no 1
Me Pierre Blain, notaire
10937 boul. St-Vital

Siège no 2
M. Ernest Chartrand,
administrateur
10950 rue Cobourg

QUARTIER CENTRE

Siège no 2
M. Maurice Bélanger,
électricien
11222 rue Hébert

QUARTIER EST

Siège no 1
M. Jean-Paul Lessard,
industriel
11941 rue Edger

Siège no 2
M. Normand Fortin,
technicien
5559 rue William-Allan

DONNÉ SOUS MON SEING, à Montréal-Nord, ce vingt-neuvième (29e) jour d'octobre, mil neuf cent soixante-dix-huit (1978).

LE PRÉSIDENT D'ÉLECTION
Aline Ouimet

PROVINCE DE QUÉBEC
CITÉ DE MONTRÉAL-NORD
COMTÉS SAUVÉ ET BOURASSA

AVIS DE SCRUTIN

Avis public est, par le présent, donné que le scrutin est nécessaire pour l'élection maintenant pendante pour la Cité de Montréal-Nord et que ce scrutin sera ouvert en conséquence le 5 novembre 1978; et de plus, que les personnes dûment présentées comme candidats à cette élection, et pour lesquelles seulement les votes seront admis, sont:

Élection des conseillers

QUARTIER CENTRE

Siège no 1

1. ELLIOTT ANDRÉ, marchand
11131 rue Pelletier
2. GIBEAU RÉAL, courtier d'assurance
11415 rue Hénault

L'addition officielle des votes se fera à la salle du Conseil, 11211 rue Hébert, Montréal-Nord, le soir même du scrutin, au fur et à mesure que les boîtes de scrutin me parviendront.

Ce dont tous les intéressés sont requis de prendre connaissance et de se conduire en conséquence.

DONNÉ SOUS MON SEING, à Montréal-Nord, ce vingt-neuvième (29e) jour d'octobre mil neuf cent soixante-dix-huit (1978).

LE PRÉSIDENT D'ÉLECTION
Aline Ouimet

PRENEZ AVIS QUE M. Gérard Lajeunesse, M-500907 D-002 — René Beauchemin, M-502997 D-001 — Eric Beauchemin, M-506962 — Daniel Gaucher, M-507535 D-002 — Maurice Gagné, M-503442 — Ronald Schinck, M-503414 — Camille Lefebvre, M-502292 D-001 — Normand Hébert, M-507289 D-001 — Réjean Demers, M-506661 D-001 — André Desgens, M-501765 — Gilles C. Grégoire, M-507456 — Claude Senécal, M-501805 — André Séguin, M-503718 — Marcel Longtin, M-501752 — Robert Brassard, M-507799 D-001 — Jude Provost, M-501776 D-001 — Ronald Lamoureux, M-501750 D-001 — Wilfrid Robidoux, M-500109 — Jean-Marc Benoit, M-503102 D-001 — Guy St-Jacques, M-502704 — Rosaire Demers, M-501764 D-001 — Simon Lacombe, M-502420 — Michel Langevin, M-505902 D-001 — Marcel McDuff, M-505873 — André Méthé, M-507274 — Raymond Bouffard, M-504798 — Marcel Duquette, M-501802 — Benoit Méthé, M-508183 — Jean-Paul Dussault, M-502991 — Gabriel Gemme, M-503012 — René Provost, M-502975 D-001 — Lionel Gasbois, M-502387 D-001 — Jean-Claude L'Ecuyer, M-502990 D-001 — Guy Audet, M-502981 — Philippe Boyer, M-505235 — Claude Beauregard, M-506276 — Normand Morin, M-507081 — Ernest Lussier, M-502977 — Claude Morin, M-505246 D-001 — Alain Charbonneau, M-506246 D-001 — Jean-Louis Ménard, M-507422 D-001 — Serge Meloche, M-506686 D-001 — Jean-Paul Deschambault, M-507480 D-001 — Jean-Gilles Deschambault, M-501115 D-001 — Marie-Paule Lemieux, M-500559 D-003 — Clément Poissant, M-501784 — Valère Gendron, M-508334 — Fernand Bourgogne, M-508127 D-001 — Jean-Claude Beaudin, M-501741 — Richard Fontaine, M-506580 — André Robert, M-508350 D-001 — Jean Fontaine, M-507734 — Richard Garand, M-500201 D-002 — Gérald Henry, M-503418 D-001 — Michel Chalifoux, M-508056 D-001 — Yvan Bouthillier, M-503404 D-001 — Pierre Bourdeau, M-502211 D-001 — Claude Parent, M-507668 D-001 — Henri Bissonnette, M-500244 D-002 — Yvon Pitre, M-500197 D-001 — Maurice Barrette, M-503411 D-001 — Jacques Larocque, M-503406 — Gilles Morin, M-502755 D-001 — Roland Roy, M-505954 D-002 — Olidor Racine, M-502800 D-001 — Jacques Héroux, M-508491 D-001 — Florent Gauthier, M-502748 D-001 — André Lafleur, M-502781 D-001 — François Cyr, M-502799 D-001 — Rita Cyr, M-508165 D-001 — Ronald Cyr, M-506231 D-001 — Robert Labelle, M-503908 D-001 — Jacques Fleurent, M-508057 D-001 — Rolland Doré, M-502756 D-001 — Yvon Larocque, M-502726 D-001 — Gérard Lajeunesse, M-502765 D-001 — Réal Paquette, M-502795 — Guy Taillard, M-501577 D-001 — Oscar Gemme, M-507082 D-001 — Yves Patenaude, M-505823 D-002 — Beauchemin & Fils Engr., M-508238 D-001 — Beauchemin & Fils Engr., M-508238 D-002 — René Beauregard, M-502926 D-001 — René Beauregard, M-502926 D-002 — Gérald Giroux, M-502598 D-001 — Arsène Garand Inc., M-507590 — Gilles Villemaire, M-508272 — Noel Gagnon, M-502098 D-001 — Rémi Meunier, M-502302 D-001 — Léo Charette, M-503427 D-001 — Claude Laforest, M-503433 D-003 — Jean-Marie Mousseau, M503841 D-001 — Roger Hubert, M-503431 D-001 — Fernand Archambault, M-503360 D-001 — Jean-Marie Gareau, M-500429 D-003 — Yvon Gareau, M-501629 D-001 — Gérald Cormier, M-501620 D-001 — Rosario Blondin, M-501627 D-001 — Réjean St-Jean, M-507515 D-001 — Jean Labelle, M-503771 D-001 — Bernard Roy, M-500890 D-001 — Daniel Plouffe, M-506334 D-001 — Excavation Normand Beauregard, M-504951 D-003 — Jean Carmel, M-505251 D-002 — Claude Bourdeau, M-505649 — Denis Frappier, M-500729 — Jean-Paul Brodeur, M-502798 — Yvon Brodeur, M-505577 — Yvon Montreuil, M-502789 — Normand Racine, M-506332 — Alain Beaulieu, M-507360 D-002 — Excavation Normand Beauregard, M-504951 D-001 — Paul Cécyre, M-507718 D-001 — Joseph Legault, M-504540 — Léo Ste-Marie, M-500161 CS2 — Serge Villeneuve, M-500960 — Gauthier Excavation Engr., M-502079 D-003 — Gauthier Excavation Engr., M-502079 D-001 — Maurice Villeneuve, M-502024 D-001 Paul Taillefer, M-502770 — Réal Perras, M-501742 — Jean-Guy Myre, M-501771 D-001 — Gilles Myre, M-501743 D-001 — Jean Oligny, M-501754 — Serge Thibert, M-501769 D-001 — Laurier Dupuis, M-507510 D-001 — Marcel Dupuis, M-501641 D-001 — Raymond Dupuis, M-508071 D-001 — Roger Boyer, M-503673 — Daniel Boileau, M-508369 D-001 — Yvan Lauzon, M-503361 D-001 — Charles Vézeau, M-500025 D-001 — Gilles Bombardier, M-501758 — Marcel Lauzon, M-503342 D-001 — Denis Labrecque, M-507393 D-001 — Guy Monier, M-503095 — Raymond Henry, M-505485 D-001 — Gilles Monier, M-502701 — Yvon Arcoite, M-500359 — Patrick Dimigian, M-503425 D-001 — Paul Blain, M-507218 — Daniel St-Pierre, M-506236 — Ronald Jacques, M-508070 D-001 — Pierre Blain, M-502976 — Carmel Langevin, M-503021 — Jean-Claude Dalpé, M-506958 — Gérald Marcil, M-505824 — Alain Lareau, M-507245 — Marc Brodeur, M-507382 — Richard Brodeur, M-507713 — Roger Huard, M-507524 — Mike Munkittrick, M-502906 — Thomas Munkittrick, M-507294 — Raymond Nadeau, M-503093 — Richard Nadeau, M-507870 — Serge Ostiguy, M-507021 — Armand Côté, M-502556 — Paul-Emile Chapdelaine, M-502457 — Joseph Dubois, M-500505 D-001 — Transport Joseph Dubois Inc., — 1-506405 D-001 — Bernard Dutilly, M-502558 demandent à la Commission des Transports du Québec de leur émettre un permis spécial pour le transport de la neige dans la Région 10 pour une période de 180 jours et/ou la saison hivernale 1978-79. Tout intéressé peut s'opposer à cette demande dans les 5 jours qui suivent la troisième parution de cet avis. ME LUC BOULANGER, Procureur, 1000, De Serigny, suite 530, Longueuil J4K 5B1.

1ère publication: 1er novembre 1978
2ème publication: 2 novembre 1978
3ème publication: 3 novembre 1978

PROVINCE DE QUÉBEC
CITÉ DE BEACONSFIELD

AVIS DE SCRUTIN

Avis public est par la présente donné que le scrutin est nécessaire pour l'élection maintenant en cours pour la Cité de Beaconsfield, et que ce scrutin sera ouvert en conséquence dimanche, le cinquième jour de novembre 1978, de 9:00 heures du matin à 6:00 heures de l'après-midi et, de plus, que les personnes dûment présentées comme candidats à cette élection, et pour lesquelles seulement les votes seront admis, sont:

ÉLECTION DES CONSEILLERS

QUARTIER NO 1		
1. de PUYJALON, Guy	Autonome	163 Ruskin Drive
2. KEILLER, Eric	Agent immobilier	159 boul. Lakeview
QUARTIER NO 3		
1. DUFFEY, Donald M.	Directeur - Personnel	360 Robin Avenue
2. SHAW, George M.	Gérant des Ventes	244 rue Sherwood
QUARTIER NO 4		
1. CUNNINGHAM, G.A.	Gérant	290 Oakdale Crescent
2. WALTER, K.E.	Exécutif	7 Gables Court

Comme il y avait seulement le nombre requis de candidats pour la Charge de Maire et pour les Quartiers Nos. 2, 5 et 6, j'ai proclamé dûment élues par acclamation les personnes suivantes:

MAIRE		
BRIGGS, Edwin M.	Comptable Agréé	59 White Pine Drive
QUARTIER NO 2		
TURNER, Alan	Homme d'affaires	454 Lakeshore Road
QUARTIER NO 5		
RISTAD, Patricia M.	Ménagère

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES

286-1201

- Chaque parution coûte $6.40 le pouce
- Il n'y a pas de frais pour les illustrations.
- Minimum: 2 parutions

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

Avis: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces.
Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée.
Toute erreur doit être soulignée immédiatement.
S.V.P. téléphoner à 286-1201

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES

286-1201

- Chaque parution coûte $3.00, maximum 25 mots
- Tout mot additionnel coûte 0.10 chacun

APPARTEMENTS À LOUER

OUTREMONT

5½ moderne, chauffage électrique, occupation immédiate, $285 par mois.

276-7011

3-11-78

McGREGOR, 1530 Le Maricourt, beau site, près centre-ville, appartements spacieux dans immeuble luxueux, tout équipé, air climatisé, piscine chauffée avec jardin-terrasse, sauna, alcôve 2½3½ avec électricité. Immédiatement 932-0933. 845-3151. I.N.O.

EDOUARD-MONPETIT, 305, 1½, poêle, frigidaire, tapis, chauffé, $190. Occupation immédiate. 341-1713, 735-2559. 27-11-78

EDOUARD-MONTPETIT, 3305, 1½ et 2½, $160. concierge, occupation immédiate. 739-9976 — 735-2559. 27-11-78

OUTREMONT, 5, Vincent d'Indy, 2½ et 4½, ascenseur, concierge, occupation immédiate ou plus tard. 737-8055, 735-2559 27-11-78

OUTREMONT, 25, Vincent d'Indy, 3 et 41/2, piscine, concierge, ascenseur, occupation immédiate. 731-9268, 735-2559. 27-11-78

CHERRIER, près métro Sherbrooke, grand 3½ meublé, très propre, $205. par mois. 482-0296. 6-10-78

CÔTE ST-LUC chemin, près Victoria, 4965, grand 2½ chauffé, redécoré, tranquille, balcon, libre immédiatement ou plus tard. $185. 272-6563 - 488-6013 6-11-78

CAVENDISH ET CÔTE ST-LUC, très grand 4½, $310. par mois négociable, incluant 2 chambres à coucher, 2 salles de bains, lave-vaisselle, air climatisé, garage chauffé intérieur. Occupation décembre 78. 488-3974. 29-11-78

Côte des Neiges - Queen Mary. Meublé. Très propre et joli. 2½. $235.00. Bail annuel. 457-5513 8-11-78

SHERBROOKE-HAMPTON, 5 grandes pièces très propres, 1er novembre, concierge. 481-4810. 6-11-78

APPARTEMENTS À PARTAGER

CHERCHE fille pour partager 5½ dans N.D.G. Le jour: 737-3651, le soir: 481-8682 2-11-78

Femme éduquée, bilingue, autonome, cherche appartement à partager avec personnes honnêtes, intéressées par arts-littérature. Si possible, plateau Mont-Royal, C.P. 13, Station Place d'Armes. 2-11-78

AIDES DOMESTIQUES

TORONTO, urgent, jeune couple anglophone, a besoin d'une aide pour travail domestique, superviser jeune étudiant. Confort, commodités, non fumeur. (416) 881-4091. Mme Suwala, 25, Canadiana dr., Thornhill, Ontario. 2-11-78

ANIMAUX À VENDRE

Afghan mâle opéré, 14 mois, cours obéissance. 285-0895 2-11-78

ANTIQUITÉS À VENDRE

ON DEMANDE ANCIENS MEUBLES, toutes sortes, bronzes, tableaux, porcelaine, argenterie, bijoux, tapis oriental. 374-1224. 21-11-78

ANTIQUITÉS À VENDRE

MEUBLES canadiens en pin: armoires, coffres, buffet deux-corps, commodes, lave-mains, buffet bas, tables, chaises, huche, encoignures, divers. 659-2651. 20-11-78

AMEUBLEMENTS À VENDRE

MEUBLES NON PEINTS: Vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, bibliothèques, mobiliers de cuisine, etc). Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'aubaine. 207 est, Beaubien. Tél: 276-9067 ou 790 Atwater 935-6716 et 10,192 St-Michel, 387-2841 J.N.O.

AUTOS À VENDRE

Plymouth Satellite, 1973, 60,000 milles, excellent état, peinture neuve, pneus neufs. Particulier. $1,500.00 Appelez après 5 heures: 279-2106 2-11-78

BMW, 3.0S, 1973, automatique, intérieur cuir, réfection partielle, moteur et boîte, sans rouille, impeccable, $5,900. 486-2433, 283-7234. 6-11-78

PONTIAC LAURENTIEN, 1970, entière revisée, pas de rouille, 2 pneus/hiver. M. Berthiaume 288-8524 - 523-6734. 6-11-78

Voiture exceptionnelle Mercédès 280C 1975. $12,000. 271-3329 le matin ou le soir. 4-11-78

AVIS

S'il y a une communauté religieuse qui serait intéressée à vendre une propriété à un prix raisonnable, nous serions intéressés. Il faut communiquer avec C.P. 58, Radisson, Baie James. J0Y 2X0 - 1-819-638-7515 par l'opératrice. 6-11-78

BUREAUX À LOUER

Upper Lachine 5576

Espaces de bureaux à louer, 1,800 p.c., 2ième étage, $5.00/p.c., ou $750.00/mois, ou $9,000./année.
Pour informations, s'adresser à M. L'Africain:

486-1143

19-11-78

Espace de 570 pi. ca. divisé en 3 bureaux déjà aménagés, situé au 700 ouest Crémazie près des principales voies rapides et peut être votre domicile, téléphonez à 270-3121. 3-11-78

AHUNTSIC, Henri-Bourassa — Grande-Allée, édifice professionnel, décoration de luxe, près métro, 400 p.c. Divisé en 2 pièces. Très éclairé. Tapis - tentures - climatisateurs. Idéal pour professionnel ou hommes d'affaires. 382-5395 Le soir: 382-2628. 2-11-78

CHAMBRES À LOUER

2 chambres à louer, $125. et $150; par mois, meublées si désiré. Salle de bain mitoyenne privée, semi sous-sol, accès à tous les services de la maison, ambiance paisible et chaleureuse. Idéal pour étudiants. 2 pas du métro Laurier, 826 est, boul. St-Joseph. 522-7655. 6-11-78

CHALETS À LOUER

Val Morin, bord du lac, maison canadienne, 9 pièces, à louer. Idéal pour ski de fond. 352-5504 4-11-78

CHALETS À LOUER

ST-JOVITE MONT-TREMBLANT

Résidence secondaire privée. Site exceptionnel. Région sports d'hiver incomparable. Ski alpin et de randonnée à la porte. Chalet suisse meublé et équipé luxueusement. 4 chambres à coucher, 2 salles de bain complètes, appareils électro-ménagers, literie, cheminée, chauffage, déneigement, etc. 15 novembre au 15 avril. Pas de groupes. Références exigées.
Tél.: 935-2848 — sam. et dim. 1-819-425-5189.

J.N.O.

CHALET 4 saisons à louer, Bromont. entièrement meublé avec toutes commodités. Près de ski, golf, équitation. Petit lac dans le domaine. 1-514-263-6080. JNO

Bromont, à louer pour saison de ski, foyer naturel, 4-½ pièces chauffées, bain, douche, près pentes ski et autoroute. Information: 273-0198. 4-11-78

Cantons de l'est, sortie 100, chalet fini hiver, foyer, salle de bain, location saison. 655-8415. Week-end: 1-297-2119. 2-11-78

Chalet pouvant accueillir 8 personnes, endroit idéal pour les sports d'hiver, à St-Côme au nord de Joliette, $1,100. pour 5½ mois. 1-754-2911. 4-11-78

STE-AGATHE, vacances-repos. Luxueux Bavarois, meublés Thibault. Cheminée pierre, toit cathédrale. Semaine, fin semaine/ski. Dépliants sur demande. Tél.: 256-6825 - 819-326-5836. J.N.O.

A la recherche de 2 couples bien, pour partager chalet dans Laurentides, 50 milles de Montréal. $500. le couple tout compris, bois de foyer, électricité, chauffage, déneigement. Mtl 332-2045 - f.d.s. (819) 327-2280. 4-11-78

CHALETS À VENDRE

PROPRIÉTÉ DE CAMPAGNE, Morin Heights, magnifique propriété style suisse, 2 foyers, chauffé électrique, beau site pour skieur. MLS. J. Louis Savard, 354-2950, 721-9989. DES ROSIERS, Le Maître Courtier. 31-10-78

ST-JOVITE, hiver/été, 3 étages, 4 chambres, 1½ salle de bain, foyer, face au lac. $54,000. 1-613-828-7702. 6-11-78

COMMERCES À VENDRE

OCCASION d'affaire, fabrique accessoires de foyer, hottes en cuivre, lanternes, lampadaires, à vendre. Tél.: 1-514-773-7324 6-11-78

SUPERBE GALERIE-BOUTIQUE. Situation excellente sur plateau Mont-Royal, aménagement intérieur de grande qualité, marchandise exceptionnelle, grandes possibilités. Cause: départ. 521-7001, 844-5095. 3-11-78

COURS PRIVÉS

PROFESSEUR d'anglais diplômée, expérimentée, méthode de conversation. Groupe ou privé. Jour. Au bureau ou chez moi. Prix raisonnable. Tél.: à 286-0684 le matin. 2-11-78

DÉMÉNAGEMENTS

DISPONIBLE en tout temps, pour petits et gros déménagements. Spécialité: poêle, réfrigérateur, laveuse, sécheuse. 725-1372. 4-11-78

A bas prix, appeler Pierre Déménagement, en tout temps, estimation gratuite. 761-3431. J.N.O.

DEMANDES D'EMPLOI

Femme de ménage sérieuse, cherche travail, téléphonez à: 521-9960. 2-11-78

DIVERS

Nous offrons la livraison gratuite, à domicile ou au bureau, de votre café préféré. Moka, Java, Colombien... Pour un service économique, il suffit d'appeler: CAFÉ MAISON à 522-3986 ou 524-4866 J.N.O.

ENTRETIENS-RÉPARATIONS

Menuiserie générale, plâtre, stucco, peinture intérieure-extérieure, estimation gratuite. Tél.: 521-4041, 270-6361. J.N.O.

Peinture intérieure - extérieure, estimation gratuite. 256-8909 8-11-78

ÉQUIPEMENTS DE BUREAUX

À bas prix, bureaux, chaises, plusieurs armoires, coffre-fort neuf et usagé, à prix d'escompte, 4532 St-Denis. 845-8463 Richard. J.N.O.

ESPACES À LOUER

A BAS PRIX, entreposage chauffé pour auto, bateau, camion, moto, roulotte meubles aussi pour déménagement. Inf.: 761-3431. 14-11-78

FERMES À VENDRE

MONT ORFORD, vue panoramique près ski de fond et alpin 1 à 5 acres, de .05 à .12 le pi. ca. FACE AU MONT ORFORD 5 arpents, $8,500. 514-297-3163, 297-2181. 1-12-78

FERMES À VENDRE

Ferme très propre, avec 62 arpents; 2 arpents façade sur la rivière Yamaska, 1 h. ¼ de Montréal, très bon prix. Appelez après 5 h. Anita Jacob, Les Immeubles Alfa, 514-789-2464. 3-11-78

St-Barnabé Sud - Fermette, 4 arpents, maison pièces sur pièces, nombreux arbres, bâtiments, $29,500. Yvan Boulanger 467-1120, 584-3456. Montréal Trust, courtier. 2-11-78

St-Bernard de Michaudville - Ferme 48 arpents, bonne maison 9 pièces, bâtiments, 40 milles de Montréal. Yvan Boulanger 467-1120, 584-3456. Montréal Trust, courtier. 2-11-78

GARDERIE

Cherche gardienne pour aider mère d'un enfant de 2 ans ½ et ne travaillant pas à l'extérieur. Références requises, quartier Snowdon 486-3830 après 6h. 3-11-78

LIVRES

500 livres universitaires de littérature (tous les siècles), linguistique et philosophie. M. Berthiaume 288-8524 - 523-6734. 6-11-78

LOCAL À LOUER

LOCAL À LOUER, 13 pi. x 14 pi., armoire et lavabo, rez-de-chaussée, bien éclairé, chauffé, près du métro Sherbrooke. Groupe ou association ainsi professionnel. 526-6618. 2-11-78

LOGEMENTS À LOUER

VILLE St-Laurent, 4½-5½ à louer toutes taxes payées, chauffé, piscine, autobus devant la porte. 2345 Ward. Tél.: 747-6079. J.N.O.

EDOUARD MONTPETIT, 5½ pièces, 1er étage, poêle à gaz, eau chaude et chauffage fournis, libre immédiatement, $275. mensuel. 735-3257 après 6 hres. 2-11-78

WESTMOUNT, 15, Winchester, 7½, poêle, réfrigérateur fournis, peinture fraîche, ensoleillé, toutes commodités. $325. par mois. 484-1655 - 484-0239. 6-11-78

De Lorimier & Beaubien, grand 7 pièces, logement de propriétaire, bien situé, chauffage central, toutes commodités, $300.00, 331-4164 6-11-78

VILLE ST-LAURENT, 3½, 4½, studio à louer, piscine intérieure, bain sauna, chauffé, électricité, taxes payées, près du centre d'achat Vertu. 1,100 Goulet. Tél.: 332-3078 bureau de location: 336-8308 J.N.O.

MAISONS À LOUER

MONT ST-HILAIRE

Jolie maison, 3 chambres, salon, salle à manger, foyer, grand terrain, excellent quartier. Libre maintenant. Jour: **467-5874,** soir: **774-1976.**

2-11-78

PRÈS MÉTRO CADILLAC, 3109 Monsabré, 3½ fermé, très propre, entrée laveuse-sécheuse, chauffage électrique, disponible pour le 1er novembre. 259-9439 toute la journée. 2-11-78

BELOEIL, A LOUER, quartier résidentiel, propriété pour professionnel, 3 chambres, salon, cuisine, sous-sol fini, 2 foyers, tapis mur à mur, 2 garages, grand terrain paysagé, option d'achat disponible. 932-3332 - 464-3824. 2-11-78

Ile d'Orléans, maison centenaire dans village, 8 pièces, salle jeux, près du fleuve, $500. libre 1er Décembre. (418) 828-2642. 6-10-78

MAISONS DE CAMPAGNE À LOUER

45 milles de Montréal, grand 5½ neuf, foyer, tapis mur à mur, très confortable, ski de fond et alpin. Saison $1,450. 279-5782 après 5 hres. 1-12-78

ROXTON POND, 6 chambres, cuisine, salon, vivoir, foyer, vue exceptionnelle, terrain 150 acres, garage double, ski de fond et alpin, équitation, sucres, complètement isolée. Accès chemin privé. Saison ou année $550 par mois. 738-5781. 2-11-78

OFFRES D'EMPLOIS

Dactylographe bilingue, $13,000. Un groupe de professionnels requiert une secrétaire bilingue, talentueuse et compétente. La candidate doit avoir beaucoup d'initiative, une bonne grammaire dans les 2 langues et un peu de connaissances techniques. Excellente position pour une personne autonome. S.V.P. appelez: Olga Scott 285-1858. 2-11-78

Le bureau canadien d'une importante banque internationale cherche à engager une:

SECRÉTAIRE EXÉCUTIVE EXPÉRIMENTÉE

Cette personne devra maîtriser parfaitement le français, l'anglais et l'allemand.

Il s'agit d'un poste de confiance avec responsabilités, et qui demande de l'initiative et un certain talent d'organisation. Conditions de travail agréables dans petite équipe.

Veuillez soumettre votre offre complète, avec références, au:

Dossier C-212
Agence Valrain,
C.P. 117,
Brossard, J4Z 3J1.

2-11-78

OFFRES D'EMPLOIS

À TEMPS PARTIEL
INTERVIEWERS DEMANDÉS
HOMMES OU FEMMES

Compagnie de recherche
- Travail de porte-à-porte
- Soir ou samedi
- Bon salaire
- Dépenses payées

Téléphonez à:
279-5682

7-11-78

Secrétaire de direction. Temporaire. Notre client, une importante firme du centre-ville, requiert les services d'une secrétaire bilingue possédant la sténographie et la dictaphone pour travailler avec son associé principal. Ce poste est d'une durée d'environ 6 semaines avec grande possibilité d'avoir un emploi stable. Atmosphère extrêmement agréable. S.V.P. appelez: Maureen Marchand 285-1858. 2-11-78

PRÊTS HYPOTHÉCAIRES

A-1 absolument confidentiel $1,200.00 à $600,000. 1ère 10¾% 2ième. Mlle Léona Laberge, courtier, 486-1106, jour-soir. J.N.O. J.N.O.

Abaissement 10¾% 1ère, 2ième hypothèque, balance de vente, rapidement, jour ou soir, tél.: 729-4333 J.N.O.

SOCIÉTÉ-LOISIRS

ÊTRE DEUX...
Pour vraiment apprécier les plaisirs de la vie, il faut être deux.
Service de rencontres réputé, établi à Montréal depuis 1966, pour personnes libres et sérieuses. Dépliant gratuit.
Tél.: **282-0058**
ouvert de 1 P.M. à 9 P.M. lundi au vendredi
RENDEZ-VOUS SCIENTIFIQUE
1117 ouest, Ste-Catherine suite 108, Montréal

J.N.O.

AMASO: Service de rencontres, sérieux. Marthe Gaudette, 822 est, Sherbrooke, suite 5. Tél.: 878-2801 ou 524-3852. Sherbrooke 565-7598. J.N.O.

TABLEAUX - PEINTURES

Fortin, Franchère et Suzor-Côté. Après 6 hres 388-4924. 2-11-78

Cherche artistes peintres, pour exposition-vente, vous pouvez exposer gratuitement. Produit de la vente remis intégralement à l'artiste. Téléphone: 484-7066 ou 324-7822. 3-11-78

PROPRIÉTÉS À VENDRE

STE-FOY, bungalow pierres et briques, 7 pièces, beau sous-sol, tapis mur à mur, cuisine rénovée, ;garde-robe de cèdre. Central. $57,500 1-418-651-2752 14-11-78

STE-JULIE D.D.H.B.: Vous désirez une propriété originale? J'ai ce qu'il vous faut 2 foyers, balcon dans la chambre des maîtres. Terrain boisé. Toute offre raisonnable sera considérée. Bibiane Langlois 655-9400, 655-5638 TRUST NATIONAL COURTIER 2-11-78

St-Lambert, maison de rêve 9 pces 4 cc. spacieuses, grand hall d'entrée foyer naturel une visite s'impose R. Ménard 672-7925 Fiducie du Québec, courtier 2-11-78

ST-LAURENT, quartier Chameran, luxueux duplex, pierres et briques, bas: 8 pièces, 3 toilettes, foyer, plafonds de cèdre; haut: 6½. Loyer: $350.00 par mois. Jour: 336-7614, soir: 332-2257. 13-11-78

BROSSARD: Secteur "M". Joli bungalow brique, 5 pièces, piscine creusée, terrain 8,000 p.c., intérêt à 6¼%. Exclusif. Danielle Provencher, 656-5300, 671-2305. IMM. BROSSARD, COURTIERS. 2-11-78

BROSSARD: Cottage 3 grandes salles familiales, foyer, cuisine de 34' de long, piscine creusée, ch. des maîtres 20 x 14. Décoration professionnelle. Faut voir, appelez Danielle Provencher, 656-5300, 671-2305. Exclusif IMM. BROSSARD, COURTIERS. 2-11-78

BROSSARD: Magnifique cottage dans secteur "B", foyer dans salle familiale et chambre des maîtres, air climatisé central, système d'intercom, d'alarme, aspirateur central, nombreux autres extras. Luce Brisset des Nos 678-5678, 672-6450. Montréal Trust, courtiers. 2-11-78

MONT ST-HILAIRE

Pas d'agent, maison finie briques, 3 chambres, salon salle à manger, marquetterie, foyer, grand terrain. Libre maintenant. Comptant exigé: $5,000.00. Le solde financé par le vendeur. **J. 467-5874, S: 774-1976.**

2-11-78

Montréal Trust

ST-BRUNO

$44,800. Joli bungalow à quelques pas montagne, ski de fond. Salle à diner, porte patio.

$44,800. Faut voir. Bungalow, 3 ou 4 chambres, chauffage électrique, occupation 1er juillet 79.

$55,500. Spacieux bungalow 30 x 40, 8 pièces, 4 chambres, foyer, garage, piscine creusée.

Josée-Lise Cayer
653-2496 - 653-7726

2-11-78

PROPRIÉTÉS À VENDRE

DES ROSIERS
Le Maître Courtier

OUTREMONT, près de St-Viateur, cottage 9 pièces, 5 chambres, 1 pièce finie avec sous-sol, belles boiseries. Prix demandé $67,500. **Estelle Brodeur, 342-3548 et Raymonde Trudeau, 733-3668. Bureau: 334-0700.**

OUTREMONT EN HAUT, rue Beloeil, maison familiale idéale, 10 pièces, 6 chambres à l'étage, boiseries et planchers de chêne, fenêtres dans le plomb, spacieuse pièce de séjour avec foyer naturel. Entrée séparée. Garage 2 voitures et jardin. Excl. $129,500. **Estelle Brodeur, 342-3548 et Raymonde Trudeau, 733-3668. Bureau 334-0700.**

ROSEMONT, galerie d'art et 1 x 5 pièces, commerce rentable. À voir. M.L.S. **Fernande Glen, 334-0700 ou 381-9035.**

ST-MARC, maison québécoise rénovée, boiseries pin décapées, foyer, grand terrain, bord de l'eau. **Louise B. Angrignon, 334-0700 ou 733-5548.**

2-11-78

de FIDUCIE NORD-AMERIQUE

Trust Royal
SERVICES IMMOBILIERS

LORRAINE, cottage de brique 63 x 28. Custom built et prestigieux, 8 pièces, 3 chambres, 2 salles de bain, salle à dîner, garage double, cuisine équipée et dînette, chauffage, terrain 16,871 p.c., entretenu par un décorateur paysagiste. $175,000. **Pierre Zaloum, 661-6660, 477-0245.**

OUTREMONT: cottage impeccable, 3 chambres. Boiseries chêne, cuisine moderne. Salle à dîner avec cheminée. S.S. entrées séparées. Faites une offre! **Micheline D. Coderre, 735-2681, 731-4377.**

2-11-78

COURTIER

Montreal Trust

APPARTEMENT CO-OP — Centre-ville, Sherbrooke ouest. Appartement luxueux, salon avec foyer, salle à manger, cuisine moderne, 2 chambres, 2 salles de bain. MLS. **Gaston Piché, 735-2281, 366-1836.**

2-11-78

St-Charles-sur-Richelieu - Sur colline protégée, superbes jardins 77,530 p.c., 10 pièces, 2 foyers, 2 salles de bains, boutique, serres, usage résidentiel et commercial. Yvan Boulanger 584-3456, 467-1120. Montréal Trust, courtiers. 2-11-78

St-Hilaire, appartements, jardins, 16 et 24 unités en bloc ou séparé, dépréciation 5% avec subsides. R. Ménard 672-7925, 670-1002. Fiducie du Québec, courtier. 2-11-78

ST-HUBERT: Split level, tout brique, 6 chambres, salle familiale, foyer, impeccable, garage double, aubaine. Louise Brault 670-2459, 679-1110. Fiducie du Québec, courtier. 2-11-78

STE-JULIE: Bungalow entrée split 5 pièces. L.S. dans salle de bain. Tapis mur à mur. Seulement $1,800. comptant. Propriété propre et très attrayante. Bibiane Langlois 655-9400, 655-5638. Trust National, courtier. 2-11-78

FABREVILLE, Bungalow 5 pièces, sous-sol complètement fini, foyer, bar, maison très bien isolée, fenêtre triple, M.L.S. Claude Doyon 430-5545 ou 435-2067. DES ROSIERS, Le Maître Courtier. 2-11-78

MONTRÉAL, Duplex coin Henri-Bourassa et Taché, garage, piscine creusée, très beau terrain, idéal pour local commercial ou bureaux. M.L.S. Claude Doyon 430-5545 ou 435-2067. DES ROSIERS, Le Maître Courtier. 2-11-78

Outremont, 6-½, 7-½, sous-sol fini, 2 salles de bains par plancher, plomberie en cuivre, maison en excellente condition, près collège Stanislas. Paul DeSerres 277-4603, 739-3265. Trust Général, courtier. 2-11-78

Outremont, semi-duplex, 5-½, 6-½, seulement $42,000. Faites vite, faut vendre. Pierre Pétrucci 342-1039, 739-3265. Trust Général, courtier. 2-11-78

PROPRIÉTÉS DE CAMPAGNE À VENDRE

Maison de campagne, 5½ pièces + veranda fermée avec serre, mini grange, garage double, 36,500 pi. ca. extérieur "clap board" de bois, chauffage central à l'huile, terrain paysagé, $25,000. 138, 4e Rang St-Simon 670-7138 4-11-78

PROPRIÉTÉS À VENDRE

FRANK NORMAN & CIE LTÉE
COURTIERS

VILLE MONT-ROYAL

TOUTE NOUVELLE EXCLUSIVITÉ - À quelques pas du centre, cette résidence plus ancienne totalement rénovée est en merveilleux état. Grand salon plus niche, très beau foyer naturel, arche vers la salle à manger, nouvelle cuisine avec dînette et porte sur le jardin. 4 chambres à coucher avec nouvelle salle de bain à l'étage. Salle de jeu lambrissée en pin noueux. Veuillez communiquer avec **Mme Madeleine Touchette, 738-7285, 737-5798 ou 731-6817.**

RÉDUIT À $76,000. Cottage semi-détaché plus âgé avec beaucoup de charme, à quelques pas du centre et des écoles. Salon avec foyer communiquant avec véranda chauffée. Cuisine rénovée. Chambre principale au rez-de-chaussée avec salle de bain. 3 chambres avec salle de bain à l'étage. Salle de jeu avec salle de bain. Charmant jardin. M.L.S. **Mme Johanne Jablonski, 487-4041 ou 731-6817.**

ADJACENT À VILLE MONT-ROYAL

CHARMANTE PETITE MAISON, décorée avec un goût exquis. Salon, salle à manger, den avec cheminée de marbre, 1½ salle de bain. Salle de jeu lambrissée en pin noueux. Immense jardin. M.L.S. Prix demandé $75,000 **Mme Mona Rolland 733-5907 ou 731-6817.**

OUTREMONT

TRÈS BELLE MAISON NORMANDE - Occupation immédiate. Immense salon avec cheminée, salle à manger séparée, cuisine moderne donnant sur salle familiale avec cheminée. Chambre à coucher principale avec salle de bain, 4 autres chambres à coucher. Bain romain dans la salle de bain familiale. Salle de jeu avec cheminée en pierre et parquets en tuiles italiennes. Terrain mesurant 10,000 pi.ca. avec bar-b-q en brique - Patio recouvert. Exclusivité. Une maison de grand luxe! **Mme Paule D. Charest, 737-6431 ou 731-6817.**

COTTAGE SEMI-DÉTACHÉ AVEC CHARMANT JARDIN - près des commodités - face à un beau parc. Grand salon avec foyer naturel, salle à manger séparée avec cuisine et den adjacent. 4 chambres à coucher - salle de jeu finie - garage de niveau. Exclusivité. Prix demandé $92,500. **Mme Lola G. Aucoin, 342-9300 ou 731-6817.**

RÉSIDENCES DE CHOIX

2-11-78

PROPRIÉTÉS À REVENUS À VENDRE

Abri fiscal, classe 32, 10% de dépréciation. Plusieurs magnifique blocs de 8 logements neufs, avec subvention non-remboursable. Construction exceptionnelle. 2 balcons en béton et 2 portes patio, dans chaque logement. Faut voir. Jacques Meunier 351-4710. A. Desrosiers. Le maître courtier. 4-11-78

Un 13 logements situé rue Edouard-Montpetit, pas d'intermédiaire. Revenu: $33,500. annuel. Prix $198,000. 735-3257 — 735-1027 après 6 hres 2-11-78

Rive-sud, abri fiscal 23 unités, toutes louées avec baux annuels, revenu brut $61,000 1ère hyp. 10%, profitez-en. R. Ménard 672-1002. Fiducie du Québec, courtier. 2-11-78

PROPRIÉTÉS INDUSTRIELLES À VENDRE

TERREBONNE
PLACE COMMERCIALE

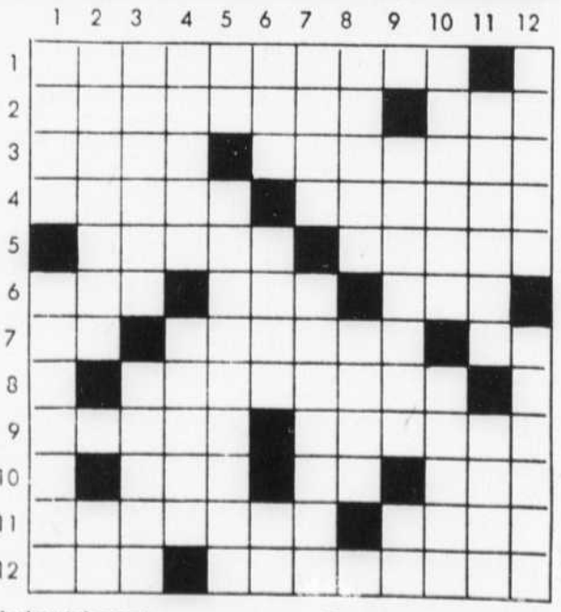
— 52,820 pi. cu. bâtisse de 15' de haut, pour entrepôt.
— Grande porte de garage pour 4 camions,
— 2 bureaux aménagés,
— terrain 16,100 p.c. entouré clôture Frost,
— et 2 bungalows de 6 pièces en brique très moderne, très bonne place d'affaires.

RAOUL CHARTRAND,
Courtier
471-8722 - 471-1536

13-11-78

RJ Un mot vous échappe... le petit Robert le rattrape.

LES MOTS CROISÉS



Horizontalement

1—Petite grappe.
2—Nécropsie. — Tenta avec audace.
3—Administre. — Qui a rapport à l'orbite.
4—Ce qu'il y a de meilleur. — Etablissement sanitaire destiné à placer les malades dans un climat favorable.
5—Clarté faible — Qui consiste en lait.
6—Fils aîné de Noé. — Mamelle de la vache. — Venue au monde.
7—Usages. — Jour de la semaine. — Scandium.
8—Rendre moins vif.
9—Abréviation de radiodiffusion. — Ce qu'un mélange contient d'un corps particulier.
10—Petite pomme rouge. — Lui. — Volonté.
11—Met en gerbe. — Charge d'un âne.
12—Chemin de ville. — D'Europe.

Verticalement

1—Parie. — On y met le sucre.
2—Petites rues étroites. — Sans vêtement.
3—Cour intérieure, dans les habitations romaines. — Proverbe.
4—Il écrit des vers. — Tronc non ramifié, recouvert par les cicatrices des feuilles.
5—Police Provinciale. — Plante de la famille des composées.
6—Préfixe égalitaire. — Fait des vers. — Avalé.
7—Parcourra des yeux. — Petit chemin.
8—Fusil à répétition. — Combat entre deux adversaires.
9—D'Iran. — Atlantique Pacifique.
10—Exposé succinct sur un sujet particulier. — Agit en roi.
11—Fais des bonds. Substance concentrée dans l'urine.
12—Sans agitation. — De Corée.

Solution d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1	C	U	I	L	L	E	R	■	P	A	P	A
2	A	R	R	I	E	R	A	S	■	L	I	S
3	I	N	O	P	P	O	S	A	B	L	E	S
4	R	E	N	A	R	D	■	G	U	E	R	E
5	E	■	I	S	O	E	T	E	■	R	I	A
6	■	O	S	E	S	■	A	M	I	■	D	U
7	B	U	T	■	E	S	S	E	N	C	E	■
8	L	I	E	R	R	E	■	N	U	L	■	F
9	E	R	■	A	I	L	E	T	T	E	■	U
10	S	■	O	D	E	O	N	■	I	■	A	M
11	S	E	M	I	■	N	E	G	L	I	G	E
12	A	N	I	O	N	■	E	M	E	R	I	■

LE BRIDGE

Que d'imagination!

par Charles-A. Durand

♠ ♥ ♦ ♣

Donneur: Nord
Vulnérable: aucun

NORD
♠ R 9
♥ 9 8
♦ V 5 3
♣ A R 9 7 6 4

OUEST
♠ D 10 5
♥ R 4 3
♦ 8 7 2
♣ V 8 5 2

EST
♠ A 8 7 3
♥ 6
♦ A D 9 6 4
♣ D 10 3

SUD
♠ V 6 4 2
♥ A D V 10 7 5 2
♦ R 10
♣

Les enchères:

Nord	Est	Sud	Ouest
1 ♣	passe	1 ♥	passe
2 ♣	passe	4 ♥	fin

Entame: le 2 de trèfle par Ouest.

La science du jeu et l'art du placement des cartes sont les principaux éléments du succès au bridge. Il ne faut pas non plus minimiser l'imagination du joueur, qui, tel un jongleur, sait exploiter les structures des suites avec toutes les variances que les longues, les courtes et les absences peuvent présenter.

La donne d'aujourd'hui et la réalisation du contrat de 4 coeurs sont fort typiques de ces énoncés. À l'étude de cette main l'on est convaincu que le contrat est impossible à exécuter du fait que toutes les cartes sont placées au désavantage du déclarant. Il y a bien le Roi de carreau qui peut être épargné du désastre à cause de la position favorable de l'As qui se trouve dans la main d'Est, mais comment donner la main au mort pour exploiter cette impasse indirecte; et même avec le gain du Roi de carreau, 2 piques et un atout en perdition placeront le contrat en perte d'une levée.

L'entame est tout de même à l'avantage de Sud qui choisit d'écarter les 2 carreaux perdants de sa main pour se confiner à l'exploitation de la couleur pique. À ce point culminant du jeu, l'imagination féconde du déclarant le porta à jouer le 9 de pique du mort. Cette carte fut gagnée facilement par le 10 du joueur Ouest. À partir de ce moment, le contrat ne peut plus être mis en danger.

Le meilleur jeu que put alors choisir le défenseur, Ouest, fut le retour d'un atout, le 3 de coeur; ainsi tout en empêchant une coupe d'un pique il sauvegardait encore son Roi de coeur, troisième. Le 10 de coeur de Sud s'empara du contrôle et il joua un autre pique. La main revint au joueur Est qui ne possédait plus d'atout. Sud fut mis en main et il eut l'opportunité de faire couper son troisième pique gardant son Valet maître, pour la levée triomphante.

Dans l'ensemble, le Roi de coeur fut perdu ainsi que 2 piques ce qui procurait 10 levées au déclarant et la réalisation de son contrat.

Pierre Bouchard prend sa retraite du hockey

par Richard Milo

Pierre Bouchard ne jouera pas à Washington. Pas plus qu'il ne prendra une année sabattique afin de poursuivre sa carrière avec les Nordiques du Québec, l'an prochain.

L'ex-défenseur du Canadien a en effet annoncé sa retraite du hockey, hier à Toronto, après avoir fait connaître sa décision à son négociateur, Alan Eagleson.

"J'ai avisé la direction des Capitals de Washington de ma décision. Je les remercie du grand intérêt qu'ils ont manifesté à mon égard, a-t-il dit dans un bref communiqué diffusé à la presse par Me Eagleson.

Pierre Bouchard a pris cette décision après avoir profité, au cours des deux dernières semaines, d'une période de réflexion au cours de laquelle toutes les spéculations ont été permises. Une station radiophonique avait même annoncé la semaine dernière avoir appris de source sûre que Bouchard en était venu à une entente de plusieurs saisons avec les Capitals, à un salaire supérieur au $100,000 par saison que lui versait le Canadien.

Agé de 30 ans, Bouchard aurait entrepris cette année une neuvième saison dans la Ligue nationale. Il consacrera maintenant tout son temps à des travaux quotidiens sur sa ferme, à Verchères, ainsi qu'au restaurant de la rue De Maisonneuve dont il partage la co-propriété avec son père, Emile.

On se rappellera que Bouchard avait annoncé sa retraite, à New York, le 15 octobre, après que l'échange en vertu duquel le Canadien récupérait ses services des Capitals de Washington eut été annulé par le président du circuit M. John Ziegler.

Deux jours plus tard, le hockeyeur convoquait une conférence de presse à son restaurant, s'excusant alors d'avoir fait connaître ses intentions à New York, mais demandant également une période additionnelle de "deux à trois semaines" afin de murir davantage cette décision.

Le conseiller spécial des Capitals M. Peter O'Malley, ex-président de l'équipe, avait tenu à assister à cette conférence au cours de laquelle il n'avait pas caché qu'il entretenait l'espoir de convaincre l'ex-joueur du Canadien d'endosser l'uniforme du Washington.

Non protégé par le Canadien lors de la séance de repêchage inter-ligue du lundi 9 octobre, Pierre Bouchard avait immédiatement été réclamé par les Capitals. Mais devant la vague de mécontentement qui avait balayé la métropole canadienne à l'annonce de la décision du Canadien de ne pas protéger le populaire défenseur, le vendredi précédent, le directeur-gérant Irving Grundman avait alors conclu un échange en vertu duquel le Canadien cédait le prometteur Rodney Schutt pour récupérer Bouchard.

Quelques jours plus tard, le président de la Ligue nationale, M. Ziegler, annulait la transaction, invoquant un article des règlements du repêchage interdisant à un club d'échanger au cours de l'année un joueur obtenu lors du dit repêchage. Cet article, a-t-on expliqué, avait échappé à l'attention de la direction du Canadien et des Capitals...

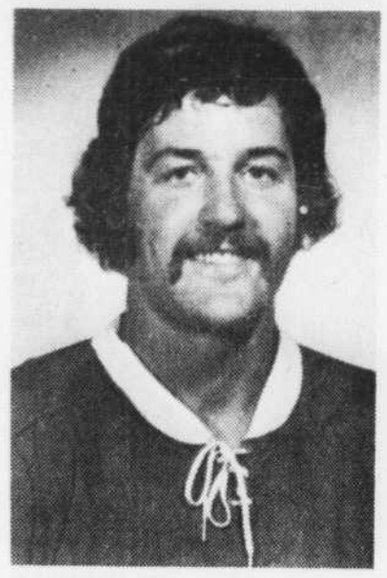
Dégouté de la tournure des événements, et évidemment de la façon très cavalière avec laquelle le Canadien lui avait appris la nouvelle — en fait, c'est un journaliste anglophone qui lui a fait savoir, au Forum, que l'échange Canadien-Capitals avait été annulé deux heures environ avant d'endosser l'uniforme contre les Norths Stars du Minnesota, le 11 octobre... (C'est aussi un journaliste qui lui avait appris, sur la patinoire du Forum, qu'il n'était pas protégé, le matin du 6 octobre!!!) — Pierre Bouchard avait juré qu'il ne jouerait plus avec le Canadien.

De là à ne plus jouer au hockey, voilà une possibilité que peu d'observateurs avaient envisagé, peu de joueurs acceptant de renoncer à un salaire annuel de $100,000 par saison au beau milieu d'une carrière.

En annonçant sa retraite, hier, Pierre Bouchard devient le troisième joueur à refuser au cours des dernières années, de poursuivre une carrière d'hockeyeur fort lucrative dans la Ligue nationale.

Il y a deux ans, Chuck Lefley, des Blues de Saint-Louis et anciennement du Canadien, en a fait autant, au terme d'une saison bien ordinaire, en 1975-76, — il avait pourtant compté 43 buts, l'année précédente — pour poursuivre sa carrière en Finlande, puis en Allemagne. Il joue maintenant à Deusseldorf.

Cette année, un jeune défenseur des Penguins, Tom Edur, a également mis un terme à sa carrière à 24 ans, les convictions religieuses de sa femme, une Témoin de Jéhovah, lui interdisant, dit-on, d'être un hockeyeur professionnel.



Pierre Bouchard partagera désormais son temps entre son restaurant et sa ferme à Verchères.

Lancaster dirigera les Riders

REGINA (CP) — Le quart-arrière Ron Lancaster des Roughriders de la Saskatchewan a mis fin à une carrière de 19 ans dans la Ligue canadienne de football en acceptant hier le poste d'entraîneur-chef de l'équipe de la section ouest de la LCF. Le directeur général des Riders, Hank Dorsch a annoncé la nouvelle hier, précisant que l'ex-entraîneur Walt Posakowski serait dorénavant responsable du recrutement au Canada et aux Etats-Unis.

Lancaster, âgé de 40 ans, a commencé sa carrière dans la LCF avec les Rough Riders d'Ottawa avant de connaître la consécration dans l'ouest. Ainsi il a mérité à deux reprises le titre de joueur par excellence du football canadien, et à cinq reprises celui de meilleur joueur de l'ouest.

Lancaster a indiqué que la direction lui avait offert le poste vendredi mais qu'il n'avait pris de décision seulement après s'être assuré que Posadowski demeurerait avec l'équipe comme dépisteur.

Le vétéran quart avait du reste décidé de mettre un terme à sa carrière quoi qu'il advienne à la suite de la décevante saison au cours de laquelle les Riders n'ont remporté que quatre victoires en 16 parties.

Posadowski a pris la direction des Riders à la mi-saison, succédant à Jim Eddy, congédié après les cinq premières défaites de l'équipe.

Lancaster a eu la chance de jouer pour une bonne formation durant toute sa carrière même si les Riders n'ont remporté la coupe Grey qu'en une seule occasion. Comme entraîneur, il aura comme tâche immédiate de redonner à l'équipe un peu de son lustre, d'autant plus que les Riders joueront la saison prochaine dans un Taylor Field agrandi répondant mieux aux exigences d'une formation de la LCF.



Le quart Ron Lancaster a terminé sa carrière en beauté dimanche, menant les Roughriders de la Saskatchewan à une victoire de 36-26 sur les Eskimos d'Edmonton. (Photolaser CP)

Les trophées Schenley

Rhino, l'unique candidat des Alouettes

Un seul Alouette, le demi-défensif Randy Rhino est au nombre des joueurs retenus par la Conférence de l'est pour l'obtention des trophées Schenley au terme de la saison qui prendra fin dimanche.

Rhino, un ancien de Georgia Tech, fera la lutte à un joueur des Eskimos d'Edmonton, le bloqueur Dave Fennelli, un ancien de North Dakota pour le titre de meilleur joueur défensif dans la Ligue canadienne et les $2,000 qui s'y rattachent.

Un autre joueur des Eskimos, le quart Tom Wilkinson essaiera de remporter le titre de joueur par excellence pour la deuxième fois de sa carrière, son nom ayant été retenu dans l'ouest pour avoir mené les Eskimos à un autre championnat.

Un vétéran de 12 saisons, Wilkinson, qui a complété plus de 60 pour cent de ses passes en carrière, batallera contre l'excellent receveur Tony Gabriel, des Rough Riders d'Ottawa.

Gabriel, déjà choisi le meilleur joueur canadien à trois reprises, a capté cette saison des passes bonnes pour un total de 1,000 verges pour la quatrième année consécutive, un exploit qui lui vaudra d'être sérieusement considéré pour l'obtention du trophée et de la bourse de $3,000 qui l'accompagne.

S'il devait s'incliner devant Wilkinson, Gabriel sera récompensé de ses efforts puisqu'il est une fois de plus en nomination pour le titre de joueur canadien par excellence.

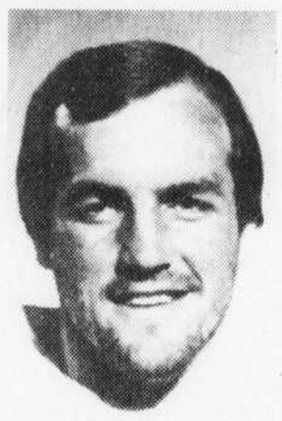
Son adversaire à ce titre qui vaut $2,000, l'ailier éloigné Joe Poplanski, des Blue Bombers de Winnipeg, est un excellent receveur qui a appris son football à l'Université de l'Alberta.

Tout comme Gabriel, Poplanski est également finaliste à un autre titre, celui de recrue de l'année. Il aura alors à obtenir la faveur du jury devant le secondeur de ligne Ben Zambiasi, des Tiger-Cats de Hamilton, retranché en début de saison par les Bears de Chicago. Advenant qu'il l'emporte, Poplanski obtiendra $1,500.

Enfin, le bloqueur Jim Coode, un vétéran de cinq ans avec les Rough Riders d'Ottawa, sera comparé à Al Wilson, des Lions de Vancouver pour l'obtention du titre de meilleur joueur de ligne, un titre valant $2,000.

L'identité des gagnants sera dévoilée, jeudi, le 23 novembre, pendant la semaine de festivités qui précède la Coupe Grey.

A noter que les finalistes seront tous récompensés, puisque le perdant du duel Wilkinson-Gabriel pour le titre de joueur par excellence recevra $1,000 et tous les autres finalistes, $500.



Randy Rhino

Le repêchage des agents libres

La sécurité d'emploi avant tout

NEW YORK (AP) — On a beaucoup parlé du repêchage des agents libres du baseball, au cours des deux dernières années, en insistant avec raison sur les salaires fabuleux versés aux joueurs réclamés.

Après le repêchage de cette année, il sera également question de contrat à long terme, puisque tout laisse croire que l'âge avancé de la majorité des joueurs disponibles donnera lieu à des négociations privilégiant davantage la sécurité d'emploi.

Le gaucher Tommy John, des Dodgers de Los Angeles, est l'exemple type. A 35 ans, l'excellent lanceur demande un contrat de trois ans, ce qu'il n'a pu obtenir de ses employeurs.

A ce sujet, le vice-président des Dodgers, Al Campanis, a refusé d'accéder à sa demande, prétextant que l'équipe avait déjà dû le payer pendant une convalescence d'environ une saison et demie au cours des dernières années. Après son retour au jeu, John a pourtant remporté 47 victoires en trois ans, gagnant entre autres une partie en Série mondiale contre les Yankees, il y a quelques semaines.

Il en va de même de Pete Rose qui, à 37 ans, estime qu'il mérite un contrat à long terme et un salaire concurrentiel à celui versé aux Johnny Bench, Joe Morgan ou George Foster. Mais les Reds ont refusé de se plier aux exigences de Rose, qui pourrait bien, estime-t-on, connaître sa large part d'ennuis d'ici deux ans. Rose a pourtant frappé un coup sûr dans au moins 44 parties d'affilée, cette année, établissant ainsi un nouveau record des temps modernes dans la Ligue nationale.

Dans l'Américaine, le Cubain Luis Tiant et les Red Sox de Boston ont eu les mêmes difficultés lors des négociations entre les deux parties plus tôt cette année. Tiant, un vétéran de 37 ans mais qui, selon plusieurs personnes, y compris son père et sa mère, aurait dépassé la quarantaine, a exigé la sécurité d'emploi, une demande qu'il estime toujours fort légitime.

Ce qui ne veut pas dire, cependant, que les salaires offerts aux joueurs repêchés ne seront pas supérieurs à ceux versés à la moyenne des vedettes des deux circuits. Mais la masse salariale n'atteindra vraisemblablement pas les $25 millions payés au 24 agents libres de 1976, ou encore les $24 millions concédés aux 14 agents libres de l'an dernier.

Parmi les nouveaux millionnaires, mentionnons les noms de Reggie Jackson — $2.9 millions pour cinq ans à New York — l'artilleur de relève Bill Campbell — $1 million pour quatre ans à Boston, — le voltigeur Larry Hisle, — $3.1 millions à Milwaukee et le lanceur Rich Gossage — $2.75 millions pour six ans à New York.

■

BUENOS AIRES (AFP) — L'équipe soviétique, favorite du tournoi, a largement battu Cuba 3-1, hier à Buenos Aires, à l'issue de la quatrième journée des 23èmes Jeux olympiques d'échecs. Hier, les parties suspendues lundi ont été rejouées se soldant par la victoire de Victor Kortchnoi (apatride d'origine soviétique, qui joue pour la Suisse), sur le premier joueur de la République populaire de Chine, Chi Hsuang en 61 coups. Le Canada s'est pour sa part incliné 2,5 à 1,5 face à Israël.

Bobby Hull avec les Rangers?

Rice réclamerait $600,000 des Red Sox

BOSTON (AP) — Tony Pennacchia, l'agent du voltigeur Jim Rice des Red Sox de Boston, estime que son client devrait être le joueur le mieux payé de la Ligue américaine et il a l'intention d'exiger un nouveau contrat commandant un salaire annuel de $600,000.

Si les Red Sox devaient persister dans leur refus de renégocier le contrat de Rice, celui-ci tenterait alors sa chance au marché des agents libres après la saison 1980.

Selon Pennacchia, Rice est le seul joueur capable de remporter la triple couronne et sa dernière saison a prouvé qu'il était le meilleur joueur de la Ligue américaine, même si cet honneur devait échoir au lanceur Ron Guidry des Yankees de New York.

Plusieurs joueurs touchent un salaire supérieur au $150,000 de Rice, dont Reggie Jackson des Yankees qui gagne $580,000 par année.

■

BLOOMINGTON (AP) — Le lanceur de relève Mike Marshall exige pour sa part $150,000 des Twins du Minnesota sinon il poursuivra sa carrière ailleurs, et possiblement dans la Ligue nationale. Marshall, un ex-Expo, a été le meilleur releveur des Twins cette saison avec 21 victoires protégées et une m.p.m. de 2.36. Marshall aimerait du reste revenir à la Ligue nationale car il déteste le règlement du frappeur désigné.

■

SAPPORO (AP) — Johnny Bench a frappé un circuit en solo à la huitième manche et Mike LaCoss a lancé un match d'un seul coup sûr, menant les Reds de Cincinnati à une victoire de 2-0 dans la troisième rencontre les opposant aux Giants de Yomiuri. Les Reds ont également remporté une autre partie 5-2, ayant perdu le premier match 7-6.

■

TORONTO (CP) — La station radiophonique CFTR soutient que l'ailier gauche Bobby Hull reviendra sous peu à la Ligue nationale dans l'uniforme des Rangers de New York. Hull a joué pendant 15 saisons avec les Black Hawks de Chicago avant de signer un fabuleux contrat en 1972 avec les Jets de Winnipeg de l'Association mondiale. Selon CFTR, des pourparlers seraient déjà engagés afin d'assurer le passage de Hull aux Rangers, où il rejoindrait ses ex-coéquipiers, les Suédois Anders Hedberg et Ulf Nilsson. Les droits de Hull dans la LNH appartiennent toujours aux Black Hawks qui exigeraient Phil Esposito comme compensation. Les Rangers ont cependant nié la nouvelle hier.

■

NEW-YORK (AFP) — L'Argentin Guillermo Vilas, en enlevant le tournoi de Bâle, s'est hissé à la septième place du classement du "grand prix" de tennis, devenant provisoirement éligible pour le "Masters", tournoi final de la saison qui réunira les huit meilleurs joueurs mondiaux, du 10 au 14 janvier, à New-York.

Précédemment neuvième, Vilas, avec 895 points, devance maintenant l'Italien Corrado Barrazzutti et l'Américain Roscoe Tanner.

Les six premières positions demeurent inchangées avec Jimmy Connors menant avec 2010 points devant Borg, Dibbs, Ramirez, Gottfried et Solomon, qui totalise 1058 points. Barrazzutti est huitième devant Tanner et McEnroe (821 points).

Le vainqueur du grand prix touchera une prime de 300.000 dollars en fin d'année, mais celui-ci doit avoir pris part à vingt tournois désignés, ce qui ne sera sans doute pas le cas de Connors et Borg. Dibbs, Ramirez et Gottfried sont donc les mieux placés pour remporter ce premier prix enlevé l'an dernier par Vilas.

La gymnastique canadienne est en constante progression

STRASBOURG (PC) — Le président de la Fédération canadienne de gymnastique, Bryce Taylor, estime que la performance du Canada aux championnats du monde de Strasbourg réflète la progression constante et régulière de nos gymnastes et confirme le manque de profondeur de l'équipe masculine.

L'équipe féminine, 11ème en 1974, a pris la huitième place à ces championnats, qui ont pris fin dimanche. L'équipe masculine, qui s'est présentée à Strasbourg amputée de son meilleur élément, le champion du Commonwealth Philip Delesalle, de Victoria, s'est hissée pour sa part de la 17ème place en 1974 à la 14ème.

"Nadia Comaneci nous a amené les filles mais je crains que les garçons jouent encore au hockey", a déclaré Taylor, qui cumule les fonctions de président de la fédération et de professeur d'éducation physique à l'Université York.

Les six gymnastes de l'équipe féminine étaient presque toutes coulées dans le même moule que Comaneci, alliant souplesse et légèreté. Trois d'entre elles, Karen Kelsall, 14 ans, de Surrey, C. B., Elfi Schlegel, 14 ans, de Toronto, et Sherry Hawco, 14 ans, de Cambridge, Ont., se sont qualifiées pour la finale du concours général en se classant parmi les 36 premières aux exercices imposés et libres. Elles créaient ainsi un précédent dans l'histoire de la gymnastique canadienne.

Kelsall, en se classant 17ème en finale, s'est de plus qualifiée pour la coupe du monde de gymnastique, en décembre, au Brésil. Schlegel a pris la 22ème place, et Hawco la 35ème.

Jean Choquette, de Montréal, et Warren Long, de Victoria, ont aussi atteint la finale du concours général mais l'équipe masculine s'est trouvée profondément handicapée par le forfait de Delesalle, victime d'une grippe. Sans quoi, estiment les responsables de l'équipe canadienne, les garçons auraient terminé au mieux neuvièmes et au pire 12ème.

L'entraîneur de l'équipe du Canada, John Salmela, de Montréal, déplore que la gymnastique n'exerce pas plus d'attrait pour les garçons.

"L'aspect artistique de la discipline semble attirer les filles mais les garçons semblent y trouver un manque de virilité", dit-il. "Il se trouve pourtant que la gymnastique exige avant tout de la force. Cela est aussi vrai pour les filles mais celles-ci sont tellement légères que le facteur force n'est pas aussi important que pour les garçons."

"Les filles sont vraiment finies quand elles atteignent l'âge de 16 ans mais c'est alors que les garçons développent de la force. Nombreux sont ceux parmi les meilleurs gymnastes de calibre international qui ne se lancent en gymnastique qu'à 16 ans."

HOCKEY

Ligue Nationale

Dimanche
Chicago 4, Montréal 1
Rangers NY 3, Pittsburgh 2
Vancouver 5, Philadelphie 2
Hier
Islanders NY 8, Colorado 5
Atlanta 5, St-Louis 2
Ce soir
Philadelphie à Atlanta
Montréal à Detroit
Pittsburgh à Washington
Toronto à Los Angeles
Vancouver à Chicago
St-Louis au Minnesota

Les meneurs
(Parties d'hier non comprises)

	b	p	pts
Babych, Stl	8	10	18
MacMillan, Atl	7	10	17
Federko, St-L	4	13	17
Dionne, LA	4	12	16
Sutter, St-L	11	4	15
Chouinard, Atl	7	8	15
Sittler, Tor	7	7	14
McNab, Bos	7	7	14
Lysiak, Atl	6	8	14
Trottier, Isl	6	8	14

Association Mondiale

Dimanche
Québec 6, Edmonton 2
Cincinnati 7, N.-Angleterre 4
Indianapolis 3, Winnipeg 3
Hier
Québec à Edmonton
Ce soir
Birmingham à Cincinnati

Ligue Majeure du Québec

Dimanche
Montréal 8, Verdun 4
Sherbrooke 8, Chicoutimi 6
Trois-Rivières 4, Hull 4
Laval 10, Québec 7
Cornwall 7, Shawinigan 4
Lundi
Laval 6, Shawinigan 4
Hier
Montréal 8, Cornwall 5
Trois-Rivières 11, Hull 3
Ce soir
Shawinigan à Hull
Verdun à Laval

LIGUE NATIONALE

Section James Norris

	pj	g	p	n	pp	pc	pts
DETROIT	9	4	2	3	34	27	11
MONTRÉAL	9	4	4	1	33	30	9
LOS ANGELES	8	4	4	0	33	29	8
PITTSBURGH	9	1	6	2	27	37	4
WASHINGTON	8	1	5	2	20	33	4

Section Charles Adams

BOSTON	9	6	1	2	43	24	14
TORONTO	10	3	5	1	28	33	9
BUFFALO	8	2	4	2	19	25	6
MINNESOTA	7	1	4	2	19	25	4

Section Lester Patrick

ATLANTA	10	8	0	2	57	30	18
RANGERS NY	9	5	1	3	31	21	13
ISLANDERS NY	9	5	2	2	44	38	12
PHILADELPHIE	9	3	4	2	24	24	8

Section Connie Smythe

CHICAGO	8	4	1	3	31	26	11
VANCOUVER	10	4	5	1	40	44	9
ST-LOUIS	10	2	5	3	44	58	7
COLORADO	10	2	7	1	28	51	5

ASSOCIATION MONDIALE

	pj	g	p	n	pp	pc	pts
N.-ANGLETERRE	9	5	3	1	40	36	11
CINCINNATI	9	5	3	1	35	29	11
WINNIPEG	8	4	2	2	36	30	10
BIRMINGHAM	7	4	3	0	32	29	8
QUEBEC	9	3	5	1	37	44	7
EDMONTON	7	3	4	0	21	23	6
INDIANAPOLIS	8	2	5	1	24	34	5

LIGUE MAJEURE DU QUÉBEC

Section Lebel

	pj	g	p	n	pp	pc	pts
VERDUN	17	11	3	3	90	60	25
MONTRÉAL	16	11	3	2	182	57	24
LAVAL	17	8	9	0	87	95	16
CORNWALL	17	7	10	0	70	108	14
HULL	16	2	12	2	52	103	6

Section Dilio

TROIS-RIVIÈRES	15	11	2	2	131	56	24
QUÉBEC	16	9	6	1	84	71	19
SHERBROOKE	16	7	7	2	75	73	16
CHICOUTIMI	17	6	11	0	77	97	12
SHAWINIGAN	17	4	13	0	65	113	8

FOOTBALL

Ligue Canadienne

Samedi
Ottawa à Montréal
Dimanche
Toronto à Hamilton
Winnipeg à Calgary

Ligue Nationale

Lundi
Atlanta 15, Los Angeles 7
Dimanche
Détroit au Minnesota
Green Bay à Philadelphie
N.-Angleterre à Buffalo
N.-Orléans à Pittsburgh
Giants NY à St-Louis
San Francisco à Atlanta
Seattle à Chicago
Cleveland à Houston
Oakland à Kansas City
Tampa Bay à Los Angeles
Dallas à Miami
Cincinnati à San Diego
Jets NY à Denver
Lundi
Washington à Cincinnati

LIGUE CANADIENNE

Section Est

	pj	g	p	n	pp	pc	pts
x-OTTAWA	15	11	4	0	387	235	22
MONTRÉAL	15	7	7	1	305	287	15
HAMILTON	15	4	10	1	202	387	9
TORONTO	15	4	11	0	218	366	8

Section Ouest

EDMONTON	15	11	2	2	441	268	22
CALGARY	15	8	4	3	359	297	19
WINNIPEG	15	9	6	0	357	329	18
C.-BRITANNIQUE	15	6	7	2	326	297	14
SASKATCHEWAN	16	4	11	1	330	459	9

x-Champion de section

LIGUE NATIONALE

Division Américaine

Section est

	pj	g	p	n	pp	pc	moy.
N.-ANGLETERRE	9	7	2	0	228	155	.778
MIAMI	9	6	3	0	219	146	.667
JETS NY	9	5	4	0	213	204	.555
BUFFALO	9	3	6	0	162	213	.333
BALTIMORE	9	3	6	0	120	230	.333

Section Centrale

PITTSBURGH	9	8	1	0	229	125	.889
CLEVELAND	9	5	4	0	165	151	.555
HOUSTON	9	5	4	0	147	155	.555
CINCINNATI	9	1	8	0	197	162	.111

Section ouest

OAKLAND	9	5	4	0	173	154	.555
DENVER	9	5	4	0	143	110	.555
SEATTLE	9	4	5	0	190	206	.444
SAN DIEGO	9	3	6	0	169	202	.333
KANSAS CITY	9	2	7	0	141	208	.222

Division Nationale

Section est

WASHINGTON	9	7	2	0	186	135	.778
DALLAS	9	6	3	0	184	124	.667
GIANTS NY	9	5	4	0	170	162	.555
PHILADELPHIE	9	4	5	0	150	149	.444
ST. LOUIS	9	1	8	0	112	193	.111

Section Centrale

GREEN BAY	9	7	2	0	188	139	.778
MINNESOTA	9	5	4	0	181	163	.555
TAMPA BAY	9	4	5	0	141	135	.444
CHICAGO	9	3	6	0	148	166	.333
DETROIT	9	3	6	0	123	168	.333

Section ouest

LOS ANGELES	9	7	2	0	160	106	.778
N.-ORLÉANS	9	5	4	0	173	171	.555
ATLANTA	9	5	4	0	124	137	.555
SAN FRANCISCO	9	1	8	0	131	198	.111

sommaire

Ligue Nationale

Première période
1—COLORADO: Pyatt (2) Bachal 10:23
Pénalité: Van Boxmeer Col 14:15, 17:40.
Deuxième période
2—ISLANDERS: Bourne (3) Lorimer 4:32
3—COLORADO: Orchar (1) Spruce, Gardner 10:52
4—COLORADO: Gardner (2) 11:39
5—ISLANDERS: Bourne (4) Price 12:00
Pénalités: Trottier Isl 9:27, Pierce Col, Tonelli Isl 12:37, Christie Col 14:40, Lorimer Isl 17:03.
Troisième période
6—ISLANDERS: Nystrom (2) Bourne 2:01
7—ISLANDERS: Raszycki (2) Nystrom, Potvin 2:50
8—COLORADO: Croteau (8) Gardner 6:52
9—ISLANDERS: Howatt (2) Bourne, Price 7:58
10—ISLANDERS: Rascycki (3) Harris, Marshall 9:17
11—ISLANDERS: Harris (4) Tonelli, Raszycki 9:46
12—ISLANDERS: Potvin (5) Nystrom, Bourne 14:57
13—COLORADO: Skinner (3) Spruce, Valiquette 16:42
Pénalités: Price Isl 4:57, Lorimer Isl 11:56, Bachal Col 12:27, Tonelli Isl 18:25.

Tirs au but

Colorado	5	6	10	—21
Islanders	10	7	8	—25

Gardiens: Oleschuk, Colorado; Resch, Islanders.
Assistance: 13,603.

Dissensions au sein du cabinet de transition

Salisbury étend la loi martiale

LONDRES (AFP) — L'évêque Abel Muzorewa, membre du gouvernement rhodésien de transition, aurait l'intention de démissionner si les élections au suffrage universel ne sont pas organisées en Rhodésie avant la fin de l'année, croit savoir la presse britannique du soir.

L'ultimatum serait présenté à M. Ian Smith, premier ministre rhodésien, lorsque l'évêque Muzorewa retournera aujourd'hui à Salisbury, après une brève visite en Grande-Bretagne et en Norvège.

Dans un communiqué publié hier à Salisbury, la ZANU du révérend Ndabaningi Sithole, membre du gouvernement transitoire estime également que retarder les élections serait une violation de l'accord du 3 mars, qui a abouti à la formation du conseil exécutif. "Certaines personnes, dont le premier ministre, se sont toujours opposés à la recherche d'une juste solution des problèmes de ce pays", ajoute la ZANU.

L'évêque Muzorewa, qui se trouvait à Oslo, a affirmé de son côté que le "drapeau du Zimbabwe libre sera hissé," le 1er janvier 1979, comme prévu.

Seul membre noir du conseil exécutif à soutenir M. Smith, le chef Heremiah Chirau a estimé quant à lui qu'il était inutile d'organiser des élections avant que les discussions prévues avec les dirigeants nationalistes de l'extérieur n'aient eu lieu.

D'autre part, la loi martiale en vigueur depuis le 23 septembre en Rhodésie a été étendue hier à la presque totalité de la province occidentale de Matabeleland, où opèrent des guérilleros de la ZAPU (Union nationale africaine zimbabwe).

Ont ainsi été placés sous administration militaire des secteurs situés à 14 kilomètres de Salisbury et à 30 kilomètres de Bulawayo, deuxième ville du pays. La loi martiale, qui suspend toute juridiction civile et autorise les tribunaux militaires à condamner à mort les guérilleros et toute personne leur étant venue en aide, s'applique désormais à près de la moitié du territoire rhodésien, sur la quasi-totalité des frontières du pays.

Elle permet également aux autorités d'interner tout suspect sans procès et pour un temps illimité.

L'extension a été annoncée par un décret signé du premier ministre Ian Smith, président du conseil exécutif rhodésien, et promulgué dans une édition spéciale du journal officiel. Le 4 octobre déjà, les pouvoirs des autorités militaires avaient été accrus une première fois.

Par ailleurs, deux guérilleros et onze civils africains ont été tués lors d'un affrontement entre un groupe de guérilleros et l'armée rhodésienne, dans la nuit de lundi à mardi, annonce un communiqué militaire publié à Salisbury.

Selon ce communiqué, treize civils africains ont également été blessés lors de cet affrontement qui a éclaté dans une ferme du district de Bindura, à 85 km au Nord-est de Salisbury, où un groupe de onze guérilleros était entré pour réclamer de la nourriture. Estimant que celle-ci était insuffisante, ils ont ouvert le feu, ajoute le communiqué. Pensant qu'il s'agissait d'une attaque, précise-t-il, des forces militaires qui se trouvaient à proximité ont alors riposté.

Une pétition contre la conscription, signée par plus de huit cents étudiants africains, a été remise en outre au gouvernement rhodésien de transition, apprend-on à Salisbury.

Cette pétition fait suite à la décision prise par le gouvernement d'enrôler dans l'armée rhodésienne certaines catégories de "jeunes Africains éduqués", de 18 à 25 ans, pour une période d'un an.

Les étudiants ont déclaré qu'il serait "immoral" pour eux de servir dans des forces qui combattent la guérilla nationaliste.

Ils expriment également la crainte que des représailles soient exercées contre leurs familles s'ils acceptaient de servir dans l'armée rhodésienne.

Andreotti défend son plan d'austérité

ROME (d'après Reuter et AFP) — A l'ouverture du débat sur la politique économique du gouvernement à la Chambre italienne des députés, le premier ministre, M. Giulio Andreotti, a réitéré son refus de satisfaire les revendications salariales des employés du secteur hospitalier, tout en se prononçant pour des négociations contractuelles avec l'ensemble des employés du secteur public.

Le ministère du Travail avait accordé le 20 octobre dernier une augmentation de salaire mensuelle de 27,000 lires à laquelle M. Andreotti devait par la suite opposer son veto. Il a déclaré hier que seuls les employés ayant récemment suivi des cours de formation professionnelle continue y auraient droit.

Le parti communiste qui, par son abstention à la Chambre des députés, soutient tacitement le gouvernement minoritaire démocrate-chrétien de M. Andreotti, s'est prononcé pour le maintien de l'augmentation accordée.

M. Andreotti a donc proposé un compromis. La convention collective des employés du secteur hospitalier, qui arrive à échéance l'été prochain, sera renégociée prématurément en janvier, parallèlement à celles des autres employés de la fonction publique. Les résultats de ces négociations contractuelles resteraient en vigueur pendant trois ans.

Cette proposition fait écho à celle de M. Luciano Lama, secrétaire général de la Confédération générale du travail (CGIL, proche des communistes) qui se prononçait hier pour une durée identique des prochaines conventions collectives.

Selon M. Lama, seule une politique de modération des salaires est susceptible d'arrêter l'inflation et de permettre au gouvernement de constituer des réserves capables de relancer les investissements, donc l'emploi.

M. Andreotti a réaffirmé que les dépenses publiques doivent rester dans le cadre du plan économique mis sur pied par le ministre des Finances, M. Filippo Pandolfi, tout en se prononçant pour un traitement équitable de l'ensemble des travailleurs.

Pendant ce temps, quelque trente mille Calabrais défilaient en cortège dans les rues de Rome, protestant contre "l'inaction" du gouvernement malgré la nécessité de mettre en oeuvre une politique de l'emploi pour les 250,000 sans travail de Calabre, l'une des régions les plus déshéritées d'Italie.

Les dirigeants syndicaux affirment que l'Italie est devenue une poudrière, et la colère des fonctionnaires pourrait bien en être le détonateur. Les centrales (10 millions d'inscrits) reprochent au gouvernement de n'avoir pas engagé les réformes nécessaires à l'assainissement de l'Italie en échange des sacrifices supportés par la population.

La révolte des fonctionnaires ressemble à une dernière perche tendue au gouvernement. Le premier ministre démocrate-chrétien, M. Giulio Andreotti, le sait. Mais il n'ignore pas non plus que céder aux fonctionnaires signifierait devoir affronter la grogne des chômeurs, des "métallos", des commerçants et des paysans. En un mot, la lassitude de tout un pays en crise.

Poussée ougandaise de 30 km en Tanzanie?

DAR ES SALAAM (d'après Reuter et AFP) — Des troupes ougandaises, soutenues par des chars et des pièces d'artillerie lourde, ont avancé de trente kilomètres en territoire tanzanien, où elles combattent contre les forces locales, déclare un communiqué gouvernemental publié hier soir à Dar Es Salaam.

Le communiqué précise que les troupes ont franchi la frontière lundi en trois endroits différents et ont progressé jusqu'à Kyaka, petite localité proche de Bukoba, sur le lac Victoria.

"Les forces armées tanzaniennes ont confronté les envahisseurs et les combats se poursuivent", déclare le communiqué.

Il indique d'autre part que lors des raids aériens ougandais sur le nord-ouest de la Tanzanie la semaine dernière, trois avions ougandais ont été abattus par la DCA tanzanienne.

Cette invasion est "un acte de provocation qui ne peut être toléré", déclare le communiqué qui ne précise pas quelle est l'importance des effectifs ougandais en Tanzanie. Il ne dit pas non plus si les combats ont fait jusqu'à présent des victimes.

Il déclare en revanche que jeudi dernier, le président ougandais Idi Amin avait donné l'ordre à trois chasseurs de décoller pour aller bombarder Bukoba où un enfant a été tué et plusieurs personnes ont été blessées. Plus tard le même jour, trois autres appareils ont pénétré dans l'espace aérien tanzanien et l'un d'eux a été abattu, selon le communiqué.

Samedi dernier, d'autres avions sont venus survoler la Tanzanie pour bombarder le secteur de Kyaka et deux d'entre eux ont été abattus. On ignore cependant si les Mig tanzaniens ont pris l'air pour intercepter les chasseurs-bombardiers ennemis.

A Kampala, la radio n'a pas donné de nouvelles informations sur les combats, se bornant à diffuser à nouveau un communiqué publié la veille et affirmant qu'ils avaient atteint leur "point le plus chaud".

Elle rapporte seulement que les chauffeurs de camion ont été convoqués au ministère des transports et invités à accélérer la livraison à la capitale des produits agricoles des provinces.

Les diplomates font état d'une penurie alimentaire dans la ville où l'essence n'est plus disponible pour les véhicules privés. Trois compagnies pétrolières américaines auraient cessé leurs livraisons depuis l'imposition d'un embargo commercial par les Etats-Unis au début du mois.

Interrogé par téléphone de Nairobi, un haut fonctionnaire ougandais a catégoriquement démenti qu'une mutinerie se soit produite au sein du régiment Simba, à Mbarara, comme l'avait rapporté la veille le Daily Nation de Nairobi.

A Londes, où l'on "étudie de très près" la situation, on fait état de l'impression qui prévaut en Afrique orientale selon laquelle les accusations ougandaises contre la Tanzanie auraient pour objet de cacher des troubles en Ouganda, où tout parait calme cependant.

A ce sujet, des informations en provenance de Nairobi rapportent que de "nombreux témoins" ont fait état ces dernières semaines de mutineries sporadiques dans les casernes du sud-ougandais, proches de la fronière tanzanienne. La dernière, qui aurait éclaté lundi matin, mettrait aux prises, avec chars et armes lourdes, troupes loyalistes et soldats rebelles.

Le président Amin en dénonçant la présence d'éléments cubains aux côtés des forces "d'invasion" tanzaniennes — présence démentie par La Havane — et l'annonce qu'il a faite lundi soir du prochain départ des conseillers soviétiques de son aviation ajoute un élément supplémentaire à la confusion présente.

Les observateurs s'étonnent du départ de ces experts soviétiques considérés par beaucoup comme indispensables au fonctionnement d'une aviation dont les pilotes nationaux sont sous-entrainés, au moment même où Kampala ne cesse de menacer son voisin méridional de bombardements aériens.

Le contingent séoudien de la FAD est renforcé

BEYROUTH (AFP) — L'Arabie séoudite a décidé de renforcer son contingent (1.000 hommes) au sein de la Force arabe de dissuasion (FAD) au Liban par de nouveaux effectifs, a annoncé hier dans la capitale libanaise l'ambassadeur d'Arabie séoudite, le général Mohamed Ali Al Chaer.

S'adressant à la presse à l'issue d'un entretien avec le président de la république libanaise, le diplomate séoudien n'a pas précisé le nombre de ces effectifs qui, a-t-il dit, "arriveront dans un délai de trois semaines au Liban".

Des informations avaient fait état récemment à Beyrouth de l'envoi de 600 soldats et officiers séoudiens.

Les forces séoudiennes ont remplacé récemment les "casques verts" syriens sur les deux ponts qui contrôlent l'accès de la région chrétienne d'Achrafieh (Beyrouth-est) à la sortie nord de la capitale.

En dépit d'une légère détente, certains points des quartiers est de Beyrouth demeuraient encore dangereux hier à la suite des nouveaux échanges de tirs qui avaient eu lieu dans le courant de la nuit entre les forces syriennes de la FAD et les miliciens chrétiens.

Dans les quartiers de Dekouaneh-Sin El Fil (périphérie nord-est de Beyrouth) et Chiah-Ain Remaneh (banlieue-sud de la capitale), des obus sont tombés durant la nuit et les tireurs isolés ont continuer de sévir, a indiqué la radio phalangiste, qui a en outre précisé que deux personnes avaient été tuées lundi.

Cependant, certains signes évidents de détente ont été enregistrés au cours des dernières 24 heures. D'une part, la force arabe de dissuasion a publié un communiqué se félicitant de la réduction sensible du nombre des éléments armés à Beyrouth-est. D'autre part, M. Camille Chamoun, chef du "front libanais", a déclaré que le Liban "connaitrait une longue période de trêve à condition que le chef de l'Etat mette son plan de sécurité à exécution et que les forces syriennes n'entravent pas le processus de la paix". M. Chamoun a annoncé que le front libanais "respectera scrupuleusement le cessez-le-feu sauf en cas de légitime défense".

Par ailleurs, le Liban refuse catégoriquement l'établissement permanent de réfugiés palestiniens sur son sol et rappelle à la communauté internationale et aux Etats directement concernés "leur responsabilité historique dans ce domaine", a déclaré hier le représentant du Liban, M. Khalil Itani, devant la commission politique spéciale de l'Assemblée générale des nations unies.

Le Liban, a souligné M. Khalil, a payé un très lourd tribut à l'injustice qui a été commise à l'égard du peuple palestinien, peut-être même "un tribut plus lourd que celui de tous les autres". C'est pourquoi il serait injuste "que le Liban devienne lui-même un problème simplement parce que la communauté internationale n'a pas été à même de trouver une solution juste et efficace des problèmes de la Palestine et des réfugiés palestiniens".

"Nous avons toujours eu la conviction ferme et sincère qu'une juste solution de la question palestinienne et du problème des réfugiés palestiniens devrait comporter le droit pour ces derniers de retourner dans leurs foyers et sur leurs terres", a poursuivi M. Khalil Itani.

Le représentant du Liban a d'autre part exprimé le voeu que la décision de transférer à Vienne et Amman le siège de l'office des secours et travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine (UNRWA) ne sera que temporaire.

Madrid: vote de la constitution

MADRID (AFP) — Le Parlement espagnol a approuvé hier à la quasi-unanimité la nouvelle constitution qui établit la monarchie parlementaire comme forme de gouvernement en Espagne et souligne que la souveraineté nationale réside dans le peuple espagnol.

Cette nouvelle constitution, dont l'élaboration avait débuté le 2 août 1977, sera soumise à un référendum vraisemblablement le 6 décembre prochain.

Le texte qui comprend 169 articles garantit tous les droits et toutes les libertés de l'individu. Il abolit la peine de mort et fixe la majorité à dix-huit ans.

Le roi est le chef suprême des forces armées et a le pouvoir de sanctionner et promulguer les lois, de dissoudre le Parlement, de convoquer des élections générales ou un référendum, de proposer un candidat à la présidence du gouvernement et de mettre fin à ses fonctions, sous le contrôle strict du Parlement. Celui-ci est composé de deux chambres: Congrès des députés et Sénat.

La religion catholique n'est plus religion d'Etat, selon la nouvelle Constitution qui garantit la liberté idéologique, religieuse et de culte. "Les pouvoirs publics auront des relations de coopération avec l'Eglise catholique et les autres confessions", précise le texte.

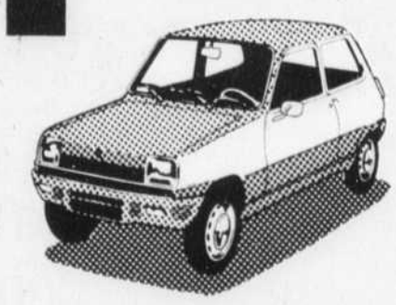
"La nation espagnole est la patrie commune et indivisible de tous les Espagnols", indique d'autre part le texte constitutionnel qui garantit le droit à l'autonomie des nationalités et régions, mais dans le cadre des dispositions de la constitution, contrairement aux désirs des Basques

Le castillant est la langue officielle de l'Etat. Les autres langues espagnoles seront également officielles dans leurs communautés autonomes respectives, selon leurs statuts.

D'autre part, le droit de garde à vue est limité au maximum à soixante-douze heures, l'enseignement primaire est obligatoire et gratuit et les forces armées ont la mission de garantir la souveraineté et l'indépendance de l'Espagne, de défendre son intégrité territoriale.

Qu'est-ce qui procure le "Chnac" et qui ressemble beaucoup à la Cinq '78?

la Cinq '79.



La Cinq '79 est arrivée chez les concessionnaires Renault. Vous la reconnaîtrez facilement, elle ressemble à la Cinq '78 comme deux gouttes d'eau.

Toujours aussi robuste, maniable et confortable, toujours aussi logeable et élégante... la Renault 5 demeure égale à elle-même: parfaite! Pourquoi l'aurions-nous changée? Et puis, conséquence heureuse de toutes ses qualités, sa valeur de revente est de plus en plus avantageuse.

Plus que jamais, attrapez le "chnac" avec la nouvelle Cinq '79 chez les concessionnaires Renault, partout au Québec.

RENAULT 5

FICHE TECHNIQUE

Moteur:	1300 cc., 68.5 chevaux
Freins:	disques assistés à l'avant
Suspension:	indépendante aux 4 roues, barres de torsion
Pneus:	radiaux Michelin
Direction:	crémaillère
Transmission:	traction avant, 4 rapports synchronisés au plancher

Attrapez le "Chnac" Attrapez le "Chnac" Attrapez le "Chnac"

Montréal-Dauphine Inc., 12050 Boul. Laurentien, Montréal, 331-6130

Au Pavillon de l'Auto Inc., 7665 Boul. Lacordaire, Montréal, 259-6981

Automobiles Renault Ville-Marie Inc., 2230 Viau, Montréal, 254-9971

Lareau Automobiles Inc., 1824 ouest, rue Ste-Catherine, Montréal, 937-9551

Rendez-Vous Automobiles Ltée, 825 Boul. Taschereau, Greenfield Park, 672-6660

Renault Longueuil, 465 ouest, Boul. Curé Poirier, Longueuil, 677-6361

Concordia Auto Ltée, 4450 Boul. Lévesque, Laval, 661-0660

Autos G.S.R. Inc., 2032 Boul. Labelle, Chomedey, Laval, 687-3123

Auto Gibraltar Inc., 1215 Boul. Laurentides, Laval, 669-7171

Renault Pierrefonds Ltée, 14199 ouest, Boul. Gouin, Pierrefonds, 620-1511

Garage Eddy Doyle Inc., 2280 St. Joseph, Lachine, 637-7511

Pierre Automobiles Inc., 270 Boul. Mgr. Langlois, Valleyfield, 371-0711

Garage Mondial Inc., 606 Champlain, St. Jean, 658-5536

Mario Bélanger Inc., 528 Notre-Dame, Repentigny, 581-0779

Les Automobiles Escriva Ltée, 610 Boul. des Laurentides, St. Antoine des Laurentides, 430-1073

Garage A. Paquin Inc., 171 est rue Principale, Ste. Thérèse, 430-2233

Attrapez le "Chnac" Attrapez le "Chnac" Attrapez le "Chnac"